

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana-Tanindrazana-Fandrosoana



MINISTÈRE DE LA PÊCHE ET DE L'ÉCONOMIE BLEUE

UNITÉ DE GESTION DU PROJET

**Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée dans le Sud-ouest
de l'Océan Indien (SWIOFish2)**

**PLAN DE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE DU SITE (PPES) POUR L'ADDUCTION
D'EAU POTABLE (Construction de puits et Bornes Fontaines)
dans la Région ANALANJIROFO, District De MAROANTSETRA
(Village : Ambodimandrrofo, Anjahana , Navana, Matsotarihina, Masindrano, Antoraka,
Ambodipaka, Rantohely, Mahasoa, Rantabe, Maintimbato)**

Table des matières

I INTRODUCTION	1
I.1 Objet.....	1
I.2 Justification de l'élaboration du PPES.....	1
I.3 Objectif du PPES	1
II CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE.....	2
II.1 Cadre Juridique National	2
II.2 Politique de Sauvegarde de la Banque Mondiale	3
II.3 Directives EHS générales	3
III DESCRIPTION DU SOUS-PROJET.....	4
III.1 Finalité de la construction	4
III.2 Activités préalables	4
III.3 Activités durant la phase de construction.....	7
IV CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU SITE	10
IV.1 Localisation.....	10
IV.2 Occupation du sol et caractéristiques des sites avant intervention.....	17
IV. 3 Proximité des zones écologiquement vulnérables et/ou activités humaines	50
IV.3.1 Milieu physique	50
IV.3.2 Milieu biologique	51
IV.3.3 Milieu socio-économique	51
IV.4 Caractéristiques des sites avant intervention.....	52
V ANALYSE DES IMPACTS ET PROPOSITIONS DE MESURES	54
VI . ETUDE ET GESTION DES RISQUES ET DANGERS	57
VI.1 Gestion de l'hygiène et santé sur site pendant la construction et l'exploitation	58
VI.2 Les équipements individuels sur site.....	58
VI.3 Equipement de protection collective	59
VI.4 Gestion de risques d'incendie	59
VI.5 Gestion des déversements accidentels.....	59
VI.6 Gestion de la sécurité pendant les travaux et l'exploitation.....	59
VII GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	61
VII .1 Gestion de la pollution de l'air.....	61
VII.2 Gestion de bruits et vibrations	61
VII.3 Gestion de déchets	61
VII.4 Gestion de rejets.....	62
VII.5 Gestion des produits dangereux	63
VII.7 Gestion de personnel.....	64
VII.8. Gestion de l'exploitation et l'entretien des infrastructures	64
VII.9 Gestion de santé (COVID-19, VIH/SIDA, IST)	64
VII.10 Gestion Violence Basée sur le Genre (VBG)/Violence Contre les Enfants (VCE)	64
VII.11 Gestion de plaintes.....	65
VIII. MESURES DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI	67
VIII.1 Surveillance environnementale.....	67
VIII.2 Suivi environnemental.....	71
VIII.3 Coût estimatif de mise en œuvre des mesures	71
IX Repli de chantier	73

Listes des annexes

Annexe 1 Fiche de tri environnemental et social	1
Annexe 2 Clauses Environnementales et Sociales	2
Annexe 3 Code de conduite.....	23
Annexe 4 Modèle fiche de non-conformité.....	36

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les points saillants des consultations publiques.....	4
Tableau 2 : Les propriétaires des terrains d'implantation des infrastructures	7
Tableau 3 : Conception technique des infrastructures (Type 1).....	9
Tableau 4 : Coordonnées géographiques des sites d'implantation.....	10
Tableau 5 : Nombre de population par Fokontany	51
Tableau 6 : Les impacts durant la construction de l'infrastructure et les mesures d'atténuation	54
Tableau 7 : Les impacts lors de la phase de repli de chantier	55
Tableau 8 : Liste des dangers et risques	57
Tableau 9 : Liste des EPI.....	58
Tableau 10 : Types et modes d'élimination de déchets solides.....	61
Tableau 11 : Type et mode de traitement des effluents	63
Tableau 12 : Tableau de surveillance environnementale.....	68
Tableau 13 : Evaluation des coûts estimatifs de mise en œuvre des mesures	71

Listes des cartes

Carte 1 : Localisation du village Ambodimandrorofo.....	12
Carte 2 : Localisation du village Anjahana	12
Carte 3 : Localisation du village Navana	13
Carte 4 : Localisation du village Matsotarihina.....	13
Carte 5 : Localisation du village Masindrano.....	14
Carte 6 : Localisation du village Antoraka	14
Carte 7 : Localisation du village Ambodipaka	15
Carte 8 : Localisation du village Rantohely	15
Carte 9 : Localisation du village Mahasoia	16
Carte 10 : Localisation du village Rantabe	16
Carte 11 : Localisation du village Maintimbato	17

Listes des figures

Figure 1 : Plan types pour types 1	8
--	---

Listes des acronymes

AEP : Adduction d'Eau Potable

CCI : Code de Conduite Individuel

CGES : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale

CirPEB : Circonscription de la Pêche et de l'Economie Bleue

CSB : Centre de Santé de Base

DEEE : Déchets d'équipements électriques et électroniques

DRPEB : Direction Régionale de la Pêche et de l'Economie Bleue

EAS/HS : Exploitation et Abus Sexuels/ Harcèlement Sexuel

EHS : Environnement, Hygiène, Santé

EPI : Equipement de Protection Individuelle

EPC : Equipement de Protection Collective

MDGP : Mécanisme de Dialogues et de Gestion des Plaintes

MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

MPEB : Ministère de la Pêche et de l'Economie Bleue

PF : Point Focal

PO : Politique Opérationnelle

PPES : Plan de Protection Environnementale du Site

RES : Responsable Environnemental et Social

RI : Règlement Intérieur

UGP : Unité de Gestion de Projet

VBG : Violence Basée sur le Genre

VCE : Violence Contre les Enfants

Résumé exécutif :

Le présent document se rapporte au sous projet d'adduction d'eau potable à travers la construction de puits pour les villages d'Ambodimandrorofo, Anjahana, Navana, Matsotarihina, Masindrano, Antoraka, Ambodipaka, Rantohely, Mahaso, Rantabe, Maintimbato qui appartiennent aux communes respectives de Anjanazana, Anjahana, Andranofotsy, Mahalevona, Ankofabe, Voloina, Rantabe, Anandrivola, District de Maroantsetra, Région Analanjirofo dans le cadre du projet SWIOFish 2

Bien que la réalisation du sous-projet génère des impacts socio-économiques majeurs pour sa zone d'implantation, les impacts environnementaux et sociaux négatifs que les travaux et l'exploitation de l'infrastructure vont générer ne sont pas négligeable. Dans ce sens la mise en place des mesures pour gérer lesdits impacts sont impérative afin de réduire dans la mesure du possible les impacts négatifs et d'accroître au maximum les impacts positifs du sous-projet.

Les impacts négatifs sur le plan environnemental et social se rapportent généralement sur les comportements humains déviant des standards en matière d'hygiène, santé, environnement, sécurité au travail et sociale, tels que les risques professionnels, déversements accidentels de produits toxiques et polluants impactant le sol, la nappe phréatique et l'air.

Des mesures d'atténuation sont proposées pour chaque impact significatif identifié et pour chacune des phases du sous-projet. Ces mesures incluent le volet Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE). Les mesures proposées ont été préparées de façon à être facilement applicables et ne requièrent pas d'équipements particuliers et/ou intégrées dans les travaux à exécuter par les entreprises ou du SWIOFish2 dont :

- La mise en place de kit de ramassage de déversement accidentel (Bac à sable, cuve de récupération et pelle de récupération)
- La mise en place d'un système de collecte et de tri des déchets ainsi qu'un système de collecte et de traitement des rejets liquides
- La réutilisation des restes de matériaux encore en bonne qualité
- La sensibilisation des parties prenantes sur différents thèmes (Sécurité, VBG, EPI, etc.)

Les impacts positifs sont liés aux développements socio-économiques de la zone d'implantation du sous-projet à travers l'amélioration des conditions de vie de la population. Cette amélioration se traduirait par l'accès de la population à l'eau potable et donc la diminution des risques de maladies liées à la consommation d'eau non potable.

Après la mise en œuvre adéquate des mesures proposées, tous les impacts résiduels seront à des niveaux acceptables et ne requièrent pas de mesures de compensation environnementale.

Dans le cadre de l'étude de la mise en place du sous-projet, l'implication de la population locale, principale bénéficiaire s'est faite à travers une consultation publique par laquelle leurs préoccupations en rapport au sous-projet ont été recueillies. Les personnes présentes lors de la consultation ont exprimés un avis positif sur la réalisation du sous-projet qui correspond à leurs attentes.

Tenant compte des impacts identifiés des méthodes sont proposées pour suivre et évaluer lesdits impacts et pour s'assurer de l'acceptabilité sociale et de l'éthique du sous-projet, bien que la population locale n'ait pas émis de réserve quant à la réalisation du sous-projet.

Famintinana :

Ity tahirinkevitra ity dimifandraika amin'ny fananganana fotodrafitr'asa famatsiana rano amin'ny alalan'ny fandavahana vovon-drano, izay apetraka ao amin'ny tananan' Ambodimandrofo, Anjahana , Navana, Matsotarihina, Masindrano, Antoraka, Ambodipaka, Rantohely, Mahaso, Rantabe, Maintimbato Kaominin'Anjanazana, Anjahana, Andranofotsy, Mahalevona, Ankofabe, Voloina, Rantabe, Anandrivola, Distrikan'Maroantsetra, Faritra Analanjirofo ao anatin'ny tetikasa SWIOFish2.

Na dia misy sy azo tsapain-tanana aza ny vokatsoa entin'ny fanantanterahana ny tetikasa ao amin'ny faritra asiana izany dia mety hiteraka fiantraikany eo amin'ny lafiny ara-tontolo iainana sy ara-tsosialy ihany koa ny asa fanamboarana sy fampiasana ny fotodrafitr'asa. Noho izany dia tsy maintsy mametraka fepetra ny tetikasa hafahana manohitra sy mampihena arak'izay azo atao ny fiantraikany ratsy ateraky ny fanantanterahana ny asa sy fa indrindra ihany koa ny ampitomboana ireo voka-tsoa entiny, antony nanoratana izao tahirinkevitra izao.

Ny mety ho fiantraikany ratsy eo amin'ny lafiny ara-tontolo iainana sy ara-tsosialy dia mifandraika amin'ny ankapobeany amin'ny tsy fanajan'ny olona ny fenitra miaro ny loza ao amin'ny asa mitovy amin'izao, toy ny fahaverezana poizina na zavatra mandoto hanimba ny tany, ny tahirindrano, ny rivotra.

Ny vokatsoa kosa dia ny fiantraikany amin'ny fivoarana ara ekonomika sy sosialy ny mponina misitraka ny fotodrafitrasa ateraky ny fanatsarana ny fahafahana mitahiry ireo vokatry azo avty amin'ny jono. Ny fanatsarana ny fahafahana mitahiry dia vokatra miakatra dia mampitombo ny fotoana hafahana mitahiry izany.

Misy fepetra apetraka mifanaraka ireo vokany tsirairay isak' ireo dingan'ny tetikasa. Ao anaty ny fepetra ny singa fidiovana, fandriam-pahalemana ary ny tontolo iainana. Ny fepetra naroso dia natao ho mora tanterahana ary tsy mitaky fitaovana manokana ary/na tafiditra ao anaty ny asa ho tanterahana ny orinasa na SWIOFish2. Izay :

- Fametrahana fitaovana manokana hamehezana ireo fahaverezana tsinahy ranoka amin'ny tany (Toerana misy fasika, baka handraisana ireo fasika maloto, lapelina handraofana ny fasika maloto, sns)
- Fametrahana fomba fifantenana ireo fako sy ny fijerevana toerana izay hametrahana ireo fako ary fomba fanangonana ireo rano maloto.
- Fampiasana ireo fitaovana tsara mbola azo hampiasaina
- Ny fanaovana fanentanana ny mpandray anjara rehetra amin'ny foto-kevitra maro (Antoka filaminana, VBG, EPI, sns.)

Aorinan'ny fametrahana mifanaraka ireo fepetra aroso, ny fiatraikany rehetra dia azo ekena sy tsy mitaky fepetra eo amin'ny tontolo iainana.

Nisy ny fakan-kevitra ifotony nataon'ireo tompon'andraikitra teo anivon'ny mponina izay hisitraka mivantana ny fotodrafitr'asa ka nanazavan'izy ireo ny ankapobeany ny mombamomba ny tetikasa sy ny mety ho fiantraikan'izany, fa indrindra ihany koa nahafahana naka ireo mety ho ahiahy sy tahotra ny mponina manoloana izany. Azo avy amin'izany fa tsy manana olana na sakana ny mponina momba ny fanantanterahana ny asa ary mifandraika amin'ny filan'izy ireo ny fotodrafitrasa ho hatsangana.

Na dia tsy manana olana na ahiahy aza ny mponina dia apetraka ny torolalana entina mandrefy sy manombana ny fiantraikan'ny tetikasa sy ny faneken'ny mpiray monina ny tetikasa.

I INTRODUCTION

I.1 Objet

Le Gouvernement Malagasy, à travers le Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue (MPEB) met en œuvre actuellement, le Deuxième Projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée dans le Sud-ouest de l'Océan Indien « Second Project for South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project (SWIOFish2) ».

Le projet a pour objectif général d'appuyer le MPEB à l'amélioration de la gouvernance des pêcheries prioritaires au niveau régional, national et local et à la promotion des activités alternatives dans les Zones Ultra Prioritaires (ZUP) (Baie d'Antongil, Baie d'Ampasindava-Tsimipaika-Ambaro et archipel de Nosy be, ainsi que Melaky).

Dans ce sens, le projet à travers sa composante 3 : « Appui aux populations cibles à l'adhésion à la gestion durable des pêcheries cibles / Promotion des activités alternatives et appuis aux pêcheurs cibles à la facilitation et à l'accès à ces activités alternatives », prévoit de procéder à une adduction d'eau potable à travers la création de bornes fontaines ou puits dans les villages d'Ambodimandrofo, Anjahana, Navana, Matsotarihina, Masindrano, Antoraka, Ambodipaka, Rantohely, Mahaso, Rantabe, Maintimbato du district de Maroantsetra, dans les Communes d'Anjanazana, d'Anjahana, d'Andranofotsy, de Mahalevona, d'Anandrivola, d'Ankofabe, de Voloina ainsi que de Rantabe.

Se conformant aux politiques opérationnelles de la Banque mondiale, Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (Directives EHS) du Groupe de la Banque mondiale et aux dispositions des législations nationales en vigueur et du document Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du projet, l'élaboration des outils de gestion environnementale notamment le présent document fait partie des étapes en amont de la mise en œuvre des travaux et de l'exploitation des infrastructures.

I.2 Justification de l'élaboration du PPES

La préparation du présent plan a été précédé par la réalisation de l'examen environnemental et social préalable du sous-projet à réaliser. L'analyse des données collectées sur le site d'implantation du sous-projet, tenant compte des enjeux environnementaux et sociaux ainsi que les impacts relatifs à la mise en place et la construction des infrastructures a été effectuée.

Etant donné que l'ouvrage à installer est prédéfini en tant qu'excavation du sol, les travaux de génie civil à effectuer sur site sont très peu et ne consistent qu'en la production de buses, la construction d'une plateforme de réception d'une margelle ainsi que la construction d'une aire d'assainissement et d'une clôture semi-dur. Ainsi, aucun impact majeur sur l'environnement (physique et social) n'a été identifié pour la phase de construction et la phase d'exploitation de l'infrastructure. Dans ce sens l'élaboration d'un Plan de Protection Environnementale et Social du site peut cadrer l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et l'Unité de Gestion Locale (UGL) ainsi que l'Entrepreneur dans la mise en œuvre des travaux et l'exploitation de l'infrastructure.

I.3 Objectif du PPES

Le présent PPES a pour objectif principal de décrire les mesures et actions environnementales et sociales que l'Entrepreneur, sous la supervision de l'UGP mettra en œuvre pour gérer de manière efficaces les risques et impacts engendrés par les travaux à faire et l'exploitation de l'infrastructure. Il explique brièvement les actions à mener en matière de gestion HSSE sur les sites d'implantation de l'infrastructure.

Aussi, le Plan de Protection Environnementale du Site comprend :

- Une brève description du milieu récepteur du sous-projet ;
- Une note synthétique de la participation du publique ;
- Le processus de choix des terrains d'implantation des infrastructures ;
- L'acceptation communautaire ;
- Les cadres juridiques réglementaires applicables dans le cadre de la mise en œuvre du sous projet ;

- La description des composantes du sous-projet et des travaux à entreprendre dans l'exploitation ;
- L'analyse des impacts et proposition des mesures environnementales et sociales incluant les risques de sécurité au travail;
- La description des mesures de gestion spécifiques en matière d'environnement et de social ;
- La charte de responsabilité pour la mise en œuvre du document ainsi que les documents à produire y afférentes ;
- Le mécanisme de gestion des plaintes ;
- La description des travaux de réhabilitation et de restauration ;
- La description des activités de surveillance et de suivi environnemental.

II CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Le Projet sera appelé, au cours de sa mise en œuvre, à respecter et promouvoir les orientations de politiques nationales et multisectorielles fondamentales, ainsi que les différentes réglementations nationales.

Ces législations et réglementations sont présentées ci-dessous afin que la planification, l'évaluation et la réalisation des sous-projets prévus se réalisent dans le cadre de la prise en compte des textes réglementaires dont les principales sont les suivantes :

II.1 Cadre Juridique National

Dans le but de réaliser et de respecter les exigences décrites dans la politique environnementale (PO 4.01 Evaluation environnementale) déclenché dans la mise en œuvre du sous-projet, le cadre juridique national sert de référence pour les parties prenantes du projet.

❖ Texte sur l'environnement :

- Loi n°90-033, du 21 décembre 1990 modifiée par les lois n° 97-012 du 06 juin 1997 et n° 2004-015 du 19 août 2004 portant Charte de l'environnement.
- Décret 99 – 954, 2004 – 0167 du 03 février 2004 sur la Mise En Comptabilité des Investissements avec l'Environnement (MECIE)
- Arrêté N° 6830/2001 du 28 juin 2001 fixant les modalités et les procédures de participation du public à l'évaluation environnementale

❖ Textes sur la sécurité et santé au travail :

- Loi n°94-027 du 18/11/1994 portant code de l'Hygiène, Santé et Environnement au travail
- Loi n° 2003-044 du 28/07/2004 Portant Code du Travail
- Loi n°2019-008 du 13/12/2019 portant lutte contre les Violences Basées sur le Genre
- Arrêté n°889 du 20/05/1960 sur les mesures générales d'hygiène et de sécurité du travail
- Décret n°2011-626 du 11/10/2011 sur la lutte contre le VIH-SIDA en milieu de travail

❖ Textes sur l'Aménagement du Territoire et le Foncier :

- Loi n° 2015-051 du 03 février 2016 portant Orientation de l'Aménagement du Territoire (LOAT)
- Loi n° 2008-13 du 08 juillet 2005 et son décret d'application portant sur le domaine public

❖ Textes de base sur la Gestion de l'Eau et l'Assainissement :

- Loi N° 98-029 du 20 janvier 1999 portant Code de l'Eau
- Décret N°2003 -193 du 04 mars 2003 qui a pour objet de fixer les modalités d'application des dispositions de la loi n°98.029 du 20 janvier 1999 portant code de l'eau, relatives au cadre général d'organisation et de fonctionnement du service public de l'eau potable et de l'assainissement, au rôle de l'Etat dans le secteur, à la maîtrise d'ouvrage et à la gestion des réseaux,
- Décret N°2003 – 940 du 09 septembre 2003, Pour la protection des points de captage d'eau destinée à la consommation humaine et autour des points de captage d'eau tels que les sources, les puits, les forages, les impluviums, les réservoirs de barrage, les réservoirs souterrains ainsi

que les ouvrages de captage, d'adduction et de distribution d'eau à usage alimentaire, deux périmètres sont institués : l'un de protection immédiate, l'autre de protection rapprochée, éventuellement complété par un troisième périmètre dit de protection à distance.

II.2 Politique de Sauvegarde de la Banque Mondiale

Selon le CGES du projet SWIOFish2 et la Politique d'accès à l'information de la Banque Mondiale entrée en vigueur à Madagascar le 01 Juillet 2010 conjugué avec les analyses des enjeux et impacts faites dans le cadre de ce sous-projet, une (01) politique opérationnelle est déclenchée dans sa mise en œuvre : **PO 4.01 : Évaluation Environnementale.**

PO 4.01 : Évaluation environnementale : L'objectif de cette politique est de s'assurer que les projets financés par la Banque Mondiale sont viables et faisables sur le plan environnemental, et que la prise des décisions s'est améliorée à travers une analyse appropriée des actions et leurs probables impacts environnementaux. Les exigences de cette politique sont, entre autres, que tous les projets financés par la Banque Mondiale doivent faire l'objet d'une sélection, avant de faire l'objet d'une classification par catégorie environnementale basée sur les résultats de cette sélection. Une fiche d'examen environnemental préliminaire est d'ailleurs remplie pour répondre à cette exigence.

II.3 Directives EHS générales

Les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (Directives EHS¹) du Groupe de la Banque Mondiale sont des documents de références techniques qui présentent des exemples de bonnes pratiques internationales, de portée générale ou concernant une branche d'activité particulière.

Les Directives EHS générales indiquent les mesures et les niveaux de performance qui sont généralement considérés réalisables dans de nouvelles installations avec les technologies existantes à un coût raisonnable

Les Directives les plus pertinentes applicables aux activités du sous-projet pour la construction d'infrastructure pour l'adduction d'eau potable sont les suivants:

- Environnement (émission atmosphérique, bruits et vibration, eau, déchets)
- Hygiène et sécurité au travail (risques respiratoires, risques auditifs, risques corporels)

¹ https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/d4260b19-30f2-466d-9c7e-86ac0ece7e89/010_General%2BGuidelines.pdf?MOD=AJPERES&CVID=nPtgz5p&ContentCache=NONE&CACHE=NONE

III DESCRIPTION DU SOUS-PROJET

III.1 Finalité de la construction

La finalité des activités dans le cadre du sous-projet est l'adduction d'eau potable à travers la construction de puits et la mise en place d'un dispositif d'aspiration d'eau.

Pour ce faire, la mise en place d'une pompe qui se positionne au-dessus du puits se fera pour assurer ladite fonctionnalité de l'infrastructure.

III.2 Activités préalables

Les activités préalables dans le cadre de la mise en œuvre des travaux dans le cadre du sous-projet sont les suivantes :

○ Rencontre avec les autorités locales

Le but de la rencontre est d'informer les autorités locales sur les tenants et aboutissants du sous-projet ainsi que les éventuels impacts de la mise en œuvre des travaux et aussi de l'exploitation des infrastructures.

Les autorités locales ont également apporté leurs aides précieuses dans l'identification des terrains pour l'implantation de l'infrastructure.

Ils ont également servi d'interface entre le sous-projet et les intervenants avec la population locale réceptrices et bénéficiaires de l'infrastructure à mettre en place.

Le sous-projet à travers l'unité de gestion du projet et l'Entrepreneur travailleront en étroite collaboration avec les autorités pour mener à bien la mise en œuvre et l'exploitation de ladite infrastructure.

○ Consultation publique :

La consultation publique a pour but d'informer la population locale sur le futur sous-projet et ses éventuels impacts environnementaux et sociaux, mais également pour acquérir leurs consentements ou non sur la mise en place des infrastructures au niveau du village.

Ainsi les points suivants ont été abordés par les responsables du projet :

- Information sur les différentes phases de réalisation du projet ainsi que les éventuels impacts engendrés ;
- Demande d'acceptation ou non du projet par tous les participants de la réunion ;
- Recueil des préoccupations relative à la mise en œuvre du projet ;
- Identification des terrains et des propriétaires terriens ;
- Signature des lettres de donation de terrains.

Les points saillants discutés par village sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Les points saillants des consultations publiques

Village	Date	Participants	Points saillants
Ambodimandrofo	25/03/2023	Hommes :19 Femmes : 27	- Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures ; - La population n'a pas de soucis majeurs pour la réalisation des travaux ; - Les travaux doivent débiter un lundi ou un samedi ; - Un comité de gestion serait mis en place pour la gestion des infrastructures ; Les produits de déblais serviront de remblais pour celui qui veut construire une maison.
Anjahana	23/03/2023	Hommes :23 Femmes :26	- Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures ;

			<ul style="list-style-type: none"> - Les préoccupations de la population sont les suivantes : les tapages entraînés par les employés ivres et le respect mutuel entre la population et les employés ; - Les travaux doivent débiter un samedi ; - On note l'inexistence de « fady » dans le Fokontany ; - Un comité de gestion serait mis en place pour la gestion des infrastructures ; - Les déblais provenant des travaux de fouille seront pris par la population locale.
Navana	22/03/2023	Hommes :11 Femmes : 18	<ul style="list-style-type: none"> - Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures ; - La population n'a pas de soucis majeurs ; - La population n'a pas à fournir d'apport bénéficiaires ; - Les travaux doivent débiter un lundi ou un samedi ; - Le chantier à proximité de l'école doit être bien clôturé ; - Un comité de gestion serait mis en place.
Matsotarihina	24/03/2023	Hommes :27 Femmes : 64	<ul style="list-style-type: none"> - Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures ; - La population est déjà habituée à cohabiter avec les nouvelles venues pour exécuter des travaux et n'a de ce fait, pas de soucis majeurs pour la réalisation des travaux ; - Pour commencer les travaux, les jours du mardi et mercredi sont interdits ; - Un comité de gestion serait mis en place pour la gestion des infrastructures.
Masindrano	21/03/2023	Hommes :27 Femmes : 16	<ul style="list-style-type: none"> - Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures ; - La population n'a pas de soucis majeurs pour la réalisation des travaux ; - Il est préférable que les travaux soient commencés un lundi ou un samedi ; - La population a demandé quels sont les apports bénéficiaires, les responsables du projet ont répondu qu'il fallait juste que la population accueille bien l'Entreprise et aide cette dernière à s'installer ; - Les produits de déblais seront mis à la disposition des populations.
Antoraka	26/03/2023	Hommes :20 Femmes : 20	<ul style="list-style-type: none"> - Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures ; - La population n'a pas de soucis majeurs à part que le projet n'aboutisse pas et que les travaux ne sont pas faits ; - Il faut que l'Entreprise demande au « Tangalamena » les jours auxquels où il est favorable de commencer les travaux ; - Un comité de gestion serait mis en place au niveau de la communauté du village.
Ambodipaka	27/03/2023	Hommes :30 Femmes : 21	<ul style="list-style-type: none"> - Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures ; - La préoccupation de la population concerne le détournement des mineurs par les employés de l'Entreprise ; - On note l'inexistence de « fady » dans le village ; - Un comité de gestion serait mis en place pour la gestion des infrastructures ; - Les produits de déblais seront mis à la disposition de la population qui en demanderait.
Rantohely	28/03/2023	Hommes :26 Femmes : 14	<ul style="list-style-type: none"> - Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures ; - L'Entreprise effectuant le complexe pêche n'a aucun problème avec la population, de ce fait, cette dernière n'a pas de soucis pour la réalisation des travaux ; - Un comité de gestion serait mis en place ; La population demande à ce que la formation du comité soit bien faite (circonscriit et claire).
Mahasoa	29/03/2023	Hommes :39 Femmes : 24	<ul style="list-style-type: none"> - Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures ;

			<ul style="list-style-type: none"> - La préoccupation de la population tourne autour du fait que les employés achètent des provisions sans payer ; -Un comité de gestion serait mis en place au niveau du village ; -Les produits de déblais seront utilisés pour remblayer les pistes au niveau du Fokontany.
Rantabe	30/03/2023	Hommes :24 Femmes : 28	<ul style="list-style-type: none"> - Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures ; - Les préoccupations de la population locale sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - Détournements des mineurs ; - Tapages faits par les employés ivres. -L'Entreprise doit consulter les sages des villages et le chef Fokontany avant de commencer les travaux pour savoir les rites à effectuer avant ; -Un comité de gestion serait mis en place pour gérer les infrastructures.
Maintimbato	31/03/2023	Hommes :25 Femmes : 33	<ul style="list-style-type: none"> - Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures ; - Les suggestions de la population par rapport à leurs préoccupations sont les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> -Les employés de l'Entreprise doivent respecter les règles de vies de la communauté et éviter tout ce qui peut provoquer des troubles ; -Les employés ne doivent pas circuler la nuit pendant la période de la campagne de vanille ; - Un comité de gestion serait mis en place pour la gestion des infrastructures.

Les consultations publiques ont été menées de façon à ce qu'une représentativité soit respectée au niveau de chaque village, en présence des représentants des autorités locales (Communes et Fokontany), des associations et des sages du village.

○ Acquisition du terrain

Globalement, les terrains d'implantation des puits au niveau de chaque Fokontany sont des terrains domaniaux non titrés occupé par des particuliers et se situent au cœur des zones d'habitation pour faciliter l'approvisionnement des foyers.

L'identification et la validation des sites d'implantation des infrastructures sont réalisées pendant la consultation publique regroupant le propriétaire du terrain, les autorités locales et les représentants de la communauté villageoise. Etant donné que la mise en place d'un puits répond à des conditions techniques et sanitaires, les terrains d'implantations de ces installations sont proposés par la communauté et après la visite de ces sites, la liste sera fixée.

Ces conditions étant les particularités géologiques du terrain dont l'idéal serait de mettre en place un puits en bas versant d'une pente ou encore sur le même axe d'un puit existant dans le village. Les zones qui sont déjà confirmé par les habitants où les sources se tarissent pendant la période d'étiage sont écartés par la mise en place des puits.

Les conditions sanitaires permettent la prévention de toute pollution du milieu en visant l'éloignement du puits de toute installations d'assainissement (Toilettes) ou encore des zones insalubres (porcherie, poulailler etc.)

Les terrains d'implantation des infrastructures se trouvent sur des propriétés privées non titrées faisant objet d'une lettre de donation volontaire par les propriétaires (présents dans la fiche de tri environnemental annexées au présent PPES. (Annexe 01).

Tous les sites identifiés sont retenus après la validation des participants à la réunion de consultation.

Les éléments suivants sont donc annexés aux fiches de tri environnemental pour chaque village :

- PV de réunion et d'acceptation de la population visé par la Commune et le Fokontany ;

- Lettre d'engagement de donation de terrain par les propriétaires terriens dûment signée par ces derniers et de deux (02) témoins, et visée par la Commune et le Fokontany.

Les propriétaires terriens de chaque site sont présentés dans le tableau suivant:

Tableau 2 : Les propriétaires des terrains d'implantation des infrastructures

Village	Propriétaire terriens
Ambodimandrofo	- KOLOZAFY Marie Isabelle (BF1) - SOANARA (BF 2) - MONETY Zoly (BF3)
Anjahana	- BE ANJARA Gerard (BF1) - TOTO Rolland (BF2) - RAZAFINDRASIZA Edmé (BF3)
Navana	- BE Romane (BF 1) - HASSANALY (BF 2) - TADA Freddy (BF 3)
Matsotarihina	- RAHARISON Olivier (BF1) - KATERISY (BF2) - JORIETTE (BF3)
Masindrano	- MANDRA (BF1) - SOANAZA Marie Lydia (BF 2) - NALY Jean Paul (BF3)
Antoraka	- JAOZAFY Georges (BF1) - BERNARD (BF2) - LAINA Marie Jeanne (BF3)
Ambodipaka	- RAKOTOARIMANANA Jean Claude (BF1) - ANGELIN (BF2) - RAMANTENASON Hyalien (BF3)
Rantohely	- GERMAIN Mahafinaritra (BF1) - VELOMANANJARA (BF2) - SAHONDRANIRINA (BF3)
Mahasoa	- RANDRIANAMBININA Dieu Donné (BF1) - RAKOTONDRA SOA Emile Berthin (BF2) - MODESTE (BF3)
Rantabe	- TELO Philemon (BF 1) - JEAN YVES (BF 2) - MASSELINE (BF 3)
Maintimbato	- MARO Vavy Géraldine (BF1) - FOSTIN Régustin (BF2) - SERGE (BF3)

- Acceptation communautaire :

Etant donné que ces infrastructures sont des installations pour usage communautaire, la donation volontaire de chaque terrain d'implantation par ses propriétaires ainsi que l'acceptation par la communauté de l'emplacement constituent une étape importante dans sa mise en place.

Après avoir identifié les terrains d'implantations des infrastructures, les représentants de la communauté, pendant la réunion de consultation publique, confirment l'emplacement des infrastructures au niveau de leur village. Un fait matérialisé par la signature du PV d'acceptation.

III.3 Activités durant la phase de construction

Les travaux à faire consistent à :

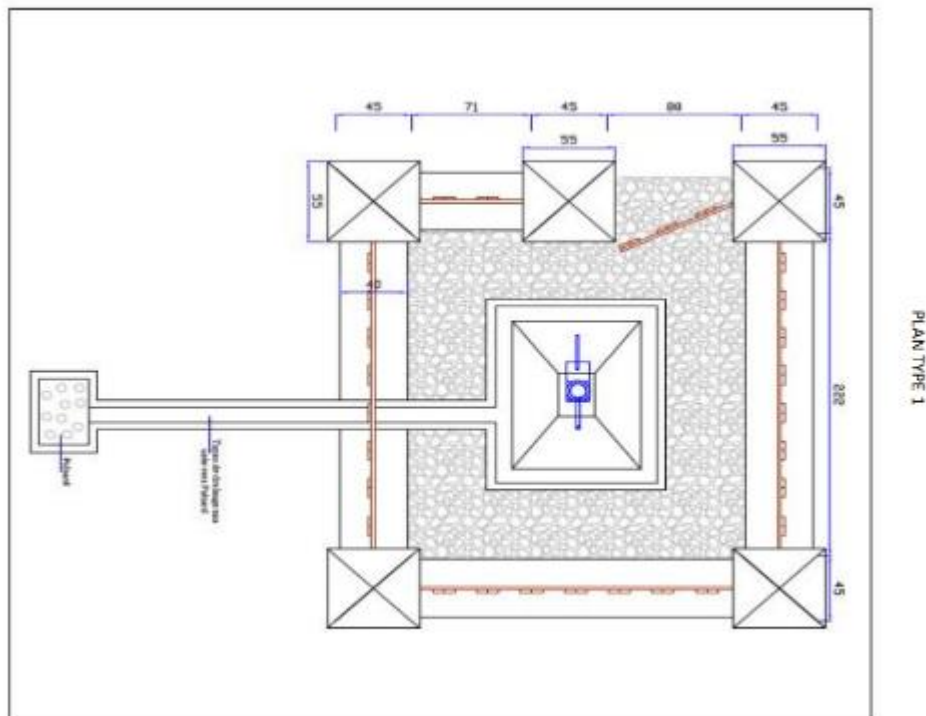
- L'excavation de la surface d'implantation du puits d'une profondeur variant de 4 à 9 mètres.
- La construction des éléments constituant le puits (buses en béton, plateforme en béton pour la réception d'une margelle)
- La construction d'une aire d'assainissement et d'une surface anti bourbeux

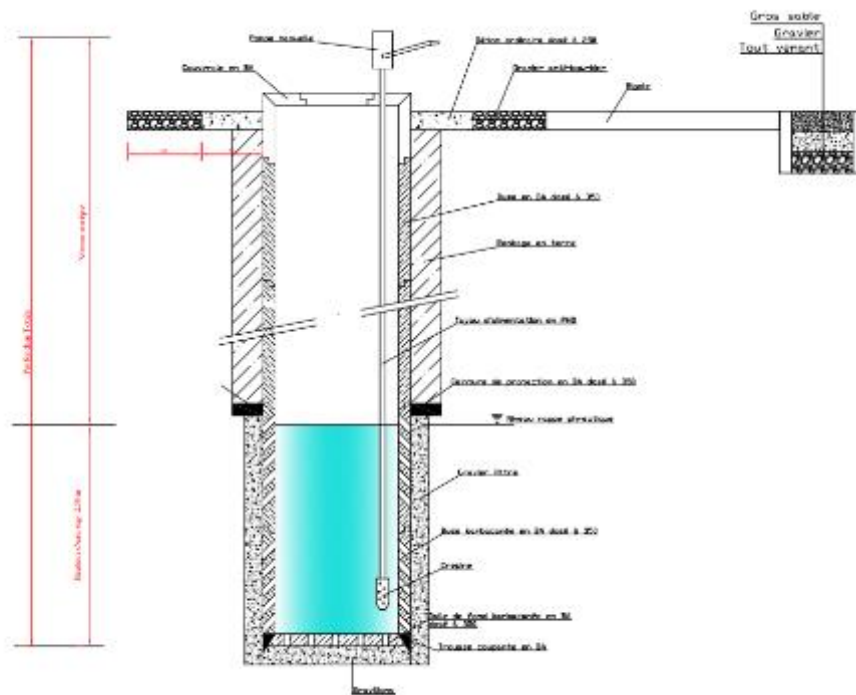
- La construction d'une clôture

Les activités constituant les travaux à faire ainsi que les caractéristiques des conception techniques des infrastructures dans le cadre de la mise en œuvre du sous-projet sont les suivantes :

- Activités du sous-projet et caractéristiques des infrastructures à construire
 - Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 5 à 7m ;
 - Construction d'une margelle ;
 - Construction de plateforme en béton ordinaire ;
 - Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture ;
 - Construction d'un aire d'assainissement ;
 - Construction de clôture.

Figure 1 : Plan types pour types 1





- Description de la conception technique des infrastructures
 - ✓ Type 1

Tableau 3 : Conception technique des infrastructures (Type 1)

Construction d'un ouvrage : puits de profondeur 05 à 07 m	Construction d'ouvrages : puits -Dalle de fond barbacanée ; -Matériaux filtrant (graviers) -Buse de diamètre 100 cm et de 100 cm de hauteur dont 3 perforées et le reste non perforée ; -Une pompe à motricité humaine type INDIA MARK III ou POMPE ROPE
Construction d'une margelle	Construction d'une margelle en maçonnerie d'agglomérées plein de 20.
Construction de plateforme	Construction de plateforme en béton ordinaire dosé à 250kg/m ³ de CEM I
Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture	Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture
Construction d'un aire d'assainissement	Construction d'un aire d'assainissement composé de : -Un regard de 0,35 m x 0,40 m x 0,20 m muni de grille métallique 0,43 m x 0,48 m, -Un tuyau évacuant les eaux à partir du regard vers un puisard de dimension 1,00 m x 1,00m x 1,00m rempli de matériaux filtrant (sable, gravillon, caillasse)
Construction de clôture	Construction de clôture en maçonnerie de parpaing d'une longueur totale de 14 m et de hauteur 0,90 m.

Les bornes fontaines à mettre en place au niveau du district de Maroantsetra sont de type 1.

IV CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU SITE

IV.1 Localisation

Les sites d'implantation des infrastructures se trouvent dans la Région d'Analanjirifo, District de Maroantsetra.

Géographiquement les puits et bornes fontaines se situent respectivement dans les points dont les coordonnées sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Coordonnées géographiques des sites d'implantation

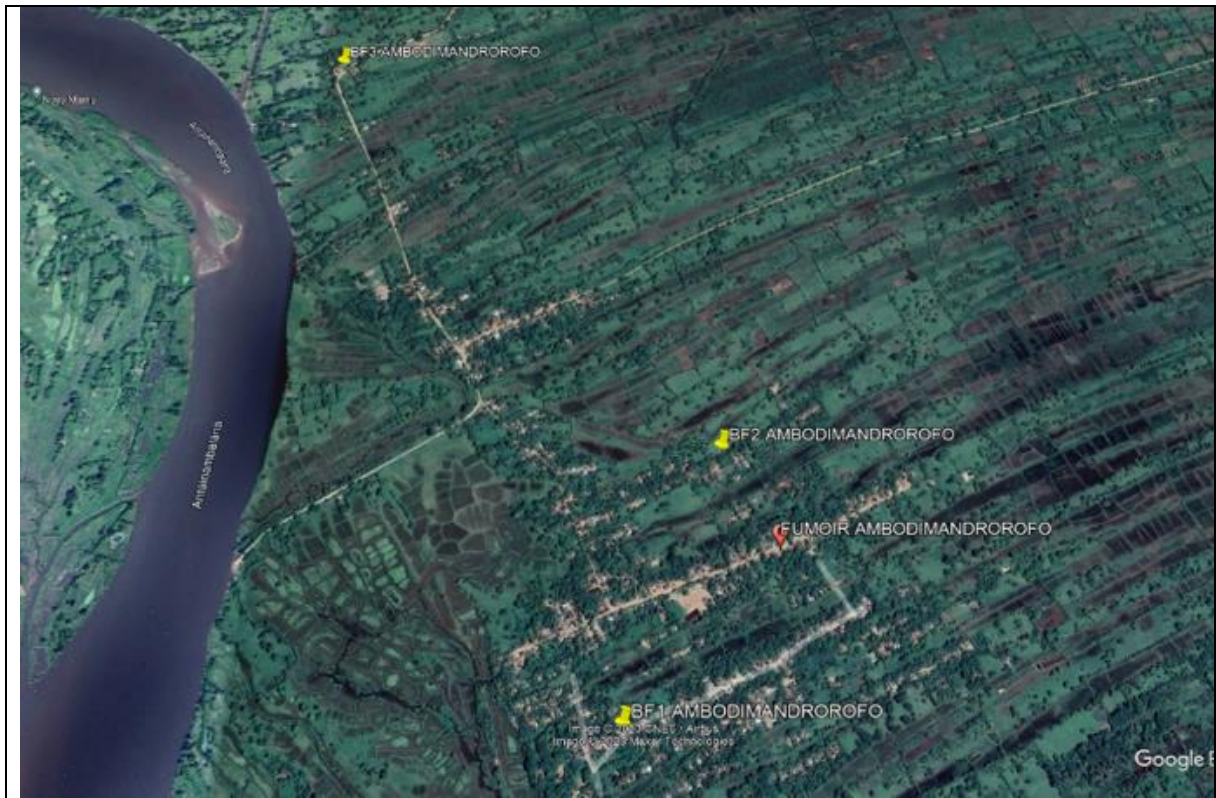
Communes	Fokontany	Coordonnées géographiques
ANJANAZANA	Ambodimandrofo	BF 1 Lat : -15.429740° S Long : 49.768720° E
		BF 2 Lat: -15.425000° S Long: 49.770420° E
		BF 3 Lat: -15.416320° S Long: 49.762800° E
ANJAHANA	Anjahana	BF 1 Lat: -15.415758° S Long: 49.880723° E
		BF 2 Lat: -15.417010° S Long: 49.885188° E
		BF 3 Lat: -15.413S Long: 49.881E
	Navana	BF 1 Lat: -15.412S Long: 49.832E
		BF 2 Lat: -15.411S Long: 49.862E
		BF 3 Lat: -15.410S Long: 49.861E
ANDRANOFOTSY	Matsotarihina	BF 1 Lat: -15.420225° S Long: 49.797058° E
		BF 2 Lat: -15.426110° S Long: 49.796580° E
		BF 3 Lat: -15.423400° S Long: 49.797160° E
MAHALEVONA	Masindrano	BF 1 Lat: -15.440338° S Long: 49.907242° E
		BF 2 Lat: -15.444407° S Long: 49.906917° E
		BF 3 Lat: -15.444443° S Long: 49.904488° E
ANKOFABE	Antoraka	BF 1 Lat : -15.484437° S Long : 49.665018° E
		BF 2 Lat: -15.479763° S

		Long: 49.665927° E
		BF 3 Lat: -15.477307° S Long: 49.663273° E
VOLOINA	Ambodipaka	BF 1 Lat : -15.543145° S Long : 49.620030° E
		BF 2 Lat: -15.543932° S Long: 49.618020° E
		BF 3 Lat: -15.544912° S Long: 49.618342° E
RANTABE	Rantohely	BF 1 Lat: -15.662490° S Long: 49.643390° E
		BF 2 Lat: -15.660300° S Long: 49.643040° E
		BF 3 Lat: -15.656930° S Long: 49.644100° E
	Mahasoa	BF 1 Lat: -15.684430° S Long: 49.641610° E
		BF 2 Lat: -15.682250° S Long: 49.642720° E
		BF 3 Lat: -15.678450° S Long: 49.645030° E
	Rantabe	BF 1 Lat: -15.704510° S Long: 49.642940° E
		BF 2 Lat: -15.703370° S Long: 49.643380° E
		BF 3 Lat: -15.701840° S Long: 49.642040° E
ANANDRIVOLA	Maintimbato	BF 1 Lat: -15.772205° S Long: 49.673460° E
		BF 2 Lat: -15.768977° S Long: 49.670838° E
		BF 3 Lat: -15.768265° S Long: 49.669093° E

Quant à la localisation, les cartes suivantes présentent la localisation et l'aperçu général des sites d'implantation des infrastructures.

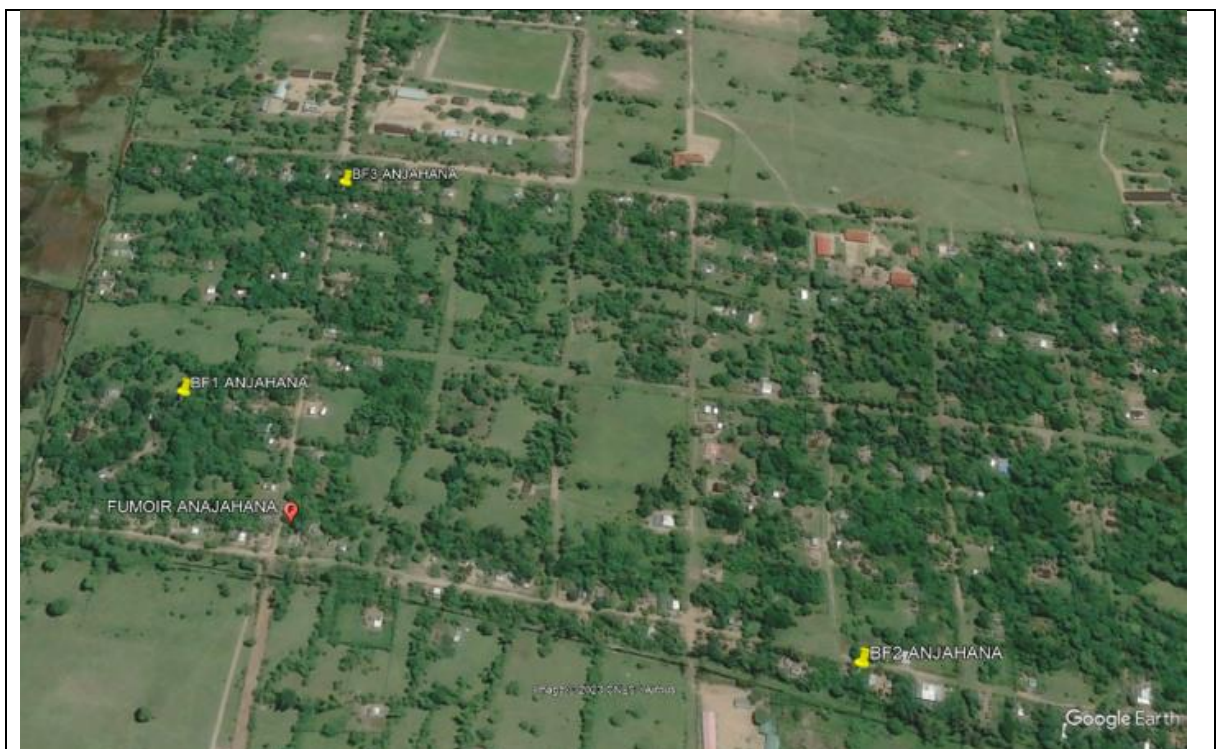
- ✚ Anjanazana
- Village Ambodimandrofo

Carte 1 : Localisation du village Ambodimandrofo



- ✚ Anjahana
- Village Anjahana

Carte 2 : Localisation du village Anjahana



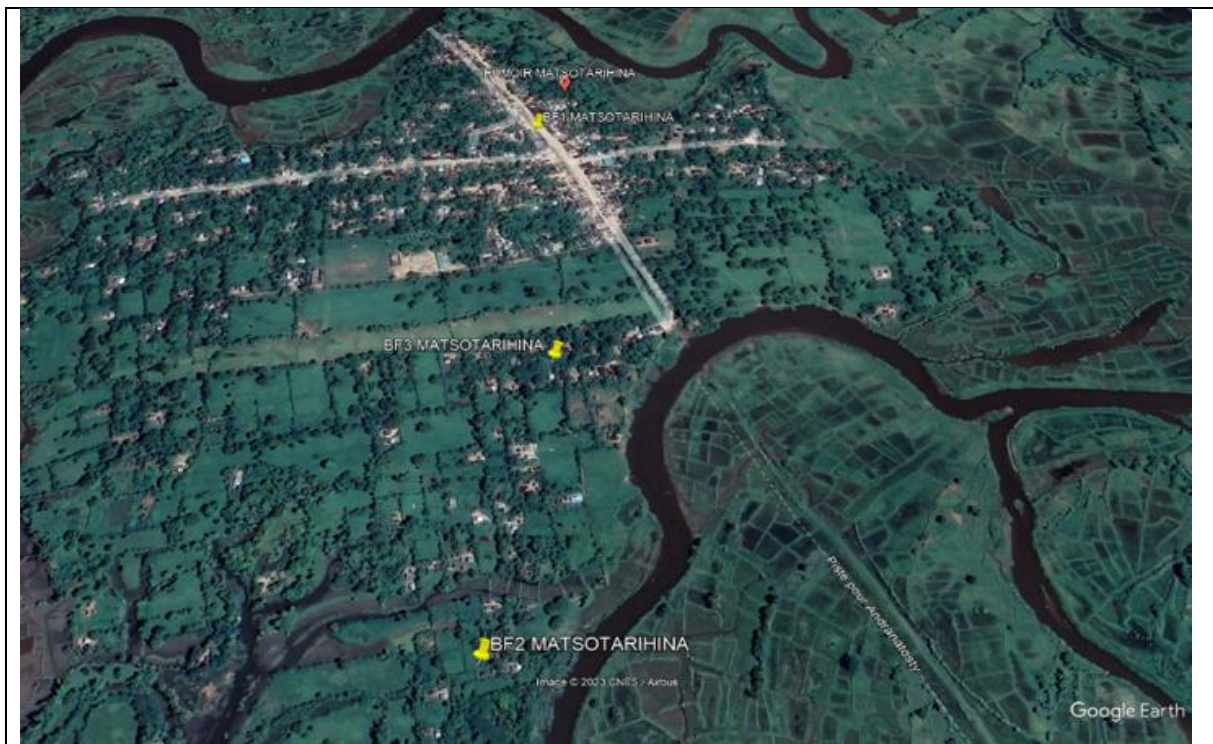
➔ Village Navana

Carte 3 : Localisation du village Navana



✚ Andranofotsy
➔ Village Matsotarihina

Carte 4 : Localisation du village Matsotarihina



✚ Mahalevona

→ Village Masindrano

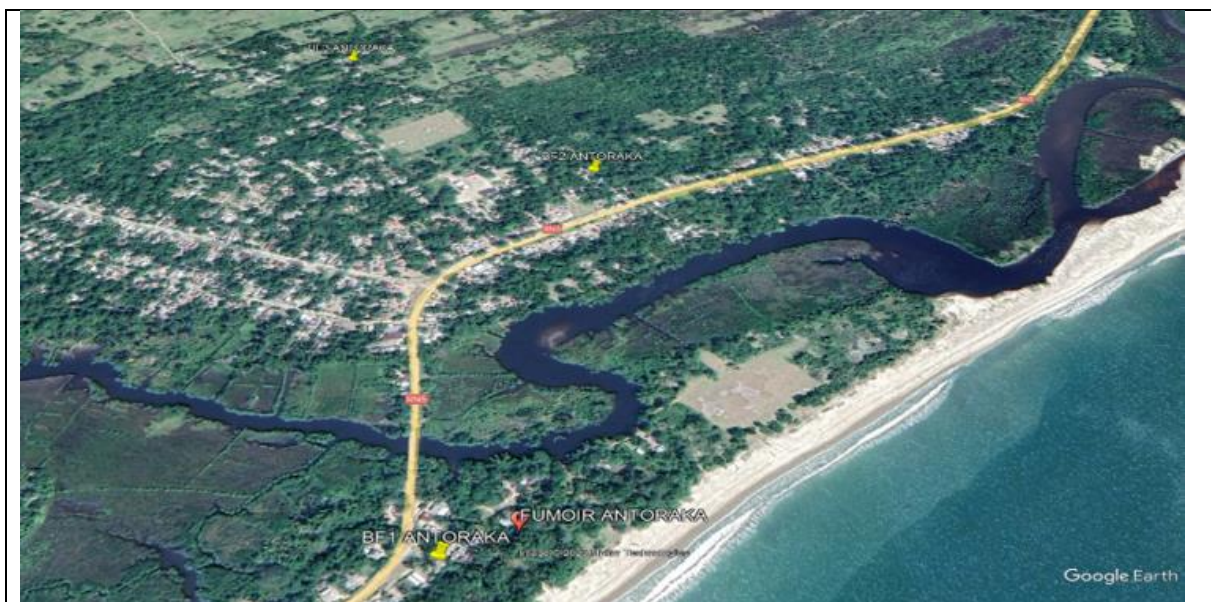
Carte 5 : Localisation du village Masindrano



✚ Ankofabe

→ Village Antoraka

Carte 6 : Localisation du village Antoraka



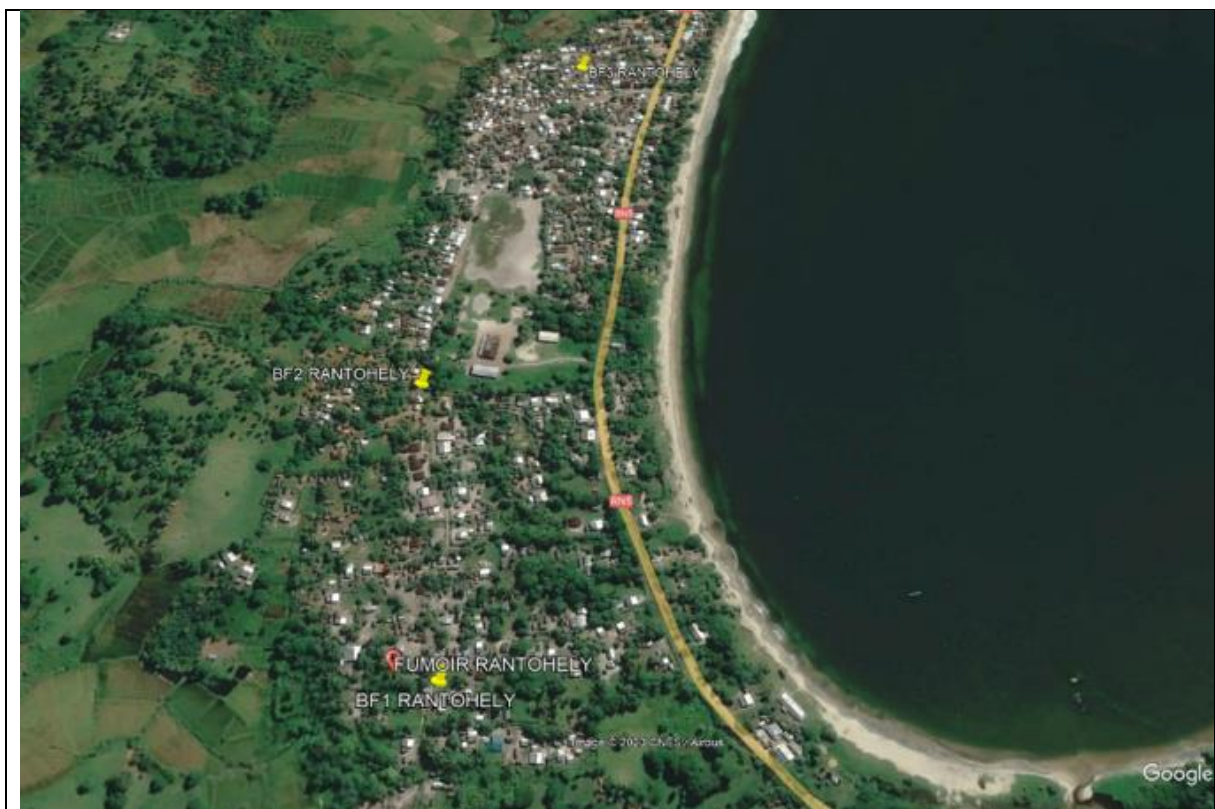
- ✚ Voloina
- ➔ Village Ambodipaka

Carte 7 : Localisation du village Ambodipaka



- ✚ Rantabe
- ➔ Village Rantohely

Carte 8 : Localisation du village Rantohely



→ Village Mahasoa

Carte 9 : Localisation du village Mahasoa



→ Village Rantabe

Carte 10 : Localisation du village Rantabe



- ✚ Anandrivola
- Village Maintimbato

Carte 11 : Localisation du village Maintimbato

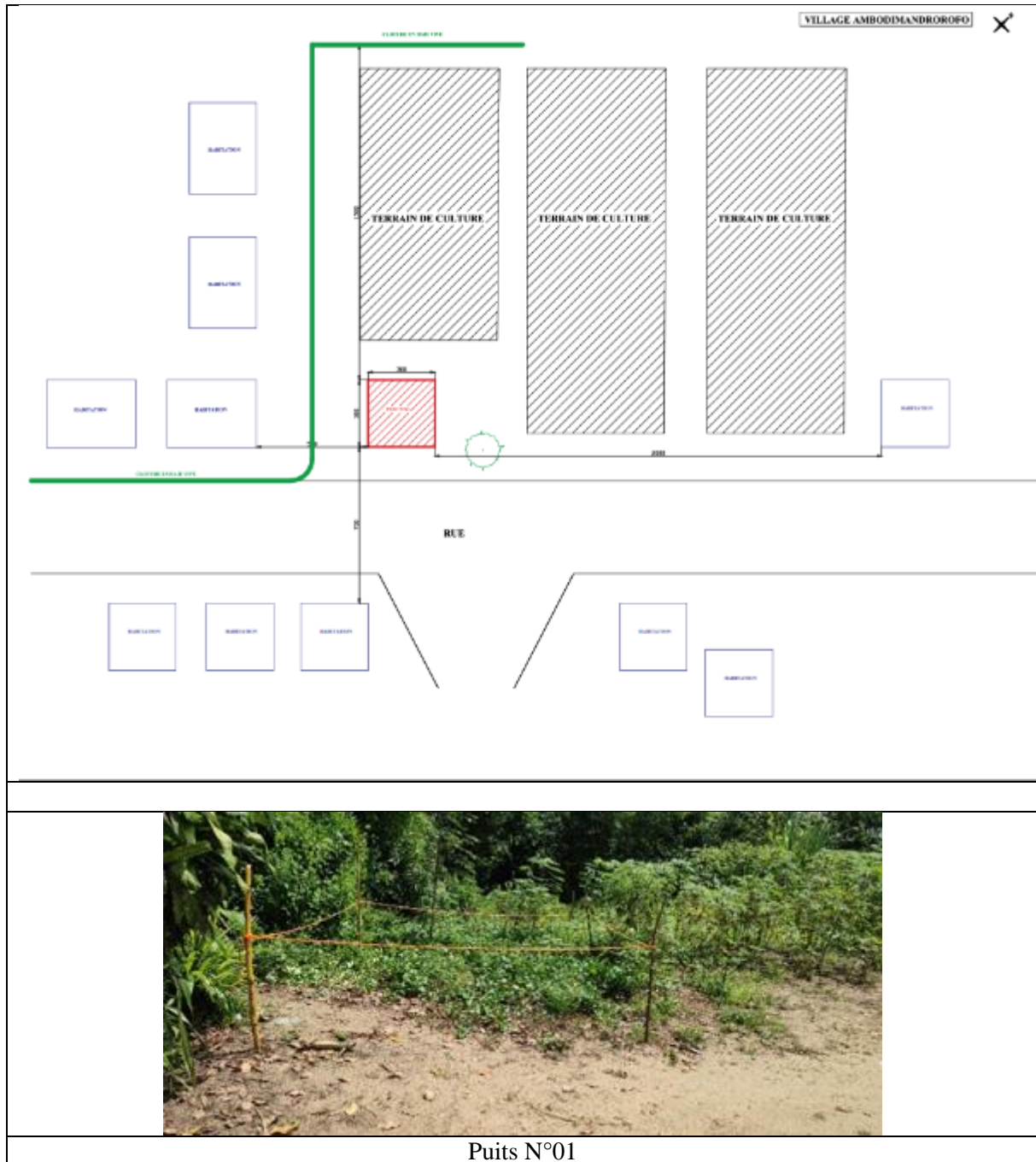


IV.2 Occupation du sol et caractéristiques des sites avant intervention

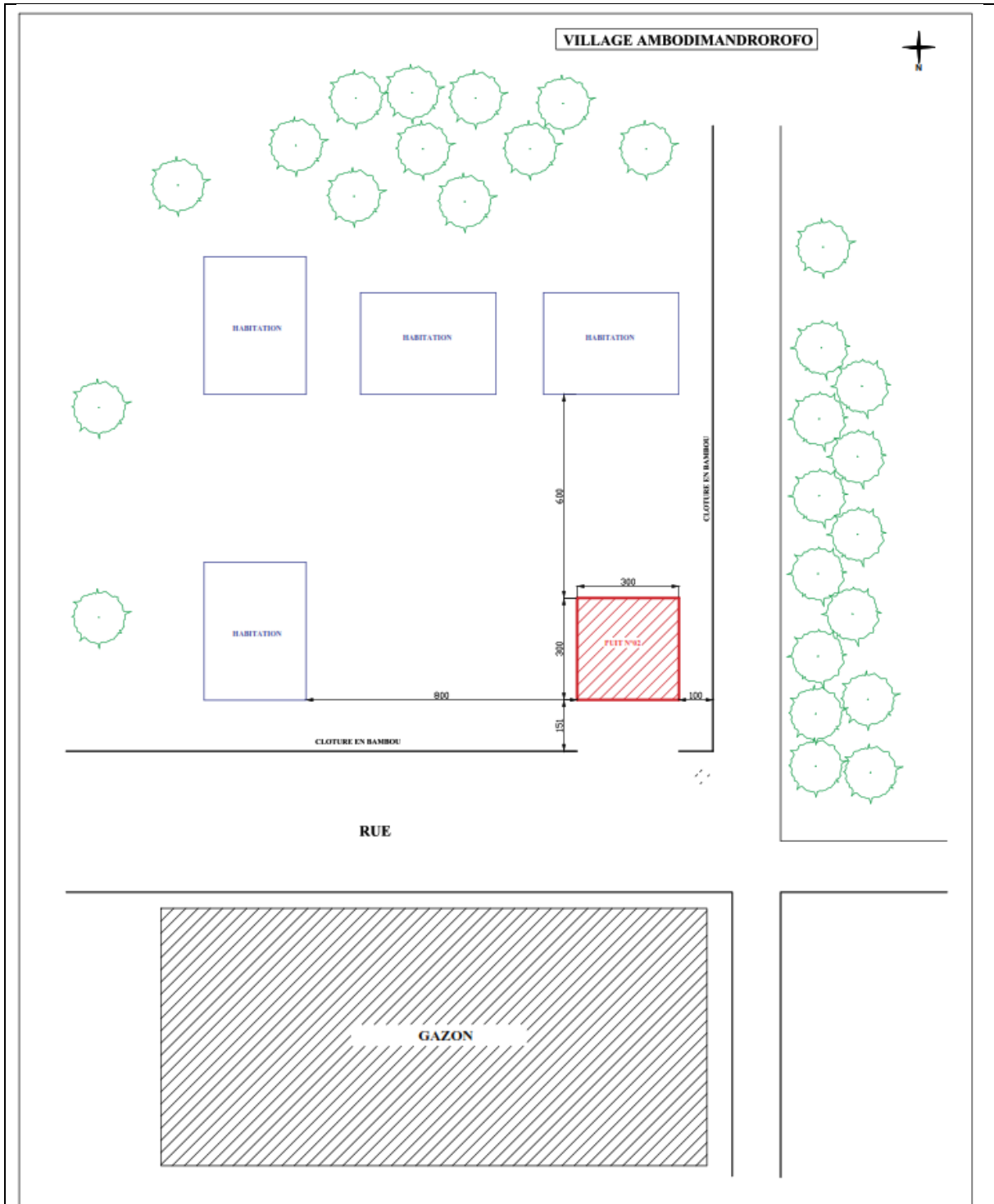
Les cartes d'occupation du sol renseignent sur les éléments présents autour du site d'implantation des infrastructures, permettant ainsi de déterminer les impacts que la réalisation des travaux aura sur les alentours des sites d'implantation.

Les bornes fontaines occuperont une surface de 9m², d'une manière générale, les terrains d'implantation sont une surface plane à faible pente.

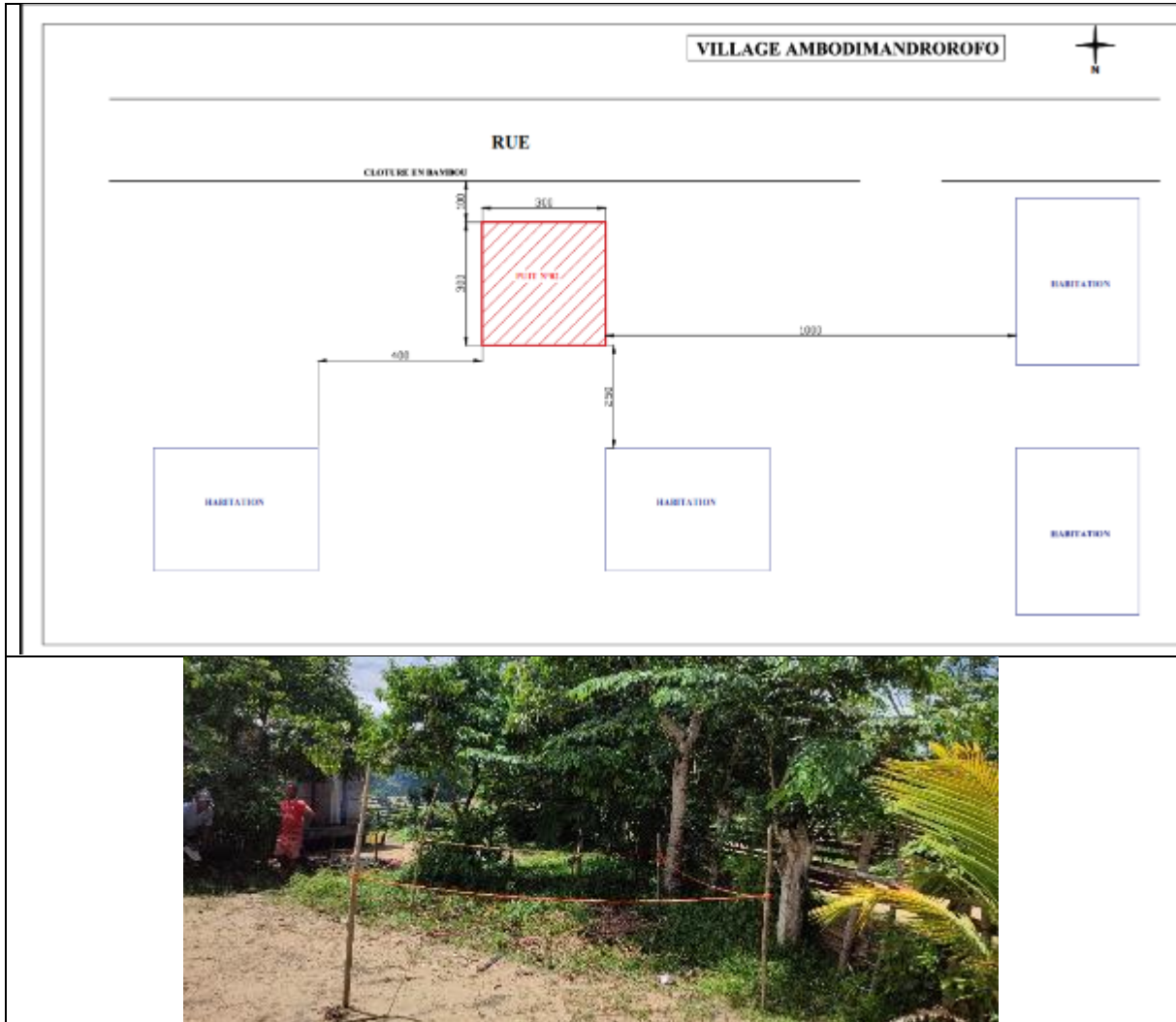
- Ambodimandrofo
- Borne fontaine 01



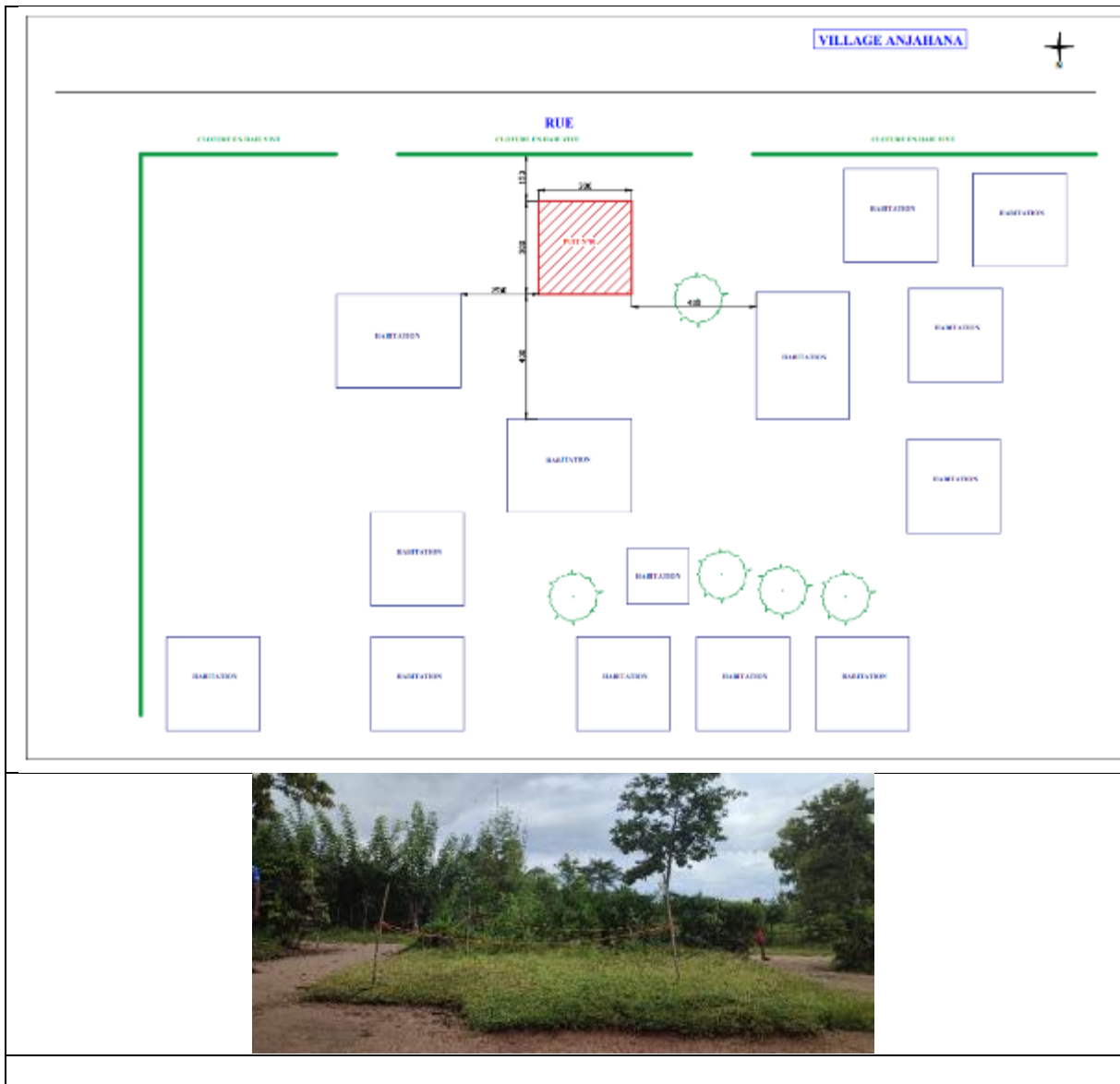
- BF 2



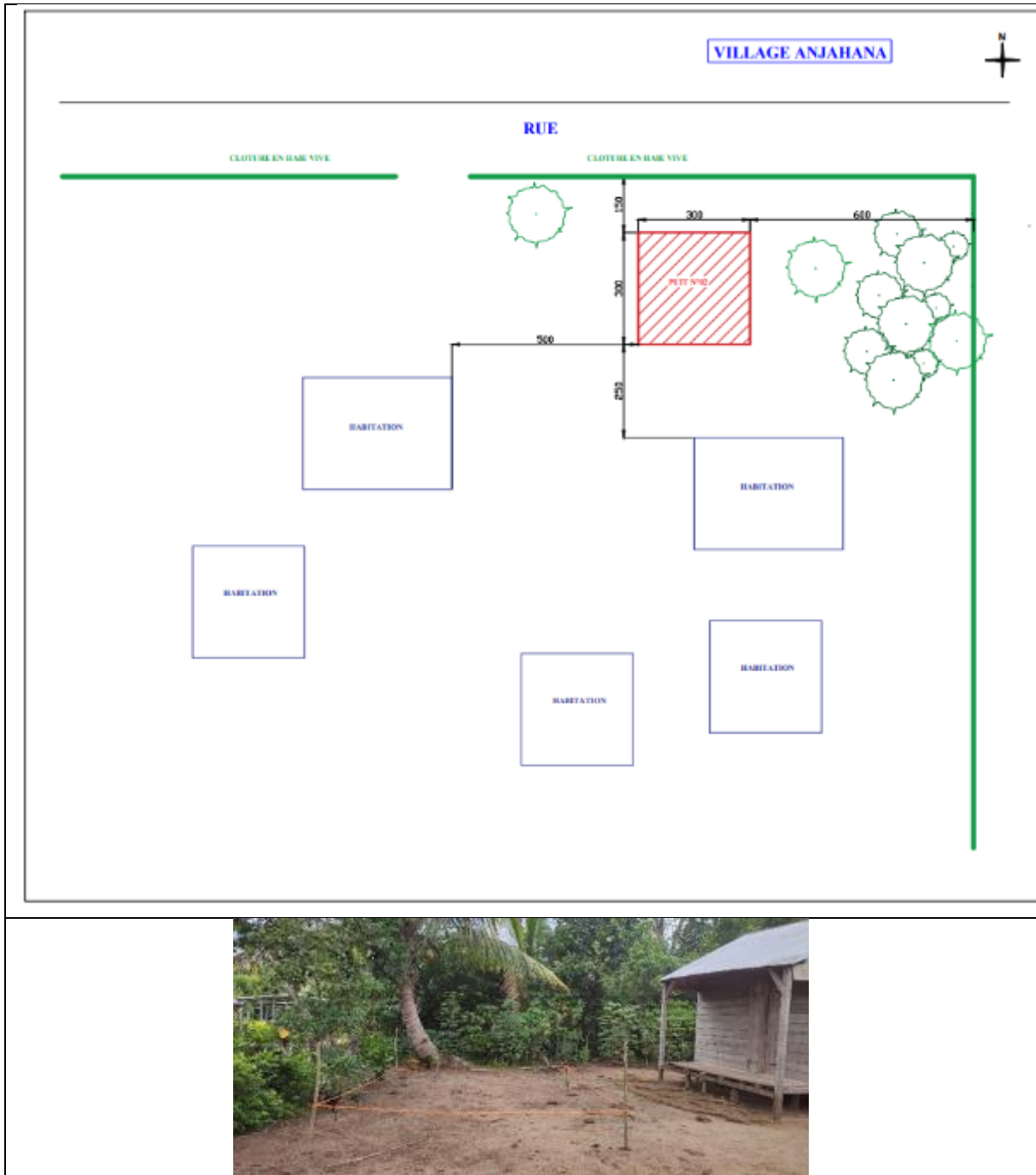
- BF3



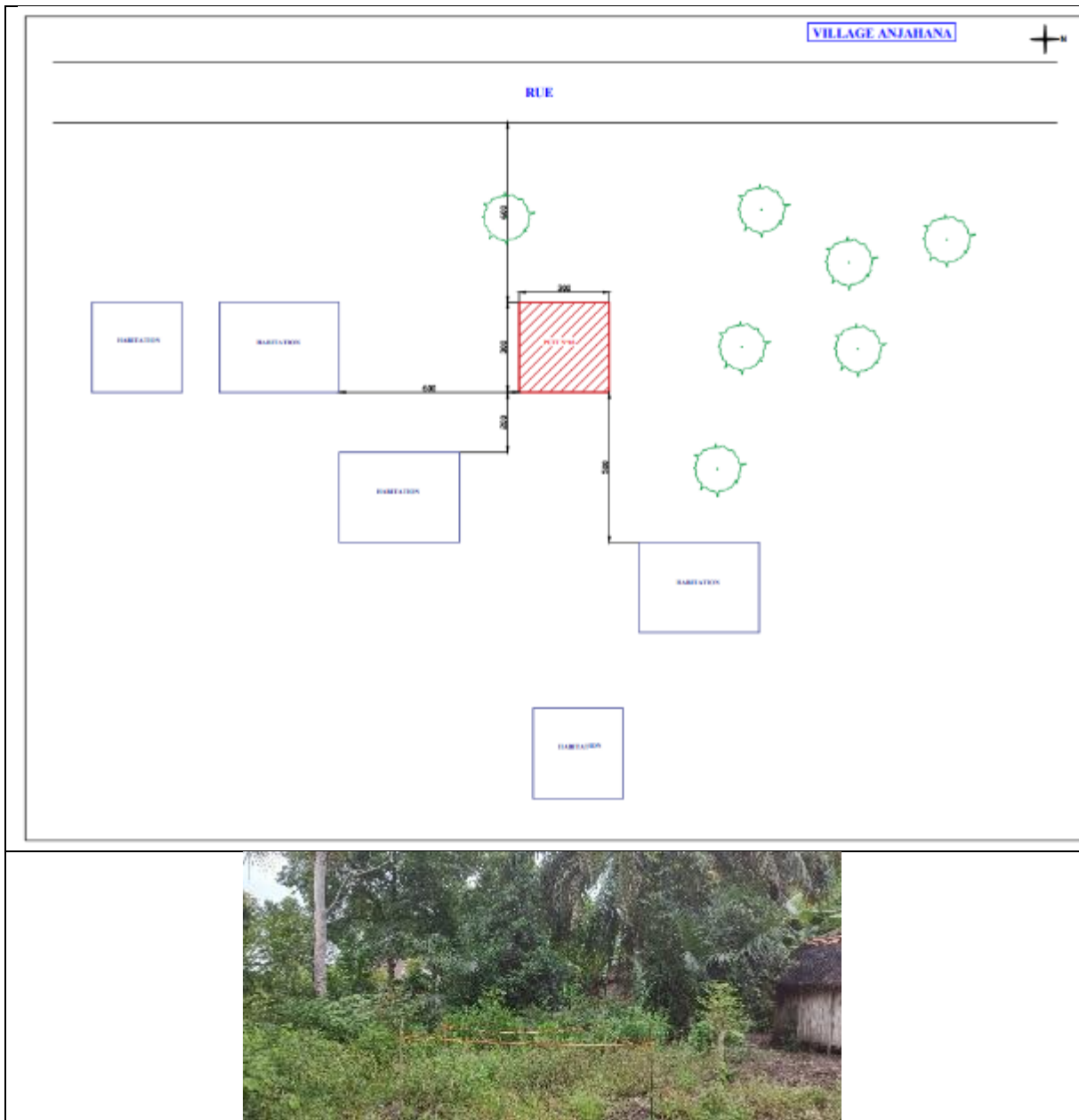
- Anjahana
 - BF1



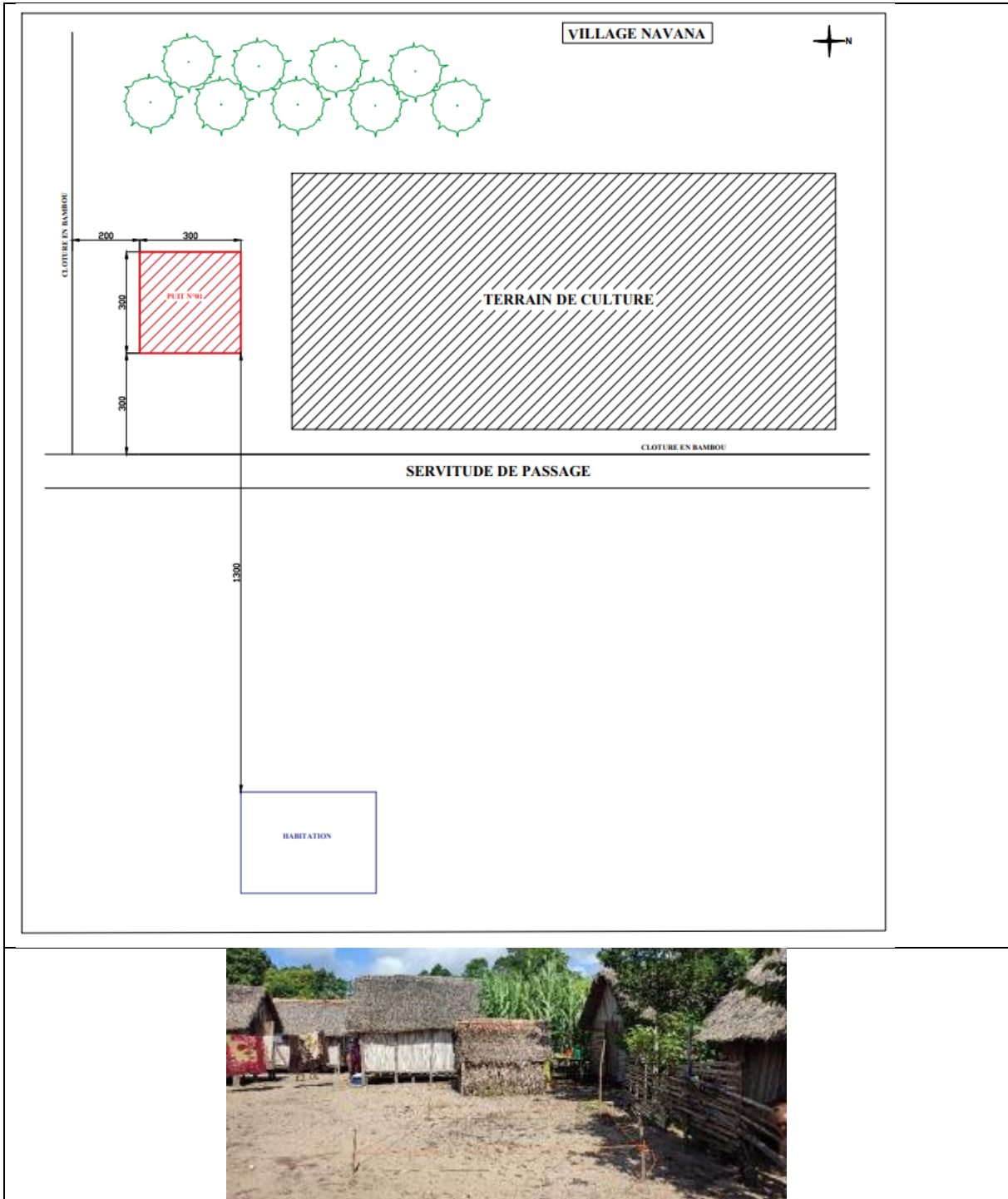
- BF 2



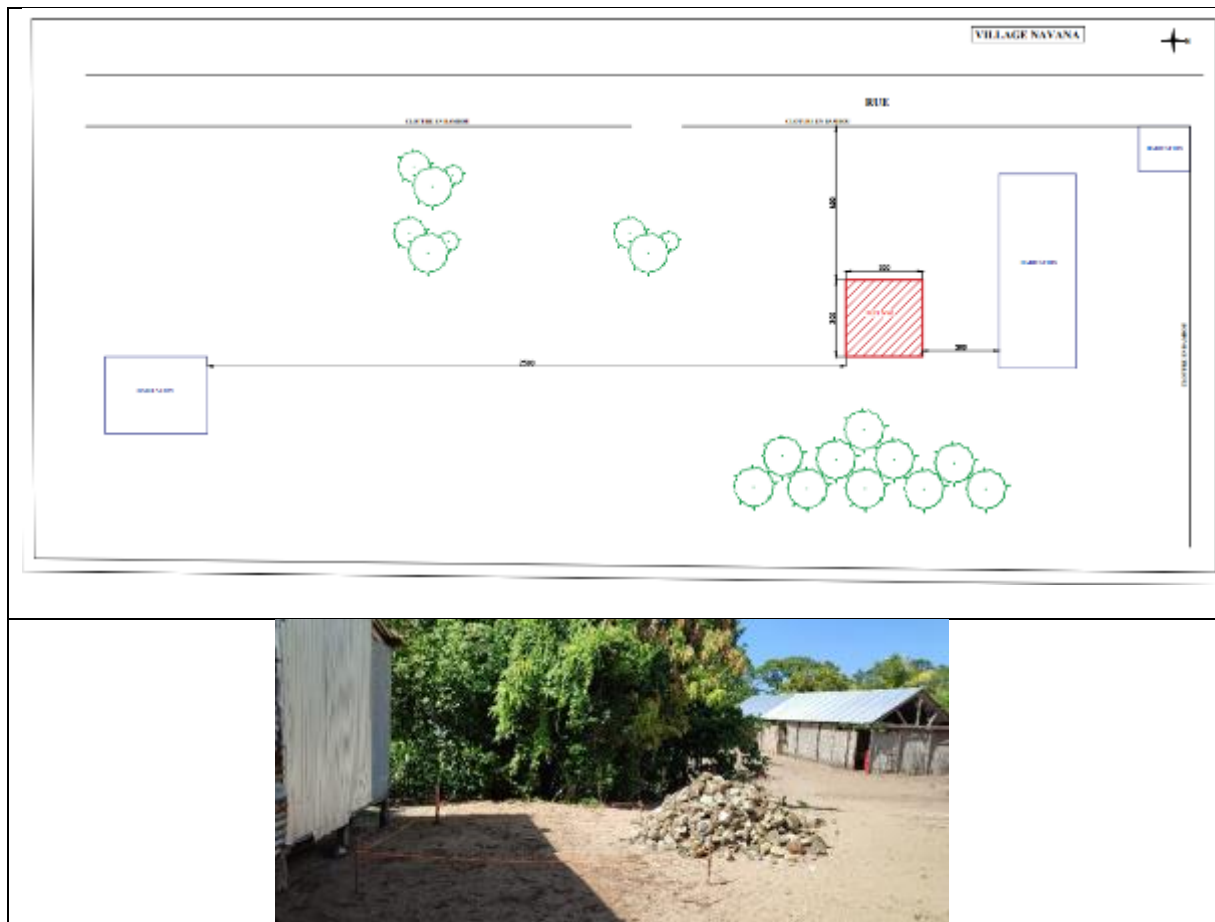
- BF3



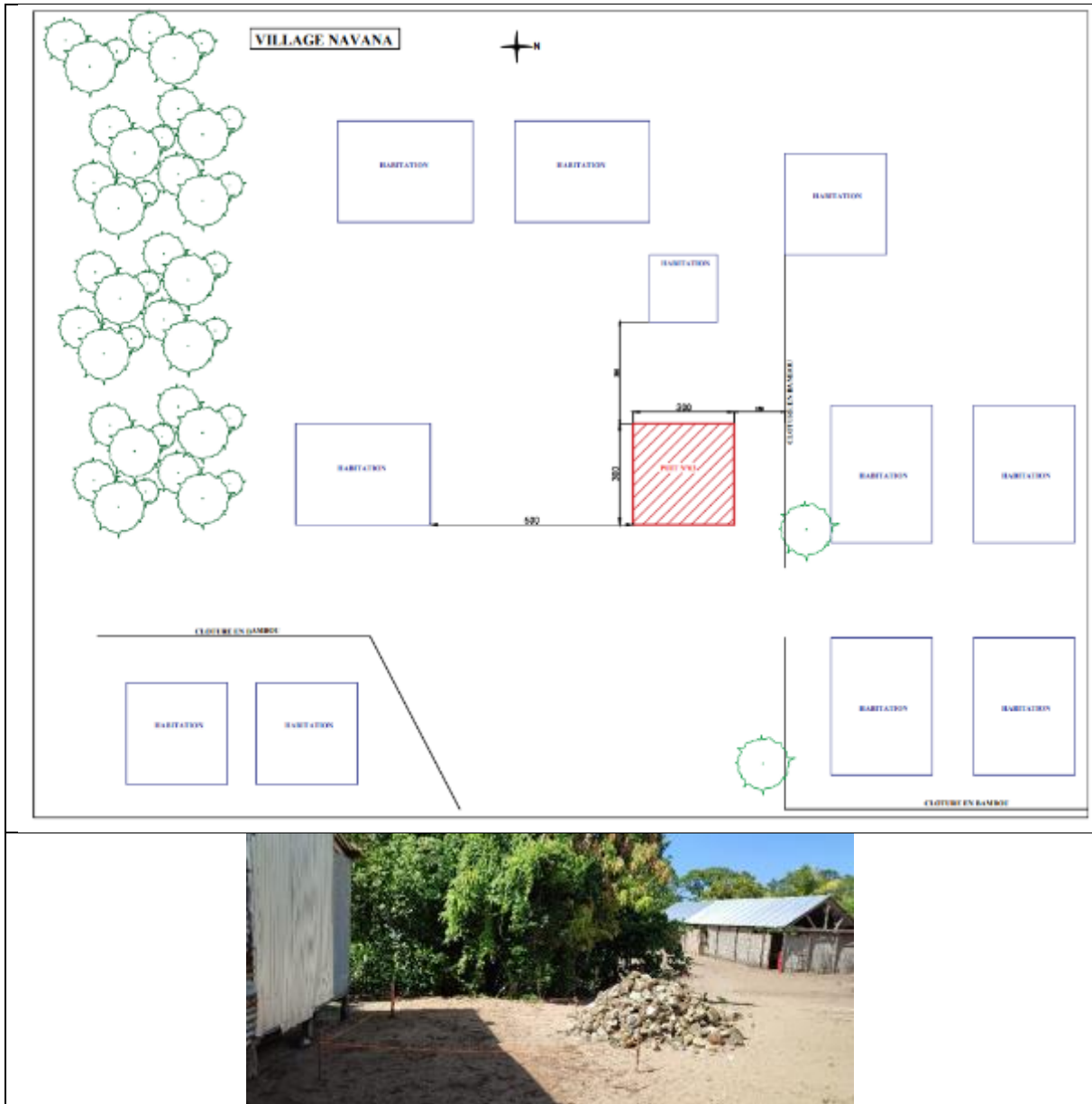
- Navana
 - BF1



- BF 2

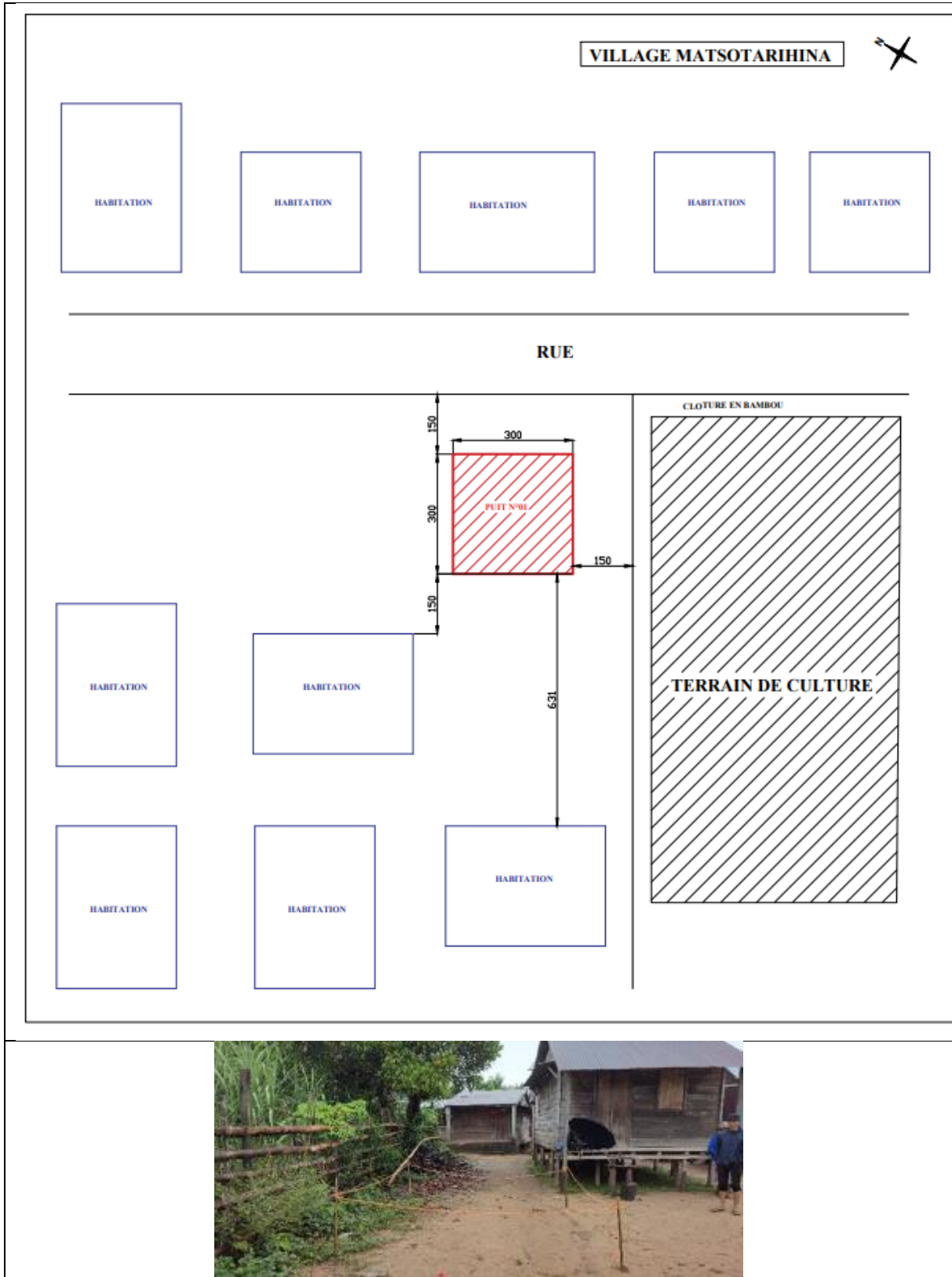


- BF3

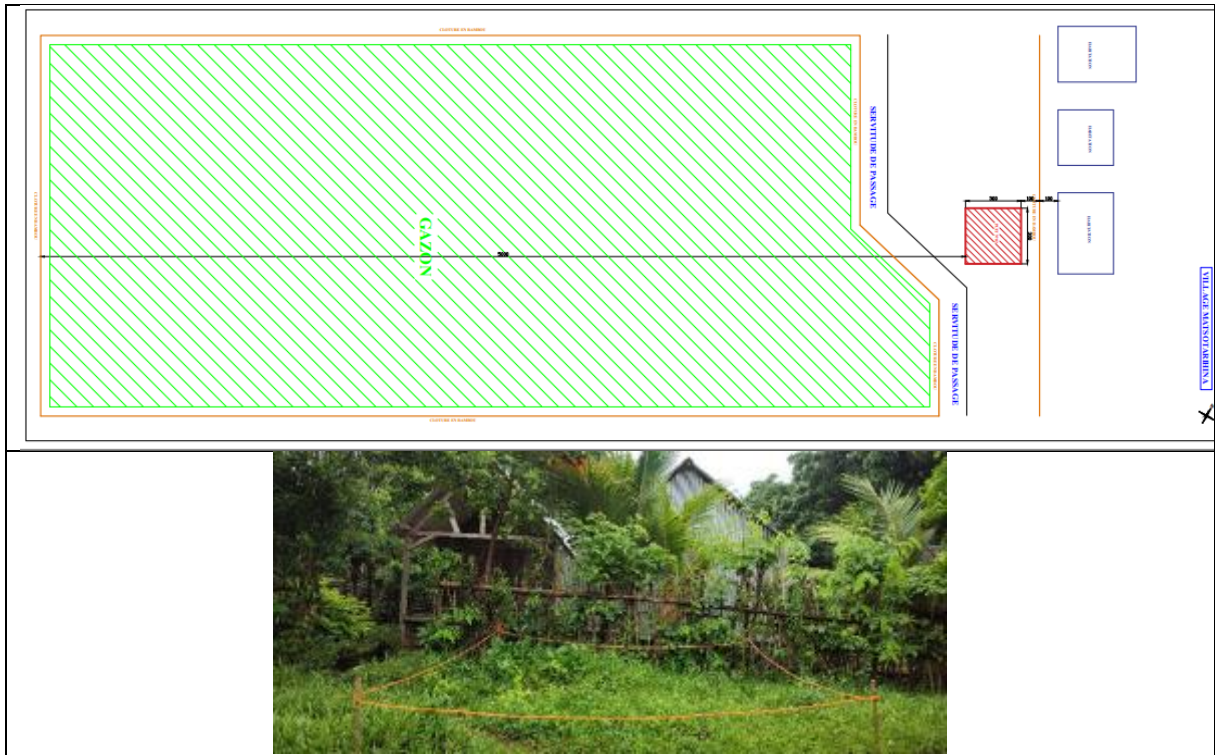


→ Matsotarihina

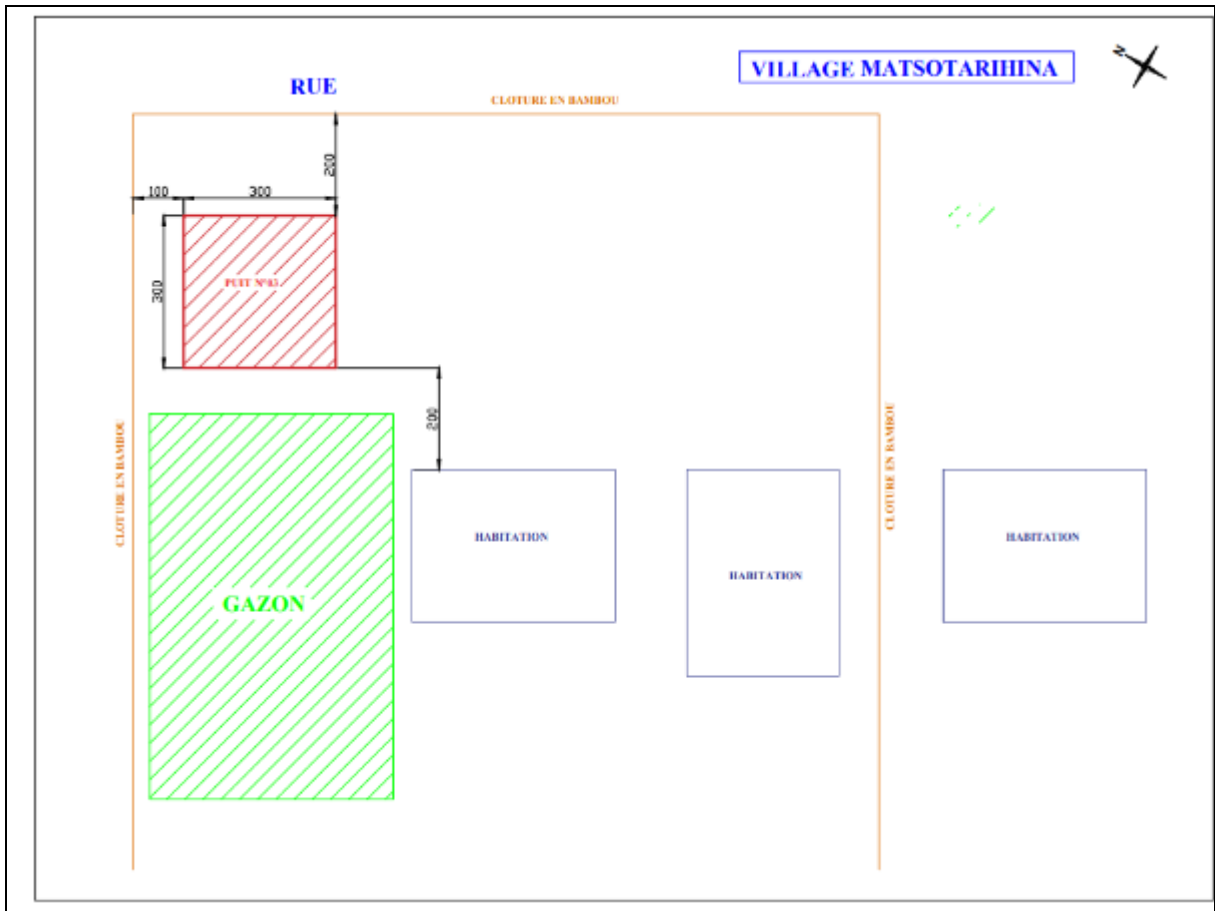
- BF1



- BF2

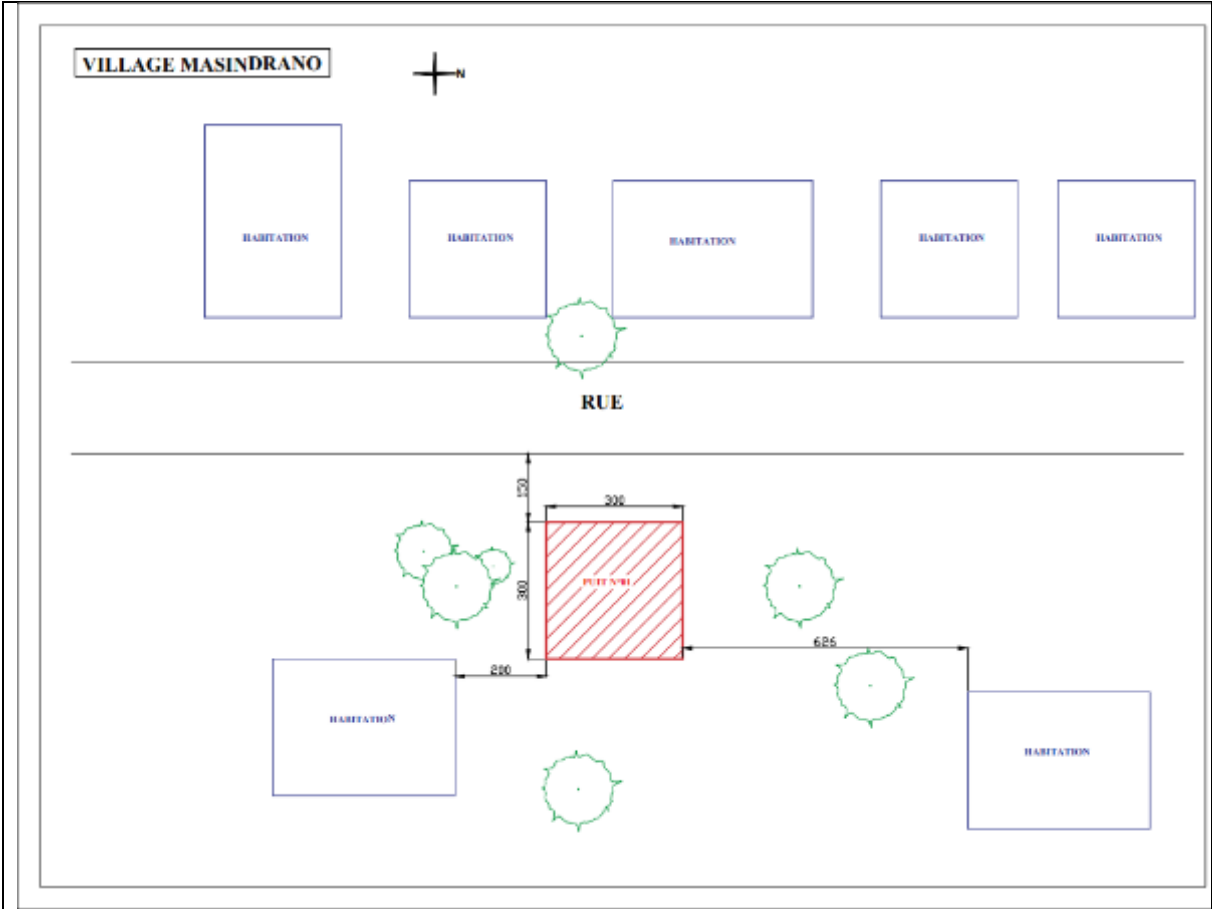


- BF3

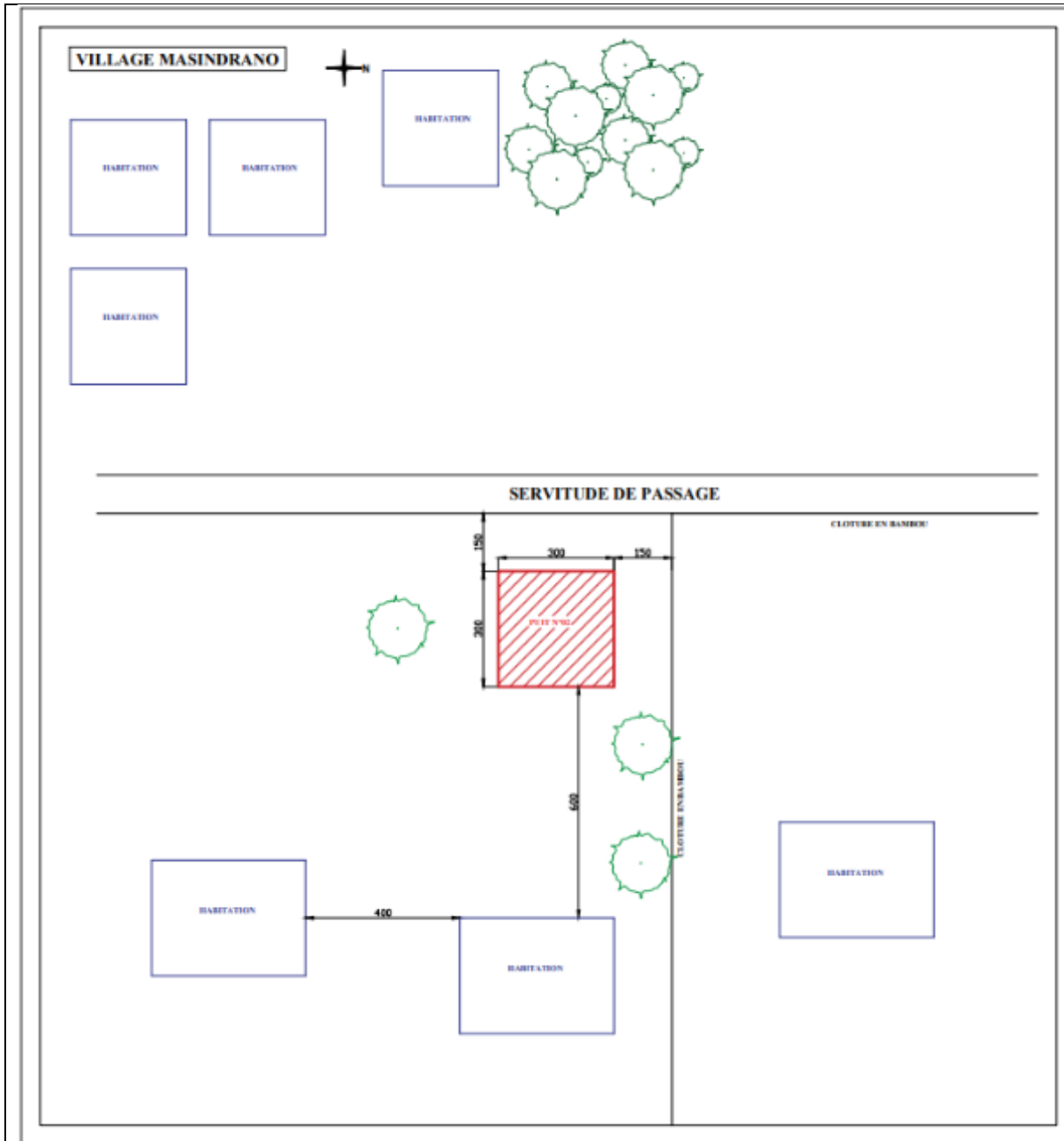




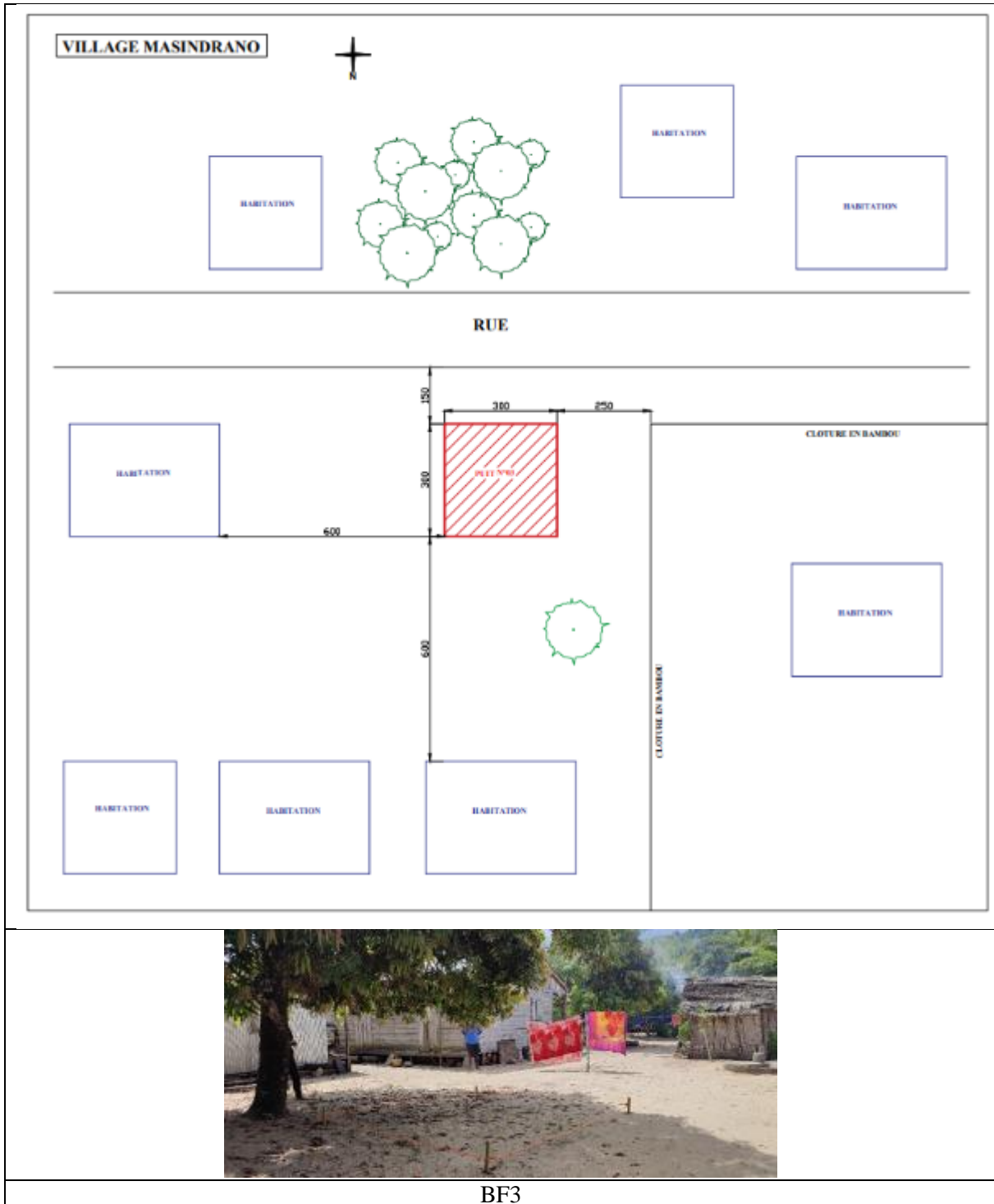
→ Masindrano
• BF 1



- BF 2

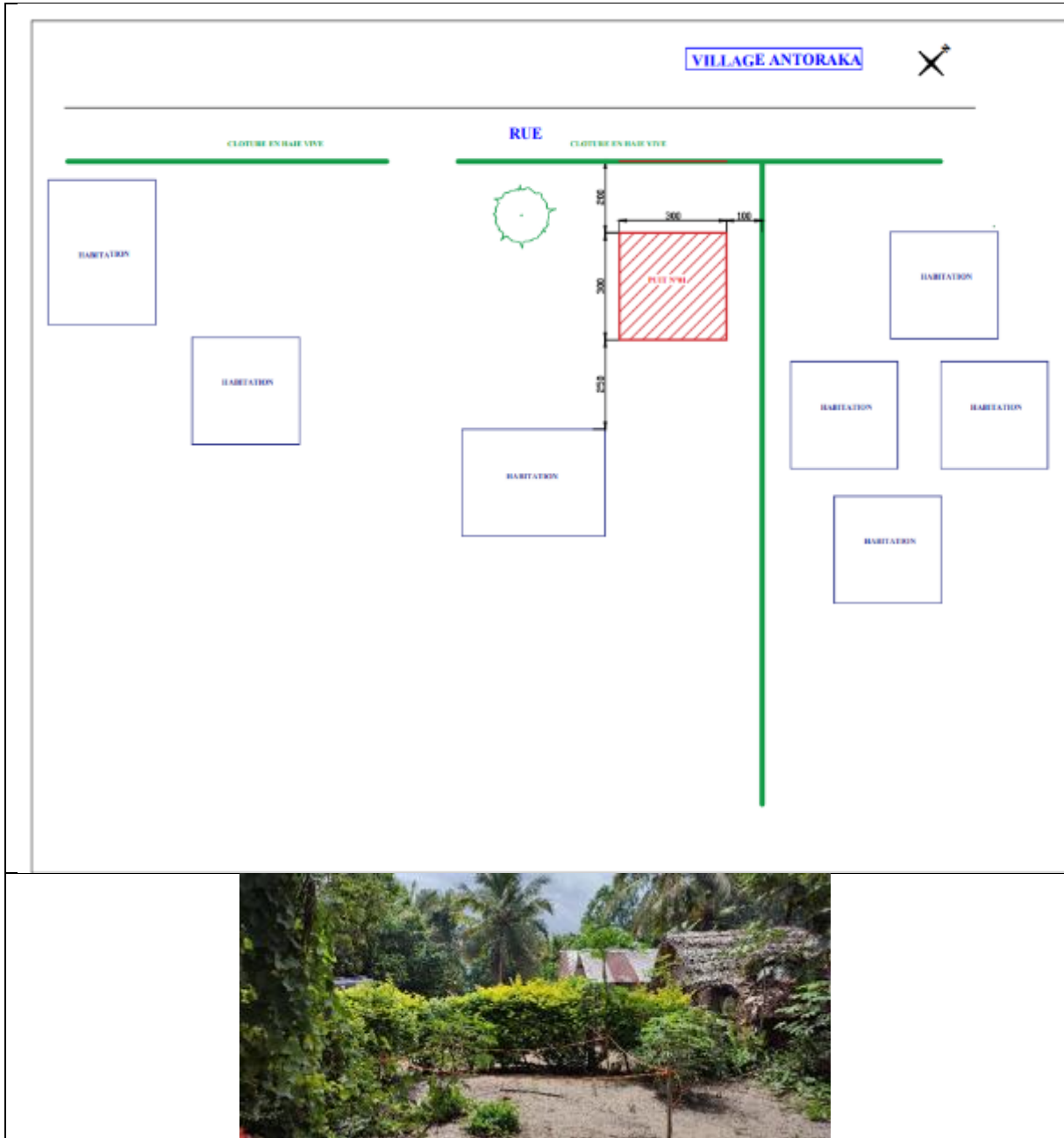


- BF 3

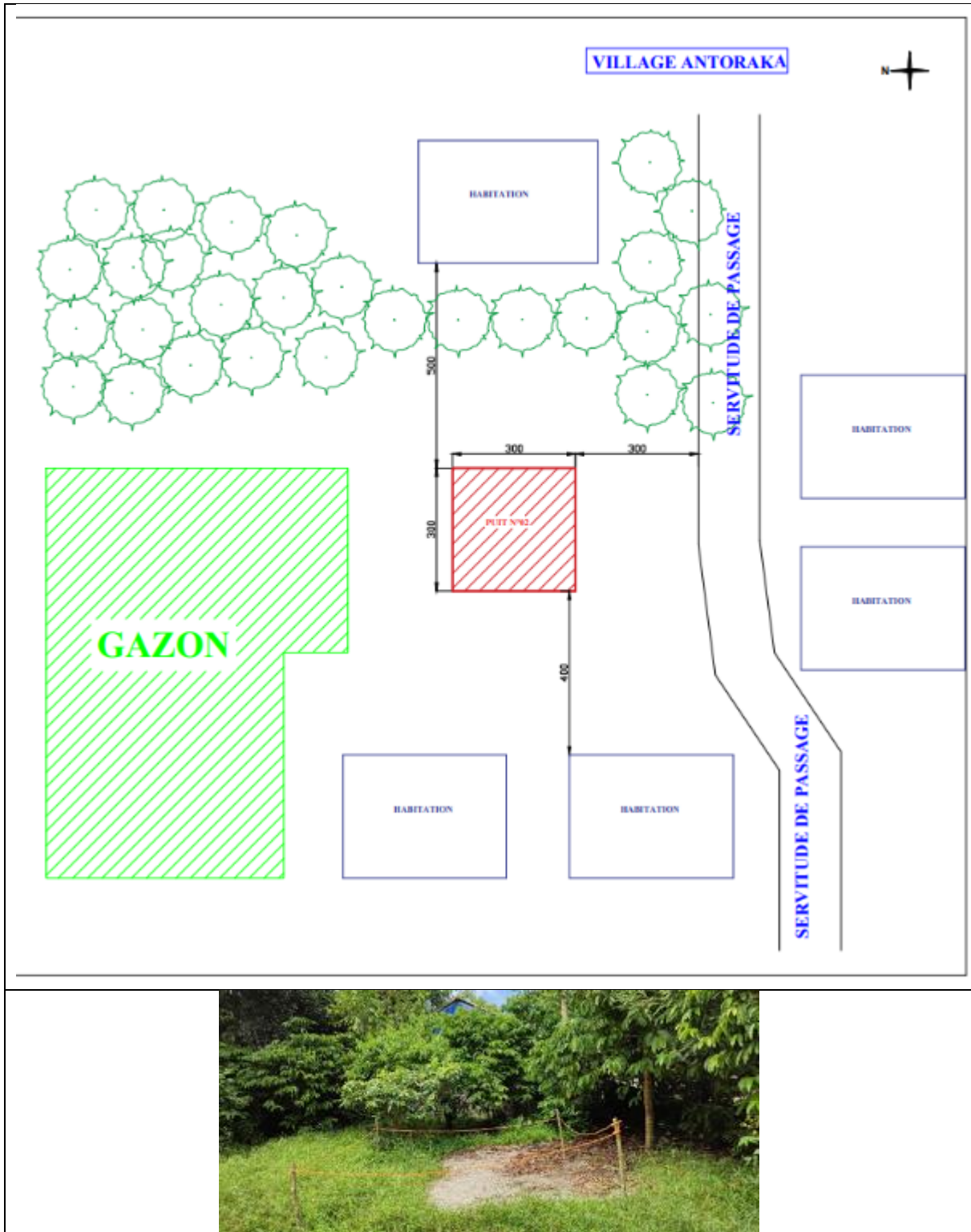


BF3

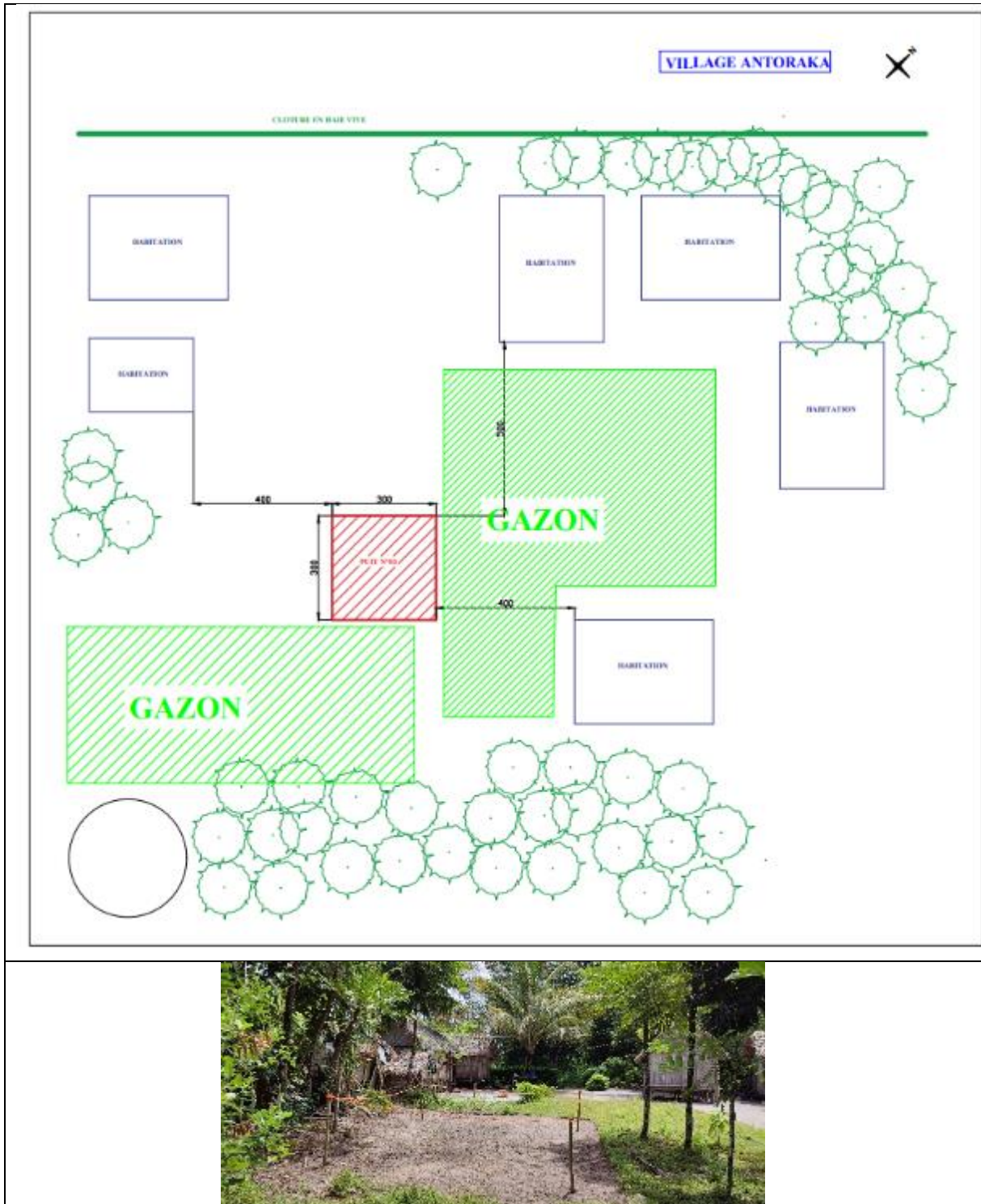
- Antoraka
 - BF 1



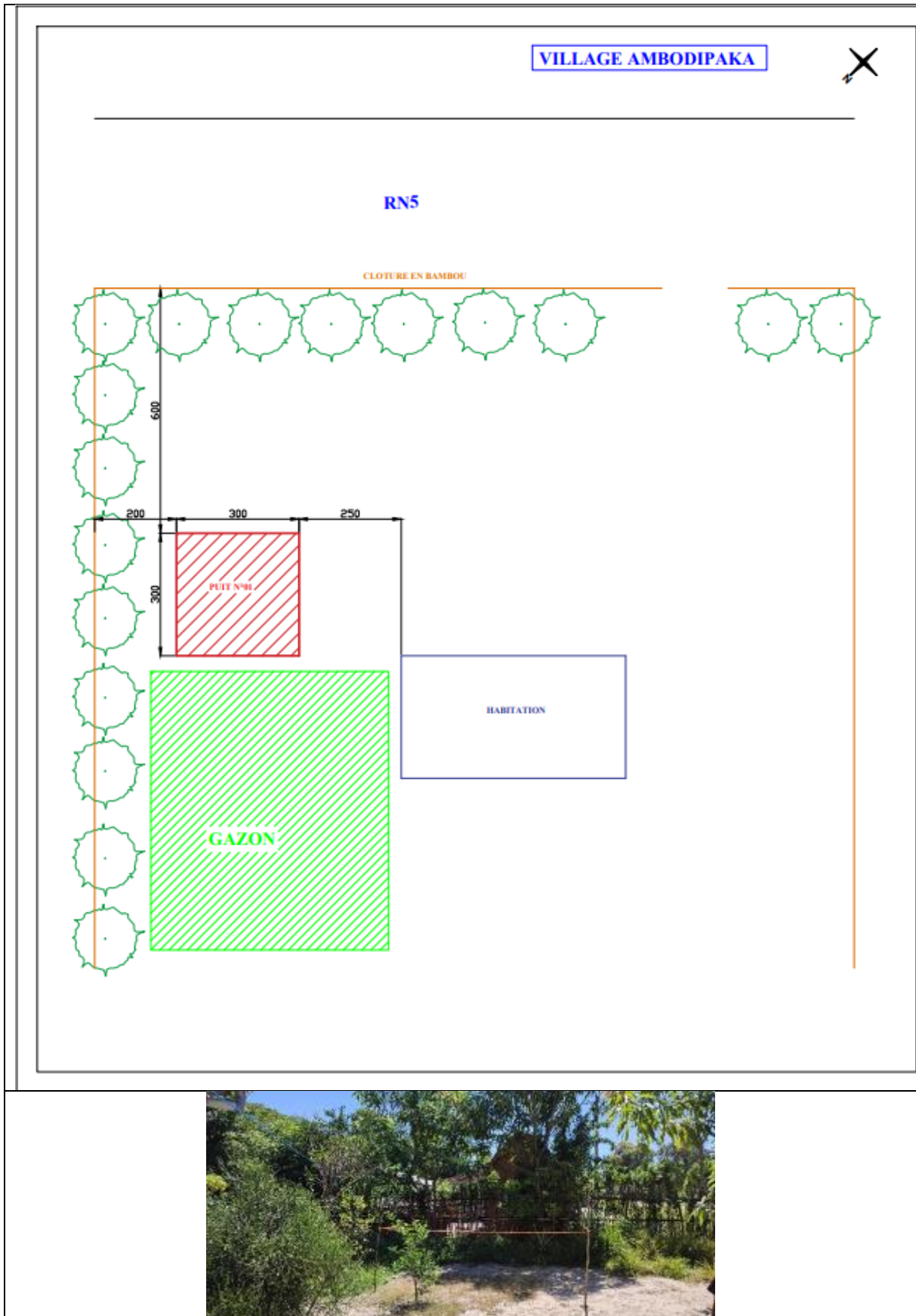
- BF 2



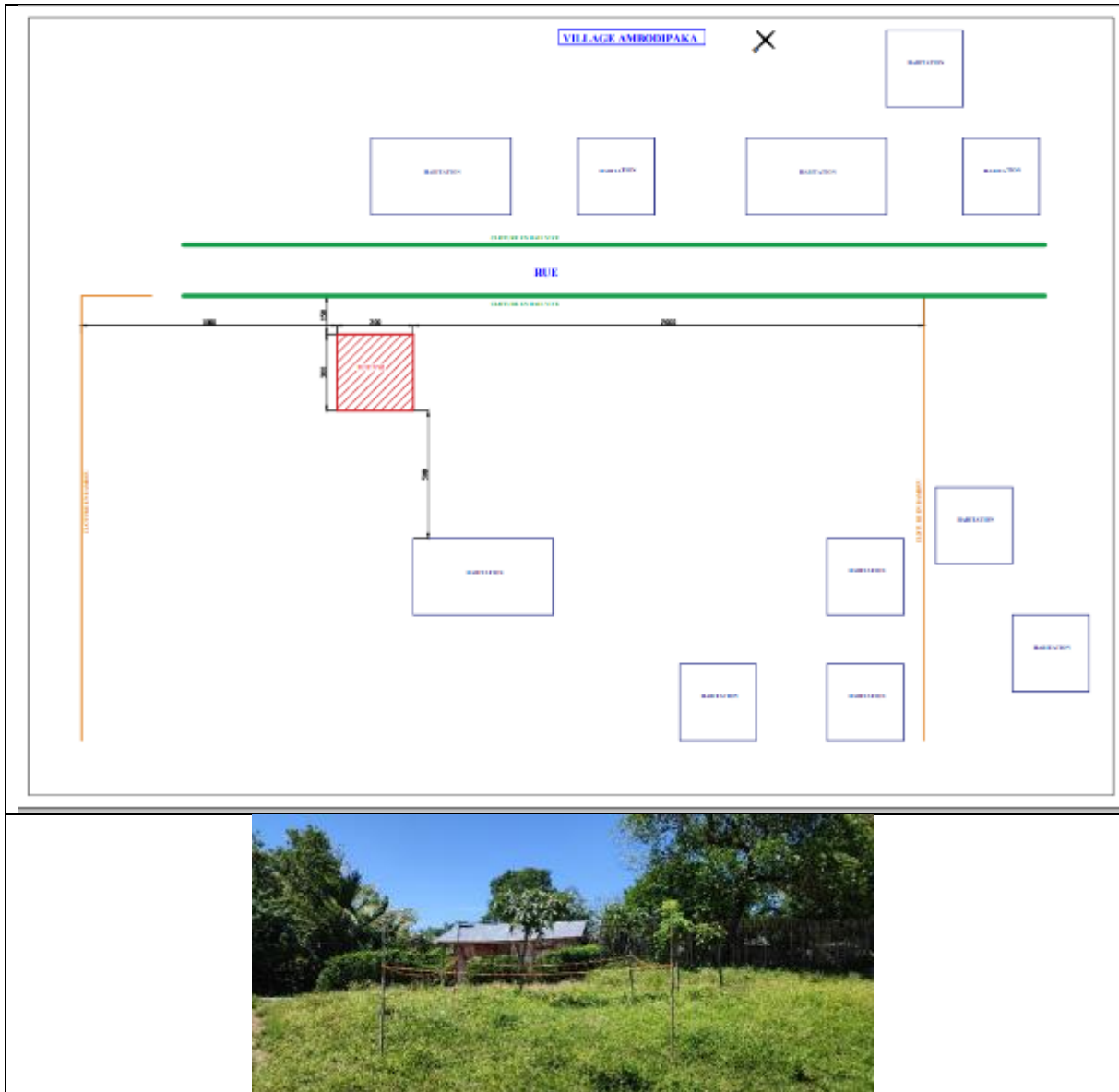
- BF 3



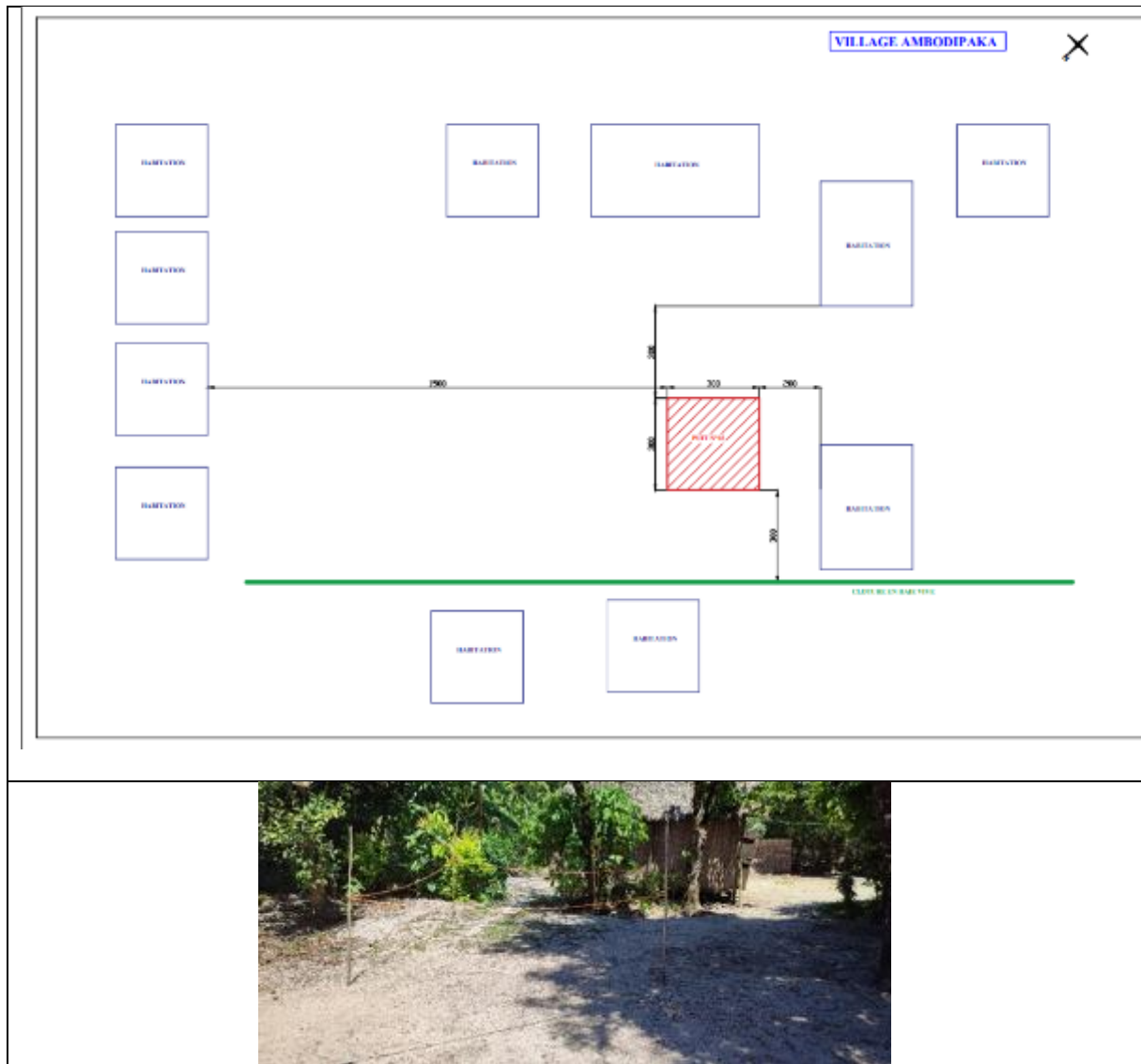
→ Ambodipaka



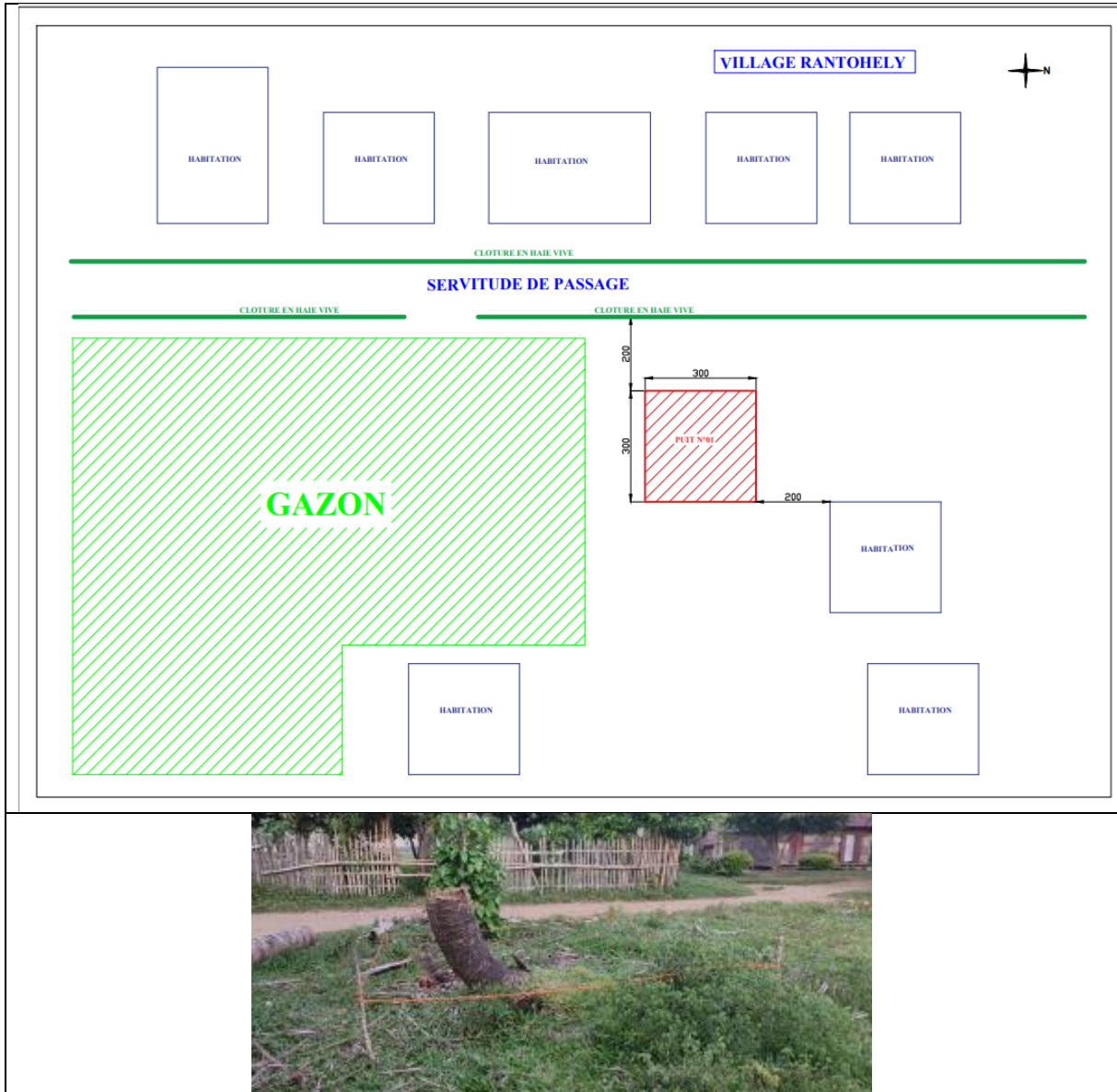
- BF 2



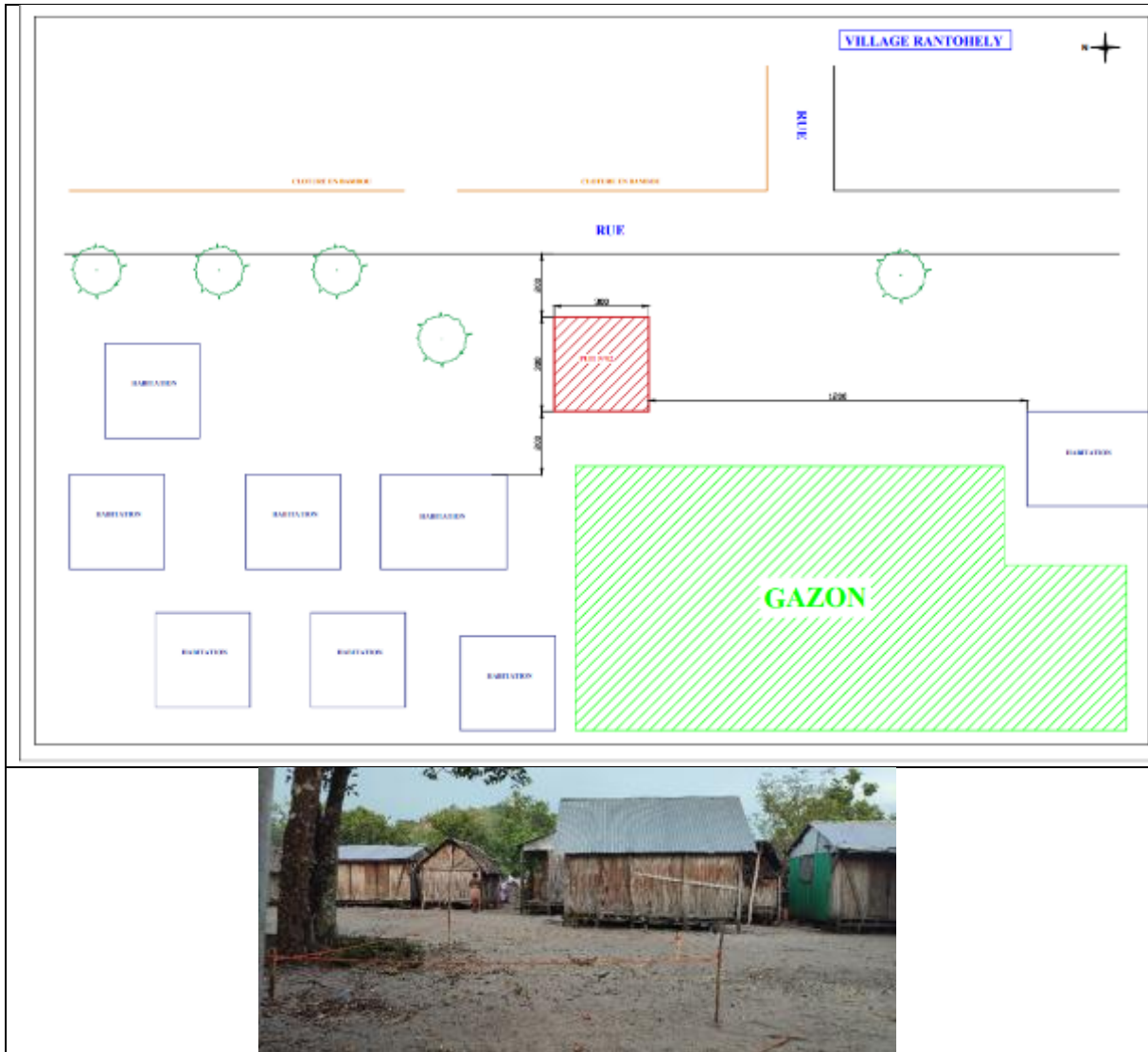
- BF 3



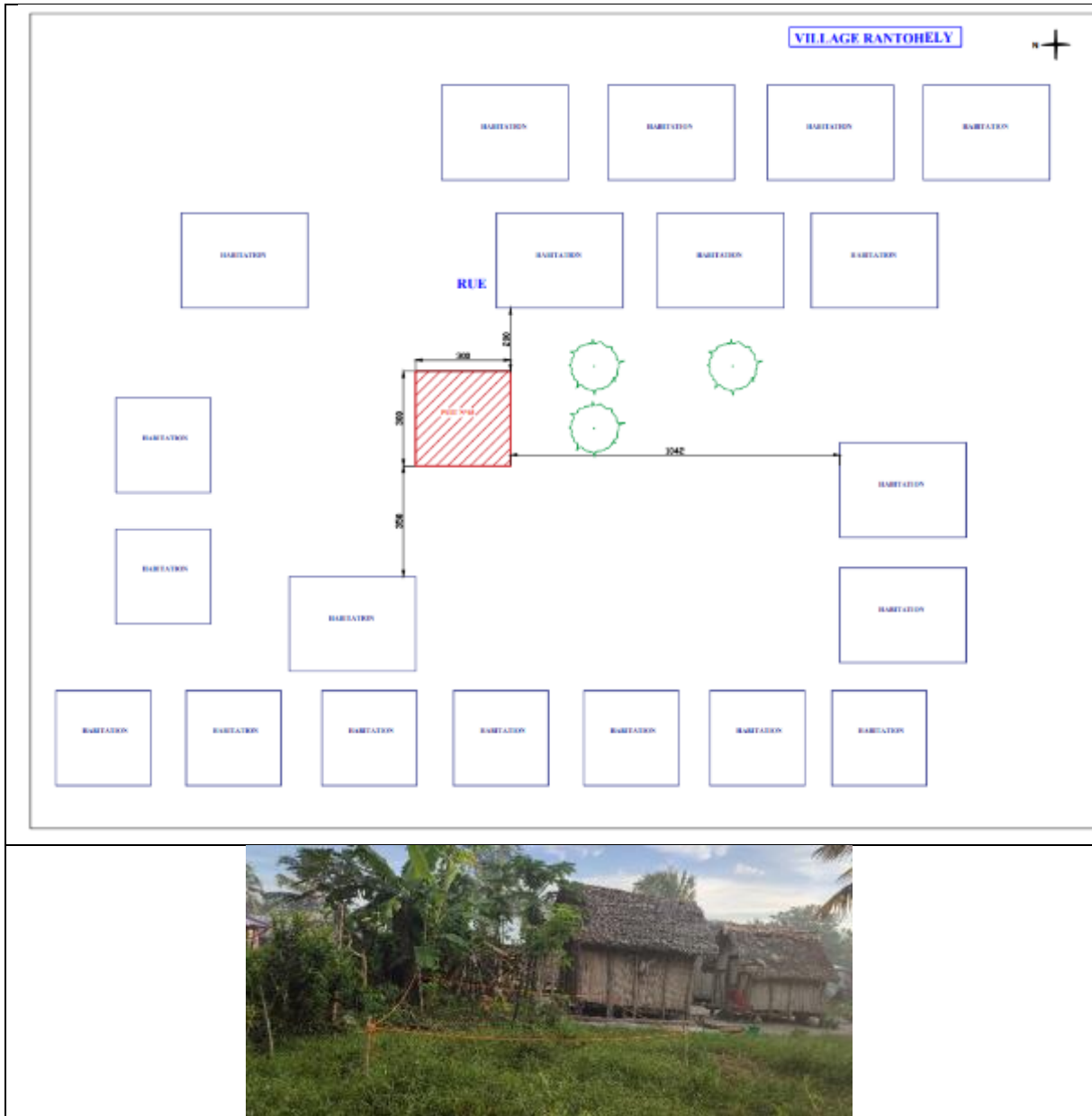
- Rantohely
 - BF 1



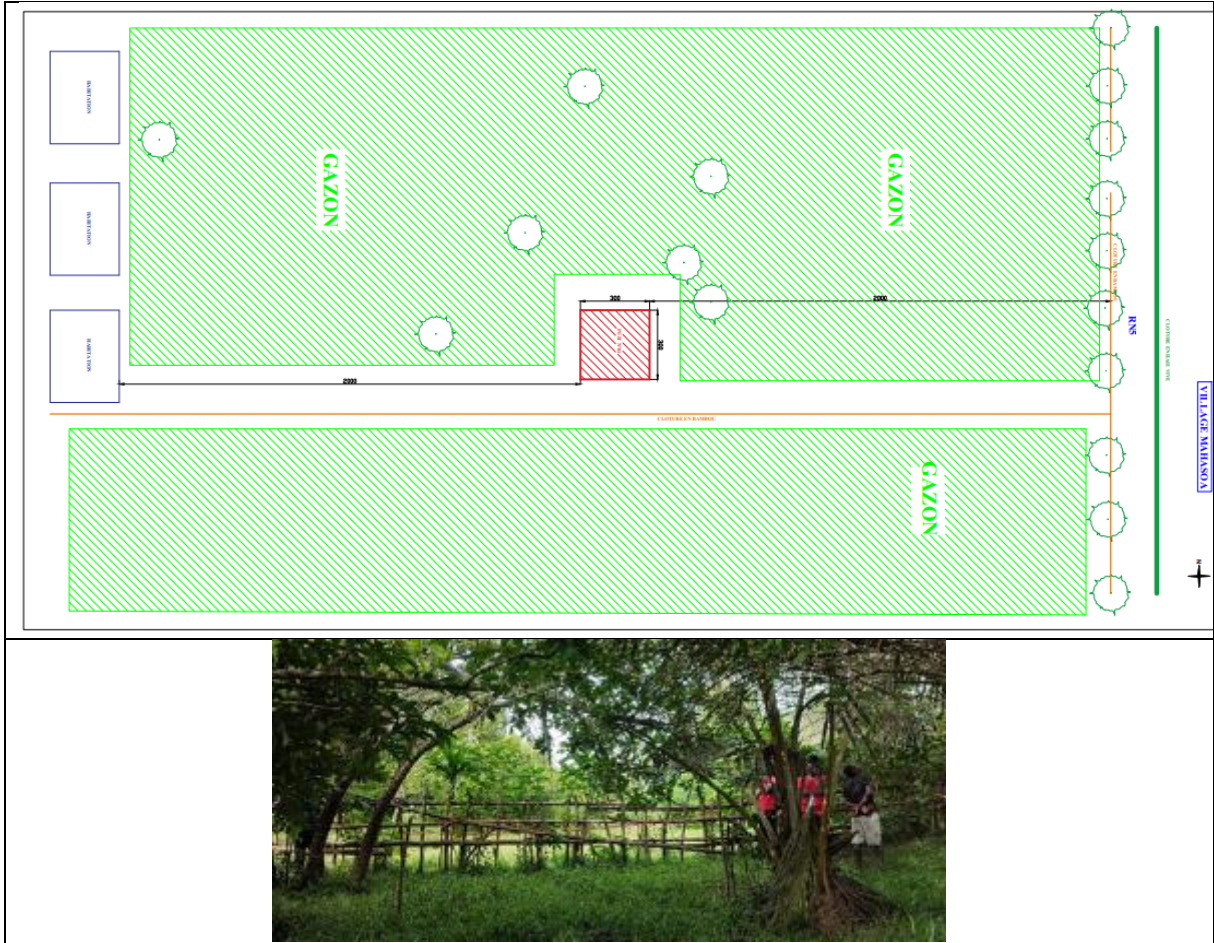
- BF 2



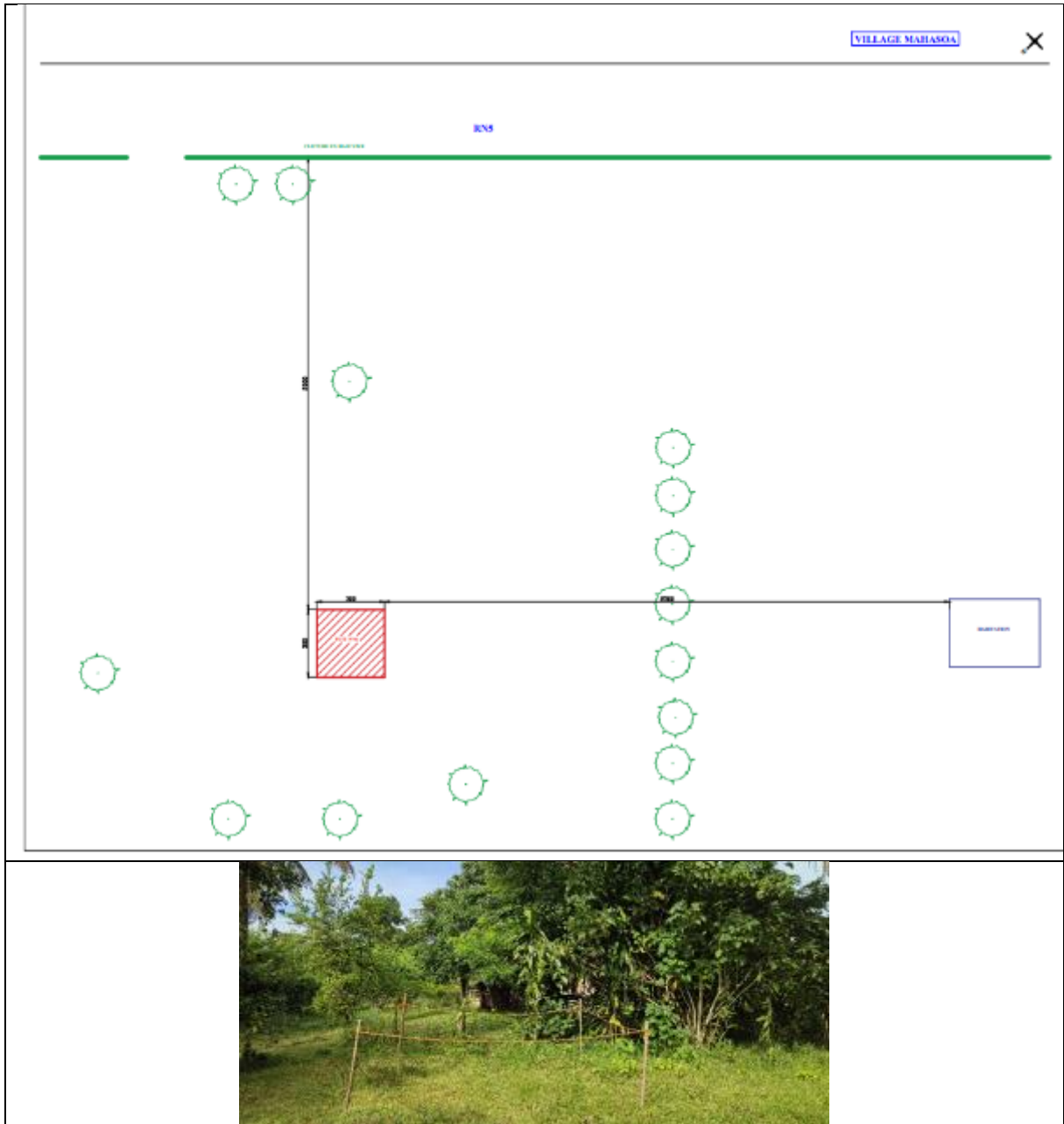
- BF 3



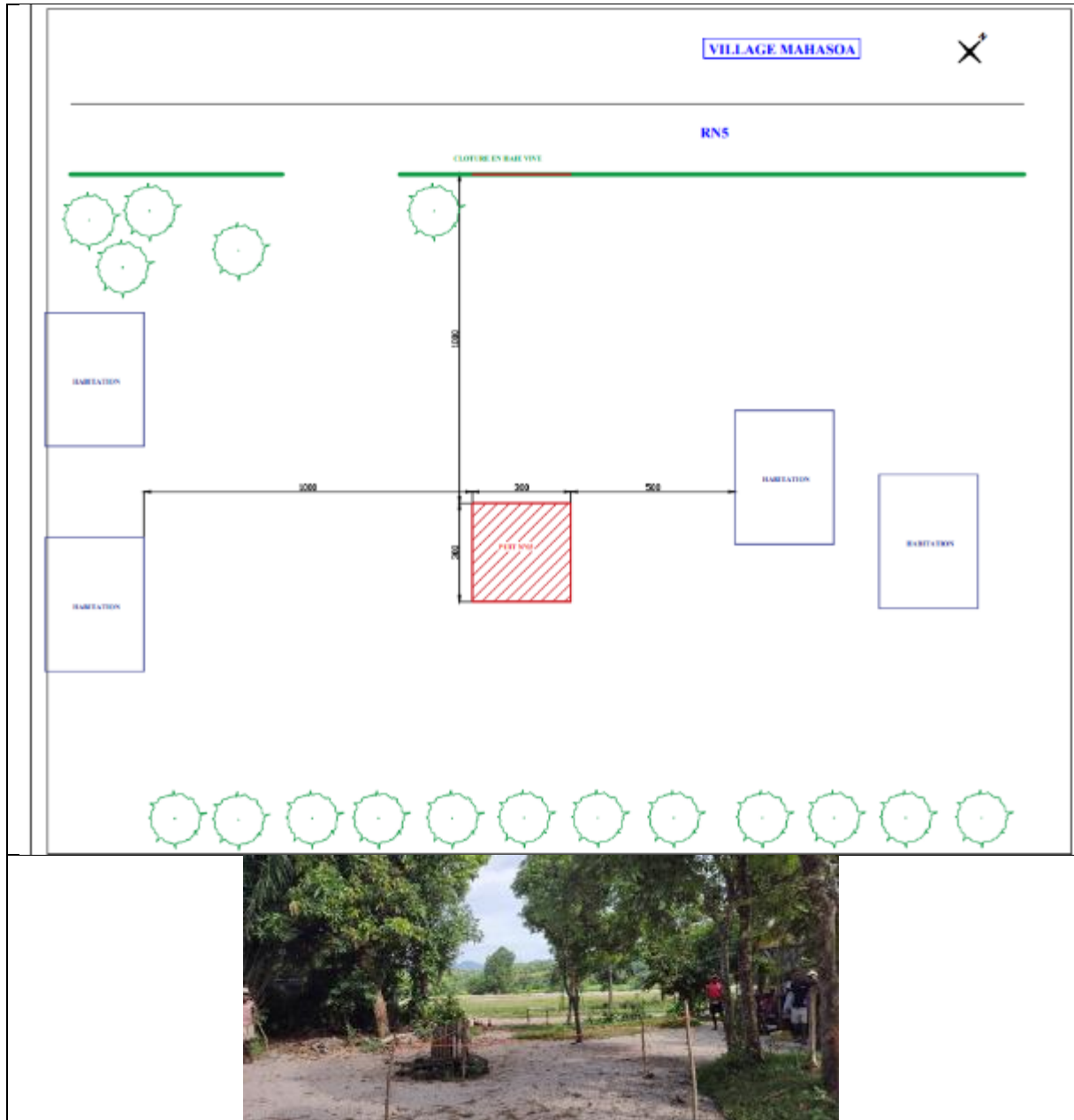
- Mahasoa
 - BF 1



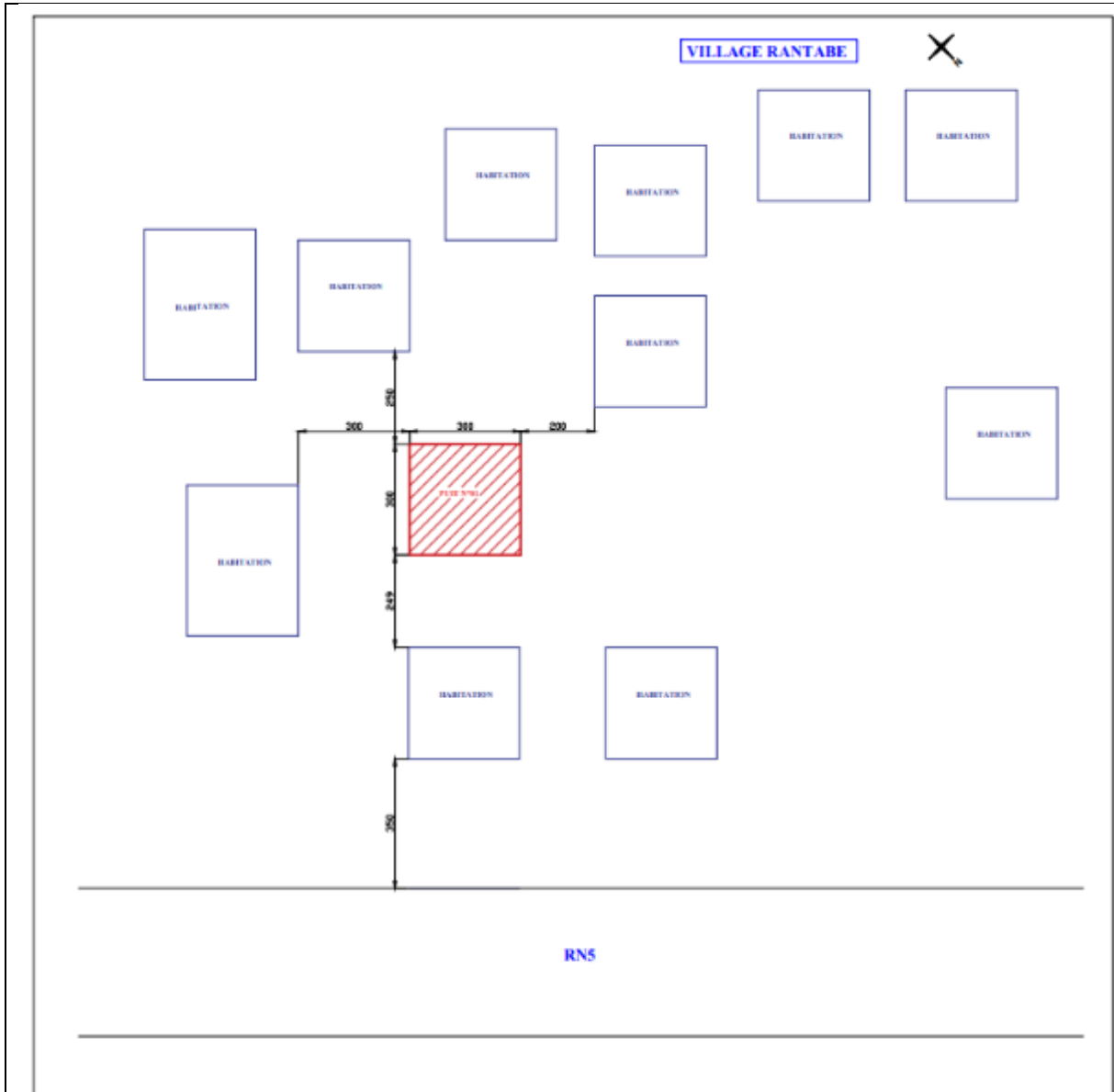
- BF 2



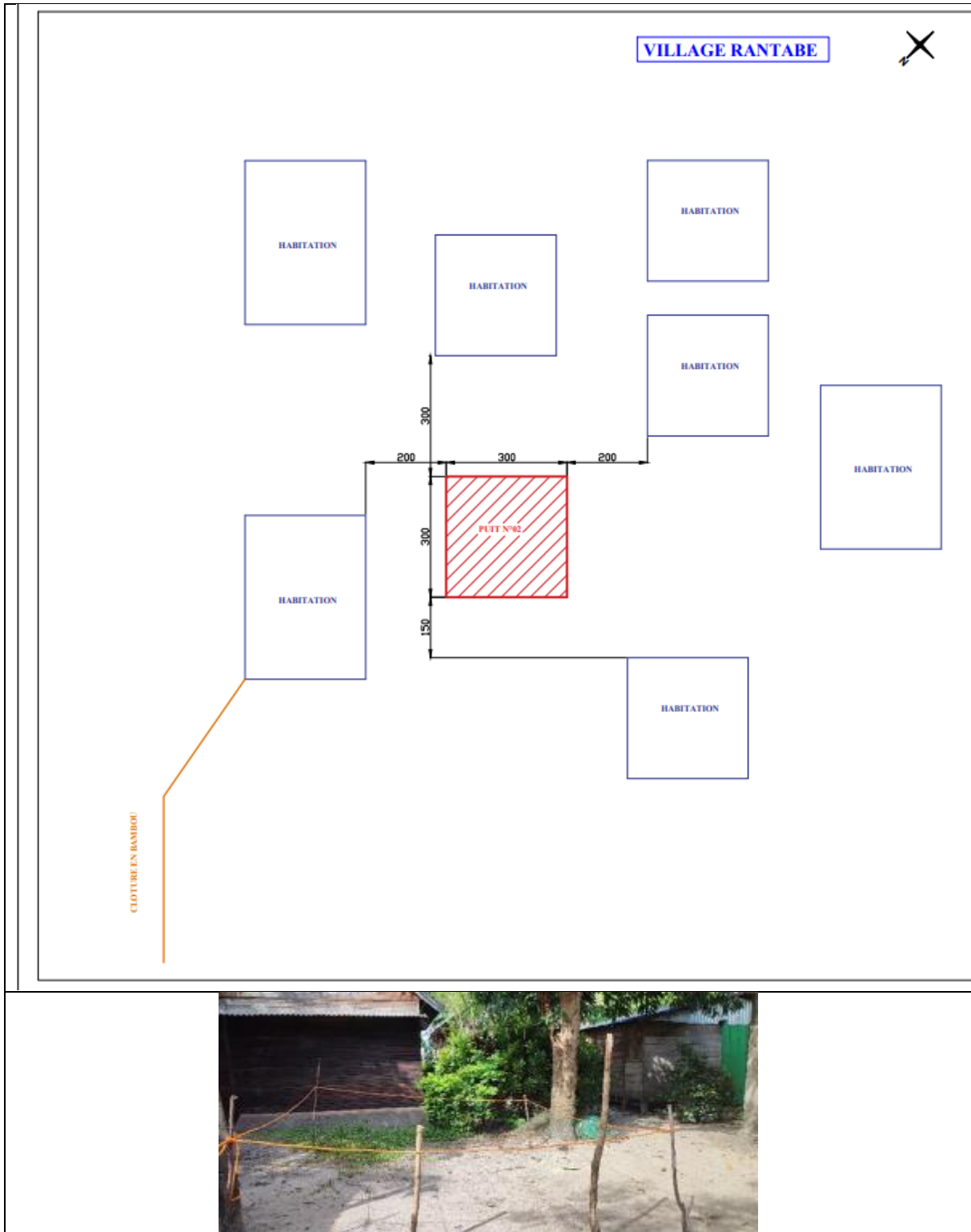
- BF 3



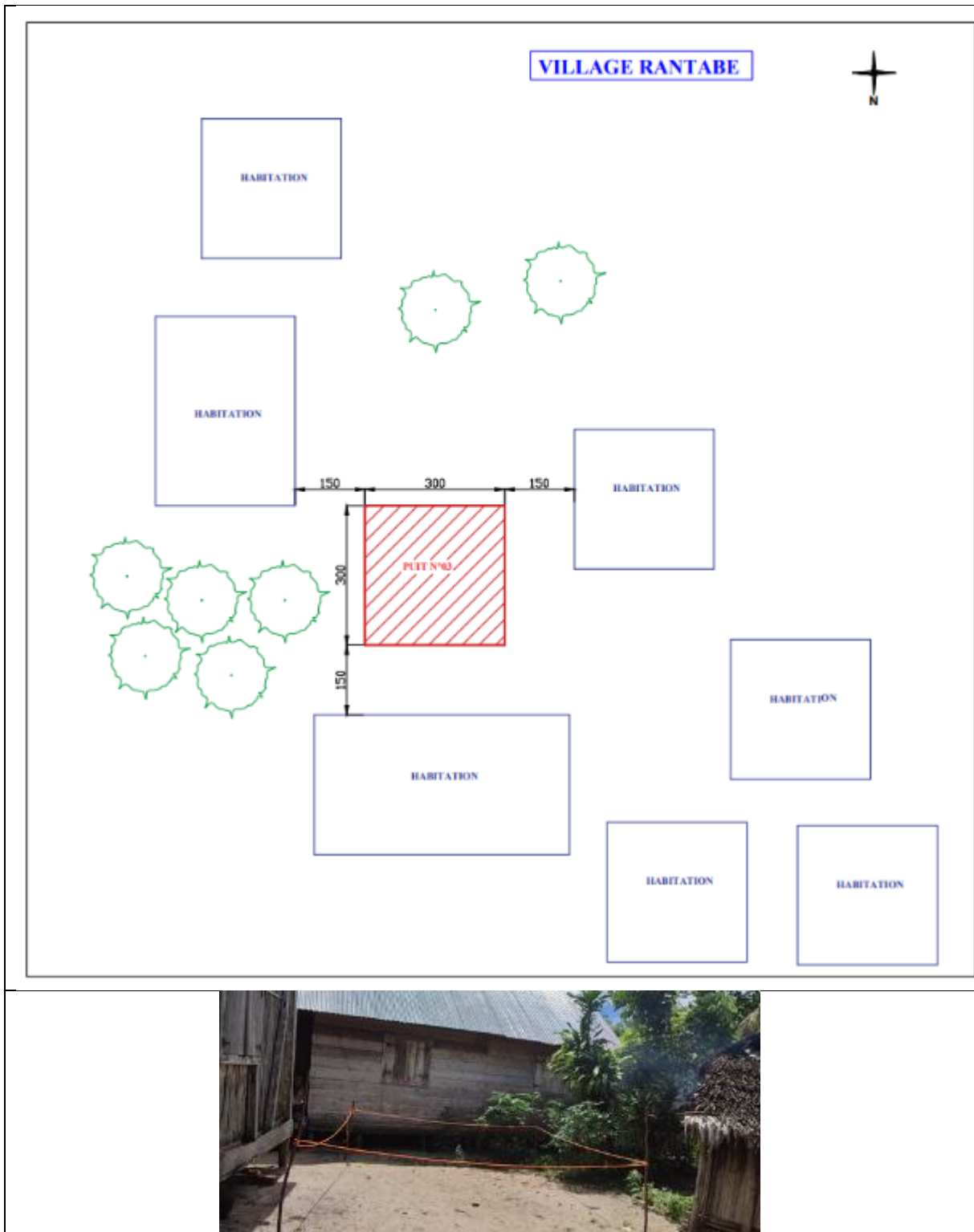
- Rantabe
 - BF 1



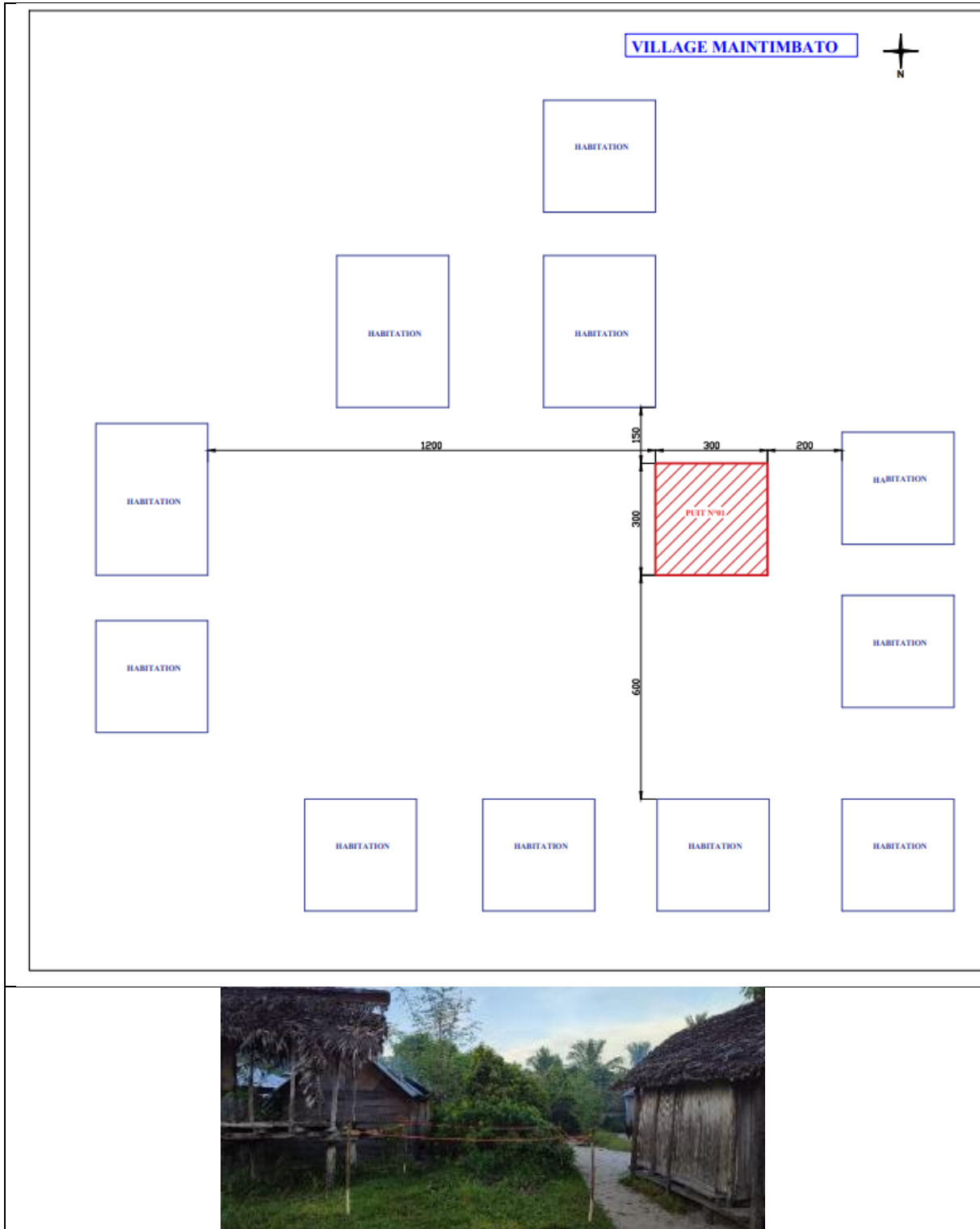
- BF 2



- BF 3



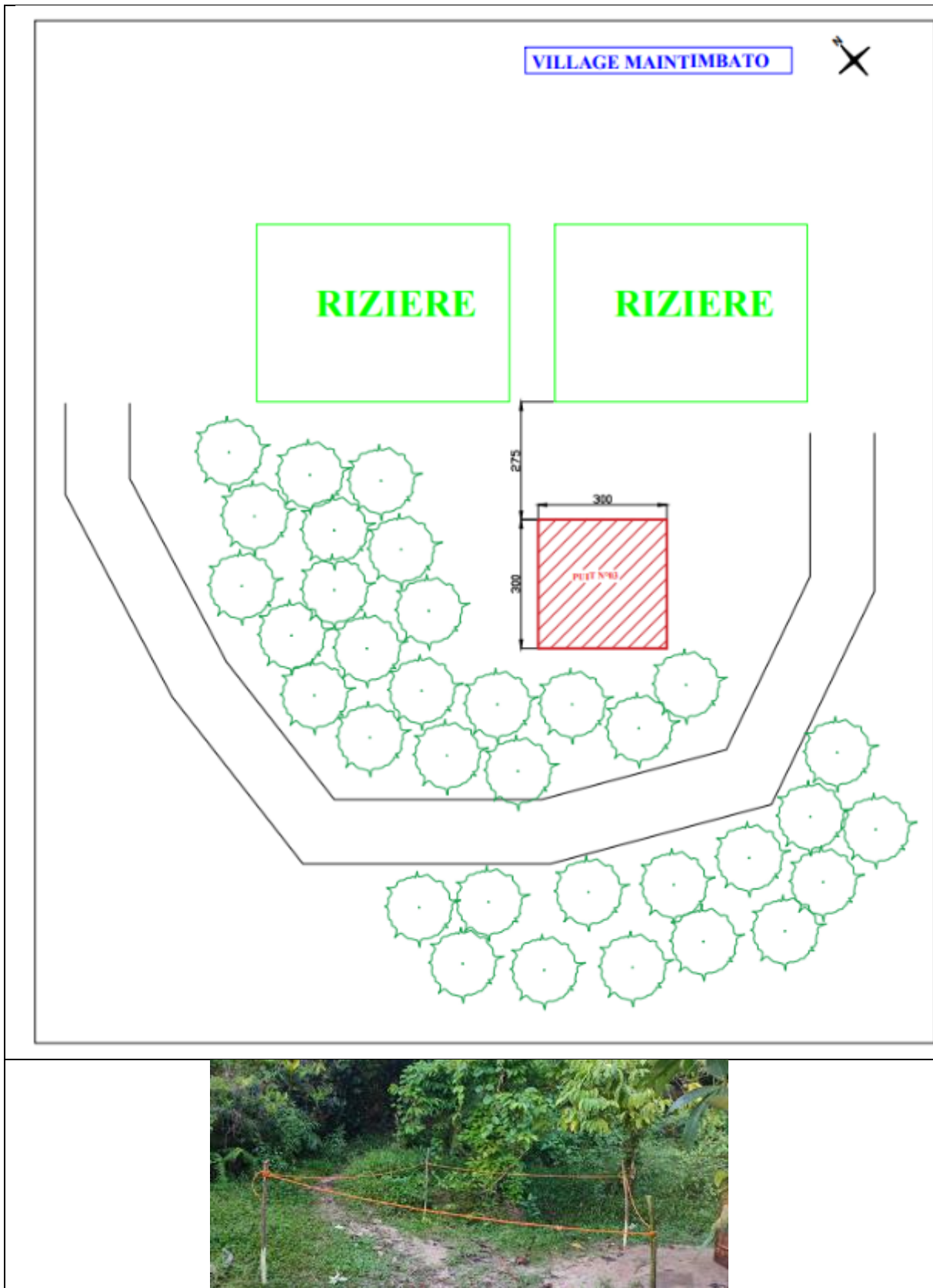
- Maintimbato
 - BF 1



- BF 2



- BF 3



IV. 3 Proximité des zones écologiquement vulnérables et/ou activités humaines

Aucun des sites d'implantation des infrastructures ne se trouve à proximité des zones écologiquement vulnérables, on note également l'inexistence d'espèce rare de valeur écologique, économique ou culturelle sur les terrains d'implantation. On note également l'inexistence de zone ou aire protégée à proximité directe ou dans un rayon de faible distance des sites d'implantations des infrastructures.

Aucun site archéologique ne se trouve aux alentours directs des sites.

Les sites se trouvent sur des zones habitées, des zones d'habitations se trouvent sur une distance de quelques mètres de maisons.

IV.3.1 Milieu physique

❖ Climat

Le climat de Maroantsetra est de type chaud et humide, caractérisé par l'abondance des précipitations apportées par les courants de l'Est. La quantité d'eau est bien répartie dans l'année et le nombre de jours de pluies par an est élevé. Les mois de mars, avril, mai, juin, juillet sont les mois les plus pluvieux et le mois d'octobre est celui le plus sec.

Les températures les plus fortes se situent en janvier, décembre et les moins fortes en juillet et juin. La température annuelle moyenne est de 25,6°C, et le mois le plus en février 31,0°C et le mois le plus frais en juillet 19,8°C.

Maroantsetra détient le record absolu en volume de précipitations, car pendant la saison de pluie, la pluviométrie moyenne annuelle est de 2454 mm. Ces précipitations sont importantes et même lors du mois le plus sec, les averses persistent encore. Cette particularité fait qu'il est le district le plus arrosé de Madagascar avec le mois le plus humide en Avril (327,6mm) et le mois le plus sec en Septembre (57,9mm).

❖ Relief

Le district est composé de deux zones différentes eu égard à l'absence de zone du plateau à niveau intermédiaire, à savoir:

- La zone montagneuse qui représente la partie ouest dudit district le sépare des autres districts par une crête de montagne de moyenne altitude ;
- La zone côtière de basses altitudes qui s'étend sur toute la partie orientale, est caractérisée par une grande étendue de plaines rizicoles ainsi que des parties marécageuses altérant avec des vallées peu profondes.

Dans la commune d'Anjahana se trouve la montagne d'Ambohotsitondroina avec 1.105 m d'altitude et faisant partie des points culminants du district.

❖ Sol

On observe au niveau du district la présence d'une formation très ancienne qui subit à plusieurs reprises des transformations en métamorphoses, et est ensuite composée d'amphibolites, de micaschistes, de schistes verts et de gneiss. Il s'agit du socle précambrien qui fait partie géologiquement des groupes d'Ambodiriana et d'Antongil du système précambrien de Vohibory. On observe sur la plaine côtière des formations détritiques plio-quaternaires que complètent et recouvrent, en partie, les sédiments récents ou actuels.

❖ Hydrographie

Maroantsetra dispose d'un réseau hydrographique riche en fleuve et cours d'eau. La plupart de ces cours d'eau descendent directement vers la mer. Les fleuves de Maroantsetra les plus remarquables sont : au Sud Fananehana, au centre Rantabe et Antenambalana et Andranofotsy, Manambolo au Nord et

Mahalevona à l'Est. Le district est également marqué par d'autres cours d'eau essentiels, tel que le fleuve de l'Antenambalana au Nord-Ouest qui se jette directement dans la mer.

Pendant les périodes de crues, les rivières et fleuves avec leurs crues provoquant des inondations détruisent les cultures et habitats.

IV.3.2 Milieu biologique

❖ Biodiversité du district

Maroantsetra est parmi les Districts qui ont la plus vaste forêt dense humide et savoka de Madagascar. De ce fait, elle figure parmi les régions les plus riches en biodiversité. Le district abrite plusieurs aires protégées dont : le PN Masoala, le PN Mangabe, le PN Makira. Ces parcs ne figurent pas dans la zone d'implantation des infrastructures du sous-projet.

Dans le District de Maroantsetra, quatre types de végétation.

- La forêt littorale qui abrite parfois des zones de mangroves ;
- La forêt de basse altitude (inférieure à 400m) ;
- La forêt tropicale de moyenne altitude (400- 800m) ;
- La forêt tropicale de la haute altitude (supérieure à 800m).

La zone possède des espèces caractéristiques comme des animaux *Discophus antongilii*, *Varecia variegata*, *Eulemur macaco* ainsi que des plantes comme *Nepenthes masoalensis*.

❖ Zone de pêche et ressources halieutiques

Les communes d'implantation du sous projet se situent entièrement au bord de l'océan indien, une zone littorale caractérisé par une richesse important de récifs coralliens et de ressources halieutiques. La diversité des ressources halieutiques est représentée par les variétés suivantes : *Scombridae* (thons, bonite), les *Clupeidae* (sardines et sardinelles), les *Serranidae* (cabots ou alovo), les *Hemiramphidae* (demi-bec ou antseraka), les *Polynemidae* (barbures ou tsarasomotra), les *Sphyraenidae* (becunes ou ramanjonona), les *Mullidae* (rouget-barbet ou mondrazza), le fiamalemy, le tsonsohy, le kisaka, étoiles de mer, concombre de mer, huitre, pieuvre, ,....

❖ Biodiversité des sites

Tous les sites d'implantation des infrastructures se trouvent à proximité quasi-immédiate des zones d'habitations. Les environs immédiats du site comportent des arbres appartenant aux espèces *Terminalia catappa*, *Cocos nucifera*, et *Artocarpus artilis*.

Aucun espèce endémique ou menacée n'est recensée sur les sites d'implantation des infrastructures.

L'implantation des infrastructures ne nécessite que des légers travaux de débroussaillage et de défrichage.

Les faunes sont rares. On y note le passage de quelques insectes et d'oiseaux communs.

IV.3.3 Milieu socio-économique

❖ Population

Le district de Maroantsetra reparti en 18 communes rurales avec une superficie de 8.386 km². Ce district est peuplé majoritairement par des Betsimisaraka, appelé « Antimaroa ». Elle regroupe également quelques migrants comme les Saints-Mariens ou Antinosy venant de l'île de Sainte-Marie et les Antaimoro de la partie Sud-Est de Madagascar ainsi les Merinas et les Tsimihety.

Pour ce qui est du nombre de la population des villages d'implantation des infrastructures dans le cadre du sous-projet, il est présenté dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Nombre de population par Fokontany

Commune	Fokontany	Nombre de population	Nombre de ménage
ANJANAZANA	Ambodimandrorofo	2.275	697
ANJAHANA	Anjahana	4.000	1.000
	Navana	3.377	670
ANDRANOFOTSY	Matsotarihina	2.252	484
MAHALEVONA	Masindrano	2.100	400
ANKOFABE	Antoraka	950	225
VOLOINA	Ambodipaka	1.803	310
RANTABE	Rantohely	3.700	605
	Mahasoa	798	300
	Rantabe	2.500	920
ANANDRIVOLA	Maintimbato	896	253

source 1 : Swiofish 2, Entretien avec les chefs Fokontany

En moyenne, la taille d'un ménage dans le district est de 5 à 6 personnes, variant d'une Commune à l'autre, notons que toutes les communes d'implantation des infrastructures sont des communes rurales.

❖ Activités socio-économiques

La principale activité économique de la population dans le district est basée sur l'agriculture, cette partie de l'île est réputée comme une grande productrice de vanille et de girofle. Une grande partie de la population y consacre leur vie et ont fait de cette activité une source de revenu pour toute l'année, bien que la campagne ne dure que quelques mois.

A part le girofle et la vanille, la culture de café est également très répandue dans le district. Ces 03 produits ont une forte valeur ajoutée du fait de sa place importante en terme de marché international.

La riziculture tient une place non négligeable dans la région, comme le relief et le climat y sont tous favorables, cette activité est pratiquée par un nombre important de la population.

En matière d'élevage, le District Maroantsetra constitue une zone riche en zébu qui est un élément de prestige et une richesse capitalisée. Toutefois elle demeure une activité secondaire et sous-exploitée, en raison du caractère traditionnel de sa pratique.

L'élevage de volailles est pratiqué par la quasi-totalité de la population rurale, en effet chaque ménage dispose généralement de quelques volailles qui sont de manière générale destinées à l'autoconsommation, ce qui n'empêche pas la vente en période de soudure.

Tenant compte de la disponibilité des ressources, la pêche est pratiquée par un nombre assez important de la population locale. Cette activité touche les 3% de la population active et nourrit de ménages. La pêche artisanale est la technique de pêche généralement en vogue ; sur la pratique de pêche, ils utilisent des lignes à main et des filets, avec des pirogues à pagaie. En effet, la production n'est pas encore énorme mais la technique de capture répond à la demande locale. La pêche maritime est une activité quasi-exclusivement pratiquée par les hommes. Quant à la pêche continentale (fluviale), elle est l'œuvre des paysans riverains de cours d'eau. Elle est pratiquée pendant les jours fady. Une faible production est réservée à la consommation familiale, le reste est vendu soit sur place, soit sur le marché urbain.

IV.4 Caractéristiques des sites avant intervention

D'une manière générale, les caractéristiques des sites d'implantation des puits sont similaires et chaque terrain se trouve dans les villages, entourés de maisons d'habitations et d'infrastructures diverses. Du point de vue géomorphologique, les caractéristiques générales des terrains sont plats ou à très faible pente.

Ces infrastructures seront construites sur des terrains plats d'une superficie de 9m² (3x3m) incluant la clôture. Les terrains ne nécessitent pas de travaux de défrichage d'une grande envergure mais quelques débroussaillages locaux dominés par une végétation sauvage de mauvaise herbe et de plantes lianescentes, ainsi que de terre nue en sable.

V ANALYSE DES IMPACTS ET PROPOSITIONS DE MESURES

Les impacts et mesures décrits dans le tableau ci-dessous ont été listés en se référant aux informations présentées dans l'examen environnemental et social préalable des sites conjugués avec les données collectées sur terrain :

❖ Synthèse des impacts positifs :

Les impacts positifs du sous-projet peuvent être résumé comme suit :

- Création d'emploi à court terme pour la population locale pendant la phase de construction de l'infrastructure ;
- Mise à disposition des infrastructure d'adduction d'eau dont les bénéficiaires sont constitués principalement par des pêcheurs locaux.

❖ Synthèse des impacts négatifs et mesures d'atténuation :

Les principaux impacts négatifs et les mesures d'atténuation proposées sont présentés dans le tableau suivant :

→ Phase de construction de l'infrastructure

Tableau 6 : Les impacts durant la construction de l'infrastructure et les mesures d'atténuation

MILIEUX CONCERNES	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
SOL	Contamination du sol due au déversement accidentel de produits d'hydrocarbures	Mise en place de kit de déversement (bac à sable, cuve de récupération et pelle de récupération, ...) -Maitrise des déversements : épandage de sable (filtration) et récupération dans des cuves plastiques, séchage sur un sol imperméabilisé et remise en place du sol - Stockage des huiles / sables chargés d'hydrocarbure dans des contenants étanches (barrique) en vue de leur acheminement à des sociétés de traitement (ADONIS environnement)
	Dégradation du sol	- Limitation au strict minimum des travaux de décapage et de découverte -Plan de drainage du site
EAU	Risque de pollution des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable.	- Mise en place d'un système de collecte et de tri de déchets solides : Déchet inerte, déchet organique, déchet dangereux etc. - Mise en place d'un système de collecte et de prétraitement des rejets liquides : drainage des effluents vers un caniveau et filtration par voie gravitaire - Entreposage de stock de carburant au-dessus d'un support imperméable ; - Interdiction de transvasement ou d'approvisionnement en hydrocarbures à proximité des plans d'eau; - Mise en œuvre d'un plan d'urgence en cas de déversement accidentel de produits polluants - Réutilisation des restes de matériaux encore en bonne qualité; - Acheminement systématique des déchets triés (non dangereux) au niveau des décharges agréées

AIR	Accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)	-Mise en place de bâche pour couvrir les matériaux susceptibles de produire des poussières (sables, terre, ciments) ; -Entretien périodique des véhicules
SOCIAL	Nuisance sonore lors de toutes les phases de réalisation du projet	-Respect des horaires de travail ; éviter autant que possible les travaux de nuit - Mise à disposition de boîte à doléance et plainte au niveau du Fokontany pour les riverains du chantier - Traitement des plaintes par les éléments au niveau du MDGP
	Risque d'augmentation des cas de COVID-19, VIH/SIDA, IST	- Sensibilisation (présentielle, affichage, ...) des travailleurs et de la communauté riveraine - Mise en place des dispositifs de prévention des maladies pour les travailleurs (masque, dispositif de lavage des mains, préservatifs) - Dépistage et prise en charge des cas suspects
	Risque de recrudescence des actes de VBG-VCE	-Sensibilisation (présentielle, affichage, ...) auprès de la communauté riveraine -Sensibilisation des travailleurs à ne pas commettre des actes de VBG, -Sensibilisation des travailleurs sur les sanctions relatives aux actes de VBG commises - Sensibilisation des travailleurs et des riverains sur le mécanisme de réception et de gestion de plaintes et doléances
	Risque de conflit en phase de construction dû au non-respect des us et coutumes, au non recours à la main d'œuvre locale	-Sensibilisation des employés de l'Entreprise sur le respect des us et coutumes locaux -Favorisation dans la mesure du possible le recrutement local - Sensibilisation des travailleurs et des riverains sur le mécanisme de réception et de gestion de plaintes et doléances
HUMAIN	Risques sanitaires (hygiène)	Le personnel respecte les règles d'hygiène en matière de propreté corporelle et vestimentaire : - Le personnel porte des vêtements de travail appropriés et propres. - Le personnel respecte les interdictions de fumer, de cracher, de boire et de manger dans les locaux d'entrepasage.
CULTUREL	Découverte fortuite de richesse culturelle lors des travaux	- Arrêt immédiat des travaux en cas de découverte, clôture de la zone et alerte directement de l'unité de gestion du projet - Organisation d'une rencontre avec les autorités publiques compétentes ainsi que les représentants des populations autochtones - Saisir des experts du patrimoine culturel

→ Phase de repli de chantier

Tableau 7 : Les impacts lors de la phase de repli de chantier

MILIEUX
CONCERNES

IMPACTS

MESURES D'ATTENUATION

SOL/EAU	Contamination du sol par les rejets liquides	Ramener les fûts remplis d'huile de vidange, les sacs contenant des sols contaminés par des huiles de déversement pour élimination auprès des entreprises agréées (Adonis) ainsi que les déchets plastiques pour recyclage à Toamasina au niveau du groupe ADONIS ENVIRONNEMENT SA.
	Contamination du sol par les déchets	Remplir les fosses à ordures et latrines de chaux vifs avant rebouchage (à moins d'un accord écrit avec le propriétaire du terrain)
SOCIAL	Accidents dus à la présence des restes de matériaux et matériels sur site	Enlèvement de tous les restes de matériaux et matériels non utilisés pour l'infrastructure et procéder à sa valorisation ou leur traitement/stockage
	Non-remboursement de dettes octroyées au personnel des entreprises	-Réunion d'information des commerçants au niveau de la localité sur l'existence des dettes et acquittement des dues avant le repli total du chantier

→ Phase d'exploitation de l'infrastructure

MILIEUX CONCERNES	IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION
EAU	Risque sanitaire en rapport avec la qualité de l'eau	-Réalisation d'une analyse de la qualité de l'eau avant l'exploitation -Nettoyage et désinfection périodique du puits assuré par le comité de gestion et d'entretien des infrastructures (d'après les formations qui leur sont octroyées)
SOCIAL	Conflit d'usage	-Mise en place d'un comité de gestion locale de l'infrastructure ; -Mise en place d'un système de Dialogue et de gestion des plaintes dans le cadre de la mise en œuvre et exploitation de l'infrastructure ; -Affichage sur un panneau des règles d'utilisation de chaque borne fontaine ; -Réalisation de sensibilisation sur les mesures d'hygiène et de santé à respecter lors de l'utilisation des bornes fontaines, et aussi sur le Manuel de gestion de plainte en place.

VI. ETUDE ET GESTION DES RISQUES ET DANGERS

Le tableau ci-dessous recueille les dangers potentiels présents lors de la construction ainsi que l'exploitation de l'infrastructure auxquels les travailleurs ainsi que la population locale sont exposés :

Tableau 8 : Liste des dangers et risques

DANGERS	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
Phase de construction		
Circulation des véhicules et camions transportant les matériaux et matériels	Accident de circulation	<ul style="list-style-type: none"> -Formation des chauffeurs sur le respect des consignes de conduite défensive ; -Sensibilisation des chauffeurs sur le respect des limitations de vitesse ; - Mise en place des panneaux de signalisation visibles conformes aux normes du code de la route aux niveau des axes empruntés par les véhicules de chantier et au niveau du site ; -Communication et information de la population riveraine sur les travaux et sensibilisation sur les risques et le comportement à adopter.
Travaux de manutention et de soulèvement manuel	Blessure, fatigue et accident de travail	<ul style="list-style-type: none"> -Orientation et formation sur les bonnes pratiques et gestuels recommandé pour le soulèvement d'objet et la manipulation des outils ; -Opération de soulèvement toujours effectuée en équipe, interdiction de soulever une charge de plus de 50kg sur une longue distance.
Travaux d'excavation	Ensevelissement Blessure Chute	<ul style="list-style-type: none"> -Les buses serviront de blindage lors des travaux de fouille ; - Respect du port des équipements de protection individuel (Casque avec jugulaire, Gilet, Chaussures et bottes de sécurité, Masque, Gants, harnais de sécurité) - Mise en place de système d'accès sécuritaire dans l'excavation (mise en place de support métallique portant une poulie rotative maintenant une corde statique) ; - Utilisation de sangle et d'harnais de sécurité ; - Mise en place d'un système de communication à travers une corde et une cloche entre la personne dans l'excavation et celle à la surface ;
Présence de zones d'excavation et du puits	Chute	<ul style="list-style-type: none"> -Balisage de la zone d'excavation ; -Mise en place de panneau de signalisation avertissant le danger ; - Mise en place de panneaux de sécurité de chantier et des panneaux indicatifs des règles générales d'utilisation et de la borne fontaine.
Production de déchets	Insalubrité sur site Risques sur la santé et l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> -Formation sur le triage des déchets et l'utilisation des bacs de collecte et de site d'enfouissement temporaire des déchets -Suivi systématique de la santé du personnel
Phase d'exploitation		
Qualité de l'eau	Risque de maladie sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> -Réalisation d'une analyse de la qualité de l'eau avant l'exploitation -Nettoyage et désinfection périodique du puits

VI.1 Gestion de l'hygiène et santé sur site pendant la construction et l'exploitation

Conformément aux directives générales EHS du Groupe de la Banque Mondiale, le site disposera de trousse de premier soin pour une intervention d'urgence en cas de blessure. En cas de nécessité d'évacuation d'urgence, l'évacuation d'urgence sera appliquée pour amener la victime vers le centre de soin le plus proche.

Le site disposera également d'un dispositif de lavage de main et de toilette mobile juste à une distance raisonnable du chantier en cours.

L'Entrepreneur restera vigilant face aux risques épidémiologiques actuels. Par conséquent, elle maintiendra la sensibilisation du personnel et les consignes sur les gestes barrières. Pour cela, des affiches seront installées sur le tableau d'information sur le site.

VI.2 Les équipements individuels sur site

Dans le but de maîtriser les risques de blessures sur chantier lors de la mise en œuvre des travaux, le port intégral d'EPI sur chantier doit être respecté.






La liste des EPI de base sur chantier est représenté par le tableau ci-dessous. Les équipements obligatoires étant :




- Casque de sécurité (casque de chantier)
- Gilet réfléchissant (à très haute visibilité)
- Chaussures de sécurité

Chaque poste spécifique tiendra en compte des équipements adapté dont la manutention d'objet lourd et de matériels de chantier (Meule, Pervibrateur, Bétonnière etc.) qui nécessite des gants de protection.

Les lunettes, bouchon d'oreille et masque sont nécessaires pour les poste de travail qui sont exposé à des émanation de poussières (ciment, sable...) ainsi que l'utilisation de machine qui émettent de fortes bruits. La liste des EPI de base sur chantier est la suivante :

Tableau 9 : Liste des EPI

PICTOGRAMME	Désignation et référence
	Casque de chantier avec jugulaire Norme : CE EN 397.2012+ A1. 2012
	Lunettes de protection Norme CE EN 166 2002-04
	Bouchon d'oreille Norme : ANSI S3.19, EN 352-3, CE, EP1.
	Masque anti-poussière type FFP2 Norme EN 149 2001+ A1 2009 Ou masques COVID
	Manutention : en cuir, Norme CE 3111 EN 420- EN 388
	Anti-coupure EN 381-7
	Résistance mécanique EN 388

PICTOGRAMME	Désignation et référence
	Contre les charges électrostatiques EN 1149
	Gilet réfléchissant et à haute visibilité Norme EN 20471 :2013 Classe 2.
	Chaussures de sécurité Norme ISO 20345 :2011 SRC
	Harnais de sécurité Norme ISO EN 7010

VI.3 Equipement de protection collective

L'utilisation des équipements de protection collective font partie intégrante des mesures sécuritaires dans le cadre de la mise en œuvre des travaux.

La liste suivante (liste non exhaustive) des EPC nécessaires dans la mise en œuvre des travaux :

- Panneaux de signalisation
- Balisage

VI.4 Gestion de risques d'incendie

Les risques d'incendie dans le cadre de la mise en œuvre des travaux au niveau du site bien que minimes devront être maîtrisés. Ainsi, le magasin de stockage des produits dangereux (Hydrocarbures) disposera d'extincteurs périodiquement contrôlés (Classe B) prêt à intervenir en cas d'urgence. L'Entrepreneur avant la mise en œuvre des travaux élaborera un plan d'urgence incendie et formeront son personnel à l'application de ce plan avant la mise en œuvre des travaux.

Ledit plan contiendra les gestes à adopter en cas de départ de feu mais aussi les personnes à contacter d'urgence.

VI.5 Gestion des déversements accidentels

Bien que l'infrastructure ne soit pas réalisée à proximité de zone sensible le risque de pollution dû à des déversements accidentels ne sont pas négligeables.

Dans ce sens, un kit de dépollution doit toujours être disponible sur site afin de permettre une intervention rapide et de limiter ainsi les dégâts en cas de déversement accidentels de produits polluants.

Les sables chargés d'hydrocarbure seront stockés dans des contenants étanches (barrique) en vue de leur acheminement à des sociétés de traitement (ADONIS environnement)

VI.6 Gestion de la sécurité pendant les travaux et l'exploitation

❖ Sécurité du site

Pour s'assurer du maintien de la sécurité sur le site, il serait correctement balisé.

Lors de la mise en œuvre des travaux, l'Entrepreneur s'assurera de l'isolation de son chantier afin que seulement les personnes habilitées y auront accès. Ses personnels seront formés et doivent bénéficier d'un accueil ESSH avant toute prise de poste pour que la totalité des intervenants soient conscients des risques et des dangers auxquels ils sont exposés dans le cadre de leurs travaux.

Le chef de chantier ou la personne mandaté par l'Entrepreneur doit s'assurer du maintien de la sécurité, de la mise en œuvre des mesures de redressement si nécessaire durant la totalité de la durée de réalisation des travaux.

❖ Sécurité des employés

Lors des travaux d'excavation pour la réalisation du puits, les mesures suivantes seront mises en place par l'Entreprise :

- Réalisation des séances de formation relative à la sécurité des employés ;
- Exigence du port des équipements de protection individuel (Casque avec jugulaire, Gilet, Chaussures et bottes de sécurité, Masque, Gants, harnais de sécurité)
- Mise en place de système d'accès sécuritaire dans l'excavation (mise en place de support métallique portant une poulie rotative maintenant une corde statique)
- Utilisation de sangle et d'harnais de sécurité
- Utilisation de lampe frontale servant de source de luminosité dans l'excavation
- Mise en place d'un système de communication à travers une corde et une cloche entre la personne dans l'excavation et celle à la surface
- Mise en place de panneaux de sécurité de chantier et des panneaux indicatifs des règles générales d'utilisation et de la borne fontaine
- Balisage du chantier pendant la réalisation des travaux
- Mise en place de clôture de l'infrastructure
- Mise à disposition d'une boîte de premier secours sur le chantier.

Les buses du puits seront installées en même temps que les travaux d'excavation pour servir de blindage et lutter contre l'ensevelissement des employés exécutant la fouille.

VII GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

VII.1 Gestion de la pollution de l'air

Le transport des matériaux meubles génère une quantité non négligeable de poussière. Cette dernière restant la principale source de pollution de l'air/atmosphère local. Pour limiter l'envol de poussière, l'Entrepreneur devra s'assurer de :

- Arroser au moins une fois par jour les pistes empruntées par leurs camions ou véhicules au passage des agglomérations.

Assurer le respect du code de la route et adopter une conduite défensive pour le transport des matériels de chantier ainsi que le matériaux de construction. En ce qui concerne les émissions gazeuses des camions et véhicules, ces derniers respecteront le planning établi pour leur entretien périodique. En outre, le conducteur doit vérifier l'état du véhicule en effectuant le checking des points de contrôle avant le départ. En cas de panne ou de problème, il devra immédiatement prévenir le responsable sur site pour réparation.

VII.2 Gestion de bruits et vibrations

La principale source de bruit et de vibration le site est l'utilisation des machines de pompage d'eau (motopompe). La perception du bruit varie de la distance entre la source et la cible.

Le personnel du site est le plus exposé aux risques de problème auditif toutefois, la population riveraine demeure la principale impactée par les gênes causées par le bruit et les vibrations des moteurs. Vu la situation, le personnel sera doté de casque anti bruit durant les heures de travail à proximité de matériels, machines et équipements bruyant. L'horaire de travail au niveau du site doit être scrupuleusement respectée pour limiter la nuisance c'est-à-dire, le début de la journée commence à 7h du matin et se termine à 17h de l'après-midi.

VII.3 Gestion de déchets

La non maîtrise ou la mauvaise gestion de déchets constitue un facteur de pollution dans le cadre de la mise en œuvre des travaux de construction de l'infrastructure et d'exploitation de cette dernière. L'élimination à la source constitue la première méthode que l'Entrepreneur doit mettre en œuvre pour réduire la quantité de déchets produits au niveau du site pendant sa construction.

Pour le suivi de la production et la gestion des déchets, un registre ainsi que des bordereaux de suivi de déchets (Bordereau de suivi de déchet) doit être disponible pour inscrire les quantités, le mode de traitement adopté ainsi que la destination finale des déchets produits.

Le chantier disposera des bacs de triage des déchets solides avec des mentions claires et précises du type de déchet auquel ils sont destinés.

D'une manière générale les déchets (sauf déchet dangereux) seront évacués dans des décharges publiques. Mais si l'enfouissement des déchets est nécessaire, un site sera choisi en consultation des autorités locales et de l'unité de gestion du projet locale. Ce site respectera les bonnes pratiques d'aménagement, d'exploitation et de réhabilitation nécessaires à savoir :

- Excavation à fond étanchéifié à l'aide de la mise en place d'un géo-membrane ou d'une argile compactée avec une perméabilité inférieure à 10^{-7} cm/s ;
- Compactage régulier et recouvrement par des terres pour limiter la prolifération des odeurs ;
- Recouvert par des terres végétales une fois les deux tiers de la surface atteint, compacté pour avoir une surface plane ;
- Ré-végétalisation en guise de fermeture du site.

Les modes de collecte et de traitement des déchets solides produits au niveau du site sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 10 : Types et modes d'élimination de déchets solides

Nature des déchets	Dispositions générales	Méthode de collecte et mode de traitement	Valorisation
Déchets lors de la construction de l'infrastructure			
Déchets inertes			
Déblais et Terres végétales	Définition d'une zone de stockage agréée Réutilisation	Triage en amont Stockage temporaire sur une zone agréée Enfouissement des terres végétales	Réutilisation comme matériaux de remblais Mise à la disposition de la population
Résidus de bétons	Stockage sur une zone dédiée	Evacuation vers une décharge Mise à la disposition des riverains	
Déchets industriels banals			
Déchets organiques	Mise en place d'un bac dédié pour le stockage	Stockage temporaire sur site Evacuation dans une décharge/Enfouissement	
Sacs de ciments	Stockage sur une zone dédiée	Stockage temporaire sur site	Mise à la disposition des employés pour une réutilisation
Bouteilles plastiques ou en verre	Stockage sur une zone dédiée	Stockage temporaire sur site	Mise à la disposition des employés pour une réutilisation
Déchets du bureau de chantier (papiers, cartons...)	Mise en place d'un bac dédié pour le stockage	Stockage temporaire sur site	Mise à la disposition des employés pour une réutilisation
Déchets industriels spécialisés			
Résidus de peinture	Mise en place d'un bac de stockage spécifique	Mise en dépôt sur la zone de dépôt	
Sols souillés par des déversements accidentels	Mise en place de bacs étanches de stockage spécialisé	Acheminement vers une société spécialisé en vue de leur traitement (ADONIS Environnement Toamasina)	
Déchets lors de l'exploitation de l'infrastructure			
Pas de déchet solide lors de l'exploitation du site			

VII.4 Gestion de rejets

Comme le site est implanté à une distance relativement proche de la mer, le risque de pollution de la mer ou autres sources d'eau est assez importante. Une gestion efficace des rejets permettra une bonne maîtrise de la pollution de la mer ou des ressources en eau.

Pour le traitement des effluents, un puisard de récupération des effluents serait aménagé sur le site, dans ce sens un système de drainage des effluents dans ledit puisard serait mis en place pendant la période de

construction pour être effectif lors de l'exploitation de l'infrastructure. Les eaux de ruissellement seront également drainées vers le puisard.

Tableau 11 : Type et mode de traitement des effluents

Nature des déchets	Dispositions générales	Méthode de collecte et mode de traitement	Valorisation
Effluents			
Effluents issus de bétonnières	Construction de la fondation	-Décantation -Traitement des blocs résiduels comme déchets solides	Réutilisation des eaux récupérées après la période de latence
Eaux pluviales	Mise en place d'un système de drainage vers un bassin d'infiltration (Drainage gravitaire)	-Infiltration de l'eau de pluie dans le sol	

VII.5 Gestion des produits dangereux

Les principaux produits dangereux utilisés durant les travaux sont principalement constitués de : peintures, solvants, ciments, carburants et lubrifiants.

❖ Identification et information des produits

Chaque type de produits dangereux devra disposer de sa fiche de données de sécurité (FDS/MSDS). L'Entrepreneur doit s'assurer de considérer les propriétés physico-chimiques, les propriétés toxicologiques, les effets spécifiques sur la santé et les effets du produit sur l'environnement. Les mesures qui vont découler ainsi que les protocoles y afférentes se réfèrent de l'étiquetage de chaque contenant, des FDS/MSDS, des fiches toxicologiques de l'INRS.

❖ Stockage des produits dangereux

Le site de stockage des produits dangereux que doivent respecter les instructions suivantes:

- Accessible aux véhicules
- Suffisamment à l'écart des lieux de travail et surtout des habitations
- Bien aménagé et spacieux pour faciliter la circulation et les manœuvres des véhicules en toute sécurité.
- Chaque type de produits sera stocké séparément, et le site de stockage sera muni d'un registre mis à jour quotidiennement par le responsable du magasin.
- Les matériaux de construction à utiliser seront incombustibles. D'ailleurs, le site sera suffisamment ventilé. Le sol sera imperméabilisé par du béton avec une légère pente déclinant vers une fosse de récupération.
- Les issues de secours resteront dégagées et seront indiquées par des panneaux de signalisation pour l'évacuation. Des panneaux de signalisation de danger et d'interdiction au feu seront également installés à proximité du site pour éviter tout risque d'incendie ou d'explosion ou de dégagement de gaz toxique.
- Des extincteurs en nombre suffisant seront également mis en place dans ces zones.

❖ Manutention

Les opérateurs de l'Entrepreneur seront formés et informés à temps pour la manipulation des produits dangereux. De ce fait, ils seront capables de :

- Identifier les produits et les risques liés à leur manipulation ;
- Respecter les mesures préventives ;

- Appliquer les consignes d'urgence et les gestes de premiers secours ;
- Eliminer de manière adéquates les déchets produits.

❖ Mesures de prévention et de protection du personnel

Afin de protéger les opérateurs et tout le personnel sur site, l'Entrepreneur fera installer des panneaux d'indication et de signalisation sur et à proximité du site, afficher les consignes de sécurité, doter les manipulateurs d'EPI approprié et installer des équipements d'urgence suffisant.

Afin de protéger les installations vis-à-vis des incendies et/ou des explosions, l'Entrepreneur doit :

- Appliquer le protocole et installer toutes les consignes de prévention des incendies y compris les affichages ;
- Installer les équipements d'extinction (mobiles et fixes) qui comprend un extincteur de type B pour les hydrocarbures;

VII.7 Gestion de personnel

Le personnel de l'Entrepreneur travaillant doit tous être au courant et signer le code de conduite, le règlement intérieur de la société et son contrat de travail. Les travailleurs doivent aussi passer une visite médicale avant la prise de fonction. L'équipe des ressources humaines se chargera de la conformité des procédures y afférentes selon les politiques de non-discrimination et d'opportunité. Le responsable des ressources humaines tiendra à jour le registre du personnel.

Tout comme dans le processus de recrutement, le licenciement de travailleur doit être basé sur des motifs bien fondés et suivre les procédures y afférentes. L'Entrepreneur assurera de régler les dus que l'entreprise doit payer pour mettre fin à la relation employé-employeur.

VII.8. Gestion de l'exploitation et l'entretien des infrastructures

L'entretien des infrastructures et la gestion de l'eau devraient être basés sur une approche participative impliquant les utilisateurs par l'intermédiaire d'un comité représentatif. Un comité de gestion et d'entretien sera mis en place après la mise en place des puits dans le village concerné. Ce comité se composera d'un agent d'entretien et des membres gestionnaire. La réglementation de l'utilisation de ces infrastructures (puits) sera formulée par le comité tout en tenant compte des conditions sanitaires, sécuritaire et d'hygiène standard. Des dispositions sanitaire, sécuritaire et d'hygiène seront appliqués pour chaque puits et seront matérialisé par des affiches au niveau de chaque borne fontaine dont :

- L'interdiction de porter des chaussures, sandales à l'intérieur de l'enceinte du puits
- L'interdiction de se laver et de laver des articles tels que les couverts, linge, etc.
- L'obligation de veiller à la propreté de l'enceinte

L'agent d'entretien aura une formation dans l'entretien de l'ouvrage (vidange, nettoyage et désinfection, changement des pièces d'usure de la pompe etc.)

VII.9 Gestion de santé (COVID-19, VIH/SIDA, IST)

Afin de réduire la propagation de la transmission des maladies telles que COVID-19, VIH/SIDA, IST, l'Entrepreneur doit :

- Sensibiliser le personnel du chantier et la population environnante sur les mesures de prévention ces maladies ;
- Mettre à la disposition du personnel les dispositifs de prévention (masque, gel désinfectant ou dispositif de lavage des mains, préservatifs) ;
- Prendre en charge le test de dépistage et traitement des malades

VII.10 Gestion Violence Basée sur le Genre (VBG)/Violence Contre les Enfants (VCE)

La mise en œuvre des travaux doivent tenir compte des mesures de gestion et de lutte contre la VBG et VCE.

De ce fait les actions suivantes sont à mettre en œuvre par l'Entrepreneur sous la supervision de l'UGP :

- Sensibilisation relative au thème du VBG/VCE ;
- Mise en place des affichages sensibilisant sur la lutte contre VBG/VCE ;

- Signature du code de conduite par tout le personnel de l'Entrepreneur intervenant dans le cadre du sous-projet;
- Application d'un système de sanction sévère et exemplaire pour tout auteur de VBG.

VII.11 Gestion de plaintes

❖ Plainte interne

L'Entrepreneur déposera des boîtes de collecte des griefs (réfectoire, bureaux et poste de contrôle) pour recueillir les plaintes émises par le personnel. Le responsable HSSE se chargera de vider ces boîtes et d'enregistrer ces plaintes dans le registre des plaintes. Le traitement suivra le mécanisme interne de gestion des plaintes de l'entreprise depuis son dépôt jusqu'à la clôture du cas.

Pour le cas de VBG ou suspecté comme VBG, le Responsable de l'Entrepreneur disposera de l'autorité nécessaire pour appliquer les mesures disciplinaires décrites dans le Code de Conduite Individuel (CCI) et le Règlement Intérieur (RI). Il se chargera également du reporting des cas et des résolutions prises au niveau de l'UGP.

❖ Plainte externe

Durant les travaux, le dépôt de plaintes peut se faire à travers un cahier de plaintes disponible au niveau du bureau de fokontany ou en rencontrant directement le responsable HSSE de l'entreprise.

Ce dernier, vérifie chaque fin de semaine le cahier de plaintes et enregistre l'ensemble des préoccupations reçues.

Après enregistrement et catégorisation, le responsable HSSE traite les plaintes qui peuvent être traitées au niveau de l'entreprise et transmet à l'UGP les autres plaintes pour traitement au niveau du Mécanisme de Dialogue et de Gestion des Plaintes (MDGP) du projet SWIOFish2.

❖ Traitement des cas sensibles au niveau du mécanisme de gestion de plainte

Les plaintes notamment les plaintes EAS/HS sont des plaintes de nature sensible, pour lesquelles les usagers doivent avoir l'assurance que le traitement se fera de manière confidentielle et sans risques pour eux. De même, un mode de traitement particulier sera réservé à ce type de plaintes, pour préserver la confidentialité dans le traitement des données. Le projet veillera à l'identification, au mapping par rapport aux sites des travaux prévus et à l'évaluation des capacités des structures offrant déjà des services de prises en charge de ces types de plaintes en vue de les impliquer comme parties prenantes aux dispositions du présent MGP.

Réception

Une plainte relative à un cas sensible peut être adressée par entretien direct au responsable HSSE de l'entreprise, surtout si elle implique un personnel du chantier.

Le responsable HSSE explique au victime les différentes étapes du traitement dans le cas où elle souhaite porter plainte d'une manière officielle.

Le responsable HSSE a l'obligation d'avertir l'UGP, ainsi que la Banque mondiale, dans les 24h suivant la plainte.

Enregistrement

Que la victime souhaite déposer une plainte ou pas, le responsable HSSE doit enregistrer le cas dans la fiche d'enregistrement de plaintes.

Enquête

Si la plainte implique le personnel de l'entreprise, une enquête sera effectuée par l'UGP, le chef Fokontany, un représentant du service en charge de la population ou un représentant de l'organisme spécialisé en VBG (de préférence une femme) pour s'assurer de la véracité des faits.

Pour ce faire, la victime et le présumé coupable sera enquêté à tour de rôle au niveau du bureau Fokontany. Les enquêteurs s'engageront à respecter la confidentialité de toutes informations et identités de la victime par la signature d'une lettre d'engagement.

Traitement

Si les faits sont justifiés, l'entreprise prendra les mesures nécessaires correspondant à la violation du règlement intérieur et le code de conduite individuel signé par le présumé coupable.

En cas de violence physique, la victime sera directement emmenée au niveau du CSB pour traitement. Ensuite, elle sera emmenée soit au niveau du service en charge de la population ou service spécialisé en VBG pour prise en charge (conseils et accompagnement).

Autres recours

- Police et gendarme : poursuite judiciaire
- Tribunal : poursuite judiciaire

VIII. MESURES DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI

VIII.1 Surveillance environnementale

L'Entrepreneur s'assure de la mise en œuvre des dispositions sécuritaires, environnementales et sociales sur le site tout au long des travaux. Lors de l'exploitation, le comité de gestion s'assure du suivi des quelques mesures restantes. Les conditions de surveillance sont détaillées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 12 : Tableau de surveillance environnementale

IMPACTS		MESURES	INDICATEUR DE SURVEILLANCE	FREQUENCE	RESPONSABLES	
Phase des travaux						
					Exécution	Contrôle
Interruption et gêne de la circulation	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des conducteurs et sensibilisation en matière conduite de véhicule et d'engins - Formation des conducteurs sur le respect des règles de conduites défensives - Mise en place des panneaux de signalisation visible conforme aux normes du code de la route - Communication et information de la population riveraine sur les travaux et sensibilisation sur les risques et le comportement à adopter 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre, type et emplacement des panneaux - Nombre et thématique de formation - Nombre et poste des participants à la formation - Nombre de séance de communication et bénéficiaire 	Journalière	Responsable de l'Entrepreneur	UGP/UGL/MDC	
Risques d'accident de circulation pendant les travaux et les transports des matériaux	<ul style="list-style-type: none"> - Communication préalable et information continues de la population sur l'avancement des travaux de l'entrepreneur - Délimitation et balisage du site avec interdiction de passage dans le site - Mise en place de panneau d'affichage et des panneaux de signalisation adéquats à l'intérieur et à l'extérieur du site - Limitation de vitesse 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séance de communication effectuée - Longueur de la balise - Nombre, type et emplacement des panneaux 	Journalière	Responsable de l'Entrepreneur	UGP/UGL/MDC	
Nuisance sonore lors de toutes les phases de réalisation du projet	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des horaires de travail - Limitation de vitesse de 20km/h dans le site et aux alentours du site 	<ul style="list-style-type: none"> - Horaire de travail dans le journal de chantier 	Hebdomadaire	Responsable de l'Entrepreneur	UGP/UGL/MDC	

Contamination du sol due au déversement accidentel de produits d'hydrocarbure	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de kit de déversement (bac à sable, cuve de récupération et pelle de récupération, ...) - Maitrise des déversements : épandage de sable (filtration) et récupération dans des cuves plastiques, séchage sur un sol imperméabilisé et remise en place du sol 	- Nombre de kit de dépollution disponible	Hebdomadaire	Responsable de l'Entrepreneur	UGP/UGL/MDC
Pollution dû à une mauvaise gestion de déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système de collecte de déchets solides; - Réutilisation des restes de matériaux encore en bonne qualité; - Acheminement systématique des déchets au niveau des décharges agréées ; - Stockage des huiles et eaux usées dans des barriques ou sceaux en vue de leur réutilisation ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité des bacs pour triage de déchets - Convention pour utilisation de décharges agréées 	Journalière	Responsable de l'Entrepreneur	UGP/UGL/MDC
Risque d'augmentation de cas de COVID-19, VIH/SIDA, IST	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des travailleurs et de la communauté riveraine - Mise en place des dispositifs de prévention des maladies 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sensibilisation effectuée - Nombre et type de dispositif de prévention mise en place 	<ul style="list-style-type: none"> - Mensuelle - Journalière 	Responsable de l'Entrepreneur	UGP/UGL/MDC
Risque d'apparition de VBG, VCE à cause de flux de travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> - Signature de code de conduite obligatoire par les employés - Formation et sensibilisation sur le thème de VBG/VCE 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de code de conduite signé par les employés - Nombre de formation/sensibilisation effectué 	Mensuelle	Responsable de l'Entrepreneur	UGP/UGL/MDC
Découverte fortuite de richesse culturelle liée à l'exécution des travaux	<ul style="list-style-type: none"> - Arrêt immédiat des travaux en cas de découverte, clôture de la zone et alerte directement de la mission de contrôle 	- Nombre de jour d'arrêt de travail	Mensuelle	Responsable de l'Entrepreneur	UGP/UGL/MDC
Phase d'exploitation					
				Exécution	Contrôle

Risque de conflit entre les utilisateurs et comité de gestion	<ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu par voie d'affichage des recettes et dépenses mensuelles - Traitement égalitaire des utilisateurs - Mise en place de Mécanisme de Gestion des Plaintes 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de compte-rendu mensuel - Mécanisme de Gestion des Plaintes opérationnel 	Mensuelle Journalière	Comité de gestion locale	CirPEB/DRPE B
Risque sanitaire en rapport avec la qualité de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'analyse de la qualité de l'eau - Nettoyage et désinfection du puits 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité du résultats d'analyse - Nombre de désinfection et nettoyage effectué 	Avant l'exploitation Annuelle	Comité de gestion locale	CirPEB/DRPE B

VIII.2 Suivi environnemental

Par rapport aux enjeux sur le site d'exploitation, le suivi environnemental est axé sur l'enregistrement du nombre d'incident sécuritaire et environnemental et d'accident ainsi que les plaintes reçues durant les travaux et la phase d'exploitation de l'infrastructures.

Il comprendra également :

- Le suivi de la gestion des déchets ;
- Le suivi de la contamination et la qualité de l'eau ;
- Le suivi de la pollution et contamination du sol.

VIII.3 Coût estimatif de mise en œuvre des mesures

Tableau 13 : Evaluation des coûts estimatifs de mise en œuvre des mesures

IMPACTS	MESURES D'ATTENUATION/PREVENTION	COÛT ESTIMATIF (AR)	CALENDRIER D'EXECUTION	RESPONSABLE
Pollution du sol par les déchets	Mise en place des bacs à ordures pour la collecte et tri des déchets	Inclus dans le BDQE	Début des travaux	Entreprise
Déversement accidentel d'hydrocarbures	Utilisation de kit de nettoyage comportant de matériaux absorbants	620 000	Début des travaux	Entreprise
Pollution du sol et de l'eau due au stockage d'hydrocarbure et	Utilisation de bassin de décantation	Inclus dans le BDQE	Exécution des travaux	Entreprise

lavage des véhicules				
Accidents de travail	Formation sur les règles et mesures de sécurité (Accueil HSE)	600 000	Début travaux, Exécution travaux	Entreprise
	Formation du personnel en geste de premier secours.	200 000	Début travaux, Exécution travaux	Entreprise
	Fourniture d'EPI pour tous les employés	Inclus dans le BDQE	Début jusqu'à la fin des travaux	Entreprise
	Mise en place de façon permanente sur le chantier une trousse de premier secours.	Inclus dans le BDQE	Début jusqu'à la fin des travaux	Entreprise
Augmentation cas de VBG et VCE	Formation et sensibilisation en VBG et VCE	200 000	Début travaux, Exécution travaux	Entreprise
	Prise en charge des victimes	1 000 000	Début jusqu'à la fin des travaux	Entreprise
Augmentation cas COVID-19, VIH SIDA, IST	Formation et sensibilisation sur les mesures de prévention contre le COVID-19, VIH/SIDA, IST.	200 000	Début travaux, Exécution travaux	Entreprise
	Prise en charge test de dépistage et traitement des malades	1 000 000	Début jusqu'à la fin des travaux	Entreprise
	Mise en place de dispositifs de prévention (masque, gel désinfectant ou dispositif de lavage des mains, préservatifs).	Inclus dans le BDQE	Début jusqu'à la fin des travaux	Entreprise
Accidents de circulation	Formation des conducteurs en sécurité routière.	600 000	Début travaux, Exécution travaux	Entreprise
	Mise en place de panneaux de signalisation à l'intérieur et à l'extérieur des sites	Inclus dans le BDQE	Début travaux, Exécution travaux	Entreprise
Risque sanitaire en rapport avec la qualité de l'eau	Nettoyage et désinfection de puits	600 000	Phase d'exploitation	Comité de gestion
TOTAL		5 020 000		

IX Repli de chantier

Après la mise en place de l'infrastructure les activités de repli de chantier à effectuer par l'Entrepreneur seront les suivants :

- Nettoyage des alentours du site ;
- Ramassage et dégagement des matériaux et matériels ;
- Enlèvement de tout produit à risque pour la population, pour les bénéficiaires de l'infrastructure

➤ **Ambodimandrorofo**

Fiche d'examen environnemental et social préalable pour les sous-projets « infrastructures »

Informations générales

Initiateur du projet	Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue		
Nom du responsable technique du sous-projet	RAJADIARISON Mirana Alexandra		
Intitulé du sous-projet	Adduction d'eau potable		
Localisation du sous-projet (Région, District, Commune, Fokontany, Village, coordonnées géographiques)	Analanjirofo- Maroantsetra-Anjanazana-Ambodimandrorofo		
	BF1	BF2	BF3
	Lat : -15.429740° S Long : 49.768720° E	Lat: -15.425000° S Long: 49.770420° E	Lat: -15.416320° S Long: 49.762800° E

Partie A : Brève description du sous-projet

Activités du sous-projet et caractéristiques des infrastructures à construire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m ; ○ Construction d'une margelle ; ○ Construction de plateforme en béton ordinaire ; ○ Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture ; ○ Construction d'une aire d'assainissement ; ○ Construction de clôture.
Description de la conception technique des infrastructures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m : <ul style="list-style-type: none"> - Dalle de fond barbacanée ; - Matériaux filtrant (graviers) - Buse de 100 cm diamètre et de 100 cm de hauteur de dont 3 perforées et le reste non perforé ; - Une pompe à motricité humaine type INDIA MARK III ou POMPE ROPE 2. Construction d'une margelle : Construction d'une margelle en maçonnerie d'agglomérés pleins de 20.

	<p>3. Construction de plateforme: Construction de plateforme en béton ordinaire dosé à 250kg/m³ de CEM I</p> <p>4. Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture :</p> <p>5. Construction d'une aire d'assainissement composé de : - Un regard de 0,35 m x 0,40 m x 0,20 m muni de grille métallique 0,43 m x 0,48 m, - Un tuyau évacuant les eaux à partir du regard vers un puisard de dimension 1,00 m x 1,00m x 1,00m rempli de matériaux filtrants (sable, gravillon, caillasse)</p> <p>6. Construction de clôture : Construction de clôture en maçonnerie de parpaing d'une longueur totale de 14 m et de hauteur 0,90 m.</p>
Zone à occuper pour le sous-projet (surface en m ²)	9m ² par borne fontaine
Type et utilisation actuelle des terrains (y compris les titres fonciers actuels)	Propriété privé non titrée appartenant à: -KOLOZAFY Marie Isabelle (BF1) -SOANARA (BF 2) -MONETY Zoly (BF3)
Activités environnementales et sociales, réalisées et à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> ● Screening ● Plan de Protection Environnemental du Site : PPES

	Ressources utilisés et produits	Nature
INTRANTS	Matières premières	Sables : 1,5m ³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune Gravillons : 2,5 m ³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune Fer HA (Haute Adhérence) : 70 kg provenant des quincailleries à Maroantsetra Ciments : 12 sacs provenant des quincailleries à Maroantsetra Bois : 33 m ² provenant de vendeurs agréés dans la Commune Eau : 500 litres provenant des puits existants aux villages
	Energie	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase des travaux : Groupe électrogène alimenté par un carburant (essence ou gasoil) ou par des batteries rechargeables avec des panneaux solaires.

		<ul style="list-style-type: none"> ● Phase d'exploitation : Manuel
	Eau : source de prélèvement	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase des travaux : Puits existant dans le village : (profondeur moyenne d'environ 4 à 6 m/ eau propre utilisée et consommée par les habitants) ● Phase d'exploitation : Néant
	Autres produits (exemple : produits chimiques, biologiques)	Peintures, solvants, dissolvant, diluants, nettoyant, huiles de coffrage et démoulages Nb : Utilisation à petite quantité
EXTRANTS	Rejets liquides	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase de travaux : Eaux de chantier (eaux du nettoyage d'ouvrage, eaux en contact du béton frais ou de ciment), eaux sanitaires, fuites de la motopompe, déversement accidentel d'hydrocarbures, eaux issues du pompage de la motopompe. ● Phase d'exploitation : Eaux d'exploitation : rejet d'eau venant de la pompe intégrée au puits.
	Déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase des travaux : Débris de matériaux de construction, déchets ménagers, produits de fouilles (issus de l'excavation des puits) Phase d'exploitation : Néant
	Emission atmosphérique (exemple : fumées, poussières, gaz)	Emission des gaz d'échappement de la motopompe, groupe électrogène et dégagement de poussières pendant le transport de matériaux.
	Sources de nuisances telles que le bruit et les odeurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase de travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : moteurs (bruit de motopompe et de groupe électrogène), coup de marteaux) scie à métaux (sciage de métaux), scie à bois (sciage de bois). - Nuisances olfactives : Déchets ménagers, gaz d'échappement, fuites d'hydrocarbures. ● Phase d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : bruits issus des seaux durant le prélèvement d'eau, bruits issus de l'activation de la pompe manuelle et les vacarmes des utilisateurs

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux du sous-projet

Questions	Réponses		Observation
	Oui	Non	
1. Milieux physiques			
1.1 Le projet nécessitera-t-il l'acquisition ou la conversion de superficies importantes de terrains pour les réserves d'eau/l'usine de traitement d'eau, etc.?		X	Le projet nécessite la conversion de petite superficie pour l'implantation des bornes fontaines
• Si OUI est-il permanent ?			
1.2 Le projet nécessitera-t-il la construction ou l'amélioration d'infrastructures barrages, canaux, conduites, prises d'eaux, accès, etc.?		X	
1.3 Le projet nécessitera-t-il des remblais, terrassements ou déblais importants?	X		L'excavation du puits nécessite le déblai d'environ 7m ³ qui seront mis à la disposition de la population formulant une demande.
1.4 Le projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravillon, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		X	Les matériaux de construction tels que : Sables, gravillons, eaux, bois de chantier...proviennent des fournisseurs agréés.
1.5 Nécessitera-t-il un défrichage important?		X	
2. Diversité biologique			
2.1 Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importantes du point de vue économique, écologique, culturel ?		X	

2.2 Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet? forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		X	
3. Zones protégées et sensibles			
3.1 La zone du projet(ou de ses composantes) comprend-t-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserve nationales, forêt protégée, site de patrimoine mondial) ?		X	
3.2 Si le projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères) ?		X	
3.3 Se situe-t-il ou affectera-t-il des zones à fort risque d'érosion ?		X	
3.4 Se situe-t-il dans des zones inondables ?		X	
3.5 Le projet conduit-il à terme à une destruction d'écosystème ?		X	
3.6 Le projet conduit-il à une perturbation de l'écoulement d'eau de surface, de zones humides ?		X	
4. Géologie et sols			
4.1 Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement)?		X	
4.2 Y a-t-il des zones à risque de salinisation ?		X	
5. Paysage / esthétique			

5.1 Le projet aurait-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?		X	
6. Sites historiques, archéologiques ou culturels			
6.1 Le projet pourrait-il affecter des sites historiques, archéologique ou culturels (par exemples sites sacrés, lieux de cérémonie, architecture ancienne) ou nécessiter des excavations ?		X	
7. Réinstallation y compris perte / perte d'accès à la terre, aux ressources et aux actifs,			
7.1 Le sous-projet entraîne-t-il un déplacement physique (perte d'habitation) ?		X	
7.2 Est-ce que le projet déclenche la perte temporaire ou permanente d'habitat (perte d'accès aux ressources naturelles et moyens de vie)?		X	
7.3 Est-ce que le projet déclenche la perte temporaire ou permanente de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques ?		X	
7.4 Est-ce que le projet peut provoquer la perte d'infrastructure publique comme les écoles Publiques, centre de Santé, Borne Fontaine, ... ?		X	
7.5 Le sous-projet limite-t-il l'accès des personnes aux parcs et aux zones protégées légalement désignées?		X	
7.6 Le sous-projet peut-il avoir des effets néfastes sur la disponibilité ou la qualité des ressources?		X	
7.7 Est-ce que le projet pourrait affecter les activités économiques de la population ?		X	

7.8 Y-a-t-il eu dans la zone, des projets ayant provoqué des impacts de réinstallations ?		X	
8. Pollution			
8.1 Le projet pourrait-il occasionner un accroissement de nuisance sonore?	X		Nuisance issue du bruit du motopompe et groupe électrogène, bruit produit par l'utilisation des matériels de construction tels que le marteau, les scies à bois et à métaux vacarme due à l'arrivée du personnel du chantier, etc...
8.2 Le projet conduit-il à un accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)?	X		Poussières dues au va-et-vient des ouvriers et au moment de mélange du ciment avec du sable et gravillon.
8.3 Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides?	X		Déchets de matériaux de construction (fer rond armature...) produit pendant et après les travaux. Ordures ménagères ; eaux issues du pompage de la motopompe.
8.4 Si «oui» l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et leur élimination	X		Les déchets issus de matériaux de construction seront recyclés par la population locale qui formule une demande à l'Entreprise et la terre issue de l'excavation sera entreposé à l'endroit dédié à l'intérieure du chantier puis récupérer par la population locale.
8.5 Si « oui » Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion?		X	Entreposage à l'air libre.
8.6 Le projet risque pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine ? Sources d'eau potable	X		Fuites des hydrocarbures, rejet des eaux de chantier et des eaux sanitaires, rejet des eaux issues de l'excavation.
8.7 Le projet envisage-t-il le transport et stockage de produits dangereux ?	X		Stockage de réserve de carburant pour alimenter les groupes électrogènes et de bouteilles de gaz pour le poste à soudeuse.
9. Condition de vie de la Population desservie			

9.1 Le projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		X	
9.2 Le projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?		X	
9.3 Le projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		X	
10. Santé sécurité			
10.1 Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations?	X		Blessure au cours de la manipulation des matériels, risque d'accident pendant le transport des matériaux et matériels de construction.
10.2 Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?	X		Maladie respiratoire due à l'inhalation de poussière lors de la manipulation de ciments, risque de blessure lors des manipulations des matériels.
10.3 Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?	X		Augmentation du risque de transmission et de propagation de maladies sexuellement transmissibles ou MST et du COVID 19
11. Revenus locaux			
11.1 Le projet permet-il la création d'emploi ?	X		Augmentation de la clientèle pour le fournisseur de matériaux de construction, création de petites activités commerciales, possibilités de recrutement de main-d'œuvre locale.
11.2 Le projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres?		X	
12. Préoccupations de genre et groupes vulnérables			

12.1 Le projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?	X		Possibilité de recrutement pour les tâches faciles à faire et ne nécessitant pas beaucoup d'effort physique.
12.2 Le projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	X		Implication des femmes dans le comité de gestion des infrastructures.
13. Situation foncière			
13.1 A qui appartient le terrain?			<ul style="list-style-type: none"> - KOLOZAFY Marie Isabelle (BF1) - SOANARA (BF 2) - MONETY Zoly (BF3)
13.2 Le terrain a-t-il un titre foncier ?		X	Terrain non titré
14. Perturbations sociales			
14.1 L'utilisateur actuel du terrain est-il différent du propriétaire ?		X	
14.2 Existe-t-il de litiges concernant l'occupation ou planification d'utilisation du terrain ?		X	
14.3 Le projet entraîne –t-il une perturbation de propriété foncière, affecte des accès ?		X	
14.4 Le projet occasionnera-t-il une interruption de la circulation routière ?		X	
14.5 Nécessitera-t-il la mise en place d'hébergements ou de services importants pour recevoir la main-d'œuvre pendant la construction ?		X	
14.6 Nécessitera-t-il des niveaux d'encadrement social, résolution de conflits, gestion de l'eau et information (par	X		La gestion de l'infrastructure serait confiée à un comité de gestion locale, une séance de formation et de sensibilisation

exemple, comité de gestion de points d'eau, association des utilisateurs, tours d'eau, etc.)?			est de ce fait nécessaire pour assurer la pérennité de l'infrastructure.
---	--	--	--

Consultation du public

La consultation et la participation du public sont recommandées lorsque les infrastructures vont être implantées dans une zone habitée. Il est nécessaire d'informer la population sur le sous-projet et ses éventuels impacts et de recueillir leurs préoccupations.

La consultation est-elle recommandée pour ce sous-projet ?

Oui

Si, « oui », décrire brièvement les mesures qui pourront être prises à cet effet (y compris le nombre de participants féminins et masculins).

<p>Date : 25/03/2023</p> <p>Lieu : AMBODIMANDROROFO</p> <p>Nombre de participant : Hommes 19 : / 27 Femmes :</p> <p>Points discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Venant des responsables du projet : <ul style="list-style-type: none"> ○ Information sur les différentes phases de réalisation du projet ainsi que les éventuels impacts engendrés ; ○ Recueil des préoccupations relative à la mise en œuvre du projet ; ○ Identification des terrains et des propriétaires terriens ; ○ Signature des lettres de donations de terrains. ✓ Consentement et acceptation : <p>Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les représentants de la population locale ; ○ Les propriétaires terriens ; ○ La population présente lors de la consultation <ul style="list-style-type: none"> ✓ Venant de la population locale : <ul style="list-style-type: none"> ○ La population n'a pas de soucis majeurs pour la réalisation des travaux ; ○ Les travaux doivent débutés un lundi ou un samedi ; ○ Un comité de gestion serait mis en place pour la gestion des infrastructures ; ○ Les produits de déblais serviront de remblais pour ce qui veut construire une maison.

Partie C : Mesures d'atténuation

Pour toutes les réponses "Oui" dans la partie B, décrire brièvement les mesures prévues y afférentes.

Impacts / risques négatifs potentiels	Mesures d'atténuation proposées
Accroissement de nuisance sonore	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation de matériels à faible décibel (Groupe électrogènes n'émettant pas de son à plus de 55db, marteau piqueur émettant un bruit maximal de 94db);• Limitation des heures de travail (arrêt de travaux durant les heures de sommeil et de repos)• Port d'EPI spécifiques (casques anti-bruit) par les ouvriers exposés à un niveau de bruit supérieur ou égal à 80dB.
Accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)	<ul style="list-style-type: none">• Clôture temporaire de la zone pendant les travaux ;• Utilisation de camion bâché pour le transport de ciment et de sables ;• Entretien périodique des camions et véhicules.
Dépôt des déchets solides et liquides	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de collecte de déchets solides (Bacs à ordures);• Réutilisation des restes de matériaux encore en bonne qualité;• Acheminement systématique des déchets au niveau des décharges agréées ;• Stockage des huiles et eaux usées dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation ;• Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard
Risque d'incendie dû au stockage de produits dangereux tels que les peintures et les solvants ainsi que les ciments.	<ul style="list-style-type: none">• Stockage des produits dangereux dans un magasin de stockage correctement fermés avec un accès règlementé• Stockage des huiles dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation par l'Entreprise pour servir d'huiles de coffrages ou réutilisation des eaux pour le béton
Dégradation de la qualité des eaux de surface, souterraine	<ul style="list-style-type: none">• Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ;• Interdiction de transvasement ou d'approvisionnement en hydrocarbures près des ressources en eau ;• Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard mis en place à cet effet
Existence des conflits sociaux entre les différents usagers	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de gestion transparent, non discriminatoire à travers la création d'un comité de gestion participative et inclusive (tout le monde peut faire partie du comité de gestion sans discrimination de genre ou de religion ou d'origine)• Mise en place d'un système interne de gestion de plainte

<p>Accidents des travailleurs et des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ; • Exigence du port des équipements de protection individuel (Casque avec jugulaire, Gilet, Chaussures et bottes de sécurité, Masque, Gants, harnais de sécurité) • Balisage du chantier pendant la réalisation des travaux • Mise en place de système d'accès sécuritaire dans l'excavation (mise en place de support métallique portant une poulie rotative maintenant une corde statique) • Utilisation de sangle et d'harnais de sécurité • Utilisation de lampe frontale servant de source de luminosité dans l'excavation • Mise en place d'un système de communication à travers une corde et une cloche entre la personne dans l'excavation et celle à la surface • Mise en place de clôture de l'infrastructure • Mise en place de panneaux de sécurité de chantier et des panneaux indicatifs des règles générales d'utilisation et de la borne fontaine • Mise à disposition d'une boîte de premier secours sur le chantier.
<p>Des risques pour la santé des travailleurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Obligation du personnel du chantier de respecter le port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) ; • Mise à la disposition d'une trousse de secours permanente au niveau de chantier. • Contrôles médicaux (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
<p>Augmentation de la population des vecteurs de maladies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Mise à la disposition de la boîte pharmaceutique permanente au niveau de chantier. • Contrôle médical (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
<p>Risque de conflit sociaux relatif à la gestion de l'infrastructures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et sensibilisation des usagers sur les règles d'utilisation des infrastructures • Formation des comités de gestion participative sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mode de collecte et règlement des plaintes ;

	✓ Système d'entretien des infrastructures.
--	--

Partie D : Politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale déclenchées par le sous-projet

Selon les enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet, sélectionner les politiques de la Banque Mondiale qui sont déclenchées par le sous-projet

PO potentielle pour le sous-projet	PO déclenchée
PO 4.01 – Évaluation environnementale	X
PO 4.04 – Habitats naturels Si la réponse aux points 2, 3 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée.	
PO 4.11 – Management of Cultural Property in Bank-financed Projects Si la réponse au point 6 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée	
PO 4.12 – Réinstallation involontaire de personnes Si les réponses au point 7 de la partie B sont « Oui » alors cette PO est déclenchée	

Partie E: Catégorisation du projet et travail environnemental et social

A B X C

Partie F : Documents requis pour le sous-projet

Selon la catégorisation du sous-projet, sélectionner les documents qui devront être élaborés

Travail environnemental et social demandé	
Étude d'impact environnemental et social (EIES)	
Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)	
Plan de gestion de santé et sécurité au travail (PGSST)	
Plan de gestion de ravageurs (PGR)	
Plan de gestion des déchets (PGD)	
Plan de restauration des moyens d'existence (PRME)	
Plan d'action de réinstallation (PAR)	
Plan de Protection Environnemental du Site (PPES)	X
Manuel de bonnes pratiques (MBP)	
Aucun travail environnemental ou social nécessaire	

Date : 05 Avril 2023

ANDRIAMBOLOLONA Haingotiana Julia
Assistant Responsable Environnemental et Social

PV de réunion communautaire et d'acceptation de la population

Fitanana an-tsoratra fivoriana

Date : 25 / 03 / 2023

Toerana : ANOSINANAROKOPO

Antany : Tany ahafantarana ny mponina mahakasika ny telikasa sy ny fantraikan'ny fananterahana izany ny loza fandraisana ny faneken'izy ireo izany telikasa izany na tsia.

Andromy faha : 25 / 03 / 2023 dia tonon'ny fotoana teto ANOSINANAROKOPO ny solon-tenan'ny Fokontany sy ny kaominina, ny mponina, ny mpendrindra ny telik'asa (UGP - UGL)

Rehefa via ny teny famoahana sy ny fanolorana isan'amin'ny fotoana dia nandray fanenana ny asa an'amin'ny mpanandrindra ny telik'asa mba hankava ireo teboka manaraka ireto :

- Tutoa ny telikasa sy ny asa ho tanterahina sy ny fanerana tsina hametrizana izany ;
- Ny faharitan'ny fananterahana ny asa ;
- Ny mety ho fantraikan'ny fananterahana ny asa sy ny fampiasana ny fotodrafitrasa.

Rehefa via izay dia nandray fanenana ny mpanandrindra anjara mba hahafahana izy ireo manambatra ny fandraisana na faneken'ny fananterahana ny telikasa sy ireo mety ho tanterahina na an'amin'ny teny mahakasika ny asa ho tanterahina.

Hevitry ny mpanandrindra anjara mahakasika ny telikasa :

Manakidy ny mpanandrindra ny fananterahana ny telikasa

Ireo fotoana sy fotoana ny mpanandrindra anjara mba hahafahana ny fivoriana :

- Izy manana sehatry na sehatry mity ho sehatry 50 fananterahana ny asa ny fotoanona
- hankava sehatry na sehatry mity ho sehatry fanambatra ny asa
- Hamangana sehatry mpanandrindra ireo mpanandrindra anjara ny fotodrafitrasa
- Anjara ny sehatry ireo hamangana hana ny anjara tsany

Tapaka nandritra ny fivoriana ary fa manome ny fankasavany sy faneken'ny mpanandrindra anjara mba hametrizana ireo fotodrafitrasa any amin'ny tanin'ireo oloza manaraka ireto :

Fotodrafitrasa 1 : <i>Bunin</i>	Latitude : <i>-15.4345</i> Longitude : <i>49.762 E</i>
Fotodrafitrasa 2 : <i>BFL</i>	Latitude : <i>-15.4300</i> Longitude : <i>49.769 E</i>
Fotodrafitrasa 3 : <i>Bf2</i>	Latitude : <i>-15.4255</i> Longitude : <i>49.765 E</i>
Fotodrafitrasa 4 : <i>Bf3</i>	Latitude : <i>-15.4160</i> Longitude : <i>49.763 E</i>
Fotodrafitrasa 5 :	Latitude : Longitude :

Fitanana an-tsoratra fanekena sy fankatoavana

Araky ny fivorian-pokonenana natua, izahay solaim-izaim' ny Fokontany sy ny Kaominina dia manakiky sy manakosa ny fiantanterahana ny fotodrafitrasa mahakasikany

Fampidiranana vono fiantan' madio ny fananganana ny fiantan' madio
eto amin' ny tanana an' ny AMBOHI, ANDRANO

Izahay solaim-izaim' ny mpisolina (mpisitraka ny tetikasa) dia miana manakiky sy manakosa ny fiantanterahana ny tetikasa an' amin' ny tanana misy anay, ka izany dia apetraka eo amin' ny soerassa tapaka nandritran' ny fivoriam-pokonenana natua voatondro etsy ambeny.

Antsoina: NOUËTE, ENKA, SONJARY ary KALODIANY

tananan' ny tany dia manakiky ny fametràhana ny fotodrafitrasa eo amin' ny taninay.

Ireo tanonan' ny tany	Ny Fokontany	Ny Kaominina
NOUËTE zohy <i>[Signature]</i>		
ENKA Bontand <i>[Signature]</i>		
SONJARY <i>[Signature]</i>		
KALODIANY tany Srahela <i>[Signature]</i>		

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 1- RAMOROSOA <i>[Signature]</i> | 14- MARIE Sophie <i>[Signature]</i> |
| 2- VANSIA <i>[Signature]</i> | 15- DANIELA <i>[Signature]</i> |
| 3- SAMBA Danielino <i>[Signature]</i> | 16- ASASOANY <i>[Signature]</i> |
| 4- BE elajustine <i>[Signature]</i> | 17- CHARLOTTE <i>[Signature]</i> |
| 5- ZARA Jovna <i>[Signature]</i> | |
| 6- RASOAHANTENAINA <i>[Signature]</i> | LEOFRAN
FRANCINE |
| 7- FRANCINE Bontary <i>[Signature]</i> | |
| 8- DIZY Galin <i>[Signature]</i> | |
| 9- FRANKLIN Bevelo <i>[Signature]</i> | |
| 10- JEAN Fredo <i>[Signature]</i> | |
| 11- CATHERINE <i>[Signature]</i> | |
| 12- RAZANAHY <i>[Signature]</i> | |
| 13- CATHERINE RABE Margueritte <i>[Signature]</i> | |

Procès-verbal de réunion communautaire

Date : 25/03/2023

Lieu : ANBODIHYMOROTO

Objet : Réunion d'information sur le sous-projet d'infrastructure à réaliser et les impacts engendrés par la mise en œuvre du sous-projet

Aujourd'hui, le 25/03/2023 s'est réuni, les autorités locales, la population locale et les représentants de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et de l'Unité de Gestion Locale (UGL).

Après les salutations d'usage, les représentants de l'UGP ont pris la parole pour expliquer :

- Les caractéristiques du sous-projet à réaliser ainsi que le site d'implantation nécessaire;
- Le délai de mise en œuvre des travaux ;
- Les impacts engendrés par les activités à mener durant les travaux et la phase d'exploitation de l'infrastructure.

Après les explications faites, un temps de parole a été donné aux participants pour qu'ils puissent affirmer leurs préoccupations vis-à-vis du sous-projet en général ainsi que les impacts engendrés par sa mise en œuvre.

Les principales préoccupations recueillies lors de la réunion sont :

La population accepte la mise en place des infrastructures

Les principales suggestions sont :

- la population n'a pas de soucis majeurs pour la réalisation des travaux
- les travaux doivent débuter un lundi ou un samedi
- un comité de gestion serait mis en place
- des produits de déchets seraient de nombreux pour ce qui se fait construire une maison.

Il a été convenu lors de cette réunion l'acceptation par la communauté, l'emplacement des infrastructures au niveau des emplacements suivants :

Infra 1 : Fumia	Latitude: -15.4365 Longitude: 49.748E
Infra 2 : BSA	Latitude: -15.4305 Longitude: 49.769E
Infra 3 : Bfa	Latitude: -15.4253 Longitude: 49.771E
Infra 4 : Bfj	Latitude: -15.4165 Longitude: 49.763E
Infra 5 :	Latitude: Longitude:

Procès-verbal de consentement

Suivant la réunion communautaire faite, nous les représentants des autorités locales approuvent la réalisation du sous-projet d'infrastructure ... construction ... de ... Boulevard

..... de l'avenue

au niveau du village ... ANONDRIANARAFI

Nous les représentants de la communauté (bénéficiaires) acceptent à l'unanimité la réalisation de ce sous-projet d'infrastructure au niveau de notre village au niveau des emplacements identifiés lors de la réunion communautaire.

Nous, Mr/Mme. MONETTE Edy, IMA, SONARY, GAWINNY propriétaires du terrain, acceptent la mise en place de l'infrastructure sur notre propriété.

Propriétaires du terrain	Le Fokontany	La commune
MONETTE Edy - <i>[Signature]</i>		
ZATA Bentand <i>[Signature]</i>		
SONARY <i>[Signature]</i>		
KNOZANY Ima Imbelle <i>[Signature]</i>		

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 1- RAKOROSOA <i>[Signature]</i> | 8- DIZY Galin <i>[Signature]</i> |
| 2- VANSIA <i>[Signature]</i> | 9- FRANCKLIN Bevelo |
| 3- SAMBA Danielina <i>[Signature]</i> | 10- FREDO <i>[Signature]</i> |
| 4- BE Justine <i>[Signature]</i> | 11- CATHERINE Catherine |
| 5- ZARA Jaona <i>[Signature]</i> | 12- RAZANANY <i>[Signature]</i> |
| 6- RASOANANTHANINA Leonie <i>[Signature]</i> | 13- RABE Marguerite m |
| 7- FRANCINE Beviary <i>[Signature]</i> | 14- MARIE Sophie <i>[Signature]</i> |
| | 15- DANIELA <i>[Signature]</i> |
| | 16- ASASOANY <i>[Signature]</i> |

Fiche de présence

Fiche de présence

Date: 25/03/2013
 Toerana: AMBODITANDROPOFO
 Antsoy: Tivorian - pikasulona

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
1	RAKOTOZAFY	X		Maire azanjaza	SP
2	BE Atrice Armand	X		Chif Edantung	SP
3	BEVITA	X		Tampolomona	SP
4	SAMBA Edmont	X		Tampotany mpamitoty	ESMA
5	ZAKA Berthon	X		Tampotany mpamitoty	SP
6	SOANARY		X	Tampotany mpamitoty	
7	MONETTE Zoky		X	Tampotany mpamitoty	SP
8	KALOZAFY Marisabé		X	Tampotany mpamitoty	SP
9	PATRIC	X		mpamboly	SP
10	JEAN Tride	X		mpamboly	SP
11	MANUDSOA		X	mpamboly	SP
12	SOA Zoky		X	mpamboly	SP
13	THORINE		X	mpamboly	SP
14	CELIA		X	mpamboly	SP
15	NAZETTE		X	mpamboly	SP
16	BEZORZALINE		X	mpamboly	SP
17	LEONDIHE		X	mpamboly	SP
18	FELICIA		X	mpamboly	SP
19	BE Christaline		X	mpamboly	Be-Christaline
20	MEDIOT	X		mpamboly	SP
21	ZASALLE		X	mpamboly	SP
22	VANSIA		X	mpamboly	SP
23	LEONARDIH	X		mpamboly	SP



Fiche de présence

Date : 25.03.2023

Toerana : AMBODIMANDROZORO

Antony : Firmin. rosonalona

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
24	KANOROSA		X	Mpramboly	Fr
25	SAMBA Danieline		X	Mpramboly	Ly
26	BENAJISTINE		X	Mpramboly	Ly
27	ZARA Juona	X		Mpramboly	Ly
28	RASOANANTEMAINA Zonia		X	Mpramboly	Ly
29	FRANCINE Bervavy		X	Mpramboly	FRANCINE
30	DIZY Gabin	X		Mpramboly	Gabin
31	FRANCKLIN Bevelo	X		Mpramboly	Ly
32	FREDO	X		Mpramboly	Ly
33	Ramanatena Joa		X	Mpramboly	Catherine
34	CHARLOTTE		X	Mpramboly	Ly
35	MARIE Sophie		X	Mpramboly	Soy
36	DANIELA		X	Mpramboly	Ly
37	PAULINA		X	Mpramboly	Paul
38	RABE Margueritte		X	Mpramboly	M
39	RAZANANY		X	Mpramboly	Ly
40	ASASOANY		X	Mpramboly	Cest
41	SEBASTIEN	X		Mprampianatan	Ly
42	JEAN Luis	X		Mpramboly	Ly
43	ROCHELE Sahidy	X		Mpramboly	Paul
44	KADO	X		Mpramboly	Ly
45	BE Raja	X		Mpramboly	Ly
46	REGINE	X		Mpramboly	Ly



Lettre d'engagement de donation de terrain
 ✓ **BF1**

201

TARATASY FANENENA NY FANOLORAN-TANY

Terik'asa : Fampidiana rano fotsa anadis

Torana : ANTANANARIVY Date : 25.03.2022

Ito taratasy io dia mijan'ny fampidiana ny fankany ny fanoloran-tany ny ANTANANARIVY

mikando ny lalamena kofaina na hira fika ny mirefy 9.07 ny

laha ny fankany nina mampidiana ny terik'asa fampidiana

ANTANANARIVY

Izaho/izany tampo'ny tany an'arivon'ny fankany nina ny an'ny dia Anar'ny

SUNARY

manka amin'ny solon-tan'ny fankany/fankany, da manamp'ny fankany amin'ny

ahia'ny fankany nina ny fankany io

Izaho/izany tampo'ny tany an'arivon'ny fankany nina ny an'ny dia Anar'ny



dia nina na fankany ny ny solon-tan'ny terik'asa ny ny fankany nina ny fankany

dia nina ny fankany nina ny fankany nina ny fankany nina ny fankany

Izaho/izany dia manamp'ny fa izy nina ny fankany nina ny fankany nina ny fankany

ny dia nina ny fankany nina ny fankany nina ny fankany nina ny fankany

Solajy	Anarana	Saina ny Daty
Tampo'ny tany	<u>SUNARY</u>	<u>[Signature]</u>
Solon-tan'ny tampo'ny (Fankany/fankany)	<u>ROZOHY</u> <u>LEONARDIN</u>	<u>[Signature]</u> <u>[Signature]</u>
Solon-tan'ny terik'asa (Fankany)	<u>NOBIAHARAOA</u> <u>Manga</u>	<u>[Signature]</u>

BFL

LETRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : AEP

Lieu : MIBOUANA DJARROFO Date : 25.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à MIBOUANA DJARROFO d'une superficie de 9m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction de puits

Les propriétaires du terrain au sein de notre communauté est(s) Mr/Mme SOUWARY avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée :
à MIBOUANA DJARROFO le 25.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>SOUWARY</u>	<u>✓</u>
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>SOUWARY</u> <u>LEOUARDIN</u>	<u>✓</u>
Représentant du projet (vérification)	<u>ANDRIM BOUOUBA Balarigo</u>	<u>Mefany</u>



✓ BF 2

8FL

LETTRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : NEP

Lieu : NIBIATIMBACORA PO Date : 25.03.2013

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à NIBIATIMBACORA PO d'une superficie de 7m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n° est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction de puits.

Le(s) propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est/(sont) Mr/Mme HOUEYIE Eddy qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : à NIBIATIMBACORA le 25.03.2013

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>HOUEYIE Eddy</u>	<u>[Signature]</u>
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>RACHEL Said</u> <u>KADO</u>	<u>[Signature]</u> <u>[Signature]</u>
Représentant du projet (vérification)	<u>NIBIATIMBACORA Mungu</u>	<u>[Signature]</u>



312

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fanampihanana... sano fanteho... masina

Toerana : MBAIMANDROROFO ... Daty : 25.03

Ito taratasy ite dia entina ananarifisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny MBAIMANDROROFO

mitondra ny laharana kadasitra na titra faha 9 ary

ho an'ny fokonolona mba antanterahana ny tetik'asa fanampihanana... sano

sano

Izahol'izahay tompo'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atoa/Rtee

HOVETTE Evely izay

mianaka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny fanaovan-isonia an'ite taratasy ite.

Izahol'izahay, tompo'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolnana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voalandro ibantana ny foto-drafitra dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izahol'izahay tompo'ny tany dia manaiky fa ite fanekena izay alao ite dia tsy azo idovirana.

Izahol'izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fanako(ay) manontelo ary ny fanoloran-tany dia nase mandritry ny fivoriant-pokonolona ary nankatoavin'ny fahany.

Izahol'izahay dia manamafy fa izay rehetra vonjaza etsy anibony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia nase an tsira-pe tsy misy teritery na tsindry.

Solajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompo'ny tany	HOVETTE Evely	25/03
Solon-tenan'ny tompo-tany (fianakaviana/fokonolona)	ROCHEL Soud WADO	Raf Kje
Solon-tenan'ny tetik'asa (fanampihanana)	NIORAHNI BOLAHNA Maringo	Mitpa



MAIRE

MAIRIE

✓ BF 3

BF3

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Teik'asa : Fampidinana nana fita madio

Toerana : NDRANTANAOLOLO Daty : 03 03 2013

Ita taratasy ito dia entina anan'afisina ny fanekeny ny fanoloran-tany eny NDRANTANAOLOLO

mitondra ny laharana kodsitra na fita faha 308 ary

ho an'ny fokonolona mba aratanterahana ny teik'asa fampidinana nana madio

Izaho/Izahay tompo'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Aina/Rita

KALAZITRY Mami Trabelle izay mianaka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny fanavaoan-tsena an'ito taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompo'ny tany dia manafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disedra na fanolana ary ny solon-tenan'ny teik'asa sy ny komity ventodra fantana ny foto-drafitra dia mialoka tanteraka amin'ny fampiasana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manafy fa ita fanekena izay atao ita dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihosatra ny 10% ny fampiasana(ay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra ventaza eny ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompo'ny tany	<u>KALAZITRY Mami Trabelle</u>	
Solon-tenan'ny tompo-tany (fianakaviana/fokonolona)	<u>POT Ruzia</u> <u>PICENALG</u>	 
Solon-tenan'ny teik'asa (fanavaoan-tsena)	<u>NDRANTANAOLOLO Mami</u>	



03

LETTRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : REP

Lieu : NIBUINDRORORO Date : 25.03.2013

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à NIBUINDRORORO d'une superficie de 9m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n° 1 est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet Construction de puits

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est(sont) Mr/Mme KABOZA Py Nani Imelle qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : 25.03.2013

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>KABOZA Py Nani Imelle</u>	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>BE Rujis</u> <u>RÉGENULE</u>	 
Représentant du projet (vérification)	<u>NIBUINDRORORO Mawingo</u>	



Lettre d'engagement du chef Fokontany

Lettre d'engagement

Le Fokontany..... appartenant à la Commune
Rurale.....

District Maroantsetra, s'engage à ce que le terrain que la Commune lui a confié sert pour la
mise en place des infrastructures de pêche pour le village.....

Le Fokontany s'engage aussi à ne pas s'immiscer dans la gestion de ces infrastructures

Fait à le.....

Signature et cachet du Chef Fokontany

Taratasy fanekena

Ny Fokontany NI BODITIA ANDROFO eto amin'ny Kaominina
MUSANAZANA distrika Maroantsetra, dia manaky ny fanorenana ny
foto-drafitr'asa mahakasika ny joro izay atao amin'ny tany any
... NI BODITIA ANDROFO izay noher'ny Kaominina azy.

Ny fokontany dia manaky ihany koa fa tsy hiditra amin'ny fitantanana an'izay foto-drafitr'asa
izay ahorina eo.

Natas teto NI BODITIA ANDROFO Tamin'ny 15.01.2023

Sonia sy ha'ia ny Selom-pokontany



Planche photographique



Consultation publique



Site d'implantation BF 1



Site d'implantation BF 2



Site d'implantation BF 3

➤ **Anjahana**

Fiche d'examen environnemental et social préalable pour les sous-projets « infrastructures »

Informations générales

Initiateur du projet	Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue		
Nom du responsable technique du sous-projet	RAJADIARISON Mirana Alexandra		
Intitulé du sous-projet	Adduction d'eau potable		
Localisation du sous-projet (Région, District, Commune, Fokontany, Village, coordonnées géographiques)	Analanjirofo- Maroantsetra-Anjahana-Anjahana		
	BF1 Lat: -15.415758° S Long: 49.880723° E	BF2 Lat: -15.417010° S Long: 49.885188° E	BF3 Lat: -15.413S Long: 49.881E

Partie A : Brève description du sous-projet

Activités du sous-projet et caractéristiques des infrastructures à construire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m ○ Construction d'une margelle ○ Construction de plateforme en béton ordinaire: ○ Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture ; ○ Construction d'une aire d'assainissement ; ○ Construction de clôture.
Description de la conception technique des infrastructures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m : <ul style="list-style-type: none"> - Dalle de fond barbacanée ; - Matériaux filtrant (graviers) - Buse de 100 cm de diamètre et de 100 cm de hauteur de dont 3 perforées et le reste non perforé ; - Une pompe à motricité humaine type INDIA MARK III ou POMPE ROPE 2. Construction d'une margelle : Construction d'une margelle en maçonnerie d'agglomérés plein de 20.

	<p>3. Construction de plateforme: Construction de plateforme en béton ordinaire dosé à 250kg/m³ de CEM I</p> <p>4. Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture :</p> <p>5. Construction d'une aire d'assainissement composé de : - Un regard de 0,35 m x 0,40 m x 0,20 m muni de grille métallique 0,43 m x 0,48 m, - Un tuyau évacuant les eaux à partir du regard vers un puisard de dimension 1,00 m x 1,00m x 1,00m rempli de matériaux filtrants (sable, gravillon, caillasse)</p> <p>6. Construction de clôture : Construction de clôture en maçonnerie de parpaing d'une longueur totale de 14 m et de hauteur 0,90 m.</p>
Zone à occuper pour le sous-projet (surface en m ²)	9m ² par borne fontaine
Type et utilisation actuelle des terrains (y compris les titres fonciers actuels)	Propriété privé non titrée, appartenant à: - BE ANJARA Gerard (BF1) - TOTO Rolland (BF2) - RAZAFINDRASIZA Edmé (BF3)
Activités environnementales et sociales, réalisées et à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> ● Screening ● Plan de Protection Environnemental du Site : PPES

	Ressources utilisés et produits	Nature
INTRANTS	Matières premières	Sables : 1,5m ³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune Gravillons : 2,5 m ³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune Fer HA (Haute Adhérence) : 70 kg provenant des quincailleries à Maroantsetra Ciments : 12 sacs provenant des quincailleries à Maroantsetra Bois : 33m ² provenant de vendeurs agréés dans la Commune Eau : 500 litres provenant des puits existants aux villages
	Energie	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase des travaux : Groupe électrogène alimenté par un carburant (essence ou gasoil) ou par des batteries rechargeables avec des panneaux solaires. ● Phase d'exploitation : Manuel

	Eau : source de prélèvement	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase des travaux : Puits dans le village ● Phase d'exploitation : Néant
	Autres produits (exemple : produits chimiques, biologiques)	Peintures, solvants, dissolvant, diluants, nettoyant, huiles de coffrage et démoulages Nb : Utilisation à petite quantité
EXTRANTS	Rejets liquides	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase de travaux : Eaux de chantier (eaux du nettoyage d'ouvrage, eaux en contact du béton frais ou de ciment), eaux sanitaires, fuites de la motopompe, déversement accidentel d'hydrocarbures, eaux issues du pompage de la motopompe. ● Phase d'exploitation : Eaux d'exploitation : rejet d'eau venant de la pompe intégrée au puits.
	Déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase des travaux : Débris de matériaux de construction, déchets ménagers, produits de fouilles (issus de l'excavation des puits) ● Phase d'exploitation : Néant
	Emission atmosphérique (exemple : fumées, poussières, gaz)	Emission des gaz d'échappement de la motopompe, groupe électrogène et dégagement de poussières pendant le transport de matériaux.
	Sources de nuisances telles que le bruit et les odeurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase de travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : moteurs (bruit de motopompe et de groupe électrogène), coup de marteaux) scie à métaux (sciage de métaux), scie à bois (sciage de bois). - Nuisances olfactives : Déchets ménagers, gaz d'échappement, fuites d'hydrocarbures. - Phase d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : bruits issus des seaux durant le prélèvement d'eau, bruits issus de l'activation de la pompe manuelle et les vacarmes des utilisateurs

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux du sous-projet

Questions	Réponses		Observation
	Oui	Non	
1 Milieux physiques			
1.1 Le projet nécessitera-t-il l'acquisition ou la conversion de superficies importantes de terrains pour les réserves d'eau/l'usine de traitement d'eau, etc.?		X	Le projet nécessite la conversion de petite superficie pour l'implantation des bornes fontaines
• Si OUI est-il permanent ?			
1.2 Le projet nécessitera-t-il la construction ou l'amélioration d'infrastructures barrages, canaux, conduites, prises d'eaux, accès, etc.?		X	
1.3 Le projet nécessitera-t-il des remblais, terrassements ou déblais importants?	X		L'excavation du puits nécessite le déblai d'environ 7m ³ qui seront mis à la disposition de la population formulant une demande.
1.4 Le projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravillon, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		X	Les matériaux de construction tels que : Sables, gravillons, eaux, bois de chantier...proviennent des fournisseurs agréés.
1.5 Nécessitera-t-il un défrichage important ?		X	
2. Diversité biologique			
2.1 Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importantes du point de vue économique, écologique, culturel ?		X	

2.2 Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet? forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		X	
3. Zones protégées et sensibles			
3.1 La zone du projet(ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserve nationales, forêt protégée, site de patrimoine mondial) ?		X	
3.2 Si le projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères) ?		X	
3.3 Se situe-t-il ou affectera-t-il des zones à fort risque d'érosion ?		X	
3.4 Se situe-t-il dans des zones inondables ?		X	
3.5 Le projet conduit-il à terme à une destruction d'écosystème ?		X	
3.6 Le projet conduit-il à une perturbation de l'écoulement d'eau de surface, de zones humides ?		X	
4. Géologie et sols			
4.1 Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement)?		X	

4.2 Y a-t-il des zones à risque de salinisation ?		X	
5. Paysage / esthétique			
5.1 Le projet aurait-t-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?		X	
6. Sites historiques, archéologiques ou culturels			
6.1 Le projet pourrait-il affecter des sites historiques, archéologique ou culturels (par exemples sites sacrés, lieux de cérémonie, architecture ancienne) ou nécessiter des excavations ?		X	
7. Réinstallation y compris perte / perte d'accès à la terre, aux ressources et aux actifs,			
7.1 Le sous-projet entraîne-t-il un déplacement physique (perte d'habitation) ?		X	
7.2 Est-ce que le projet déclenche la perte temporaire ou permanente d'habitat (perte d'accès aux ressources naturelles et moyens de vie)?		X	
7.3 Est-ce que le projet déclenche la perte temporaire ou permanente de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques ?		X	
7.4 Est-ce que le projet peut provoquer la perte d'infrastructure publique comme les écoles Publiques, centre de Santé, Borne Fontaine, ... ?		X	
7.5 Le sous-projet limite-t-il l'accès des personnes aux parcs et aux zones protégées légalement désignées?		X	

7.6 Le sous-projet peut-il avoir des effets néfastes sur la disponibilité ou la qualité des ressources?		X	
7.7 Est-ce que le projet pourrait affecter les activités économiques de la population ?		X	
7.8 Y-a-t-il eu dans la zone, des projets ayant provoqué des impacts de réinstallations ?		X	
8. Pollution			
8.1 Le projet pourrait-il occasionner un accroissement de nuisance sonore?	X		Nuisance issue du bruit du motopompe et groupe électrogène, bruit produit par l'utilisation des matériels de construction tels que le marteau, les scies à bois et à métaux vacarme due à l'arrivée du personnel du chantier, etc...
8.2 Le projet conduit-il à un accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)?	X		Poussières dues au va-et-vient des ouvriers et au moment de mélange du ciment avec du sable et gravillon.
8.3 Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides?	X		Déchets de matériaux de construction (fer rond armature...) produit pendant et après les travaux. Ordures ménagères , eaux issues du pompage de la motopompe.
8.4 Si «oui» l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et leur élimination	X		Les déchets issus de matériaux de construction seront recyclés par la population locale qui formule une demande à l'Entreprise et la terre issue de l'excavation sera entreposée à l'endroit dédié à l'intérieur du chantier puis récupérée par la population locale.
8.5 Si « oui » Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion?		X	Entreposage à l'air libre.
8.6 Le projet risque-t-il d'affecter la qualité des eaux de surface, souterraine ? Sources d'eau potable	X		Fuites des hydrocarbures, rejet des eaux de chantier et des eaux sanitaires, rejet des eaux issues de l'excavation.

8.7 Le projet envisage-t-il le transport et stockage de produits dangereux ?	X		Stockage de réserve de carburant pour alimenter les groupes électrogènes et de bouteilles de gaz pour le poste à souder.
9. Condition de vie de la Population desservie			
9.1 Le projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		X	
9.2 Le projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?		X	
9.3 Le projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		X	
10. Santé sécurité			
10.1 Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations?	X		Blessure au cours de la manipulation des matériels, risque d'accident pendant le transport des matériaux et matériels de construction.
10.2 Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?	X		Maladie respiratoire due à l'inhalation de poussière lors de la manipulation de ciments, risque de blessure lors des manipulations des matériels.
10.3 Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?	X		Augmentation du risque de transmission et de propagation de maladies sexuellement transmissibles ou MST et du COVID 19.
11. Revenus locaux			
11.1 Le projet permet-il la création d'emploi ?	X		Augmentation de la clientèle pour le fournisseur de matériaux de construction, création de petites activités commerciales, possibilités de recrutement de main-d'œuvre locale.

11.2	Le projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres?		X	
12. Préoccupations de genre et groupes vulnérables				
12.1	Le projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?	X		Possibilité de recrutement pour les tâches faciles à faire et ne nécessitant pas beaucoup d'effort physique.
12.2	Le projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	X		Implication des femmes dans le comité de gestion des infrastructures.
13. Situation foncière				
13.1	A qui appartient le terrain?			<ul style="list-style-type: none"> - BE ANJARA Gerard (BF1) - TOTO Rolland (BF2) - RAZAFINDRASIZA Edmé (BF3)
13.2	Le terrain a-t-il un titre foncier ?		X	Terrain non titré
14. Perturbations sociales				
14.1	L'utilisateur actuel du terrain est-il différent du propriétaire ?		X	
14.2	Existe-t-il de litiges concernant l'occupation ou planification d'utilisation du terrain ?		X	
14.3	Le projet entraîne-t-il une perturbation de propriété foncière, affecte des accès ?		X	
14.4	Le projet occasionnera-t-il une interruption de la circulation routière ?		X	

14.5	Nécessitera-t-il la mise en place d'hébergements ou de services importants pour recevoir la main-d'œuvre pendant la construction ?		X	
14.6	Nécessitera-t-il des niveaux d'encadrement social, résolution de conflits, gestion de l'eau et information (par exemple, comité de gestion de points d'eau, association des utilisateurs, tours d'eau, etc.)?	X		La gestion de l'infrastructure serait confiée à un comité de gestion locale, une séance de formation et de sensibilisation est de ce fait nécessaire pour assurer la pérennité de l'infrastructure.

Consultation du public

La consultation et la participation du public sont recommandées lorsque les infrastructures vont être implantées dans une zone habitée. Il est nécessaire d'informer la population sur le sous-projet et ses éventuels impacts et de recueillir leurs préoccupations.

La consultation est-elle recommandée pour ce sous-projet ?

Oui

Si, « oui », décrire brièvement les mesures qui pourront être prises à cet effet (y compris le nombre de participants féminins et masculins).

Date : 23/03/2023

Lieu : ANJAHANA

Nombre de participant : Hommes : 23 / Femmes :26

Points discutés :

✓ **Venant des responsables du projet :**

- Information sur les différentes phases de réalisation du projet ainsi que les éventuels impacts engendrés ;
- Recueil des préoccupations relative à la mise en œuvre du projet ;
- Identification des terrains et des propriétaires terriens ;
- Signature des lettres de donations de terrains.

✓ **Consentement et acceptation :**

Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures

- Les représentants de la population locale ;
- Les propriétaires terriens ;
- La population présente lors de la consultation

✓ **Venant de la population locale :**

- Les préoccupations de la population sont les suivantes : les tapages entraînés par les employés ivres et le respect mutuel entre la population et les employés ;
- Les travaux doivent débutés un samedi ;
- On note l'inexistence de « fady » dans le Fokontany ;
- Un comité de gestion serait mis en place pour la gestion des infrastructures ;
- Les déblais provenant des travaux de fouille seront prise par la population locale.

Partie C : Mesures d'atténuation

Pour toutes les réponses "Oui" dans la partie B, décrire brièvement les mesures prévues y afférentes.

Impacts / risques négatifs potentiels	Mesures d'atténuation proposées
Accroissement de nuisance sonore	<ul style="list-style-type: none"> ● Utilisation de matériels à faible décibel (Groupe électrogènes n'émettant pas de son à plus de 55db, marteau piqueur émettant un bruit maximal de 94db); ● Limitation des heures de travail (arrêt de travaux durant les heures de sommeil et de repos) ● Port d'EPI spécifiques (casques anti-bruit) par les ouvriers exposés à un niveau de bruit supérieur ou égal à 80dB.
Accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)	<ul style="list-style-type: none"> ● Clôture temporaire de la zone pendant les travaux ; ● Utilisation de camion bâché pour le transport de ciment et de sables ; ● Entretien périodique des camions et véhicules.
Dépôt des déchets solides et liquides	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en place d'un système de collecte de déchets solides (Bacs à ordures); ● Réutilisation des restes de matériaux encore en bonne qualité; ● Acheminement systématique des déchets au niveau des décharges agréées ; ● Stockage des huiles et eaux usées dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation ; ● Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard
Risque d'incendie dû au stockage de produits dangereux tels que les peintures et les solvants ainsi que les ciments.	<ul style="list-style-type: none"> ● Stockage des produits dangereux dans un magasin de stockage correctement fermés avec un accès règlementé ● Stockage des huiles dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation par l'Entreprise pour servir d'huiles de coffrage ou réutilisation des eaux pour le béton

Dégradation de la qualité des eaux de surface, souterraine	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ; • Interdiction de transvasement ou d'approvisionnement en hydrocarbures près des ressources en eau ; • Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard mis en place à cet effet
Existence des conflits sociaux entre les différents usagers	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système de gestion transparent, non discriminatoire à travers la création d'un comité de gestion participative et inclusive (tout le monde peut faire partie du comité de gestion sans discrimination de genre ou de religion ou d'origine) • Mise en place d'un système interne de gestion de plainte
Accidents des travailleurs et des populations	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ; • Exigence du port des équipements de protection individuel (Casque avec jugulaire, Gilet, Chaussures et bottes de sécurité, Masque, Gants, harnais de sécurité) • Balisage du chantier pendant la réalisation des travaux • Mise en place de système d'accès sécuritaire dans l'excavation (mise en place de support métallique portant une poulie rotative maintenant une corde statique) • Utilisation de sangle et d'harnais de sécurité • Utilisation de lampe frontale servant de source de luminosité dans l'excavation • Mise en place d'un système de communication à travers une corde et une cloche entre la personne dans l'excavation et celle à la surface • Mise en place de clôture de l'infrastructure • Mise en place de panneaux de sécurité de chantier et des panneaux indicatifs des règles générales d'utilisation et de la borne fontaine • Mise à disposition d'une boîte de premier secours sur le chantier.
Des risques pour la santé des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Obligation du personnel du chantier de respecter le port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) ; • Mise à la disposition d'une trousse de secours permanente au niveau de chantier. • Contrôles médicaux (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)

Augmentation de la population des vecteurs de maladies	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Mise à la disposition de la boîte pharmaceutique permanente au niveau de chantier. • Contrôle médical (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
Risque de conflit sociaux relatif à la gestion de l'infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et sensibilisation des usagers sur les règles d'utilisation des infrastructures • Formation des comités de gestion participative sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mode de collecte et règlement des plaintes ; ✓ Système d'entretien des infrastructures.

Partie D : Politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale déclenchées par le sous-projet

Selon les enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet, sélectionner les politiques de la Banque Mondiale qui sont déclenchées par le sous-projet

PO potentielle pour le sous-projet	PO déclenchée
PO 4.01 – Évaluation environnementale	X
PO 4.04 – Habitats naturels Si la réponse aux points 2, 3 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée.	
PO 4.11 – Management of Cultural Property in Bank-financed Projects Si la réponse au point 6 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée	
PO 4.12 – Réinstallation involontaire de personnes Si les réponses au point 7 de la partie B sont « Oui » alors cette PO est déclenchée	

Partie E: Catégorisation du projet et travail environnemental et social

A B X C

Partie F : Documents requis pour le sous-projet

Selon la catégorisation du sous-projet, sélectionner les documents qui devront être élaborés

Travail environnemental et social demandé	
Étude d'impact environnemental et social (EIES)	
Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)	
Plan de gestion de santé et sécurité au travail (PGSST)	
Plan de gestion de ravageurs (PGR)	

Plan de gestion des déchets (PGD)	
Plan de restauration des moyens d'existence (PRME)	
Plan d'action de réinstallation (PAR)	
Plan de Protection Environnemental du Site (PPES)	X
Manuel de bonnes pratiques (MBP)	
Aucun travail environnemental ou social nécessaire	

Date : 05 Avril 2023
ANDRIAMBOLOLONA Haingotiana Julia
Assistant Responsable Environnemental et Social

PV de réunion communautaire et d'acceptation par la population locale

Fitaana an-tsoratra fivoriana

Day 23 / 03 / 2023

Toerana : WUSAHWA

Antony : Tampakafantarana ny mpoina mahakasika ny tetikasa sy ny fantraikan'ny fananterahana isany ary Los findrahasa ny faneken'izy ireo izany tetikasa izany na tsia.

Androny faha 23 / 03 / 2023 dia tonga nivory teto WUSAHWA ny tolon-tenan'ny Fokontany sy ny kaominina, ny mpoina, ny mpandrindra ny tetik'asa (UGP - UGL)

Rehefa vita ny teny fampidrasa sy ny fanokotam isan'amban'izany dia nandray fitaana ny avy ao amin'ny mpandrindra ny tetik'asa mba hanaovana ireto teboka manaraka ireto :

- Toetoeiry ny tetikasa sy ny asa ho taterahina sy ny fahasiana haina hamitrahana izany ;
- Ny faharetan'ny fananterahana ny asa ;
- Ny mety ho fantraikan'ny fananterahana ny asa sy ny fampiasana ny fotodrafitrasa.

Rehefa vita isay dia nandray fitaana ny mpandray anjara mba hafahan'izy ireo manambina ny fandrahan'ny faneken'ny fananterahana ny tetik'asa sy ireo mety ho tahotra na ahainin'izy ireo mahakasika ny asa ho taterahina.

Hevitr'ny mpandray anjara mahakasika ny tetikasa :

Norinaky ny mambato ny fananganana ny fotodrafitrasa voadinika nandika ny fivoriana ny mpoina

Ireo teboka sy ahainin'ny mpandray anjara vokatry nandika ny fivoriana :

- Ireto manomboka ceto ny ahainin'ny mpoina : fahamamano mety hiteraka fanokotrahana ny taterahina, fanajana ny fiasa - manina ny mity fady ny tanana fa tsara raha atomboka rakety ny asa.
- Marungana boriby fiantona ny fotodrafitrasa ny mpoina
- Vonona handray ny hanoro tanana hamitrahana ireo manorony ny mpoina

Tapaka nandray ny fivoriana ary fa manome ny fankatoavany sy faneken'ny mpandray anjara mba hametrahana ireo fotodrafitrasa any amin'ny tanin'ireto olona manaraka ireto :

Fotodrafitrasa 1 : <u>Fumin</u>	Latitude : <u>-15, 416 S</u> Longitude : <u>49, 821 E</u>
Fotodrafitrasa 2 : <u>Bfj</u>	Latitude : <u>-15, 416 S</u> Longitude : <u>49, 821 E</u>
Fotodrafitrasa 3 : <u>Bfz</u>	Latitude : <u>-15, 417 S</u> Longitude : <u>49, 825 E</u>
Fotodrafitrasa 4 :	Latitude : Longitude :
Fotodrafitrasa 5 :	Latitude : Longitude :

Fitasana an-tsotra fanekena sy fankatoavana

An'ny ny fivoriam-pakosoloma miara, izahay solon-izany ny Fokontany sy ny Kaominina dia maniky sy mankatra ny fanantantaraman'ny fofodrafitrasa mahakasika ny

Fananganana rafitraon-doko ny rano-damo

eto amin'ny tanana an'ny MANIVANA

Izahay solontena ny mpizaha (mpisotaka ny tetikasa) dia miara maniky sy mankatra ny fanantantaraman'ny tetikasa eto amin'ny tanana misy an'ny, ka izany dia apetraka eo amin'ny toerana tapaka nandritra ny fivoriam-pakosoloma natao voatondro etsy amboay.

Izahay RAJAFIHANEVA Zanah, BENSARA zanah, TOTO Rolland any i
BAZAFINDRASIRA Edme

tompon'ny tany dia maniky ny fanotrahana ny fofodrafitrasa eo amin'ny tanany.

Ireo tompon'ny tany	Ny Fokontany	Ny Kaominina
RAJAFIHANEVA Zanah Rafy BENSARA zanah	LE RUEE FOKONTANY 	
TOTO Rolland		AV MAIRE BAROTONDRADELINA Dico Doreni
BAZAFINDRASIRA Edme		

- 01 - BETSAROAHA Zanah 
 - 02 - MORA Zita 
 - 03 - Razafindrafidy Fluzette 
 - 04 - Rasoa Razanantiana 
 - 05 - Gille 
 - 06 - Loline 
 - 07 - Fortine 
 - 08 - Rahantasa Razany 
 - 09 - Herifalao Floricia 
 - 10 - Kolatiana Francisca 
 - 11. SOA Florentine 
 - 12 - Tiana Jeanne 
 - 13 - Bogibig 
- 14 Zahiriny 
- 15 Zaoneziny 

Procès-verbal de réunion communautaire

Date : 23.03.2023

Lieu : **BANAHANA**

Objet : Réunion d'information sur le sous-projet d'infrastructure à réaliser et les impacts engendrés par la mise en œuvre du sous-projet

Aujourd'hui, le 23/03/2023 s'est réuni, les autorités locales, la population locale et les représentants de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et de l'Unité de Gestion Locale (UGL).

Après les salutations d'usage, les représentants de l'UGP ont pris la parole pour expliquer :

- Les caractéristiques du sous-projet à réaliser ainsi que le site d'implantation nécessaire;
- Le délai de mise en œuvre des travaux ;
- Les impacts engendrés par les activités à mener durant les travaux et la phase d'exploitation de l'infrastructure.

Après les explications faites, un temps de parole a été donné aux participants pour qu'ils puissent affirmer leurs préoccupations vis-à-vis du sous-projet en général ainsi que les impacts engendrés par sa mise en œuvre.

Les principales préoccupations recueillies lors de la réunion sont :

des population accepte la mise en place des infrastructures au niveau du village

Les principales suggestions sont :

des préoccupations de la population sont les suivants: les tapages occasionnés par les employés locaux et le respect mutuel entre la population et les employés

les travaux doivent débiter un samedi. On note l'insécurité de fait dans le quartier

un comité de gestion serait mis en place pour la gestion de l'infrastructure

des délais prévus par le temps de feuille seront pris par la population

Il a été convenu lors de cette réunion l'acceptation par la communauté, l'emplacement des infrastructures au niveau des emplacements suivants :

Infra 1: Fumoin	Latitude: -15,416 S Longitude: 49,881 E
Infra 2: BF1	Latitude: -15,417 S Longitude: 49,885 E
Infra 3: BF2	Latitude: -15,416 S Longitude: 49,881 E
Infra 4:	Latitude: Longitude:
Infra 5:	Latitude: Longitude:


RAXOTONDRADELINA Dieu Dandé

Procès-verbal de consentement

Suivant la réunion communautaire faite, nous les représentants des autorités locales approuvent la réalisation du sous-projet d'infrastructure Construction de Fumais

..... Construction de puits

au niveau du village KIVAHINA

Nous les représentants de la communauté (bénéficiaires) acceptent à l'unanimité la réalisation de ce sous-projet d'infrastructure au niveau de notre village au niveau des emplacements identifiés lors de la réunion communautaire.

Nous, Mr/Mme. RAZAFINDRAISA RAVASARA, TOTO, RAZAFINDRAISA propriétaires du terrain, acceptent la mise en place de l'infrastructure sur notre propriété.

Propriétaires du terrain	Le Fokontany	La commune
<u>RAZAFINDRAISA RAVASARA</u> donat <u>Ravasa-</u> <u>RAVASARA</u> gerant <u>TOTO</u> Roland <u>RAZAFINDRAISA</u> Louis <u>EDHEE</u>	<p>LE CHEF FOKONTANY</p>  <p><u>MISON</u> Roger</p>	 <p>LE MAIRE</p> <p><u>RAKOTONDRAELINA</u> Dipo Donnd</p>

- 01. BETSA ROANA Zanah
- 02. MORA Lita
- 03. Razafindrafidy Fluzette
- 04. Razafindranatina
- 05. Gieffe
- 06. Rahine
- 07. Fohiline
- 08. Rahitarosa Rozany
- 09. Herilalao Floricia

- 10. Kolakiana Franca
- 11. SOM Florentine
- 12. Tiana Jeanne
- 13. Bogilina
- 14. Zairiny
- 15. Zaoreziny

Fiche de présence

Fiche de présence

Date : 23.03.2023
 Toerana : ANTSAHANA
 Antony : Tirotsim - jekondona

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
01	RAKOTONDRAOELINA Brien Bonno	X		Maire adjoint	<i>[Signature]</i>
02	MILSON Roger	X		Chief Folobontany	<i>[Signature]</i>
03	RAEATINDRANISA Edme	X		Mpamboly	EDME
04	Razafimahera Gancel	L		mpangano	<i>[Signature]</i>
05	TOTO Roland	X		Mpangano	<i>[Signature]</i>
06	BENSONA Genard	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
07	Vane Esa Elista		X	Mpivarotra- daoko	<i>[Signature]</i>
08	RASOARINIVO Hollandine		X	Mpana - kany	<i>[Signature]</i>
09	Roline		X	Mpamboly	RD
10	RAZANDRAIVAO Frider		X	Mpamboly	<i>[Signature]</i>
11	IVAO Zafitine		X	Mpivarotra- anana	<i>[Signature]</i>
12	Zoliny		X	MDBP	<i>[Signature]</i>
13	RAZANAIVO Lynda		X	Mpamboly	RAZANAIVO
14	Estanie		X	Mpamboly	<i>[Signature]</i>
15	Monica		X	Mpamboly	<i>[Signature]</i>
16	BE Ernest		X	Mpangano	<i>[Signature]</i>
17	VELO Arson	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
18	SAD Celestin	X		Tangalamena	<i>[Signature]</i>
19	MEVA Martial	X		mpamboly	<i>[Signature]</i>
20	RAHARISON daret Lucien	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
21	RAHARY Aluzant	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
22	MIANDRISOA Joasim	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
23	TOTO <i>[Signature]</i>	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>

[Signature]
 LE MAIRE
 RAKOTONDRAOELINA Brien Bonno

[Signature]
 LE CHIEF COMMUNAL
 MILSON Roger

Fiche de présence

Date: 23.03.2023
 Toerana: KUSAHANA
 Antony: Fianarantsoa, pibonolona

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
24	SOMINA Jeanclidien	>		Mpamboly	JP
25	FABY Lucien	>		Mpamboly	JP
26	FARA		X	Mpampianatra	JP
27	TIANA Jeanne		X	Mpivarotako	JP
28	TOTO Frailo Angelo	X		Mpamboly	JP
29	MORA Lita		X	S. F	JP
30	R. Filizette		X	Mpamboly	JP
31	Rasoa Razanatriana		X	Mpamboly	JP
32	Giette		X	Mpamboly	JP
33	Fosiliny		X	Mpamboly	JP
34	LIVA Jeanne		X	Mpamboly	JP
35	R. Rozany		X	Mpamboly	JP
36	Herilalao Floricia		X	Mpamboly	JP
37	Koliamal Françoise		X	Mpamboly	JP
38	Bozibina		X	Mpamboly	JP
39	Zairiny		X	Mpamboly	JP
40	Zangelino		X	Mpamboly	JP
41	Soa Madeliny		X	Mpamboly	JP
42	Velosoa Eliber	X		Mpamboly	JP
43	Timy		X	Mpamboly	JP
44	Raboto Ragnaly Edison	X		Mpamboly	JP
45	Effilina J. Sando			S. F. S. K. I	JP
46	Londria Anselme			Mpamboly	JP



 RAKOTONDRAZELINA Erico Bonnd



 NELSON R. R.

Lettre d'engagement de donation de terrain

✓ BF 1

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fananganana rano fiteo madio

Toerana : KUSAHANA Daty 23 / 03 / 2023





Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanckenay ny fanoloran-tany eny KUSAHANA izay mirefy 9m² ary mitondra ny laharana kadasitra na titra faha 1 ho an'ny fokolonona nba anatanterahana ny tetik'asa fananganana rano fiteo madio


Izaho/lzahay tompo'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atao/Rtoa BEANUSARA Gerard izay miaraka amin'ny solon-tenan'ny fanakaviana/fokolonona, dia manamafy ny fanckenay amin'ny alalan'ny fanaovan-tsonia an'ito taratasy ito.

Izaho/lzahay, tompo'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity veatodro itantana ny foto-dra/firasa dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/lzahay tompo'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.


Izaho/lzahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihatra ny 10% ny fananako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity farany.

Izaho/lzahay dia manamafy fa izay rehetra vialaza etsy ambony dia marina avokan ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompo'ny tany	BEANUSARA Gerard	
Varolombelona (fanakaviana/fokolonona)	RANJANANTENA Bueli	
	KALOTIANA Franjoia	
Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamarinana)	MIDRIANTANONONA Maringotiana (ARIS)	



ADJOINT AU MAIRE
RAKOTONIRAEлина Dico-Bonnet



LE CHEF DU BUREAU
WILSON Roger

B/A

LETTRÉ D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : construction de bornes fontaines (AFP)

Lieu : KISSAKOBA Date : 23.03.2013

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à KISSAKOBA d'une superficie de 4m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n° est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction de bornes fontaines

Les propriétaires(s) du terrain au sein de notre communauté est(sont) Mr/Mme BÉNAUSARA Gerard qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : à KISSAKOBA le 23.03.2013

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	BÉNAUSARA Gerard	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	ANDRANANTENA Annela HALOTINDA Françoise	
Représentant du projet (vérification)	ANDRIAMBOVONA Mavingotiana (AFP)	

LE MAIRE
ANDRANANTENA Divo Durind

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ
ANDRIAMBOVONA Mavingotiana

✓ BF 2

BF

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampandimuna rano foto masio

Toerana : KUSAHANA Daty 23/03/2023

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekeny ny fanoloran-tany any KUSAHANA

ary mitondra ny laharama kadasitra na tita faha izay mirefy 9m²

na anatanterahana ny tetik'asa famanganana rano-deano ho an'ny fokonolona

Izaho/izahay tompon'ny tany eto anivon'ny firihamonina misy any dia

Atao/Rtoa TOTO Rolland

izay miraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamaly ny fanekeny amin'ny alalan'ny fannovan-isonia an'ito taratasy ito.

Izaho/izahay, tompon'ny tany dia manaiaky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatodro itanana ny foto-drafitrasa dia miallaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/izahay tompe'ny tany dia manaiaky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/izahay dia manamaly fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny finanako(nay) manontolo ary ny fanoloran tany dia natao nandritry ny fiverim-pokonolona ary nankatoan'ity farany.

Izaho/izahay dia manamaly fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an'isitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompon'ny tany	TOTO Rolland	<u>It</u>
Favolombelona (fianakaviana/fokonolona)	RASNDODINA	<u>Rd</u>
	JENY Christophe	<u>JENY</u>
Solon-tenan'ny tetik'asa (famarihana)	ADRIAN BOLOVA Mavindriana (MPS)	<u>MPS</u>

ACQUINT AU MAIRE

 RANDONDRADELINA Diev Bonni

LE CHEF FOKONOLONA

 RAZON Raper

PTC

LETTRÉ D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : AEP

Lieu : ANJAHANA Date : 23.08.2013

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à ANJAHANA d'une superficie de ... d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n° ... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction de borne Fontaine

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est(sont) Mr/Mme TOLO Rollans qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : à ANJAHANA le 23.08.2013

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Table with 3 columns: Parties, Nom, Signature et date. Rows include Propriétaire du terrain (TOLO Rollans), Représentant du propriétaire du terrain (BENO Christophe), and Représentant du projet (ANDRIANBOLAH Maningo (APEIS)).

Stamp: MAIRIE ANJAHANA, ADJOINT AU MAIRE, RANDRANDELINA Dick Bonard

Stamp: MAIRIE ANJAHANA, LOUÏSE RIVIERE, ROLAN Roger

✓ BF 3

BF3

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampiasana vanon fahasamandrian
 Toerana : NSA/NSA Daty 23 / 03 / 2023

Ito taratasy ito dia entina anamalafiana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny RAZAFINDRA
 izay mirefy

ary mitondra ny laharana kadasitra na fitra faha _____ ho an'ny fokonolona
 mba anatanterahana ny tetik'asa fampiasana vanon deano

Izaho/Izahay tompo'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia
 Atao/Rtoa RAZAFINDRASILA Edme
 izay miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny
 alazan'ny fanaovan-tsonia an'ity taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompo'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na
 disadisa na fanolanana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatodro itantana ny foto-
 drafitrasa dia malalaka tanteraka amin'ny fampiasana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky
 fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny
 fananako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary
 nankatacavio'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-
 tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tampo'ny tany	RAZAFINDRASILA Edme	EDME
Favolombelona (fianakaviana/fokonolona)	VEJOWO Philint	VEJOWO
	RAZAFINDRASIDY Philint	Philint
Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamarihana)	KUDRINTANAOVA Raingotiana (NRES)	Raingotiana

LE ADJOINT AU MAIRE

 RAO TONDRADELINA

LE CHIEF FOKONOLONA

 RAO

LETRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : ACP
 Lieu : MUSABANA Date : 23.03.2013
 La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à MUSABANA d'une superficie de 9.00m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet Construction de puits fontaine

Le(s) propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est(sont) Mr/Mme RAEFINDRANINA Edme qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenus pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée :
à MUSABANA le 23.03.2013

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>RAEFINDRANINA Edme</u>	<u>EDME</u>
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>VELOSON Philbert</u> <u>RAEFINDRANINA Philbert</u>	<u>lp</u> <u>Edme</u>
Représentant du projet (vérification)	<u>ANDRIANJOLANON</u> <u>Mingotiana (ARTE)</u>	<u>Mingotiana</u>



Lettre d'engagement du chef Fokontany

Lettre d'engagement

Le terrain Anjahana appartenant à la Commune
De Maraontsoa s'engage à ce que le terrain que la Commune lui a confié sert pour la
mise en place des infrastructures de pêche ou communautaire pour le village... d Anjahana
Le Fokontany s'engage aussi à ne pas s'immiscer dans la gestion de ces infrastructures.

Fait à Anjahana le... 14/02/23

Signature du Chef Fokontany



Planche photographique



Consultation publique

Site d'implantation BF 1



Site d'implantation BF 2

Site d'implantation BF 3

➤ **Navana**

Fiche d'examen environnemental et social préalable pour les sous-projets « infrastructures »

Informations générales

Initiateur du projet	Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue		
Nom du responsable technique du sous-projet	RAJADIARISON Mirana Alexandra		
Intitulé du sous-projet	Adduction d'eau potable		
Localisation du sous-projet (Région, District, Commune, Fokontany, Village, coordonnées géographiques)	Analanjirofo- Maroantsetra-Anjahana-Navana		
	BF1 Lat: -15.412S Long: 49.832E	BF2 Lat: -15.411S Long: 49.862E	BF3 Lat: -15.410S Long: 49.861E

Partie A : Brève description du sous-projet

Activités du sous-projet et caractéristiques des infrastructures à construire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m ○ Construction d'une margelle ○ Construction de plateforme en béton ordinaire: ○ Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture ; ○ Construction d'une aire d'assainissement ; ○ Construction de clôture.
Description de la conception technique des infrastructures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m : <ul style="list-style-type: none"> - Dalle de fond barbacanée ; - Matériaux filtrant (graviers) - Buse de 100 cm de diamètre et de 100 cm de hauteur de dont 3 perforées et le reste non perforé ; - Une pompe à motricité humaine type INDIA MARK III ou POMPE ROPE 2. Construction d'une margelle : Construction d'une margelle en maçonnerie d'agglomérés plein de 20.

	<p>3. Construction de plateforme: Construction de plateforme en béton ordinaire dosé à 250kg/m³ de CEM I</p> <p>4. Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture :</p> <p>5. Construction d'une aire d'assainissement composé de : - Un regard de 0,35 m x 0,40 m x 0,20 m muni de grille métallique 0,43 m x 0,48 m, - Un tuyau évacuant les eaux à partir du regard vers un puisard de dimension 1,00 m x 1,00m x 1,00m rempli de matériaux filtrants (sable, gravillon, caillasse)</p> <p>6. Construction de clôture : Construction de clôture en maçonnerie de parpaing d'une longueur totale de 14 m et de hauteur 0,90 m.</p>
Zone à occuper pour le sous-projet (surface en m ²)	9m ² par borne fontaine
Type et utilisation actuelle des terrains (y compris les titres fonciers actuels)	Propriété privé non titrée appartenant à: - BE Romane (BF 1) - HASSANALY (BF 2) - TADA Freddy (BF 3)
Activités environnementales et sociales, réalisées et à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Screening • Plan de Protection Environnemental du Site : PPES

	Ressources utilisés et produits	Nature
INTRANTS	Matières premières	<p>Sables : 1,5m³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Gravillons : 2,5 m³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Fer HA (Haute Adhérence) : 70 kg provenant des quincailleries à Maroantsetra</p> <p>Ciments : 12 sacs provenant des quincailleries à Maroantsetra</p> <p>Bois : 33m² provenant de vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Eau : 500 litres provenant des puits existants aux villages</p>
	Energie	<ul style="list-style-type: none"> • Phase des travaux : Groupe électrogène alimenté par un carburant (essence ou gasoil) ou par des batteries rechargeables avec des panneaux solaires. • Phase d'exploitation : Manuel

	Eau : source de prélèvement	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase des travaux : Puits dans le village ● Phase d'exploitation : Néant
	Autres produits (exemple : produits chimiques, biologiques)	Peintures, solvants, dissolvant, diluants, nettoyant, huiles de coffrage et démoulages Nb : Utilisation à petite quantité
EXTRANTS	Rejets liquides	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase de travaux : Eaux de chantier (eaux du nettoyage d'ouvrage, eaux en contact du béton frais ou de ciment), eaux sanitaires, fuites de la motopompe, déversement accidentel d'hydrocarbures, eaux issues du pompage de la motopompe. ● Phase d'exploitation : Eaux d'exploitation : rejet d'eau venant de la pompe intégrée au puits.
	Déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase des travaux : Débris de matériaux de construction, déchets ménagers, produits de fouilles (issus de l'excavation des puits) ● Phase d'exploitation : Néant
	Emission atmosphérique (exemple : fumées, poussières, gaz)	Emission des gaz d'échappement de la motopompe, groupe électrogène et dégagement de poussières pendant le transport de matériaux.
	Sources de nuisances telles que le bruit et les odeurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase de travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : moteurs (bruit de motopompe et de groupe électrogène), coup de marteaux) scie à métaux (sciage de métaux), scie à bois (sciage de bois). - Nuisances olfactives : Déchets ménagers, gaz d'échappement, fuites d'hydrocarbures. ● Phase d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : bruits issus des seaux durant le prélèvement d'eau, bruits issus de l'activation de la pompe manuelle et les vacarmes des utilisateurs

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux du sous-projet

Questions	Réponses		Observation
	Oui	Non	
1. Milieux physiques			
1.1 Le projet nécessitera-t-il l'acquisition ou la conversion de superficies importantes de terrains pour les réserves d'eau/l'usine de traitement d'eau, etc.?		X	Le projet nécessite la conversion de petite superficie pour l'implantation des bornes fontaines
• Si OUI est-il permanent ?			
1.2 Le projet nécessitera-t-il la construction ou l'amélioration d'infrastructures barrages, canaux, conduites, prises d'eaux, accès, etc.?		X	
1.3 Le projet nécessitera-t-il des remblais, terrassements ou déblais importants?	X		L'excavation du puits nécessite le déblai d'environ 7m ³ qui seront mis à la disposition de la population formulant une demande.
1.4 Le projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravillon, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		X	Les matériaux de construction tels que : Sables, gravillons, eaux, bois de chantier...proviennent des fournisseurs agréés.
1.5 Nécessitera-t-il un défrichement important ?		X	
2. Diversité biologique			
2.1 Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importantes du point de vue économique, écologique, culturel ?		X	

2.2 Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet? forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		X	
3. Zones protégées et sensibles			
3.1 La zone du projet(ou de ses composantes) comprend-t-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserve nationales, forêt protégée, site de patrimoine mondial) ?		X	
3.2 Si le projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères) ?		X	
3.3 Se situe-t-il ou affectera-t-il des zones à fort risque d'érosion ?		X	
3.4 Se situe-t-il dans des zones inondables ?		X	
3.5 Le projet conduit-il à terme à une destruction d'écosystème ?		X	
3.6 Le projet conduit-il à une perturbation de l'écoulement d'eau de surface, de zones humides ?		X	
4. Géologie et sols			
4.1 Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement)?		X	
4.2 Y a-t-il des zones à risque de salinisation ?		X	
5. Paysage / esthétique			

5.1 Le projet aurait-t-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?		X	
6. Sites historiques, archéologiques ou culturels			
6.1 Le projet pourrait-il affecter des sites historiques, archéologique ou culturels (par exemples sites sacrés, lieux de cérémonie, architecture ancienne) ou nécessiter des excavations ?		X	
7. Réinstallation y compris perte / perte d'accès à la terre, aux ressources et aux actifs,			
7.1 Le sous-projet entraîne-t-il un déplacement physique (perte d'habitation) ?		X	
7.2 Est-ce que le projet déclenche la perte temporaire ou permanente d'habitat (perte d'accès aux ressources naturelles et moyens de vie)?		X	
7.3 Est-ce que le projet déclenche la perte temporaire ou permanente de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques ?		X	
7.4 Est-ce que le projet peut provoquer la perte d'infrastructure publique comme les écoles publiques, centre de Santé, Borne Fontaine, ... ?		X	
7.5 Le sous-projet limite-t-il l'accès des personnes aux parcs et aux zones protégées légalement désignées?		X	
7.6 Le sous-projet peut-il avoir des effets néfastes sur la disponibilité ou la qualité des ressources?		X	
7.7 Est-ce que le projet pourrait affecter les activités économiques de la population ?		X	

7.8 Y-a-t-il eu dans la zone, des projets ayant provoqué des impacts de réinstallations ?		X	
8. Pollution			
8.1 Le projet pourrait-il occasionner un accroissement de nuisance sonore?	X		Nuisance issue du bruit du motopompe et groupe électrogène, bruit produit par l'utilisation des matériels de construction tels que le marteau, les scies à bois et à métaux vacarme due à l'arrivée du personnel du chantier, etc...
8.2 Le projet conduit-il à un accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)?	X		Poussières dues au va-et-vient des ouvriers et au moment de mélange du ciment avec du sable et gravillon.
8.3 Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides?	X		Déchets de matériaux de construction (fer rond armature...) produit pendant et après les travaux. Ordures ménagères, eaux issues du pompage de la motopompe.
8.4 Si «oui» l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et leur élimination	X		Les déchets issus de matériaux de construction seront recyclés par la population locale qui formule une demande à l'Entreprise et la terre issue de l'excavation sera entreposé à l'endroit dédié à l'intérieure du chantier puis récupérer par la population locale.
8.5 Si « oui » Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion?		X	Entreposage à l'air libre.
8.6 Le projet risque pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine ? Sources d'eau potable	X		Fuites des hydrocarbures, rejet des eaux de chantier et des eaux sanitaires, rejet des eaux issues de l'excavation.
8.7 Le projet envisage-t-il le transport et stockage de produits dangereux ?	X		Stockage de réserve de carburant pour alimenter les groupes électrogènes et de bouteilles de gaz pour le poste à soudeuse.
9. Condition de vie de la Population desservie			

9.1 Le projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		X	
9.2 Le projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?		X	
9.3 Le projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		X	
10. Santé sécurité			
10.1 Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations?	X		Blessure au cours de la manipulation des matériels, risque d'accident pendant le transport des matériaux et matériels de construction.
10.2 Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?	X		Maladie respiratoire due à l'inhalation de poussière lors de la manipulation de ciments, risque de blessure lors des manipulations des matériels.
10.3 Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?	X		Augmentation du risque de transmission et de propagation de maladies sexuellement transmissibles ou MST et du COVID 19.
11. Revenus locaux			
11.1 Le projet permet-il la création d'emploi ?	X		Augmentation de la clientèle pour le fournisseur de matériaux de construction, création de petites activités commerciales, possibilités de recrutement de main-d'œuvre locale.
11.2 Le projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres?		X	
12. Préoccupations de genre et groupes vulnérables			

12.1 Le projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?	X		Possibilité de recrutement pour les tâches faciles à faire et ne nécessitant pas beaucoup d'effort physique.
12.2 Le projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	X		Implication des femmes dans le comité de gestion des infrastructures.
13. Situation foncière			
13.1 A qui appartient le terrain?			<ul style="list-style-type: none"> - BE Romane (BF 1) - HASSANALY (BF 2) - TADA Freddy (BF 3)
13.2 Le terrain a-t-il un titre foncier ?		X	Terrain non titré
14. Perturbations sociales			
14.1 L'utilisateur actuel du terrain est-il différent du propriétaire ?		X	
14.2 Existe-t-il de litiges concernant l'occupation ou planification d'utilisation du terrain ?		X	
14.3 Le projet entraîne –t-il une perturbation de propriété foncière, affecte des accès ?		X	
14.4 Le projet occasionnera-t-il une interruption de la circulation routière ?		X	
14.5 Nécessitera-t-il la mise en place d'hébergements ou de services importants pour recevoir la main-d'œuvre pendant la construction ?		X	
14.6 Nécessitera-t-il des niveaux d'encadrement social, résolution de conflits, gestion de l'eau et information (par	X		La gestion de l'infrastructure serait confiée à un comité de gestion locale, une séance de formation et de sensibilisation

exemple, comité de gestion de points d'eau, association des utilisateurs, tours d'eau, etc.)?			est de ce fait nécessaire pour assurer la pérennité de l'infrastructure.
---	--	--	--

Consultation du public

La consultation et la participation du public sont recommandées lorsque les infrastructures vont être implantées dans une zone habitée. Il est nécessaire d'informer la population sur le sous-projet et ses éventuels impacts et de recueillir leurs préoccupations.

La consultation est-elle recommandée pour ce sous-projet ?

Oui

Si, « oui », décrire brièvement les mesures qui pourront être prises à cet effet (y compris le nombre de participants féminins et masculins).

<p>Date : 22/03/2023</p> <p>Lieu : NAVAHANA</p> <p>Nombre de participants : Hommes : 11/ Femmes : 18</p> <p>Points discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Venant des responsables du projet : <ul style="list-style-type: none"> ○ Information sur les différentes phases de réalisation du projet ainsi que les éventuels impacts engendrés ; ○ Recueil des préoccupations relative à la mise en œuvre du projet ; ○ Identification des terrains et des propriétaires terriens ; ○ Signature des lettres de donations de terrains. ✓ Consentement et acceptation : <p>Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les représentants de la population locale ; ○ Les propriétaires terriens ; ○ La population présente lors de la consultation. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Venant de la population locale : <ul style="list-style-type: none"> ○ La population n'a pas de soucis majeurs ; ○ La population n'a pas à fournir d'apport bénéficiaires ; ○ Les travaux doivent débutés un lundi ou un samedi ; ○ Le chantier à proximité de l'école doit être bien clôturer ; ○ Un comité de gestion serait mis en place.
--

Partie C : Mesures d'atténuation

Pour toutes les réponses "Oui" dans la partie B, décrire brièvement les mesures prévues y afférentes.

Impacts / risques négatifs potentiels	Mesures d'atténuation proposées
Accroissement de nuisance sonore	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation de matériels à faible décibel (Groupe électrogènes n'émettant pas de son à plus de 55db, marteau piqueur émettant un bruit maximal de 94db);• Limitation des heures de travail (arrêt de travaux durant les heures de sommeil et de repos)• Port d'EPI spécifiques (casques anti-bruit) par les ouvriers exposés à un niveau de bruit supérieur ou égal à 80dB.
Accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)	<ul style="list-style-type: none">• Clôture temporaire de la zone pendant les travaux ;• Utilisation de camion bâché pour le transport de ciment et de sables ;• Entretien périodique des camions et véhicules.
Dépôt des déchets solides et liquides	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de collecte de déchets solides (Bacs à ordures);• Réutilisation des restes de matériaux encore en bonne qualité;• Acheminement systématique des déchets au niveau des décharges agréées ;• Stockage des huiles et eaux usées dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation ;• Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard
Risque d'incendie dû au stockage de produits dangereux tels que les peintures et les solvants ainsi que les ciments.	<ul style="list-style-type: none">• Stockage des produits dangereux dans un magasin de stockage correctement fermés avec un accès règlementé• Stockage des huiles dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation par l'Entreprise pour servir d'huiles de coffrages ou réutilisation des eaux pour le béton
Dégradation de la qualité des eaux de surface, souterraine	<ul style="list-style-type: none">• Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ;• Interdiction de transvasement ou d'approvisionnement en hydrocarbures près des ressources en eau ;• Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard mis en place à cet effet
Existence des conflits sociaux entre les différents usagers	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de gestion transparent, non discriminatoire à travers la création d'un comité de gestion participative et inclusive (tout le monde peut faire partie du comité de gestion sans discrimination de genre ou de religion ou d'origine)• Mise en place d'un système interne de gestion de plainte

<p>Accidents des travailleurs et des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ; • Exigence du port des équipements de protection individuel (Casque avec jugulaire, Gilet, Chaussures et bottes de sécurité, Masque, Gants, harnais de sécurité) • Balisage du chantier pendant la réalisation des travaux • Mise en place de système d'accès sécuritaire dans l'excavation (mise en place de support métallique portant une poulie rotative maintenant une corde statique) • Utilisation de sangle et d'harnais de sécurité • Utilisation de lampe frontale servant de source de luminosité dans l'excavation • Mise en place d'un système de communication à travers une corde et une cloche entre la personne dans l'excavation et celle à la surface • Mise en place de clôture de l'infrastructure • Mise en place de panneaux de sécurité de chantier et des panneaux indicatifs des règles générales d'utilisation et de la borne fontaine • Mise à disposition d'une boîte de premier secours sur le chantier.
<p>Des risques pour la santé des travailleurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Obligation du personnel du chantier de respecter le port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) ; • Mise à la disposition d'une trousse de secours permanente au niveau de chantier. • Contrôles médicaux (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
<p>Augmentation de la population des vecteurs de maladies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Mise à la disposition de la boîte pharmaceutique permanente au niveau de chantier. • Contrôle médical (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
<p>Risque de conflit sociaux relatif à la gestion de l'infrastructures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et sensibilisation des usagers sur les règles d'utilisation des infrastructures • Formation des comités de gestion participative sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mode de collecte et règlement des plaintes ;

	✓ Système d'entretien des infrastructures.
--	--

Partie D : Politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale déclenchées par le sous-projet

Selon les enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet, sélectionner les politiques de la Banque Mondiale qui sont déclenchées par le sous-projet

PO potentielle pour le sous-projet	PO déclenchée
PO 4.01 – Évaluation environnementale	X
PO 4.04 – Habitats naturels Si la réponse aux points 2, 3 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée.	
PO 4.11 – Management of Cultural Property in Bank-financed Projects Si la réponse au point 6 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée	
PO 4.12 – Réinstallation involontaire de personnes Si les réponses au point 7 de la partie B sont « Oui » alors cette PO est déclenchée	

Partie E: Catégorisation du projet et travail environnemental et social

A B X C

Partie F : Documents requis pour le sous-projet

Selon la catégorisation du sous-projet, sélectionner les documents qui devront être élaborés

Travail environnemental et social demandé	
Étude d'impact environnemental et social (EIES)	
Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)	
Plan de gestion de santé et sécurité au travail (PGSST)	
Plan de gestion de ravageurs (PGR)	
Plan de gestion des déchets (PGD)	
Plan de restauration des moyens d'existence (PRME)	
Plan d'action de réinstallation (PAR)	
Plan de Protection Environnemental du Site (PPES)	X
Manuel de bonnes pratiques (MBP)	
Aucun travail environnemental ou social nécessaire	

Date : 07 Avril 2023

ANDRIAMBOLOLONA Haingotiana Julia
Assistant Responsable Environnemental et Social

PV de réunion communautaire et d'acceptation de la population locale

Fitanana an-tsoatran'ny fivoriana

Daty : 22 / 03 / 2023

Toerana : UNWA

Antony : Fampahafantarana ny mponina mahakasika ny tetikasa sy ny fantraikan'ny fananterahana izany ary koa fandriksana ny faneken'izy ireo izany tetikasa izany na tsia.

Androany faha 22 / 03 / 2023 dia tonex nivory teto UNWA ny solon-tenan'ny Fokontany sy ny kaominina, ny mponina, ny mpanandrindra ny tetik'asa (UGP - UGL)

Rehefa vita ny teny fampianana sy ny famolotra isan'ambatongany dia nandray fitenena ny avy ao amin'ny mpanandrindra ny tetik'asa mba hanazava ireto teboka manaraka ireto :

- Tsoelohy ny tetikasa sy ny asa ho tanterahina sy ny toerana ilaina hametrahana izany ;
- Ny faharetan'ny fananterahana ny asa ;
- Ny mety ho fantraikan'ny fananterahana ny asa sy ny fampiasana ny fotodrafitrasa.

Rehefa vita izay dia nandray fitenena ny mpanandrindra anjara mba hahafahana izy ireo manambary ny fandavany na faneken'ny fananterahana ny tetikasa sy ireo mety ho tahotra na ahishin'izy ireo mahakasa ny asa ho tanterahina.

Hevity ny mpanandrindra anjara mahakasika ny tetikasa :

My mpanandrindra anjara tamin'ny fiovana dia manamika ny mankatoa ny fananterahana ny tetikasa izy ireo tahotra sy ahishin'ny mpanandrindra anjara voarany nandeha ny fivoriana :

- Izy manana, stana na tahotra ny mponina momba ny tetikasa
- Izy mita manao "appot certification" ny mpiotika
- My asa dia tsikany stambeka salotra na alatorinainy
- Tsikany fifano bava ny asa eo akorika ny sekoly
- Hamanga komity manakana hitantona ny fotodrafitrasa

Tapaka nandritra ny fivoriana ary fa manome ny fankatoavany sy faneken'ny mpanandrindra anjara mba hametrahana ireo fotodrafitrasa eny amin'ny tanin'ireto olona manaraka ireto :

Fotodrafitrasa 1: Pamin	Latitude : -15,4125 Longitude : 49,864 E
Fotodrafitrasa 2: BF1	Latitude : -15,4105 Longitude : 49,861 E
Fotodrafitrasa 3: BF2	Latitude : -15,4113 Longitude : 49,862 E
Fotodrafitrasa 4: BF3	Latitude : -15,4125 Longitude : 49,862 E
Fotodrafitrasa 5:	Latitude : Longitude :




 ANDRAGELINA Dieu Donat
 THEURIC'S

Fitanana an-tsoratra fanekena sy fankatoavana

Araky ny fivoriam-pokonolona natara, izahay solons-jenan'ny Fokontany sy ny Kaominina dia manalky sy mankatona ny fananterahana ny fotodrafitrasa mahakasika ny

Tananganana rano-drano sy lapanon-daska

eto amin'ny tanana an'ny NAVANA

Izahay solontenan'ny imponina (mpisitrika ny tetikasa) dia miara manalky sy mankatona ny fananterahana ny tetikasa eto amin'ny tanana misy anay, ka izany dia apetraka eo amin'ny toerana tapaka nandritran'ny fivoriam-pokonolona natao vostondro etsy ambony.

Lehiby BE Romane, HASSADY, TADA Fredic ary ESPERA

tompon'ny tany dia manalky ny fametrahana ny fotodrafitrasa eo amin'ny taninay.

Ireo tompon'ny tany	Ny Fokontany	Ny Kaominina
BE Romane <i>[Signature]</i>		
HASSADY <i>[Signature]</i>		
TADA Fredic <i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
ESPERA <i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>

RAÏSSA *[Signature]*

ZIDIA *[Signature]*

KALOZOZDITY *[Signature]*

GRITA SOAMIATA *[Signature]*

R. Jean Jacques Albert *[Signature]*

Florier *[Signature]*

Soalinc *[Signature]*

BE roland *[Signature]*

Frasco *[Signature]*

TATAH Edirin- *[Signature]*

Mitsa *[Signature]*

Procès-verbal de réunion communautaire

Date : 22.03.2023

Lieu : UNWADA

Objet : Réunion d'information sur le sous-projet d'infrastructure à réaliser et les impacts engendrés par la mise en œuvre du sous-projet

Aujourd'hui, le 22/03/2023 s'est réuni, les autorités locales, la population locale et les représentants de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et de l'Unité de Gestion Locale (UGL).

Après les salutations d'usage, les représentants de l'UGP ont pris la parole pour expliquer :

- Les caractéristiques du sous-projet à réaliser ainsi que le site d'implantation nécessaire;
- Le délai de mise en œuvre des travaux ;
- Les impacts engendrés par les activités à mener durant les travaux et la phase d'exploitation de l'infrastructure.

Après les explications faites, un temps de parole a été donné aux participants pour qu'ils puissent affirmer leurs préoccupations vis-à-vis du sous-projet en général ainsi que les impacts engendrés par sa mise en œuvre.

Les principales préoccupations recueillies lors de la réunion sont :

la population accepte la mise en place des infrastructures

Les principales suggestions sont :

la population n'a pas de sonde mesure
la population n'a pas à fournir des appareils bénéficiaires
des travaux doivent d'être un samedi ou un lundi
de chantier à proximité de l'écou doit être bien
dotées
un comité de gestion serait mis en place

Il a été convenu lors de cette réunion l'acceptation par la communauté, l'emplacement des infrastructures au niveau des emplacements suivants :

Infra 1 : Fumôu	Latitude: -15,4125 Longitude: 49,864 E
Infra 2 : BF ₁	Latitude: -15,4103 Longitude: 49,861 E
Infra 3 : BF ₂	Latitude: -15,4115 Longitude: 49,862 E
Infra 4 : BF ₃	Latitude: -15,4128 Longitude: 49,862 E
Infra 5 :	Latitude: Longitude :

ADJOINT AU MAIRE
BAROTONGAELINA Dieu Donnd

CHEF FUKONTANY
AFARA Mike Theorids

Procès-verbal de consentement

Suivant la réunion communautaire faite, nous les représentants des autorités locales approuvent la réalisation du sous-projet d'infrastructure

..... Construction de puits à de Furma

au niveau du village NNABA

Nous les représentants de la communauté (bénéficiaires) acceptent à l'unanimité la réalisation de ce sous-projet d'infrastructure au niveau de notre village au niveau des emplacements identifiés lors de la réunion communautaire.

Nous, Mr/Mme. BE ROMANE, HASSANLY, TADA Faidic, ESTERA, propriétaires du terrain, acceptent la mise en place de l'infrastructure sur notre propriété.

Propriétaires du terrain	Le Fokontany	La commune
BE Romane 		
HASSANLY 		
TADAY Faidic 		
ESPERA 		

- RAÏSSA 
- ZIDIA 
- KALO ZOZAITTY 
- GAITASOAMIRAJA 
- B. Jean Jacques Albert 
- Florier 
- Saaline 
- BE roland 
- Frasco 
- TATAHY Jean-Ediric 
- Mitso 

Fiche de présence

Fiche de présence

Date : 22 Mars 2023

Toerana : NAVANA

Antony : Tsimiam - mbaondona

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
	RAKOTONDRAOË LINA Dieu Donné	X		Maître adjoint	
	TRAFARA MIKE Théophile	X		chef FKT	
	BE ROMA	X		chef FKT	
	ESPERA	L		Emploie	
	HASSANALY	L		Emploie	
	TADAHIFEDHY	L		Emploie	
	RAZAFITSARA Gaelle		V	FILOHANA Mirandava	
	Raherimaina Brigitte FAMFA ELION		V	paniboly	
	FLAORIE		V	Mpanobaly	
	BELALAHY Fedinadi	L		Mpanobaly	
	TADAJOA ADRINON	L		FIKANBANANA Mpanobaly	
	R-Jean Jacques Albert	L		TALFEBOLY	
	FAONKIA Germain		V	FIKANBANANA Mpanobaly	
	KALOMARI Jactate		V	Mpanobaly	
	BE ERINAISITINY		V	Mpanobaly	
	FLORATINY		V	Mpanobaly	
	SOAMARI		V	Mpanobaly	
	TELAISI	L		Mpanobaly	
	ZIDIA		V	Mpanobaly	
	RAISSA		V	Voamamy	
	ZELA		V	PABOLI	
	BE FLORIE		V	Mpanobaly	



Lettre d'engagement de donation de terrain

✓ BF 1

BF 1

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampidinana rano fotoa medio

Toerana : MANANA Daty 22 / 03 / 23

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny MANANA

izay mirefy 9 m²

ary mitondra ny laharana kadasitra na titra faha _____ ho an'ny fokonolona

mba anatanterahana ny tetik'asa fanangonana / von-drano

Izaho/Izahay tompon'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia

Atoa/Rtoa BE Romane

izay miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny fanaovan-tsonia an'ito taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompon'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatodro itantana ny foto-drafitrasa dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fananako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
<i>Tompon'ny tany</i>	BE Romane	
<i>Yavolombelona (fianakaviana/fokonolona)</i>	LARRIA	
	ERNESTINE	
<i>Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamarinana)</i>	ANDRIANIBALONA <i>kaingotiana</i>	

 JOINT AU MAIRE
RAKOTONDRAVELINA Dieu Darind

 CHEF FOKONTANY
TSIAFARA Mike Theoride

BFA

LETRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : AFI

Lieu : MANANA Date : 22.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à MANANA d'une superficie de 9m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction de puits

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est/(sont) Mr/Mme BE. Romani qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirme/ons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : à MANANA le 22.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>BE Romani</u>	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>LARRIA ERNESTINE</u>	
Représentant du projet (vérification)	<u>ANDRIANI BAOUA Marigotiana (ARES)</u>	<u>Mifang</u>

 **ADJOINT AU MAIRE**
 **CHEF FOKONTAN!**
RAKOTONDRADELINA Dieu Donne
BIAFARA Mike Theuride

812

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Bampitizana rano fiteo madio

Toerana : NAVANA Daty 01/03/23

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny NAVANA

ary mitondra ny laharana kadasitra na titra faha _____ izay mirefy 9m²
 ho an'ny fokonolona
 mba anatanterahana ny tetik'asa fanangomana varon' diano

Izaho/Izahay tompo'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia


Atoa/Rtoa HASSAVALY

izay miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny fanaovan-tsonia an'ito taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompo'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatodro itantana ny foto-drafitrasa dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fananako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
<i>Tompon'ny tany</i>	HASSAVALY	
<i>Vavolombelona (fianakaviana/fokonolona)</i>	BE Floretta	
	JEAN Jacques Albert	
<i>Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamarinana)</i>	NIDRIATRASOLOVANA <i>slavingchinna</i>	



ADJOINT AU MAIRE

RAKOTONDRADELIMA Dieu Donnd



CHEF FORONTANY

TSIAFARA Mike Theuride

8/7

LETTRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : ACP

Lieu : MANANA Date : 22.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à MANANA d'une superficie de 9 m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction de puits

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est/(sont) Mr/Mme HASEANALY qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirme/ons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : à MANANA le 22.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	HASEANALY	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	BE Florette Jean Jacques Bérent	 
Représentant du projet (vérification)	ANDRIANJANINA Masingotiana (APRS)	



ADJOINT AU MAIRE


RAKOTONDRAELINA Dieu Donne



CHEF EKONTANY


SIAFARA Mike Theuride

BF3

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampidiana sano foto madio

Toerana : UNAVA Daty 22/03/2023

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny UNAVA

ary mitondra ny laharana kadasitra na titra faha 1m² izay mirefy 1m² ho an'ny fokonolona

mba anatanterahana ny tetik'asa fananganana varon deano

Izaho/Izahay tompo'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia

Atoa/Rtoa TADA Friche

izay miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny fanaovan-tsonia an'ito taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompo'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatodro itantana ny foto-drafitrasa dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fananako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
<i>Tompon'ny tany</i>	TADA Friche	
<i>Vavolombelana (fianakaviana/fokonolona)</i>	BE Rolland	
	TADA Jean Derin	
<i>Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamarinana)</i>	NDRINIBOLLOA Raingotiana	

 ADJOINT AU MAIRE

 RAKOTONRADELINA Dieu Donne

 CHEF FOKONTANY

 Mike Theoride

Pf3
1

LETTRÉ D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : NEP

Lieu : UNVAVA Date : 22.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à UNVAVA d'une superficie de 9.000^{m²} d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction de puits

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est/(sont) Mr/Mme TADA Friche qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirme/ons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée :
à UNVAVA le 22.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>TADA Friche</u>	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>BE Rolland</u> <u>TADA Jean Derion</u>	 
Représentant du projet (vérification)	<u>ANDRINIBAZOWA</u> <u>Mwingihano (ARBS)</u>	


L'ADJOINT AU MAIRE
ANDRINIBAZOWA Dieu Donne


LE CHEF FOKONTANY
TSIA FARA Mike Theuride

Lettre d'engagement du chef Fokontany

Lettre d'engagement

Le chef Fokontany **NAVAVA** appartenant à la Commune **ANJANAHUA**
Département **TIKOHANDETRA** s'engage à ce que le terrain que la Commune lui a confié sert pour la
mise en place des infrastructures de pêche au communautaire pour le village **NAVAVA**
Le chef Fokontany s'engage aussi à ne pas s'immiscer dans la gestion de ces infrastructures
En **NAVAVA** le **14.07.2023**
Signature du Chef Fokontany



LE CHIEF FOKONTANY

TSIAFARA Nika Theuride

Planche photographique



Consultation publique

Site d'implantation BF 1



Site d'implantation BF 2

Site d'implantation BF 3

➤ Matsotarihina

Fiche d'examen environnemental et social préalable pour les sous-projets « infrastructures »

Informations générales

Initiateur du projet	Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue		
Nom du responsable technique du sous-projet	RAJADIARISON Mirana Alexandra		
Intitulé du sous-projet	Adduction d'eau potable		
Localisation du sous-projet (Région, District, Commune, Fokontany, Village, coordonnées géographiques)	Analanjirofo- Maroantsetra-Andranofotsy-Matsotarihina		
	BF1 Lat: -15.420225° S Long: 49.797058° E	BF2 Lat: -15.426110° S Long: 49.796580° E	BF3 Lat: -15.423400° S Long: 49.797160° E

Partie A : Brève description du sous-projet

Activités du sous-projet et caractéristiques des infrastructures à construire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m ○ Construction d'une margelle ○ Construction de plateforme en béton ordinaire: ○ Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture ; ○ Construction d'une aire d'assainissement ; ○ Construction de clôture.
Description de la conception technique des infrastructures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m : <ul style="list-style-type: none"> - Dalle de fond barbacanée ; - Matériaux filtrant (graviers) - Buse de 100cm diamètre et de 100 cm de hauteur de dont 3 perforées et le reste non perforé ; - Une pompe à motricité humaine type INDIA MARK III ou POMPE ROPE 2. Construction d'une margelle : Construction d'une margelle en maçonnerie d'agglomérés plein de 20. 3. Construction de plateforme: Construction de plateforme en béton ordinaire dosé à 250kg/m³ de CEM I 4. Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture :

	<p>5. Construction d'une aire d'assainissement composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un regard de 0,35 m x 0,40 m x 0,20 m muni de grille métallique 0,43 m x 0,48 m, - Un tuyau évacuant les eaux à partir du regard vers un puisard de dimension 1,00 m x 1,00m x 1,00m rempli de matériaux filtrants (sable, gravillon, caillasse) <p>6. Construction de clôture :</p> <p>Construction de clôture en maçonnerie de parpaing d'une longueur totale de 14 m et de hauteur 0,90 m.</p>
Zone à occuper pour le sous-projet (surface en m ²)	9m ² par borne fontaine
Type et utilisation actuelle des terrains (y compris les titres fonciers actuels)	<p>Propriété privé non titrée appartenant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - RAHARISON Olivier (BF1) - KATERISY (BF2) - JORIETTE (BF3)
Activités environnementales et sociales, réalisées et à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> ● Screening ● Plan de Protection Environnemental du Site : PPES

	Ressources utilisés et produits	Nature
INTRANTS	Matières premières	<p>Sables : 1,5m³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Gravillons : 2,5 m³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Fer HA (Haute Adhérence) : 70 kg provenant des quincailleries à Maroantsetra</p> <p>Ciments : 12 sacs provenant des quincailleries à Maroantsetra</p> <p>Bois : 33m² provenant de vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Eau : 500 litres provenant des puits existants aux villages</p>
	Energie	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase des travaux : <p>Groupe électrogène alimenté par un carburant (essence ou gasoil) ou par des batteries rechargeables avec des panneaux solaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Phase d'exploitation : <p>Manuel</p>
	Eau : source de prélèvement	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase des travaux : <p>Puits dans le village</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Phase d'exploitation : <p>Néant</p>

	Autres produits (exemple : produits chimiques, biologiques)	Peintures, solvants, dissolvant, diluants, nettoyant, huiles de coffrage et démoulages Nb : Utilisation à petite quantité
EXTRANTS	Rejets liquides	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase de travaux : Eaux de chantier (eaux du nettoyage d'ouvrage, eaux en contact du béton frais ou de ciment), eaux sanitaires, fuites de la motopompe, déversement accidentel d'hydrocarbures, eaux issues du pompage de la motopompe. ● Phase d'exploitation : Eaux d'exploitation : rejet d'eau venant de la pompe intégrée au puits.
	Déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase des travaux : Débris de matériaux de construction, déchets ménagers, produits de fouilles (issus de l'excavation des puits) ● Phase d'exploitation : Néant
	Emission atmosphérique (exemple : fumées, poussières, gaz)	Emission des gaz d'échappement de la motopompe, groupe électrogène et dégagement de poussières pendant le transport de matériaux.
	Sources de nuisances telles que le bruit et les odeurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase de travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : moteurs (bruit de motopompe et de groupe électrogène), coup de marteaux) scie à métaux (sciage de métaux), scie à bois (sciage de bois). - Nuisances olfactives : Déchets ménagers, gaz d'échappement, fuites d'hydrocarbures. ● Phase d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : bruits issus des seaux durant le prélèvement d'eau, bruits issus de l'activation de la pompe manuelle et les vacarmes des utilisateurs

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux du sous-projet

Questions	Réponses		Observation
	Oui	Non	
1. Milieux physiques			
1.1 Le projet nécessitera-t-il l'acquisition ou la conversion de superficies importantes de terrains pour les réserves d'eau/l'usine de traitement d'eau, etc.?		X	Le projet nécessite la conversion de petite superficie pour l'implantation des bornes fontaines
• Si OUI est-il permanent ?			
1.2 Le projet nécessitera-t-il la construction ou l'amélioration d'infrastructures barrages, canaux, conduites, prises d'eaux, accès, etc.?		X	
1.3 Le projet nécessitera-t-il des remblais, terrassements ou déblais importants?	X		L'excavation du puits nécessite le déblai d'environ 7m ³ qui seront mis à la disposition de la population formulant une demande.
1.4 Le projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravillon, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		X	Les matériaux de construction tels que : Sables, gravillons, eaux, bois de chantier...proviennent des fournisseurs agréés.
1.5 Nécessitera-t-il un défrichage important ?		X	
2. Diversité biologique			
2.1 Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importantes du point de vue économique, écologique, culturel ?		X	

2.2 Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet? forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		X	
3. Zones protégées et sensibles			
3.1 La zone du projet(ou de ses composantes) comprend-t-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserve nationales, forêt protégée, site de patrimoine mondial) ?		X	Une Aire Protégée se trouve à une trentaine de km du village.
3.2 Si le projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères) ?		X	
3.3 Se situe-t-il ou affectera-t-il des zones à fort risque d'érosion ?		X	
3.4 Se situe-t-il dans des zones inondables ?		X	
3.5 Le projet conduit-il à terme à une destruction d'écosystème ?		X	
3.6 Le projet conduit-il à une perturbation de l'écoulement d'eau de surface, de zones humides ?		X	
4. Géologie et sols			
4.1 Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement)?		X	
4.2 Y a-t-il des zones à risque de salinisation ?		X	
5. Paysage / esthétique			

5.1 Le projet aurait-t-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?		X	
6. Sites historiques, archéologiques ou culturels			
6.1 Le projet pourrait-il affecter des sites historiques, archéologique ou culturels (par exemples sites sacrés, lieux de cérémonie, architecture ancienne) ou nécessiter des excavations ?		X	
7. Réinstallation y compris perte / perte d'accès à la terre, aux ressources et aux actifs,			
7.1 Le sous-projet entraîne-t-il un déplacement physique (perte d'habitation) ?		X	
7.2 Est-ce que le projet déclenche la perte temporaire ou permanente d'habitat (perte d'accès aux ressources naturelles et moyens de vie)?		X	
7.3 Est-ce que le projet déclenche la perte temporaire ou permanente de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques ?		X	
7.4 Est-ce que le projet peut provoquer la perte d'infrastructure publique comme les écoles publiques, centre de Santé, Borne Fontaine, ... ?		X	
7.5 Le sous-projet limite-t-il l'accès des personnes aux parcs et aux zones protégées légalement désignées?		X	
7.6 Le sous-projet peut-il avoir des effets néfastes sur la disponibilité ou la qualité des ressources?		X	
7.7 Est-ce que le projet pourrait affecter les activités économiques de la population ?		X	

7.8 Y-a-t-il eu dans la zone, des projets ayant provoqué des impacts de réinstallations ?		X	
8. Pollution			
8.1 Le projet pourrait-il occasionner un accroissement de nuisance sonore?	X		Nuisance issue du bruit du motopompe et groupe électrogène, bruit produit par l'utilisation des matériels de construction tels que le marteau, les scies à bois et à métaux vacarme due à l'arrivée du personnel du chantier, etc...
8.2 Le projet conduit-il à un accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)?	X		Poussières dues au va-et-vient des ouvriers et au moment de mélange du ciment avec du sable et gravillon.
8.3 Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides?	X		Déchets de matériaux de construction (fer rond armature...) produit pendant et après les travaux. Ordures ménagères , eaux issues du pompage de la motopompe.
8.4 Si «oui» l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et leur élimination	X		Les déchets issus de matériaux de construction seront recyclés par la population locale qui formule une demande à l'Entreprise et la terre issue de l'excavation sera entreposé à l'endroit dédié à l'intérieure du chantier puis récupérer par la population locale.
8.5 Si « oui » Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion?		X	Entreposage à l'air libre.
8.6 Le projet risque pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine ? Sources d'eau potable	X		Fuites des hydrocarbures, rejet des eaux de chantier et des eaux sanitaires, rejet des eaux issues de l'excavation.
8.7 Le projet envisage-t-il le transport et stockage de produits dangereux ?	X		Stockage de réserve de carburant pour alimenter les groupes électrogènes et de bouteilles de gaz pour le poste à soudeuse.
9. Condition de vie de la Population desservie			

9.1 Le projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		X	
9.2 Le projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?		X	
9.3 Le projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		X	
10. Santé sécurité			
10.1 Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations?	X		Blessure au cours de la manipulation des matériels, risque d'accident pendant le transport des matériaux et matériels de construction.
10.2 Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?	X		Maladie respiratoire due à l'inhalation de poussière lors de la manipulation de ciments, risque de blessure lors des manipulations des matériels.
10.3 Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?	X		Augmentation du risque de transmission et de propagation de maladies sexuellement transmissible ou MST et du COVID 19.
11. Revenus locaux			
11.1 Le projet permet-il la création d'emploi ?	X		Augmentation de la clientèle pour le fournisseur de matériaux de construction, création de petites activités commerciales, possibilités de recrutement de main-d'œuvre locale.
11.2 Le projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres?		X	
12. Préoccupations de genre et groupes vulnérables			

12.1 Le projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?	X		Possibilité de recrutement pour les tâches faciles à faire et ne nécessitant pas beaucoup d'effort physique.
12.2 Le projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	X		Implication des femmes dans le comité de gestion des infrastructures.
13. Situation foncière			
13.1 A qui appartient le terrain?			<ul style="list-style-type: none"> - RAHARISON Olivier (BF1) - KATERISY (BF2) - JORIETTE (BF3)
13.2 Le terrain a-t-il un titre foncier ?		X	Terrain non titré
14. Perturbations sociales			
14.1 L'utilisateur actuel du terrain est-il différent du propriétaire ?		X	
14.2 Existe-t-il de litiges concernant l'occupation ou planification d'utilisation du terrain ?		X	
14.3 Le projet entraîne –t-il une perturbation de propriété foncière, affecte des accès ?		X	
14.4 Le projet occasionnera-t-il une interruption de la circulation routière ?		X	
14.5 Nécessitera-t-il la mise en place d'hébergements ou de services importants pour recevoir la main-d'œuvre pendant la construction ?		X	
14.6 Nécessitera-t-il des niveaux d'encadrement social, résolution de conflits, gestion de l'eau et information (par	X		La gestion de l'infrastructure serait confiée à un comité de gestion locale, une séance de formation et de sensibilisation

exemple, comité de gestion de points d'eau, association des utilisateurs, tours d'eau, etc.)?			est de ce fait nécessaire pour assurer la pérennité de l'infrastructure.
---	--	--	--

Consultation du public

La consultation et la participation du public sont recommandées lorsque les infrastructures vont être implantées dans une zone habitée. Il est nécessaire d'informer la population sur le sous-projet et ses éventuels impacts et de recueillir leurs préoccupations.

La consultation est-elle recommandée pour ce sous-projet ?

Oui

Si, « oui », décrire brièvement les mesures qui pourront être prises à cet effet (y compris le nombre de participants féminins et masculins).

<p>Date : 24/03/2023</p> <p>Lieu : MATSOTARIHINY</p> <p>Nombre de participant : Hommes : 27 / Femmes : 64</p> <p>Points discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Venant des responsables du projet : <ul style="list-style-type: none"> ○ Information sur les différentes phases de réalisation du projet ainsi que les éventuels impacts engendrés ; ○ Recueil des préoccupations relative à la mise en œuvre du projet ; ○ Identification des terrains et des propriétaires terriens ; ○ Signature des lettres de donations de terrains. ✓ Consentement et acceptation : <p>Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les représentants de la population locale ; ○ Les propriétaires terriens ; ○ La population présente lors de la consultation. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Venant de la population locale : <ul style="list-style-type: none"> ○ La population est déjà habituée à cohabiter avec les nouvelles venues pour exécuter des travaux et n'a de ce fait pas de soucis majeurs pour la réalisation des travaux ; ○ Pour commencer les travaux les jours du mardi et mercredi sont interdits ; ○ Un comité de gestion serait mis en place pour la gestion des infrastructures.
--

Partie C : Mesures d'atténuation

Pour toutes les réponses "Oui" dans la partie B, décrire brièvement les mesures prévues y afférentes.

Impacts / risques négatifs potentiels	Mesures d'atténuation proposées
Accroissement de nuisance sonore	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation de matériels à faible décibel (Groupe électrogènes n'émettant pas de son à plus de 55db, marteau piqueur émettant un bruit maximal de 94db);• Limitation des heures de travail (arrêt de travaux durant les heures de sommeil et de repos)• Port d'EPI spécifiques (casques anti-bruit) par les ouvriers exposés à un niveau de bruit supérieur ou égal à 80dB.
Accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)	<ul style="list-style-type: none">• Clôture temporaire de la zone pendant les travaux ;• Utilisation de camion bâché pour le transport de ciment et de sables ;• Entretien périodique des camions et véhicules.
Dépôt des déchets solides et liquides	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de collecte de déchets solides (Bacs à ordures);• Réutilisation des restes de matériaux encore en bonne qualité;• Acheminement systématique des déchets au niveau des décharges agréées ;• Stockage des huiles et eaux usées dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation ;• Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard
Risque d'incendie dû au stockage de produits dangereux tels que les peintures et les solvants ainsi que les ciments.	<ul style="list-style-type: none">• Stockage des produits dangereux dans un magasin de stockage correctement fermés avec un accès règlementé• Stockage des huiles dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation par l'Entreprise pour servir d'huiles de coffrages ou réutilisation des eaux pour le béton
Dégradation de la qualité des eaux de surface, souterraine	<ul style="list-style-type: none">• Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ;• Interdiction de transvasement ou d'approvisionnement en hydrocarbures près des ressources en eau ;• Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard mis en place à cet effet
Existence des conflits sociaux entre les différents usagers	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de gestion transparent, non discriminatoire à travers la création d'un comité de gestion participative et inclusive (tout le monde peut faire partie du comité de gestion sans discrimination de genre ou de religion ou d'origine)• Mise en place d'un système interne de gestion de plainte

<p>Accidents des travailleurs et des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ; • Exigence du port des équipements de protection individuel (Casque avec jugulaire, Gilet, Chaussures et bottes de sécurité, Masque, Gants, harnais de sécurité) • Balisage du chantier pendant la réalisation des travaux • Mise en place de système d'accès sécuritaire dans l'excavation (mise en place de support métallique portant une poulie rotative maintenant une corde statique) • Utilisation de sangle et d'harnais de sécurité • Utilisation de lampe frontale servant de source de luminosité dans l'excavation • Mise en place d'un système de communication à travers une corde et une cloche entre la personne dans l'excavation et celle à la surface • Mise en place de clôture de l'infrastructure • Mise en place de panneaux de sécurité de chantier et des panneaux indicatifs des règles générales d'utilisation et de la borne fontaine • Mise à disposition d'une boîte de premier secours sur le chantier.
<p>Des risques pour la santé des travailleurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Obligation du personnel du chantier de respecter le port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) ; • Mise à la disposition d'une trousse de secours permanente au niveau de chantier. • Contrôles médicaux (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
<p>Augmentation de la population des vecteurs de maladies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Mise à la disposition de la boîte pharmaceutique permanente au niveau de chantier. • Contrôle médical (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
<p>Risque de conflit sociaux relatif à la gestion de l'infrastructures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et sensibilisation des usagers sur les règles d'utilisation des infrastructures • Formation des comités de gestion participative sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mode de collecte et règlement des plaintes ;

	✓ Système d'entretien des infrastructures.
--	--

Partie D : Politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale déclenchées par le sous-projet

Selon les enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet, sélectionner les politiques de la Banque Mondiale qui sont déclenchées par le sous-projet

PO potentielle pour le sous-projet	PO déclenchée
PO 4.01 – Évaluation environnementale	X
PO 4.04 – Habitats naturels Si la réponse aux points 2, 3 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée.	
PO 4.11 – Management of Cultural Property in Bank-financed Projects Si la réponse au point 6 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée	
PO 4.12 – Réinstallation involontaire de personnes Si les réponses au point 7 de la partie B sont « Oui » alors cette PO est déclenchée	

Partie E: Catégorisation du projet et travail environnemental et social

A B X C

Partie F : Documents requis pour le sous-projet

Selon la catégorisation du sous-projet, sélectionner les documents qui devront être élaborés

Travail environnemental et social demandé	
Étude d'impact environnemental et social (EIES)	
Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)	
Plan de gestion de santé et sécurité au travail (PGSST)	
Plan de gestion de ravageurs (PGR)	
Plan de gestion des déchets (PGD)	
Plan de restauration des moyens d'existence (PRME)	
Plan d'action de réinstallation (PAR)	
Plan de Protection Environnemental du Site (PPES)	X
Manuel de bonnes pratiques (MBP)	
Aucun travail environnemental ou social nécessaire	

Date : 07 Avril 2023
ANDRIAMBOLOLONA Haingotiana Julia
Assistant Responsable Environnemental et Social

PV de réunion communautaire et d'acceptation de la population locale

Fitanana an-tsoratra fivoriana

Date : 24/03/2023

Toerana : ANKISOJARIHINA

Antony : Pampahafantarana ny mponina mahakasa ny tetikasa sy ny fiantraikan'ny fananterahana izany ary koa fandraisana ny faneken'izy ireo izany tetikasa izany na tsia.

Androany faha 24 / 03 / 2023 dia tonga nivory teto ANKISOJARIHINA ny solon-leona'ny Fokontany sy ny kaominina, ny mponina, ny mpandrindra ny tetik'asa (UGP - UGL)

Rehefa vita ny teny famolirana sy ny famolirana isan'ambony isan'any dia nandray anjara ny an'ny an'ny ny mpandrindra ny tetik'asa mba hanaovana ireto teboka manaraka ireto :

- Toelofany ny tetikasa sy ny asa ho tantaran'ny ny toerana ibina hametrahana izany ;
- Ny faharitan'ny fananterahana ny asa ;
- Ny mety ho fiantraikan'ny fananterahana ny asa sy ny fampiasana ny fotodrafitrasa.

Rehefa vita izay dia nandray anjara ny mpandray anjara mba hahitana'izy ireo manambara ny fahavany na faneken'ny fananterahana ny tetikasa sy ireo mety ho tabona na ahitana'izy ireo mahakasa ny asa ho tantaran'ny.

Neiviny ny mpandray anjara mahakasa ny tetikasa :

My mpomina ahitana tonga nivory dia manidy ny mankato ny famantarana ny tetikasa

Reo tabona sy ahitana'ny mpandray anjara vavany mandritra ny fivoriana :

- My mpomina dia ho zava manidy ny maha-manina an'ny an'ny dia ny manana damb'ny fananterahana ny asa.
- My an'ny "tabona" ny ahitana" dia an'ny fahy ny an'ny manambara ny asa
- Hanangana zavany hitantana ny fotodrafitrasa rehefa vita ny asa mba hitantana'ny hitantana'ny fotodrafitrasa.

Tapaka mandritra ny fivoriana ary fa manome ny fankatoavany sy faneken'ny mpandray anjara mba hametrahana ireo fotodrafitrasa eny anin'ny tanin'ireo olona manaraka ireto :

Fotodrafitrasa 1 : <u>Fumwin</u>	Latitude : <u>-15.4205</u> Longitude : <u>49,797 E</u>
Fotodrafitrasa 2 : <u>Bfa</u>	Latitude : <u>-15.4205</u> Longitude : <u>49,797 E</u>
Fotodrafitrasa 3 : <u>Bfz</u>	Latitude : <u>-15.4235</u> Longitude : <u>49.797 E</u>
Fotodrafitrasa 4 : <u>Bfa</u>	Latitude : <u>-15.4265</u> Longitude : <u>49.797 E</u>
Fotodrafitrasa 5 :	Latitude : Longitude :

Fitnana an-tsoratra fanekena sy fankatoavana

Ataky ny fivorian-pokonomina natao, izahay solontenan'ny Fokontany sy ny Kaominina dia manaiiky sy manakasa ny fanatanterahana ny fotodrafitrasa mahakasika ny

Fananganana lafonan-dokan'ny rano-deano

eto amin'ny tanana an'ny MISOROHINA

Izahay solontenan'ny reponina (mpisitraka ny tetikasa) dia miara manaiiky sy manakasa ny fanatanterahana ny tetikasa eto amin'ny tanana misy anay, ka izany dia apeciraka eo amin'ny toerana tapaka nandritran'ny fivorian-pokonomina natao voatondro ety ambony.

Izahay JORINETTE, KATERISY, RANARISON olivin any i SIMONETTE

tompon'ny tany dia manaiiky ny fanatanterahana ny fotodrafitrasa eo amin'ny taninay.

Ireo tompon'ny tany	Ny Fokontany	Ny Kaominina
JORINETTE Zoriette		
KATERISY Kateris		
RANARISON olivin 		
SIMONETTE Simonette		

- VELIN 
- Edricot 
- Jao Emil 
- Jaonarison 
- Sudricot 
- Mily Norline 
- Angelot 
- Totozafy 
- Jerphin  Jery Jim
- Jaulin Joseph  Jille
- Mandimisoa 

- Romeo 
- To 
- Bonelin 
- Romaldo 



Procès-verbal de réunion communautaire

Date: 24.08.2023

Lieu: MPRISUPARIHINA

Objet: Réunion d'information sur le sous-projet d'infrastructure à réaliser et les impacts engendrés par la mise en œuvre du sous-projet

Aujourd'hui, le 24/08/2023 s'est réuni, les autorités locales, la population locale et les représentants de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et de l'Unité de Gestion Locale (UGL).

Après les salutations d'usage, les représentants de l'UGP ont pris la parole pour expliquer:

- Les caractéristiques du sous-projet à réaliser ainsi que le site d'implantation nécessaire;
- Le délai de mise en œuvre des travaux;
- Les impacts engendrés par les activités à mener durant les travaux et la phase d'exploitation de l'infrastructure.

Après les explications faites, un temps de parole a été donné aux participants pour qu'ils puissent affirmer leurs préoccupations vis à vis du sous-projet en général ainsi que les impacts engendrés par sa mise en œuvre.

Les principales préoccupations recueillies lors de la réunion sont:

La population présente lors de la réunion est d'accord pour la mise en place des infrastructures

Les principales suggestions sont:

- La population est déjà habituée à cohabiter avec les nouveaux venus pour exécuter des travaux et n'a de ce fait pas de soucis majeur pour la réalisation des travaux
- Pour commencer les travaux les jours de mardi & mercredi sont interdits
- Un comité de gestion serait mis en place pour la gestion des infrastructures

Il a été convenu lors de cette réunion l'acceptation par la communauté, l'emplacement des infrastructures au niveau des emplacements suivants:

Infra 1: Tuman	Latitude: -15.4205 Longitude: 49.797E
Infra 2: BF1	Latitude: -15.4205 Longitude: 49.797E
Infra 3: BF2	Latitude: -15.4235 Longitude: 49.797S
Infra 4: BF3	Latitude: -15.4265 Longitude: 49.797E
Infra 5:	Latitude: Longitude:

Procès-verbal de consentement

Suivant la réunion communautaire faite, nous les représentants des autorités locales approuvent la réalisation du sous-projet d'infrastructure ... contribution ... de ... Barne fontaine

..... de F. Amoin
 au niveau du village ... MANOINRIHINA

Nous les représentants de la communauté (bénéficiaires) acceptent à l'unanimité la réalisation de ce sous-projet d'infrastructure au niveau de notre village au niveau des emplacements identifiés lors de la réunion communautaire.

Nous, Mr/Mme... SORIEITE, KATERISY, RAHARISON Olinin, SIMONITE propriétaires du terrain, acceptent la mise en place de l'infrastructure sur notre propriété.

Propriétaires du terrain	Le Fokontany	La commune
<u>SORIEITE ZORITA</u>		
<u>KATERISY Katozany</u>		
<u>RAHARISON Olinin</u>		
<u>SIMONITE Guonotte</u>		

- | | | |
|-------------------|----------------------|--------------------|
| <u>VELIN</u> | <u>Mily Norleae</u> | <u>Bonehn Bomy</u> |
| <u>Edricot LA</u> | <u>Angelot</u> | <u>Romualdo</u> |
| <u>Jao Emil</u> | <u>Totogafy</u> | <u>Josephin</u> |
| <u>Jaondrison</u> | <u>Josephin</u> | |
| <u>Sudricot</u> | <u>Jaulin Joseph</u> | |
| <u>TO</u> | <u>Manchimbisca</u> | |
| | <u>Romeo</u> | |

Fiche de présence

Fiche de présence

Date: 24.03.2023
 Tocana: MANDRIMANDRINA
 Antony: Tsiotiam-pobonolona

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atan	Sonia
01	KONA Stanis Gabriel	X		Aj au laire	Stanis
02	Ovelo Velomora	X		chef FKI	Ovelo
03	Michel	X		Tangataoana	Michel
04	KATERISY		X	Mpanamboly Mpanamboly	Katerisy
05	RAHARISON Olivier	X		Mpanamboly Tampson-tany	Olivier
06	ZORINETTE		X	Mpanamboly	Zoriette
07	MARIZONE_sabe		X	Mpanamboly Vavolombelona	MARIZONE
08	BASBAUALY		X	Mpanamboly Vavolombelona	BASBAUALY
09	Iambilo Joseph	X		Mpanamboly Vavolombelona	Iambilo
10	Zette		X	Mpanamboly Vavolombelona	Zette
11	NESLIN	X		Mpanamboly Vavolombelona	NESLIN
12	Angelot	X		Mpanamboly	Angelot
13	JACONARSON Jean-benoit	X		—//—	JACONARSON
14	ROMUALDO	X		—//—	ROMUALDO
15	BAONELIN	X		VOAHAMY	BAONELIN
16	GAMBRIANAHAMPY Gaudin	X		Mpanamboly	GAMBRIANAHAMPY
17	Joumiquin	X		—//—	JEREMIE
18	TO	X		—//—	J. Cys
19	EDRICOI	X		—//—	LN
20	VELIN	X		—//—	VELIN
21	SEVERIN	X		Mpanamboly	SEVERIN
22	TOTO ZAFY	X		—//—	TOTO
23	Eduato	X		VOAHAMY	Eduato



①

Fiche de présence

Daty : 24 03 2023
 Toerana : FOKONTANY
 Antony : Tsiroam. piteonobona

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
24	ROMÉOT	X		mpanjono	Re
25	ZOLIN Joseph	X		—//—	ell
26	Razakamahefa Do natika	X		VOAMAMY3	ST
27	JAO EMILE	X		mpanjono	JAT
27	VOLINE		X	mpanjono laoka	Valine
29	NIRINA		X	—//—	Valine
30	KATERISY		X	VOAMAMY	Katerisy
31	SOEDELINÉ DRAGUE		X	VADINY mpanjono	ST
32	RASOAMINAEUA		X	VOAMAMY 1	ST
33	Mily Corline		X	VOAMAMY 4	cluy
34	Silisy		X	VOAMAMY 3	silisy
35	RASOANALY		X		
36	Razafimdraganay		X	VOAMAMY 3	Razafy
37	ARIÈTE SABE		X	VOAMAMY 1	ariete
38	LIDIA EBIÈTE		X	—//— 3	lidia
39	NAVELIÈTE		X	—//— 3	naveliete
40	VALANTINE		X	—//— 2	valy
41	RAMARTINE BÉFALANGA		X	—//— 4	RAMA
42	GEORGITAH		X	—//— 5	Georg
43	Marie Béngine		X	mpanjono	Marie Béngine
44	ELINAH		X	VOAMAMY 3	Luna
45	ANITA		X	—//— 5	Anita
46	ZORIE		X	VADINY mpanjono	Zor



 LE CHIEF FOKONTANY
 VELO

Fiche de présence

Date : 24.03.2023

Toerana : MANDIMBY

Antony : Evaraniam - piderondona

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
47	ZEPHIN	X		Mpanjono	Zephin
48	MANDIMBY	X		Mpanjono	Handimby
49	CLAUDIO	X		— // —	Handimby
50	ANTANIRING		X	Vaolin' mpanjono	Handimby
51	JENIQUE		X	Mpanjony Voamamy IV	Handimby LOA
52	TOLI		X	— // —	Handimby
53	DELIA		X	Mpanjony Voamamy II	Handimby
54	GEORGINETTE		X	Mpanjony Voamamy I	Handimby
55	RACIELLE Kaloto		X	Mpanjony Voamamy III	Handimby Rac
56	ELOISE		X	Mpanjony Voamamy III	Handimby Eloise
57	JIDIANE		X	Mpanjony Voamamy III	Handimby Jidiane
58	VAEELINE		X	— // —	Handimby Vae
59	SOAHITA		X	— // —	Handimby Soa
60	MARLEINE		X	— // —	Handimby Ma
61	CREDINE		X	— // —	Handimby +
62	ARLINE		X	— // —	Handimby Ar
63	ROZINA		X	Mpanjony Voamamy I	Handimby Roz
64	RETE		X	Mpanjony Voamamy I	Handimby RETE
65	MONIQUE		X	Mpanjony Voamamy I	Handimby Mon
66	ZAFIRANTO		X	Mpanjony Voamamy I	Handimby Zaf
67	NIOLAGIE		X	Mpanjony Voamamy I	Handimby Nio
68	FLEREZITE		X	Mpanjony Voamamy I	Handimby Fler
69	RODEL		X	Mpanjony	Handimby Rodel



③



Fiche de présence

Daty : 24-03-2023
Toerana : ANTSIKAVANANA
Antony : Razavian - jacobsona

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
70	RAZAFINDRANORVELO		X	Mpamboly VOAMAMY N°3	clg
71	RASOANANTENAIMA Crista		X	Mpamboly VOAMAMY N°3	Muy:
72	ANGELINAH		X	Mpamboly VOAMAMY N°5	Nano
73	AMBA		X	Mpamboly VOAMAMY N°5	Mog
74	RAZAFINDRAFENO odce		X	Mpamboly VOAMAMY N°3	Andriana
75	SYLVIE		X	Mpamboly VOAMAMY N°3	Syl
76	BE SARIETY		X	Mpamboly VOAMAMY N°3	Be
77	VALANTINE		X	Mpamboly VOAMAMY N°3	Val
78	YENIQUE		X	Mpamboly VOAMAMY N°3	Veni cen
79	MARIE ESTANSE		X	Mpamboly VOAMAMY N°4	Marie
80	RAZAFINDRASOA Jacquie		X	Mpamboly VOAMAMY N°3	Jac
81	Cleriete		X	Mpamboly VOAMAMY N°2	Cleriete
82	OLDA		X	Mpamboly VOAMAMY N°3	Olga
83	FELISTINA		X	Mpamboly VOAMAMY N°2	Fel
84	MBOTIFENO		X	Mpamboly VOAMAMY N°3	Mbotifeno
85	LIONAH		X	Mpamboly VOAMAMY N°1	Lion
86	CHANTIA		X	Mpamboly VOAMAMY N°1	Chan
87	LINASIA		X	Mpamboly VOAMAMY N°2	Lina
88	SINODRIA		X	Mpamboly VOAMAMY N°4	Sino
89	BESORIA		X	Mpamboly VOAMAMY N°2	Besoria
90	JANWETE		X	Mpamboly VOAMAMY N°2	Janwete
91	RAZAFINDRABE Fabrice		X	Mpamboly VOAMAMY N°2 Mpanjono	Razafindrabe



LE CHEF FOKONTANY
RAZAFINDRANORVELO

(4)

Lettre d'engagement de donacion de terrain
 ✓ **BF1**

351

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampianarana mava foto madio

Toerana : TRISOTARIHANA Daty : 24.03.2023

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny TRISOTARIHANA

.....zay mirefy 9m² ary mitondra ny laharana kadasitra na titra faha.....

ho an'ny fokonolona mba anatanterahana ny tetik'asa fampianarana mava

.....deano.....

Izaho/Izahay tompo'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atca/Rtoa.....

.....RAHARISON Olivier.....izay miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny fanaovan-tsonia an'ito taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompo'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atoletro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatodro itantana ny foto-drafitrasa dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atoletro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fananako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokos ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompo'ny tany	<u>RAHARISON Olivier</u>	<u>[Signature]</u>
Solon-tenan'ny tompo-tany (fianakaviana/fokonolona)	<u>IMBILO Joseph</u> <u>PASWANALA</u>	<u>[Signature]</u> <u>[Signature]</u>
Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamarinana)	<u>ANDRIANTSOLOANA</u> <u>Alaingotiana</u>	<u>[Signature]</u>



BFA

LETRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : AEP

Lieu : MAISOTARIHINA Date : 24.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à MAISOTARIHINA d'une superficie de 9m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction de

Barre fontaine

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est/(sont) Mr/Mme RAHARISON elivan qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirme/ons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : à MAISOTARIHINA le 24.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>RAHARISON elivan</u>	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>ETEBILO Joseph</u> <u>PASOAN ALA</u>	 
Représentant du projet (vérification)	<u>ANDRIANTSOAONA</u> <u>Muingthana (APRES)</u>	



✓ BF2

352

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : *Fananganana Lasa fianta maha*

Toerana : *FANOTARAHINA* Daty : *24.03.2023*

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny *MASOTARIHINA*

zay mirefy *9 m²* ary mitondra ny laharana kadasitra na titra faha

ho an'ny fokolonona mba anatanterahana ny tetik'asa *fananganana Lasa*

drano

Izaho/Izahay tompon'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atoa/Rita

KATERISY izay

miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokolonona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny fanaovan-tsonia an'ity taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompon'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatodro itantana ny foto-drafitra dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fanaako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompon'ny tany	<i>KATERISY</i>	<i>Katerisy</i>
Solon-tenan'ny tompo- tany (fianakaviana/fokolonona)	<i>RESLLO</i> <i>ZETTE</i>	<i>RESLLO</i> <i>ZETTE</i>
Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamarinana)	<i>ANDRIANPOLOLOA</i> <i>Maingotiana (APES)</i>	<i>Mafang</i>



BF2

LETRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : AEP

Lieu : INDRITARIHINA Date : 24.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à INDRITARIHINA d'une superficie de 9.00m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet Construction de Bani Fontaine

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est/(sont) Mr/Mme KATERISY qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : à INDRITARIHINA le 24.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>KATERISY</u>	<u>Katerisy</u>
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>NESSLIN</u> <u>ZETTE</u>	<u>NESSLIN</u> <u>[Signature]</u>
Représentant du projet (vérification)	<u>NDRIANBOLONA</u> <u>Manjytrana</u>	<u>[Signature]</u>

BF3

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampipisana rano foto mahio
 Toerana : TSARARIBIHANA Daty : 24.03.2023

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny... TSARARIBIHANA
 ...zay mirefy 9m² ary mitondra ny laharana kadasitra na fitra faha...

ho an'ny fokolonona mba anatanterahana ny tetik'asa... fanangamena rano
drano

Izaho/Izahay tompon'ny tany eto anivon'ny fihamonina misy anay dia Atoa/Rtoa...
SORLETTE izay miaraka amin'ny solon-tenan'ny fiankaviana/fokolonona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny fanaovan-tsonia an'ite taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompon'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatodro itanana ny foto-drafitrasa dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fananako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao naandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompon'ny tany	<u>SORLETTE</u>	<u>zorlette</u>
Solon-tenan'ny tompon-tany (fiankaviana/fokolonona)	<u>MARIE Jeanne Sale</u> <u>GERILETTE</u>	<u>FEDS</u> <u>zorlette</u>
Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamarinana)	<u>ANDRIAN'RODRICA</u> <u>Muingtiana (APR)</u>	<u>Muingtiana</u>



8/3

LETTRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : NFP

Lieu : MATSOARILINA Date : 26.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à MATSOARILINA d'une superficie de 9m d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n° 9m est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet fontaine construction de Bam

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est/(sont) Mr/Mme JORIEITE qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirme/ons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : à MATSOARILINA le 26.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	JORIEITE	Jorieite
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	MARIE Jeanne tsale GERLIETTE	FAPS Jorieite
Représentant du projet (vérification)	ANDRIANBOAZA Kamohaina	Andrianboaza



Annexe 04 : Lettre d'engagement du chef Fokontany

Lettre d'engagement

Le Fokontany..... appartenant à la Commune
Rurale.....

District Marosantsetra, s'engage à ce que le terrain que la Commune lui a confié sert pour la
mise en place des infrastructures de pêche pour le village

Le Fokontany s'engage aussi à ne pas s'immiscer dans la gestion de ces infrastructures.

Fait à le

Signature et cachet du Chef Fokontany

Taratasy fanekena

Ny Fokontany MASOTARINY..... eto amin'ny Kaominina
ANDRANAFOTIJSY..... distrika Marosantsetra, dia maraiky ny fanorehana ny
foto-drafitra asa niabakataka ny joro izay atao amin'ny tany any
Masotaringy..... izay nomen'ny Kaominina azy.

Ny fokontany dia maraiky ihany koa fa tsy hiditra amin'ny fitantanana an'izay foto-drafitra ase
izay aherina eo.

Natso teto Masotaringy..... Amin'ny 15/02/23.....

Soria sy haina ny Seron-pokontany



Planche photographique



Consultation publique



Site d'implantation BF 1



Site d'implantation BF 2



Site d'implantation BF 3

➤ **Masindrano**

Fiche d'examen environnemental et social préalable pour les sous-projets « infrastructures »

Informations générales

Initiateur du projet	Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue		
Nom du responsable technique du sous-projet	RAJADIARISON Mirana Alexandra		
Intitulé du sous-projet	Adduction d'eau potable		
Localisation du sous-projet (Région, District, Commune, Fokontany, Village, coordonnées géographiques)	Analanjirofo- Maroantsetra-Mahalevona-Masindrano		
	BF1 Lat: -15.440338° S Long: 49.907242° E	BF2 Lat: -15.444407° S Long: 49.906917° E	BF3 Lat: -15.444443° S Long: 49.904488° E

Partie A : Brève description du sous-projet

Activités du sous-projet et caractéristiques des infrastructures à construire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m ○ Construction d'une margelle ○ Construction de plateforme en béton ordinaire: ○ Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture ; ○ Construction d'une aire d'assainissement ; ○ Construction de clôture.
Description de la conception technique des infrastructures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m : <ul style="list-style-type: none"> - Dalle de fond barbacanée ; - Matériaux filtrant (graviers) - Buse de 100 cm de diamètre et de 100 cm de hauteur de dont 3 perforées et le reste non perforé ; - Une pompe à motricité humaine type INDIA MARK III ou POMPE ROPE 2. Construction d'une margelle : Construction d'une margelle en maçonnerie d'agglomérés plein de 20. 3. Construction de plateforme: Construction de plateforme en béton ordinaire dosé à 250kg/m³ de CEM I

	<p>4. Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture :</p> <p>5. Construction d'une aire d'assainissement composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un regard de 0,35 m x 0,40 m x 0,20 m muni de grille métallique 0,43 m x 0,48 m, - Un tuyau évacuant les eaux à partir du regard vers un puisard de dimension 1,00 m x 1,00m x 1,00m rempli de matériaux filtrants (sable, gravillon, caillasse) <p>6. Construction de clôture : Construction de clôture en maçonnerie de parpaing d'une longueur totale de 14 m et de hauteur 0,90 m.</p>
Zone à occuper pour le sous-projet (surface en m ²)	9m ² par borne fontaine
Type et utilisation actuelle des terrains (y compris les titres fonciers actuels)	Propriété privé non titrée appartenant à : -MANDRA (BF1) -SOANAZA Marie Lydia (BF 2) -NALY Jean Paul (BF3)
Activités environnementales et sociales, réalisées et à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Screening • Plan de Protection Environnemental du Site : PPES

	Ressources utilisés et produits	Nature
INTRANTS	Matières premières	<p>Sables : 1,5m³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Gravillons : 2,5 m³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Fer HA (Haute Adhérence) : 70 kg provenant des quincailleries à Maroantsetra</p> <p>Ciments : 12 sacs provenant des quincailleries à Maroantsetra</p> <p>Bois : 33m² provenant de vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Eau : 500 litres provenant des puits existants aux villages</p>
	Energie	<ul style="list-style-type: none"> • Phase des travaux : Groupe électrogène alimenté par un carburant (essence ou gasoil) ou par des batteries rechargeables avec des panneaux solaires. • Phase d'exploitation : Manuel
	Eau : source de prélèvement	<ul style="list-style-type: none"> • Phase des travaux :

		<p>Puits dans le village</p> <p>Phase d'exploitation : Néant</p>
	Autres produits (exemple : produits chimiques, biologiques)	<p>Peintures, solvants, dissolvant, diluants, nettoyant, huiles de coffrage et démoulages</p> <p>Nb : Utilisation à petite quantité</p>
EXTRANTS	Rejets liquides	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase de travaux : Eaux de chantier (eaux du nettoyage d'ouvrage, eaux en contact du béton frais ou de ciment), eaux sanitaires, fuites de la motopompe, déversement accidentel d'hydrocarbures, eaux issues du pompage de la motopompe. ● Phase d'exploitation : Eaux d'exploitation : rejet d'eau venant de la pompe intégrée au puits.
	Déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase des travaux : Débris de matériaux de construction, déchets ménagers, produits de fouilles (issus de l'excavation des puits) Phase d'exploitation : Néant
	Emission atmosphérique (exemple : fumées, poussières, gaz)	Emission des gaz d'échappement de la motopompe, groupe électrogène et dégagement de poussières pendant le transport de matériaux.
	Sources de nuisances telles que le bruit et les odeurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase de travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : moteurs (bruit de motopompe et de groupe électrogène), coup de marteaux) scie à métaux (sciage de métaux), scie à bois (sciage de bois). - Nuisances olfactives : Déchets ménagers, gaz d'échappement, fuites d'hydrocarbures. ● Phase d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : bruits issus des seaux durant le prélèvement d'eau, bruits issus de l'activation de la pompe manuelle et les vacarmes des utilisateurs

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux du sous-projet

Questions	Réponses		Observation
	Oui	Non	
1. Milieux physiques			
1.1 Le projet nécessitera-t-il l'acquisition ou la conversion de superficies importantes de terrains pour les réserves d'eau/l'usine de traitement d'eau, etc.?		X	Le projet nécessite la conversion de petite superficie pour l'implantation des bornes fontaines
• Si OUI est-il permanent ?			
1.2 Le projet nécessitera-t-il la construction ou l'amélioration d'infrastructures barrages, canaux, conduites, prises d'eaux, accès, etc.?		X	
1.3 Le projet nécessitera-t-il des remblais, terrassements ou déblais importants?	X		L'excavation du puits nécessite le déblai d'environ 7m ³ qui seront mis à la disposition de la population formulant une demande.
1.4 Le projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravillon, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		X	Les matériaux de construction tels que : Sables, gravillons, eaux, bois de chantier...proviennent des fournisseurs agréés.
1.5 Nécessitera-t-il un défrichement important ?		X	
2. Diversité biologique			
2.1 Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importantes du point de vue économique, écologique, culturel ?		X	

2.2 Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet? forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		X	
3. Zones protégées et sensibles			
3.1 La zone du projet(ou de ses composantes) comprend-t-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserve nationales, forêt protégée, site de patrimoine mondial) ?		X	
3.2 Si le projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères) ?		X	
3.3 Se situe-t-il ou affectera-t-il des zones à fort risque d'érosion ?		X	
3.4 Se situe-t-il dans des zones inondables ?		X	
3.5 Le projet conduit-il à terme à une destruction d'écosystème ?		X	
3.6 Le projet conduit-il à une perturbation de l'écoulement d'eau de surface, de zones humides ?		X	
4. Géologie et sols			
4.1 Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement)?		X	
4.2 Y a-t-il des zones à risque de salinisation ?		X	
5. Paysage / esthétique			

5.1 Le projet aurait-t-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?		X	
6. Sites historiques, archéologiques ou culturels			
6.1 Le projet pourrait-il affecter des sites historiques, archéologique ou culturels (par exemples sites sacrés, lieux de cérémonie, architecture ancienne) ou nécessiter des excavations ?		X	
7. Réinstallation y compris perte / perte d'accès à la terre, aux ressources et aux actifs,			
7.1 Le sous-projet entraîne-t-il un déplacement physique (perte d'habitation) ?		X	
7.2 Est-ce que le projet déclenche la perte temporaire ou permanente d'habitat (perte d'accès aux ressources naturelles et moyens de vie)?		X	
7.3 Est-ce que le projet déclenche la perte temporaire ou permanente de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques ?		X	
7.4 Est-ce que le projet peut provoquer la perte d'infrastructure publique comme les écoles publiques, centre de Santé, Borne Fontaine, ... ?		X	
7.5 Le sous-projet limite-t-il l'accès des personnes aux parcs et aux zones protégées légalement désignées?		X	
7.6 Le sous-projet peut-il avoir des effets néfastes sur la disponibilité ou la qualité des ressources?		X	
7.7 Est-ce que le projet pourrait affecter les activités économiques de la population ?		X	

7.8 Y-a-t-il eu dans la zone, des projets ayant provoqué des impacts de réinstallations ?		X	
8. Pollution			
8.1 Le projet pourrait-il occasionner un accroissement de nuisance sonore?	X		Nuisance issue du bruit du motopompe et groupe électrogène, bruit produit par l'utilisation des matériels de construction tels que le marteau, les scies à bois et à métaux vacarme due à l'arrivée du personnel du chantier, etc...
8.2 Le projet conduit-il à un accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)?	X		Poussières dues au va-et-vient des ouvriers et au moment de mélange du ciment avec du sable et gravillon.
8.3 Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides?	X		Déchets de matériaux de construction (fer rond armature...) produit pendant et après les travaux. Ordures ménagères , eaux issues du pompage de la motopompe.
8.4 Si «oui» l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et leur élimination	X		Les déchets issus de matériaux de construction seront recyclés par la population locale qui formule une demande à l'Entreprise et la terre issue de l'excavation sera entreposé à l'endroit dédié à l'intérieure du chantier puis récupérer par la population locale.
8.5 Si « oui » Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion?		X	Entreposage à l'air libre.
8.6 Le projet risque pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine ? Sources d'eau potable	X		Fuites des hydrocarbures, rejet des eaux de chantier et des eaux sanitaires, rejet des eaux issues de l'excavation.
8.7 Le projet envisage-t-il le transport et stockage de produits dangereux ?	X		Stockage de réserve de carburant pour alimenter les groupes électrogènes et de bouteilles de gaz pour le poste à souder.
9. Condition de vie de la Population desservie			

9.1 Le projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		X	
9.2 Le projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?		X	
9.3 Le projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		X	
10. Santé sécurité			
10.1 Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations?	X		Blessure au cours de la manipulation des matériels, risque d'accident pendant le transport des matériaux et matériels de construction.
10.2 Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?	X		Maladie respiratoire due à l'inhalation de poussière lors de la manipulation de ciments, risque de blessure lors des manipulations des matériels.
10.3 Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?	X		Augmentation du risque de transmission et de propagation de maladies sexuellement transmissibles ou MST et du COVID 19.
11. Revenus locaux			
11.1 Le projet permet-il la création d'emploi ?	X		Augmentation de la clientèle pour le fournisseur de matériaux de construction, création de petites activités commerciales, possibilités de recrutement de main-d'œuvre locale.
11.2 Le projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres?		X	
12. Préoccupations de genre et groupes vulnérables			

12.1 Le projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?	X		Possibilité de recrutement pour les tâches faciles à faire et ne nécessitant pas beaucoup d'effort physique.
12.2 Le projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	X		Implication des femmes dans le comité de gestion des infrastructures.
13. Situation foncière			
13.1 A qui appartient le terrain?			-MANDRA (BF1) -SOANAZA Marie Lydia (BF 2) -NALY Jean Paul (BF3)
13.2 Le terrain a-t-il un titre foncier ?		X	Terrain non titré
14. Perturbations sociales			
14.1 L'utilisateur actuel du terrain est-il différent du propriétaire ?		X	
14.2 Existe-t-il de litiges concernant l'occupation ou planification d'utilisation du terrain ?		X	
14.3 Le projet entraîne –t-il une perturbation de propriété foncière, affecte des accès ?		X	
14.4 Le projet occasionnera-t-il une interruption de la circulation routière ?		X	
14.5 Nécessitera-t-il la mise en place d'hébergements ou de services importants pour recevoir la main-d'œuvre pendant la construction ?		X	
14.6 Nécessitera-t-il des niveaux d'encadrement social, résolution de conflits, gestion de l'eau et information (par	X		La gestion de l'infrastructure serait confiée à un comité de gestion locale, une séance de formation et de sensibilisation

exemple, comité de gestion de points d'eau, association des utilisateurs, tours d'eau, etc.)?			est de ce fait nécessaire pour assurer la pérennité de l'infrastructure.
---	--	--	--

Consultation du public

La consultation et la participation du public sont recommandées lorsque les infrastructures vont être implantées dans une zone habitée. Il est nécessaire d'informer la population sur le sous-projet et ses éventuels impacts et de recueillir leurs préoccupations.

La consultation est-elle recommandée pour ce sous-projet ?

Oui

Si, « oui », décrire brièvement les mesures qui pourront être prises à cet effet (y compris le nombre de participants féminins et masculins).

<p>Date : 21/03/2023</p> <p>Lieu : MASINDRANO</p> <p>Nombre de participant : Hommes : 27 / Femmes : 16</p> <p>Points discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Venant des responsables du projet : <ul style="list-style-type: none"> ○ Information sur les différentes phases de réalisation du projet ainsi que les éventuels impacts engendrés ; ○ Recueil des préoccupations relative à la mise en œuvre du projet ; ○ Identification des terrains et des propriétaires terriens ; ○ Signature des lettres de donations de terrains. ✓ Consentement et acceptation : <p>Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les représentants de la population locale ; ○ Les propriétaires terriens ; ○ La population présente lors de la consultation ✓ Venant de la population locale : <ul style="list-style-type: none"> ○ La population n'a pas de soucis majeurs pour la réalisation des travaux ; ○ Il est préférable que les travaux soient commencés un lundi ou un samedi ; ○ La population a demandé quels sont les apports bénéficiaires, les responsables du projet ont répondu qu'il fallait juste que la population accueil bien l'Entreprise et aide cette dernière à s'installer ; ○ Les produits de déblais seront mis à la disposition des populations.
--

Partie C : Mesures d'atténuation

Pour toutes les réponses "Oui" dans la partie B, décrire brièvement les mesures prévues y afférentes.

Impacts / risques négatifs potentiels	Mesures d'atténuation proposées
Accroissement de nuisance sonore	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation de matériels à faible décibel (Groupe électrogènes n'émettant pas de son à plus de 55db, marteau piqueur émettant un bruit maximal de 94db);• Limitation des heures de travail (arrêt de travaux durant les heures de sommeil et de repos)• Port d'EPI spécifiques (casques anti-bruit) par les ouvriers exposés à un niveau de bruit supérieur ou égal à 80dB.
Accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)	<ul style="list-style-type: none">• Clôture temporaire de la zone pendant les travaux ;• Utilisation de camion bâché pour le transport de ciment et de sables ;• Entretien périodique des camions et véhicules.
Dépôt des déchets solides et liquides	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de collecte de déchets solides (Bacs à ordures);• Réutilisation des restes de matériaux encore en bonne qualité;• Acheminement systématique des déchets au niveau des décharges agréées ;• Stockage des huiles et eaux usées dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation ;• Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard
Risque d'incendie dû au stockage de produits dangereux tels que les peintures et les solvants ainsi que les ciments.	<ul style="list-style-type: none">• Stockage des produits dangereux dans un magasin de stockage correctement fermés avec un accès règlementé• Stockage des huiles dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation par l'Entreprise pour servir d'huiles de coffrages ou réutilisation des eaux pour le béton
Dégradation de la qualité des eaux de surface, souterraine	<ul style="list-style-type: none">• Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ;• Interdiction de transvasement ou d'approvisionnement en hydrocarbures près des ressources en eau ;• Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard mis en place à cet effet
Existence des conflits sociaux entre les différents usagers	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de gestion transparent, non discriminatoire à travers la création d'un comité de gestion participative et inclusive (tout le monde peut faire partie du comité de gestion sans discrimination de genre ou de religion ou d'origine)• Mise en place d'un système interne de gestion de plainte

<p>Accidents des travailleurs et des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ; • Exigence du port des équipements de protection individuel (Casque avec jugulaire, Gilet, Chaussures et bottes de sécurité, Masque, Gants, harnais de sécurité) • Balisage du chantier pendant la réalisation des travaux • Mise en place de système d'accès sécuritaire dans l'excavation (mise en place de support métallique portant une poulie rotative maintenant une corde statique) • Utilisation de sangle et d'harnais de sécurité • Utilisation de lampe frontale servant de source de luminosité dans l'excavation • Mise en place d'un système de communication à travers une corde et une cloche entre la personne dans l'excavation et celle à la surface • Mise en place de clôture de l'infrastructure • Mise en place de panneaux de sécurité de chantier et des panneaux indicatifs des règles générales d'utilisation et de la borne fontaine • Mise à disposition d'une boîte de premier secours sur le chantier.
<p>Des risques pour la santé des travailleurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Obligation du personnel du chantier de respecter le port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) ; • Mise à la disposition d'une trousse de secours permanente au niveau de chantier. • Contrôles médicaux (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
<p>Augmentation de la population des vecteurs de maladies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Mise à la disposition de la boîte pharmaceutique permanente au niveau de chantier. • Contrôle médical (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
<p>Risque de conflit sociaux relatif à la gestion de l'infrastructures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et sensibilisation des usagers sur les règles d'utilisation des infrastructures • Formation des comités de gestion participative sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mode de collecte et règlement des plaintes ;

	✓ Système d'entretien des infrastructures.
--	--

Partie D : Politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale déclenchées par le sous-projet

Selon les enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet, sélectionner les politiques de la Banque Mondiale qui sont déclenchées par le sous-projet

PO potentielle pour le sous-projet	PO déclenchée
PO 4.01 – Évaluation environnementale	X
PO 4.04 – Habitats naturels Si la réponse aux points 2, 3 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée.	
PO 4.11 – Management of Cultural Property in Bank-financed Projects Si la réponse au point 6 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée	
PO 4.12 – Réinstallation involontaire de personnes Si les réponses au point 7 de la partie B sont « Oui » alors cette PO est déclenchée	

Partie E: Catégorisation du projet et travail environnemental et social

A B X C

Partie F : Documents requis pour le sous-projet

Selon la catégorisation du sous-projet, sélectionner les documents qui devront être élaborés

Travail environnemental et social demandé	
Étude d'impact environnemental et social (EIES)	
Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)	
Plan de gestion de santé et sécurité au travail (PGSST)	
Plan de gestion de ravageurs (PGR)	
Plan de gestion des déchets (PGD)	
Plan de restauration des moyens d'existence (PRME)	
Plan d'action de réinstallation (PAR)	
Plan de Protection Environnemental du Site (PPES)	X
Manuel de bonnes pratiques (MBP)	
Aucun travail environnemental ou social nécessaire	

Date : 07 Avril 2023

ANDRIAMBOLOLONA Haingotiana Julia
Assistant Responsable Environnemental et Social

PV de réunion communautaire et d'acceptation de la population locale

Fitanana an-tsoatra fivoriana

Date : 21 / 03 / 2023

Toerana : MISONDRAVO

Aziav : Fampahafantarana ny mpomina mahakasa ny tetikasa sy ny fantraikan'ny fananterahana izany ary kos fandraisana ny faneken'izy ireo izany tetikasa izany na tsia.

Androany faha : 21 / 03 / 2023 dia tonga nivory telo MISONDRAVO ny soho-tenan'izy Fokontany sy ny kaominina, ny mpomina, ny mpandrindra ny tetik'asa (UGP - UGL)

Rehefa vita ny any fampijirana sy ny fampicerana isan' antontanjarahy dia nandray fitenena ny avy ao amin'ny mpandrindra ny tetik'asa mba hanzava ireto teboka manaraka ireto :

- Tuitaivry ny tetikasa sy ny asa ho taterahina sy ny toerana haina hametrahana izany ;
- Ny faharetan'ny fananterahana ny asa ;
- Ny mety ho fantraikan'ny fananterahana ny asa sy ny fampiasana ny fotodrafitrasa.

Rehefa vita izay dia nandray fitenena ny mpandray anjara mba hafaian'izy ireo manambary na fanekeny ny fananterahana ny tetikasa sy ireo mety ho taterahina na ahahin'izy ireo mahakasa ny asa ho taterahina.

Hevitr'ny mpandray anjara mahakasika ny tetikasa :

Manaidy sy mankasiakisa ny fananterahana ny fotodrafitrasa ny mpomina rehefa

Ireo teboka sy ahahin'ny mpandray anjara vavany mandeha ny fivoriana :

- Ny manana ahahy maza ny mpomina.
- Ny andro salony sy ahahin'ny no tsara hanombohana ny asa
- Karantany ny momba " appui financier" ny mpomina maza ny mpomina' andahabaha fa fandraisana ny Entitea no ahahy
- Manaidy ny handray ny karantany ny mpomina.

Tapaka nandritra ny fivoriana ary fa manome ny fankandavany sy fanekeny ny mpandray anjara mba hametrahana ireo fotodrafitrasa any amin'ny tanin'ireto olona manaraka ireto :

Fotodrafitrasa 1 : <u>BFA</u>	Latitude : <u>-15,440 S</u> Longitude : <u>49,907 E</u>
Fotodrafitrasa 2 : <u>BFE</u>	Latitude : <u>-15,445 S</u> Longitude : <u>49,907 E</u>
Fotodrafitrasa 3 : <u>BFB</u>	Latitude : <u>-15,444 S</u> Longitude : <u>49,905 E</u>
Fotodrafitrasa 4 :	Latitude : Longitude :
Fotodrafitrasa 5 :	Latitude : Longitude :

Fitamias an-tsoatra fanekena sy fankatoavana

Araky ny Goviain-pokosoelona natao, lazany sekou-tenan'ny Fokontany sy ny Kaominina dia mahaiky sy manakasa ny fanantamierahana ny fotodrafitrasa mahaikasika ny

Fampidiviana rano fiteo madia

eto amin'ny tanana an'ny MANJORAO

Lazany solontenan'ny mpikasa (mpisitiraka ny tetikasa) dia maha manakasa sy manakasa ny fanamierahana ny tetikasa eto amin'ny tanana misy any, ka izany dia apetraka eo amin'ny loerana sapaka nandritra ny fivorian-pokosoelona natao voatondro etsy ambony.

Lazany MANJORA, SONARA Marie dydio ary MARY Jean Paul

tompon'ny tany dia mahaiky ny fanamierahana ny fotodrafitrasa eo amin'ny tanany.

Treo tompon'ny tany	Ny Fokontany	Ny Kaominina
MANJORA <i>Manjora</i>	 SEZANDRY Christian	 EMANIRE HAMED
SONARA Marie dydio <i>Marie dydio</i>		
MARY Jean Paul <i>MARY Jean Paul</i>		

- SANGA Fleneto *[Signature]*
- JERISIH *[Signature]*
- Fran *[Signature]*
- Lalaina christian *[Signature]*
- Frida *[Signature]*
- JAO Risy *[Signature]*
- Zena *[Signature]*
- Rufin *[Signature]*
- JAO RAVO *[Signature]*
- christophe *[Signature]*

Procès-verbal de réunion communautaire

Date : 21.03.2023

Lieu : FASUDRAN

Objet : Réunion d'information sur le sous-projet d'infrastructure à réaliser et les impacts engendrés par la mise en œuvre du sous-projet

Aujourd'hui, le 21/03/2023 s'est réuni, les autorités locales, la population locale et les représentants de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et de l'Unité de Gestion Locale (UGL).

Après les salutations d'usage, les représentants de l'UGP ont pris la parole pour expliquer :

- Les caractéristiques du sous-projet à réaliser ainsi que le site d'implantation nécessaire;
- Le délai de mise en œuvre des travaux ;
- Les impacts engendrés par les activités à mener durant les travaux et la phase d'exploitation de l'infrastructure.

Après les explications faites, un temps de parole a été donné aux participants pour qu'ils puissent affirmer leurs préoccupations vis-à-vis du sous-projet en général ainsi que les impacts engendrés par sa mise en œuvre.

Les principales préoccupations recueillies lors de la réunion sont :

la population accepte la mise en place des infrastructures au niveau de leur village

Les principales suggestions sont :

- la population n'a pas de sous-moyens pour la réalisation des travaux.
- Il est préférable que les travaux soient commencés un lundi ou un samedi
- la population a demandé quels sont les apports bénéficiaires des responsables, avaient répondu qu'il fallait juste aider l'Embaquir à s'installer
- la population accepte de perdre des produits de déboisement

Il a été convenu lors de cette réunion l'acceptation par la communauté, l'emplacement des infrastructures au niveau des emplacements suivants :

Infra 1 : BF1	Latitude : -15,460 S Longitude : 49,907 E
Infra 2 : BF2	Latitude : -15,448 S Longitude : 49,705 E
Infra 3 : BF3	Latitude : -15,444 S Longitude : 49,905 E
Infra 4 :	Latitude : Longitude :
Infra 5 :	Latitude : Longitude :

Procès-verbal de consentement

Suivant la réunion communautaire faite, nous les représentants des autorités locales approuvent la réalisation du sous-projet d'infrastructure NEP

au niveau du village .. MASANDRAVO

Nous les représentants de la communauté (bénéficiaires) acceptent à l'unanimité la réalisation de ce sous-projet d'infrastructure au niveau de notre village au niveau des emplacements identifiés lors de la réunion communautaire.

Nous, Mr/Mme. MANDRA ... et SOMARA Haris dylis, MARY J Paul propriétaires du terrain, acceptent la mise en place de l'infrastructure sur notre propriété.

Propriétaires du terrain	Le Fokontany	La commune
<p><u>MANDRA</u> <i>[Signature]</i></p> <p><u>SOMARA Haris dylis</u> <i>[Signature]</i></p> <p><u>MARY Jean Paul</u> <i>[Signature]</i></p>	 <p><u>BEZANDRY Christin</u></p>	 <p><u>LE MAIRE</u> <i>[Signature]</i> <u>HAMEO</u></p>

Fiche de présence

Fiche de présence

Date : 21.03.2023

Toerana : MASINDRANO

Antony : *Antonyam. rakanoliana*

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Ass atao	Sonia
01	HAKGA			<i>Rain</i>	<i>[Signature]</i>
02	BEZANDRY Christian	x		CHef F.K I	<i>[Signature]</i>
03	NARISON Paul	>		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
04	SOMAZA Marie Licia		>	Mpamboly	<i>[Signature]</i>
05	LALAOARHIVO Elienne		>	Mpamboly	<i>[Signature]</i>
06	JAORISY	>		Tangalamena	<i>[Signature]</i>
	Bernardin	x		Tangalamena	<i>[Signature]</i>
	Frane	>		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
	SANGA Floacto	x		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
	JERISIN	x		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
	LALAINA Christian	>		C M D	<i>[Signature]</i>
	JAONARIA	>		President asotika FITIARO	<i>[Signature]</i>
	ZARASON	>		Mpanono	<i>[Signature]</i>
	ZENA	>		Mpanono	<i>[Signature]</i>
	Frída	>		Mpanono	<i>[Signature]</i>
	Florine	x		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
	Florence	>		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
	Litany	>		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
	Marline	>		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
	Selentine	x		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
	Elia	>		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
	Bernadette	>		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
	ACRAM Richard	>		Mpamboly	<i>[Signature]</i>

[Signature]
HAMED

[Signature] ①
MASINDRANO BEZANDRY Christian

Fiche de présence

Date : 21.03.2023
 Toerana : MASINDRANO
 Antony : Fivimiam - pakaonolona

N°	Anarana sy fanampin' anarana	Lahy	Vavy	Asa utao	Sonia
	BAHARY Zafy	✓		Hpauboly	BAHARY
	Francin	✗	✓	Hpauboly	Francin
	Soanette		✓	Hpauboly	Soanette
	FRANCOISCA		✓	Hpauboly	FRANCOISCA
	MARIE Jeanne		✓	Hpauboly	MARIE
	BE Oliviane		✓	Hpauboly	BE
	Zeninah		✓	Hpauboly	Zeninah
	HBOTY		✓	Hpauboly	HBOTY
	BERTIME		✓	Hpauboly	BERTIME
	FRANCOISCA		✓	Hpauboly	FRANCOISCA
	BE Marina		✓	Hpauboly	BE
	Ziviola		✓	Hpauboly	Ziviola
	LANOELINA Vianah		✓	Hpauboly	LANOELINA
	Marie Odette		✓	Hpauboly	Marie
	KOTO Jean Christophe			C.H.D	KOTO
	JAO RAVO	✓		Hpauboly	JAO RAVO
	MAHANJARA Paul	✓		Hpauboly	MAHANJARA
	BE Marie Jeanne	✓	✓	Hpauboly	BE
	BE Rufin André	✓		Hpauboly	BE

CHIEF DE FOKONTANY
 MASINDRANO



BEZANDRY Christian

Annexe 03 : Lettre d'engagement de donation de terrain

✓ **BF1**

BF1

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampidirana nana fahao madio

Toerana : MASUDRAVO Daty 21 / 03 / 2023

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny MASUDRAVO

izay mirefy 9 m²

ary mitondra ny laharana kadasitra na titra faha fanamborana avon. drano ho an'ny fokonolona mba anatanterahana ny tetik'asa

Izaho/Izahay tompon'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia YINDRA

izay miaraka amin'ny solon-tenan'ny famakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny fanaovan-sonia an'ite taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompon'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanaana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voadro itantana ny foto-drafitra dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mibaotra ny 10% ny fanarako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
<i>Tompon'ny tany</i>	<u>YINDRA</u>	<u>[Signature]</u>
<i>Fizalambelana (famakaviana/fokonolona)</i>	<u>MARY Line</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>FRANCOISE</u>	<u>Francine</u>
<i>Solon-tenan'ny tetik'asa (famamarinana)</i>	<u>ANDRIAN BACHA (ARES) Maingodiana</u>	<u>[Signature]</u>

HAMED

REZANDRY Christin

374

LETTRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : AFP

Lieu : MASINDRAWO Date : 21.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à MASINDRAWO d'une superficie de 9m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n° est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction du puits

Les propriétaires du terrain au sein de notre communauté est(ont) Mr/Mme ANDRA qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : le 21.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	ANDRA	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	MARY DINI FRANCKE	 Franck
Représentant du projet (vérification)	ANDRIANTSOAONA NAINY (BES)	 Nainy

LEMAIRE

HAMED

CHEF DE FOMONTANY
MASINDRAWO

BEZANDRY Christin

✓ BF2

783

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampidrasana rano fihiso madio

Taorana : MASINDRANO Daty 21 / 03 / 2023

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny MASINDRANO

ary mitondra ny laharana kadasitra na titra faha 9m² izay mirefy

mba anatanterahana ny tetik'asa fampidrasana rano. chano ho an'ny fokolonona

Izaho/Izahay tompon'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia

Atao/Rtoa SONABA Marie dydia

izay miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokolonona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny fanaovan-tsonia an'ito taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompon'ny tany dia manaiiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fiolantana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatadro itantana ny foto-drafitrasa dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fananako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao mandritry ny fivoriam-pokolonona ary nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia atao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompon'ny tany	<u>SONABA Marie dydia</u>	
Fivoriambelona (fianakaviana/fokolonona)	<u>SALVA Eluanyolo</u>	
	<u>PANDRIANDELO Thomas Bernaudin</u>	
Solon-tenan'ny tetik'asa (famamarinana)	<u>ANDRIANJOAROVA Alainydrima (ARES)</u>	



35

LETTRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : AFP

Lieu : MASINDRANO Date : 21.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à MASINDRANO d'une superficie de 9 m d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n° est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction du pub

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est(sont) Mr/Mme SINALAN Naniy Sylvia qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirme/ons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-dessus indiquée : MASINDRANO le 21.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	SINALAN Naniy Sylvia	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	SANGA Ruvyolo ANDRIANTRIBILO Thomas Bernardin	
Représentant du projet (vérification)	ANDRIANTRIBILO Ruvyolo (APRES)	



✓ BF3

BF3

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampidinanana rano fiteho madie

Tanarana : MANGORANO Daty 21 / 03 / 2023

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny MANGORANO

izay mirefy 9m²

ary mitondra ny laharana kadasitra na titra faha ho an'ny fokonolona

mba anatanterahana ny tetik'asa famamborana rano. drano

Izaho/Izahay tompon'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia

Atao/Rtoa NARY Jean Paul

izay miraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny abalan'ny fannovan-tsona an'ito taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompon'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity veatadre itantana ny foto-drafitrasa dia malalaka tanteraka amin'ny fampisara ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fananako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra vialaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
<i>Lompon'ny tany</i>	NARY Jean Paul	
<i>Favolombelona (fianakaviana/fokonolona)</i>	SAO RAO	
	BARAZON	
<i>Solon-tenan'ny tetik'asa (famamborana)</i>	MANGORANO (ARES) <i>Mangorano</i>	

 LE MAIRE

HAMED

CHEF DE FOKONTANY
MANGORANO


REZANDRY Christin

Bf3

LETTRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : AEP

Lieu : MASINDRANO Date : 21.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à MASINDRANO d'une superficie de 4 m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet Construction de puits

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est/(sont) Mr/Mme MARY Jean Paul qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : MASINDRANO le 21.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>MARY Jean Paul</u>	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>JAO Ravo</u> <u>ZAPA son</u>	 
Représentant du projet (vérification)	<u>ANDRIANJOLLOLA Rambo</u> <u>(APES)</u>	


LE CHAIRE
KAMED


BEZANDRY Christin

Lettre d'engagement du chef Fokontany

Lettre d'engagement

Le Fokontany Manindramo appartenant à la Commune Muhalevo
De Manindramo, s'engage à ce que le terrain que la Commune lui a confié sert pour la
mise en place des infrastructures de pêche ou communautaire pour le village Manindramo.
Le Fokontany s'engage aussi à ne pas s'immiscer dans la gestion de ces infrastructures.

Fait Manindramo, le 14/02/23

Signature et cachet du Chef Fokontany

CHEF DE FOKONTANY
MINDINURAINU



[Signature]
MEZANES - Ombiasa

Planche photographique



Consultation publique



Site d'implantation BF 1



Site d'implantation BF 2



Site d'implantation BF 3

➤ **Antoraka**

Fiche d'examen environnemental et social préalable pour les sous-projets « infrastructures »

Informations générales

Initiateur du projet	Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue		
Nom du responsable technique du sous-projet	RAJADIARISON Mirana Alexandra		
Intitulé du sous-projet	Adduction d'eau potable		
Localisation du sous-projet (Région, District, Commune, Fokontany, Village, coordonnées géographiques)	Analanjirofo- Maroantsetra-Ankofaby-Antoraka		
	BF1 Lat : -15.484437° S Long : 49.665018° E	BF2 Lat: -15.479763° S Long: 49.665927° E	BF3 Lat: -15.477307° S Long: 49.663273° E

Partie A : Brève description du sous-projet

Activités du sous-projet et caractéristiques des infrastructures à construire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m ○ Construction d'une margelle ○ Construction de plateforme en béton ordinaire: ○ Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture ; ○ Construction d'une aire d'assainissement ; ○ Construction de clôture.
Description de la conception technique des infrastructures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m : <ul style="list-style-type: none"> - Dalle de fond barbacanée ; - Matériaux filtrant (graviers) - Buse de 100 cm de diamètre et de 100 cm de hauteur de dont 3 perforées et le reste non perforé ; - Une pompe à motricité humaine type INDIA MARK III ou POMPE ROPE 2. Construction d'une margelle : Construction d'une margelle en maçonnerie d'agglomérés plein de 20. 3. Construction de plateforme: Construction de plateforme en béton ordinaire dosé à 250kg/m³ de CEM I

	<p>4. Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture :</p> <p>5. Construction d'une aire d'assainissement composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un regard de 0,35 m x 0,40 m x 0,20 m muni de grille métallique 0,43 m x 0,48 m, - Un tuyau évacuant les eaux à partir du regard vers un puisard de dimension 1,00 m x 1,00m x 1,00m rempli de matériaux filtrants (sable, gravillon, caillasse) <p>6. Construction de clôture : Construction de clôture en maçonnerie de parpaing d'une longueur totale de 14 m et de hauteur 0,90 m.</p>
Zone à occuper pour le sous-projet (surface en m ²)	9m ² par borne fontaine
Type et utilisation actuelle des terrains (y compris les titres fonciers actuels)	Propriété privé non titrée appartenant à: -JAOZAFY Georgé (BF1) -BERNARD (BF2) -LAINA Marie Jeanne (BF3)
Activités environnementales et sociales, réalisées et à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Screening • Plan de Protection Environnemental du Site : PPES

	Ressources utilisés et produits	Nature
INTRANTS	Matières premières	<p>Sables : 1,5m³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Gravillons : 2,5 m³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Fer HA (Haute Adhérence) : 70 kg provenant des quincailleries à Maroantsetra</p> <p>Ciments : 12 sacs provenant des quincailleries à Maroantsetra</p> <p>Bois : 33m² provenant de vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Eau : 500 litres provenant des puits existants aux villages</p>
	Energie	<ul style="list-style-type: none"> • Phase des travaux : <p>Groupe électrogène alimenté par un carburant (essence ou gasoil) ou par des batteries rechargeables avec des panneaux solaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase d'exploitation : <p>Manuel</p>
	Eau : source de prélèvement	<ul style="list-style-type: none"> • Phase des travaux :

		<p>Puits dans le village</p> <p>Phase d'exploitation : Néant</p>
	Autres produits (exemple : produits chimiques, biologiques)	<p>Peintures, solvants, dissolvant, diluants, nettoyant, huiles de coffrage et démoulages</p> <p>Nb : Utilisation à petite quantité</p>
EXTRANTS	Rejets liquides	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de travaux : Eaux de chantier (eaux du nettoyage d'ouvrage, eaux en contact du béton frais ou de ciment), eaux sanitaires, fuites de la motopompe, déversement accidentel d'hydrocarbures, eaux issues du pompage de la motopompe. • Phase d'exploitation : Eaux d'exploitation : rejet d'eau venant de la pompe intégrée au puits.
	Déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> • Phase des travaux : Débris de matériaux de construction, déchets ménagers, produits de fouilles (issus de l'excavation des puits) • Phase d'exploitation : Néant
	Emission atmosphérique (exemple : fumées, poussières, gaz)	Emission des gaz d'échappement de la motopompe, groupe électrogène et dégagement de poussières pendant le transport de matériaux.
	Sources de nuisances telles que le bruit et les odeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : moteurs (bruit de motopompe et de groupe électrogène), coup de marteaux) scie à métaux (sciage de métaux), scie à bois (sciage de bois). - Nuisances olfactives : Déchets ménagers, gaz d'échappement, fuites d'hydrocarbures. • Phase d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : bruits issus des seaux durant le prélèvement d'eau, bruits issus de l'activation de la pompe manuelle et les vacarmes des utilisateurs

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux du sous-projet

Questions	Réponses		Observation
	Oui	Non	
1. Milieux physiques			
1.1 Le projet nécessitera-t-il l'acquisition ou la conversion de superficies importantes de terrains pour les réserves d'eau/l'usine de traitement d'eau, etc.?		X	Le projet nécessite la conversion de petite superficie pour l'implantation des bornes fontaines
• Si OUI est-il permanent ?			
1.2 Le projet nécessitera-t-il la construction ou l'amélioration d'infrastructures barrages, canaux, conduites, prises d'eaux, accès, etc.?		X	
1.3 Le projet nécessitera-t-il des remblais, terrassements ou déblais importants?	X		L'excavation du puits nécessite le déblai d'environ 7m ³ qui seront mis à la disposition de la population formulant une demande.
1.4 Le projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravillon, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		X	Les matériaux de construction tels que : Sables, gravillons, eaux, bois de chantier...proviennent des fournisseurs agréés
1.5 Nécessitera-t-il un défrichement important ?		X	
2. Diversité biologique			
2.1 Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importantes du point de vue économique, écologique, culturel ?		X	

2.2 Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet? forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		X	
3. Zones protégées et sensibles			
3.1 La zone du projet(ou de ses composantes) comprend-t-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserve nationales, forêt protégée, site de patrimoine mondial) ?		X	
3.2 Si le projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères) ?		X	
3.3 Se situe-t-il ou affectera-t-il des zones à fort risque d'érosion ?		X	
3.4 Se situe-t-il dans des zones inondables ?		X	
3.5 Le projet conduit-il à terme à une destruction d'écosystème ?		X	
3.6 Le projet conduit-il à une perturbation de l'écoulement d'eau de surface, de zones humides ?		X	
4. Géologie et sols			
4.1 Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement)?		X	
4.2 Y a-t-il des zones à risque de salinisation ?		X	
5. Paysage / esthétique			

5.1 Le projet aurait-t-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?		X	
6. Sites historiques, archéologiques ou culturels			
6.1 Le projet pourrait-il affecter des sites historiques, archéologique ou culturels (par exemples sites sacrés, lieux de cérémonie, architecture ancienne) ou nécessiter des excavations ?		X	
7. Réinstallation y compris perte / perte d'accès à la terre, aux ressources et aux actifs,			
7.1 Le sous-projet entraîne-t-il un déplacement physique (perte d'habitation) ?		X	
7.2 Est-ce que le projet déclenche la perte temporaire ou permanente d'habitat (perte d'accès aux ressources naturelles et moyens de vie)?		X	
7.3 Est-ce que le projet déclenche la perte temporaire ou permanente de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques ?		X	
7.4 Est-ce que le projet peut provoquer la perte d'infrastructure publique comme les écoles publiques, centre de Santé, Borne Fontaine, ... ?		X	
7.5 Le sous-projet limite-t-il l'accès des personnes aux parcs et aux zones protégées légalement désignées?		X	
7.6 Le sous-projet peut-il avoir des effets néfastes sur la disponibilité ou la qualité des ressources?		X	
7.7 Est-ce que le projet pourrait affecter les activités économiques de la population ?		X	

7.8 Y-a-t-il eu dans la zone, des projets ayant provoqué des impacts de réinstallations ?		X	
8. Pollution			
8.1 Le projet pourrait-il occasionner un accroissement de nuisance sonore?	X		Nuisance issue du bruit du motopompe et groupe électrogène, bruit produit par l'utilisation des matériels de construction tels que le marteau, les scies à bois et à métaux vacarme due à l'arrivée du personnel du chantier, etc...
8.2 Le projet conduit-il à un accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)?	X		Poussières dues au va-et-vient des ouvriers et au moment de mélange du ciment avec du sable et gravillon.
8.3 Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides?	X		Déchets de matériaux de construction (fer rond armature...) produit pendant et après les travaux. Ordures ménagères , eaux issues du pompage de la motopompe.
8.4 Si «oui» l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et leur élimination	X		Les déchets issus de matériaux de construction seront recyclés par la population locale qui formule une demande à l'Entreprise et la terre issue de l'excavation sera entreposé à l'endroit dédié à l'intérieure du chantier puis récupérer par la population locale.
8.5 Si « oui » Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion?		X	Entreposage à l'air libre.
8.6 Le projet risque pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine ? Sources d'eau potable	X		Fuites des hydrocarbures, rejet des eaux de chantier et des eaux sanitaires, rejet des eaux issus de l'excavation.
8.7 Le projet envisage-t-il le transport et stockage de produits dangereux ?	X		Stockage de réserve de carburant pour alimenter les groupes électrogènes et de bouteilles de gaz pour le poste à soudeuse.
9. Condition de vie de la Population desservie			

9.1 Le projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		X	
9.2 Le projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?		X	
9.3 Le projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		X	
10. Santé sécurité			
10.1 Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations?	X		Blessure au cours de la manipulation des matériels, risque d'accident pendant le transport des matériaux et matériels de construction.
10.2 Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?	X		Maladie respiratoire due à l'inhalation de poussière lors de la manipulation de ciments, risque de blessure lors des manipulations des matériels.
10.3 Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?	X		Augmentation du risque de transmission et de propagation de maladies sexuellement transmissibles ou MST et du COVID 19.
11. Revenus locaux			
11.1 Le projet permet-il la création d'emploi ?	X		Augmentation de la clientèle pour le fournisseur de matériaux de construction, création de petites activités commerciales, possibilités de recrutement de main-d'œuvre locale.
11.2 Le projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres?		X	
12. Préoccupations de genre et groupes vulnérables			

12.1 Le projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?	X		Possibilité de recrutement pour les tâches faciles à faire et ne nécessitant pas beaucoup d'effort physique.
12.2 Le projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	X		Implication des femmes dans le comité de gestion des infrastructures.
13. Situation foncière			
13.1 A qui appartient le terrain?			-JAOZAFY Georgé (BF1) -BERNARD (BF2) -LAINA Marie Jeanne (BF3)
13.2 Le terrain a-t-il un titre foncier ?		X	Terrain non titré
14. Perturbations sociales			
14.1 L'utilisateur actuel du terrain est-il différent du propriétaire ?		X	
14.2 Existe-t-il de litiges concernant l'occupation ou planification d'utilisation du terrain ?		X	
14.3 Le projet entraîne –t-il une perturbation de propriété foncière, affecte des accès ?		X	
14.4 Le projet occasionnera-t-il une interruption de la circulation routière ?		X	
14.5 Nécessitera-t-il la mise en place d'hébergements ou de services importants pour recevoir la main-d'œuvre pendant la construction ?		X	
14.6 Nécessitera-t-il des niveaux d'encadrement social, résolution de conflits, gestion de l'eau et information (par	X		La gestion de l'infrastructure serait confiée à un comité de gestion locale, une séance de formation et de sensibilisation

exemple, comité de gestion de points d'eau, association des utilisateurs, tours d'eau, etc.)?			est de ce fait nécessaire pour assurer la pérennité de l'infrastructure.
---	--	--	--

Consultation du public

La consultation et la participation du public sont recommandées lorsque les infrastructures vont être implantées dans une zone habitée. Il est nécessaire d'informer la population sur le sous-projet et ses éventuels impacts et de recueillir leurs préoccupations.

La consultation est-elle recommandée pour ce sous-projet ?

Oui

Si, « oui », décrire brièvement les mesures qui pourront être prises à cet effet (y compris le nombre de participants féminins et masculins).

<p>Date : 26/03/2023</p> <p>Lieu : ANTORAKA</p> <p>Nombre de participant : Hommes : 20/ Femmes : 20</p> <p>Points discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Venant des responsables du projet : <ul style="list-style-type: none"> ○ Information sur les différentes phases de réalisation du projet ainsi que les éventuels impacts engendrés ; ○ Recueil des préoccupations relative à la mise en œuvre du projet ; ○ Identification des terrains et des propriétaires terriens ; ○ Signature des lettres de donations de terrains. ✓ Consentement et acceptation : <p>Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les représentants de la population locale ; ○ Les propriétaires terriens ; ○ La population présente lors de la consultation. <ul style="list-style-type: none"> ✓ Venant de la population locale : <ul style="list-style-type: none"> ○ La population n'a pas de soucis majeurs à part que le projet n'aboutisse pas et que les travaux ne sont pas faits ; ○ Il faut que l'Entreprise demande au « Tangalamena » les jours auxquels où il est favorable de commencer les travaux ; ○ Un comité de gestion serait mis en place au niveau de la communauté du village.

Partie C : Mesures d'atténuation

Pour toutes les réponses "Oui" dans la partie B, décrire brièvement les mesures prévues y afférentes.

Impacts / risques négatifs potentiels	Mesures d'atténuation proposées
Accroissement de nuisance sonore	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation de matériels à faible décibel (Groupe électrogènes n'émettant pas de son à plus de 55db, marteau piqueur émettant un bruit maximal de 94db);• Limitation des heures de travail (arrêt de travaux durant les heures de sommeil et de repos)• Port d'EPI spécifiques (casques anti-bruit) par les ouvriers exposés à un niveau de bruit supérieur ou égal à 80dB.
Accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)	<ul style="list-style-type: none">• Clôture temporaire de la zone pendant les travaux ;• Utilisation de camion bâché pour le transport de ciment et de sables ;• Entretien périodique des camions et véhicules.
Dépôt des déchets solides et liquides	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de collecte de déchets solides (Bacs à ordures);• Réutilisation des restes de matériaux encore en bonne qualité;• Acheminement systématique des déchets au niveau des décharges agréées ;• Stockage des huiles et eaux usées dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation ;• Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard
Risque d'incendie dû au stockage de produits dangereux tels que les peintures et les solvants ainsi que les ciments.	<ul style="list-style-type: none">• Stockage des produits dangereux dans un magasin de stockage correctement fermés avec un accès réglementé• Stockage des huiles dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation par l'Entreprise pour servir d'huiles de coffrages ou réutilisation des eaux pour le béton
Dégradation de la qualité des eaux de surface, souterraine	<ul style="list-style-type: none">• Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ;• Interdiction de transvasement ou d'approvisionnement en hydrocarbures près des ressources en eau ;• Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard mis en place à cet effet
Existence des conflits sociaux entre les différents usagers	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de gestion transparent, non discriminatoire à travers la création d'un comité de gestion participative et inclusive (tout le monde peut faire partie du comité de gestion sans discrimination de genre ou de religion ou d'origine)

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système interne de gestion de plainte
Accidents des travailleurs et des populations	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ; • Exigence du port des équipements de protection individuel (Casque avec jugulaire, Gilet, Chaussures et bottes de sécurité, Masque, Gants, harnais de sécurité) • Balisage du chantier pendant la réalisation des travaux • Mise en place de système d'accès sécuritaire dans l'excavation (mise en place de support métallique portant une poulie rotative maintenant une corde statique) • Utilisation de sangle et d'harnais de sécurité • Utilisation de lampe frontale servant de source de luminosité dans l'excavation • Mise en place d'un système de communication à travers une corde et une cloche entre la personne dans l'excavation et celle à la surface • Mise en place de clôture de l'infrastructure • Mise en place de panneaux de sécurité de chantier et des panneaux indicatifs des règles générales d'utilisation et de la borne fontaine • Mise à disposition d'une boîte de premier secours sur le chantier.
Des risques pour la santé des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Obligation du personnel du chantier de respecter le port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) ; • Mise à la disposition d'une trousse de secours permanente au niveau de chantier. • Contrôles médicaux (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
Augmentation de la population des vecteurs de maladies	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Mise à la disposition de la boîte pharmaceutique permanente au niveau de chantier. • Contrôle médical (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
Risque de conflit sociaux relatif à la gestion de l'infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et sensibilisation des usagers sur les règles d'utilisation des infrastructures • Formation des comités de gestion participative sur les thèmes suivants :

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mode de collecte et règlement des plaintes ; ✓ Système d'entretien des infrastructures.
--	--

Partie D : Politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale déclenchées par le sous-projet

Selon les enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet, sélectionner les politiques de la Banque Mondiale qui sont déclenchées par le sous-projet

PO potentielle pour le sous-projet	PO déclenchée
PO 4.01 – Évaluation environnementale	X
PO 4.04 – Habitats naturels Si la réponse aux points 2, 3 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée.	
PO 4.11 – Management of Cultural Property in Bank-financed Projects Si la réponse au point 6 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée	
PO 4.12 – Réinstallation involontaire de personnes Si les réponses au point 7 de la partie B sont « Oui » alors cette PO est déclenchée	

Partie E: Catégorisation du projet et travail environnemental et social

A B X C

Partie F : Documents requis pour le sous-projet

Selon la catégorisation du sous-projet, sélectionner les documents qui devront être élaborés

Travail environnemental et social demandé	
Étude d'impact environnemental et social (EIES)	
Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)	
Plan de gestion de santé et sécurité au travail (PGSST)	
Plan de gestion de ravageurs (PGR)	
Plan de gestion des déchets (PGD)	
Plan de restauration des moyens d'existence (PRME)	
Plan d'action de réinstallation (PAR)	
Plan de Protection Environnemental du Site (PPES)	X
Manuel de bonnes pratiques (MBP)	
Aucun travail environnemental ou social nécessaire	

Date : 07 Avril 2023
ANDRIAMBOLOLONA Haingotiana Julia
Assistant Responsable Environnemental et Social

PV de réunion communautaire et d'acceptation de la population

Fitanana an-tsootra fivoriana

Tany : 26 / 08 / 2023

Toerana : KOTONAKA

Antena : Fampihafantana ny mpianina mahakasa ny tetikasa sy ny fantraikan'ny fananterahana ireny ary koa fandrahana ny faneken'izy ireo izany tetikasa izany na tsia.

Andresy faha 26 / 08 / 2023 dia tonga navoay leta KOTONAKA ny telon-tenan'ny Fokontany sy ny kaominina, ny mpianina, ny mpanandrina ny tetik'asa (UGP - UGL)

Rehefa vita ny ampifanena sy ny fanokasana isan'ambony ny dia nandray fahasena ny avy ao amin'ny mpanandrina ny tetik'asa mba hanaovana ireto teboka manaraka ireto :

- Tsinontsy ny tetikasa sy ny asa ho tantanina sy ny larama hafa hametrana izany ;
- Ny fahasena ny fananterahana ny asa ;
- Ny mety ho fantraikan'ny fananterahana ny asa sy ny fampiasana ny fotodrafitrasa.

Rehefa vita izay dia nandray fahasena ny mpanandrina anjara mba hafaian'izy ireo manambary ny fandrahany na faneken'ny fananterahana ny tetikasa sy ireo mety ho lahotra na ahahin'izy ireo mahakasa ny asa ho tantanina.

Hevitra ny mpanandrina anjara mahakasa ny tetikasa :

My mpianina tonga nirovina dia miasa manomboka ny hametrana ireo fotodrafitrasa an' KOTONAKA.

- Ny manambary hahita afovoany ny mety, ny fananterahana ny asa ny mpianina.
- Hita nijery anko fava manasana tantara ahahin'ny hametrana ny asa.
- Hametrana komity ny mpianina hahitana ny fotodrafitrasa.

Tapaka nandrina ny fivoriana ary fa manome ny fankatoavany sy faneken'ny mpanandrina anjara mba hametrana ireo fotodrafitrasa avy amin'ny tanin'ireo elona manaraka ireto :

Fotodrafitrasa 1 : <u>Pumain</u>	Latitude : <u>-15.4245</u> Longitude : <u>49.666E</u>
Fotodrafitrasa 2 : <u>DF1</u>	Latitude : <u>-15.4245</u> Longitude : <u>49.665E</u>
Fotodrafitrasa 3 : <u>DF2</u>	Latitude : <u>-15.4205</u> Longitude : <u>49.666E</u>
Fotodrafitrasa 4 : <u>DF3</u>	Latitude : <u>-15.4775</u> Longitude : <u>49.663E</u>
Fotodrafitrasa 5 :	Latitude : Longitude :

Fitasata an-tsoratra fanekena sy fankatoavana

Araky ny fivaviana-pahasivana natao, lahany solon-tanany ny Fikimintany sy ny Kaominina dia manafiky sy manakato ny fiantanterahana ny fotodrafitrana malakasiaka ny

Famangazana lafonan' loka sy avon' hano

eto amin'ny tanany an'ny REIDRANA

Lahany solontenan'ny mpionina (mpisitraka sy tetikasa) dia mima manafiky sy manakato ny fiantanterahana sy tetikasa eto amin'ny tanany misy atay, ka izany dia apanaka eo amin'ny toerana tapaka samàritra ny fivoriam-pokanoloana natao vokatry ny esy ambony.

Lahany BERNARD SAOZARY, LUNA, VNERIEN

tanpon'ny tany dia manafiky ny fiantanterahana sy fotodrafitrana eo amin'ny tanany.

Ireo tanpon'ny tany	Ny Fokontany	Ny Kaominina
BERNARD <i>[Signature]</i>		
SAOZARY <i>[Signature]</i>		
LUNA <i>[Signature]</i>		
VNERIEN <i>[Signature]</i>		

- 1 - Vongoson Germain *[Signature]*
- 2 - Amoudjarakie Randriamazaka Briehard *[Signature]*
- 3 - Landery *[Signature]*
- 4 - Jean Philbert *[Signature]*
- 5 - Eric stopyrat *[Signature]*
- 6 - Elimie *[Signature]*
- 7 - elamine Francaela *[Signature]*
- 8 - Severin *[Signature]*
- 9 - Astin Francœur *[Signature]*
- 10 - Justin Bezaza *[Signature]*
- 11 - BERAVINA Emilienne *[Signature]*
- 12 - SAOTRA Paulin *[Signature]*
- 13 - ZAFISON *[Signature]*
- 14 - Iambo Michel *[Signature]*
- 15 - Be christophe *[Signature]*

Procès-verbal de réunion communautaire

Date : 26.03.2023

Lieu : KOSORAJA

Objet : Réunion d'information sur le sous-projet d'infrastructure à réaliser et les impacts engendrés par la mise en œuvre du sous-projet

Aujourd'hui, le 26.03.2023 s'est réuni, les autorités locales, la population locale et les représentants de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et de l'Unité de Gestion Locale (UGL).

Après les salutations d'usage, les représentants de l'UGP ont pris la parole pour expliquer :

- Les caractéristiques du sous-projet à réaliser ainsi que le site d'implantation nécessaire,
- Le délai de mise en œuvre des travaux ;
- Les impacts engendrés par les activités à mener durant les travaux et la phase d'exploitation de l'infrastructure.

Après les explications faites, un temps de parole a été donné aux participants pour qu'ils puissent affirmer leurs préoccupations vis-à-vis du sous-projet en général ainsi que les impacts engendrés par sa mise en œuvre.

Les principales préoccupations recueillies lors de la réunion sont :

Les participants à la réunion sont à l'unanimité d'accord pour la mise en place des infrastructures à KOSORAJA

Les principales suggestions sont :

- la population n'a pas de autres moyens à part que les terres ne seront pas faites.
- Il faut que l'Entreprise demande au "cantonement" les jonas, puisque il est faisable pour la mise en place de infrastructures.
- Un comité de gestion serait mis en place au niveau de la communauté du village.

Il a été convenu lors de cette réunion l'acceptation par la communauté, l'emplacement des infrastructures au niveau des emplacements suivants :

Infra 1 : Fumain	Latitude : -15.484 S Longitude : 49.666 E
Infra 2 : 084	Latitude : -15.484 S Longitude : 49.665 E
Infra 3 : 082	Latitude : -15.480 S Longitude : 49.666 E
Infra 4 : 083	Latitude : -15.475 S Longitude : 49.663 E
Infra 5 :	Latitude : Longitude :

Procès-verbal de consentement



Suivant la réunion communautaire faite, nous les représentants des autorités locales approuvent la réalisation du sous-projet d'infrastructure construction de fontaine

à de puis
au niveau du village KODIATA

Nous les représentants de la communauté (bénéficiaires) acceptent à l'unanimité la réalisation de ce sous-projet d'infrastructure au niveau de notre village au niveau des emplacements identifiés lors de la réunion communautaire.

Nous, M/Mme BERNARD, JOSEPH, LAMIA, VALERIEU propriétaires du terrain, acceptent la mise en place de l'infrastructure sur notre propriété.

Propriétaires du terrain	Le Fointany	La commune
BERNARD 	  JEAN Veron	  MAIRE
JOSEPH 		
LAMIA 		
VALERIEU 		

- 1 - Vongoson Germain 
- 2 - Amoudjaralie Landhinmazaka Bruchar 
- 3 - Landeny 
- 4 - Jean Prülbert 
- 5 - Elie stopprat 
- 6 - Elmie 
- 7 - Clarmine Francela 
- 8 - Severin 
- 9 - Astin Francœur 
- 10 - Justin Bezazu 
- 11 - BERVINS Emilienne 
- 12 - BAOTRA Paulin 
- 13 - ZAFISON 
- 14 - Tombo Michel 
- 15 - Be christophe 

Fiche de présence

Fiche de présence

Date: 26/03/2023

Toerana: ANTANANARIVANA

Antony: Emilian Jambou

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
1	Edo Martin	X		labre	Edo
2	JEAN Venor	X		President F&I	Jean
3	EAFISON	X		President iangalamena	Eafison
4	BERNARD	X		Mpanjono	Bernard
5	BETENO VICTOR	X		President Panyono	Beteno, etoa
6	SACEAFY GEORGER	X		Mpanjono	Saceafy
7	VALERIE	X		President Panyono	Valerie
8	Brichard	X		Mpanjono	Brichard
9	BERAZAFY Erika	X		Mpanjono	Berazafy
10	VONGOSON Germain	X		Mpanjono	Vongoson
11	CLERMINE Françoise			Mpanjono	Clermine
12	Nosy Jeanerie			Mpanjono	Nosy
13	ASTIN Françoise			Mpanjono	Astin
14	Jean Bosco			Mpanjono	Jean Bosco
15	Elie stepyrat			Mpanjono	Elie
16	RAVULOARISA Fulgencia		X	Noamami fananterana	Ravuloarisa
17	SAISOA Jeannine		X	Voamami	Saisoa
18	Tombo Michel	X		Mpanjono	Tombo
19	BERAVINA Emilienne		X	Voamami fananterana	Beravina
20	BEFENO claudie		X	Voamami fananterana	Befeno
21	RAJARISA Opiviete		X	Voamami fananterana	Rajaris
22	ROSOAVOLOHONA Juah		X	Voamami fananterana	Rosavolohona
23	JEAN PHILIPPE	X		Mpanjono	Jean Philippe



Fiche de présence

Date: 26.03.2023

Toerana: BAOBOMBA

Antony: Fianham-pikarandona

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
24	BE christophe	x		Mpanjono	Baot
25	Justin	x		Mpamboly	Jos
26	RASAMALALA Helène Edifuse		x	Voamami Fanantenana	Rafy
27	LINA Marie Jeanne		x	Voamami Fanantenana	Jos
28	Laudely	x		Mpanjono	Jos
29	MEUS clara		x	Mpamboly	Wafy
30	BENIANY Gertine		x	Mpamboly	Jos
31	MAEVASOA		x	Mpamboly	Wafy
32	BE LIONNE		x	Mpanjono	Jos
33	MARIE JEANNEE		x	Mpanjono	Jos
34	BOA MONIQUE		x	Voamami Fanantenana	Jos
35	RIZAFINDRAVO Zaquette		x	Voamami Fanantenana	Jos
36	Rogeline Pierette		x	Voamami Fandrosoana	Rafy
37	SOANETE		x	Voamami Fandrosoana	S.T
38	KALOSOA Juliette		x	Voamami Fandrosoana	Jos
39	RAVOLOERE christine		x	Voamami Fanantenana	R. Christine
40	BAITRA Paulin	x		Mpamboly	Wafy
41	KALOSANDRY Brita		x	Voamami Fanantenana	Brita
42	BE Rodin Rasamel	x		Mpamboly	Jos
43	Elmie	x		Mpanjono	Jos
44	severin	x		Mpanjono	Jos
45	BEMARAO Angelicot	x		Mpanjono	Jos



Lettre d'engagement de donation de terrain

✓ BF 1

25/1

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampihariana.....maso.....fainta.....madia.....

Toerana : BOZANAKA.....Daty : 20/02/2023.....

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny KATONAKA.....

.....zay mirefy 9m² ary

mitondra ny laharana kadasitra na titra faha.....

ho an'ny fokonolona mba anatanterahana ny tetik'asa fampihariana.....maso.....

.....maso.....

Izaho/Izahay tompon'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atoa/Rtoa.....

.....SINZIRAY.....Sosonjy.....izay

mianka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny

alalan'ny fanaovan-tsonia an'ite taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompon'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatodro itanana ny foto-drafitrasa dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fananako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompon'ny tany	<u>SIMONY George</u>	<u>[Signature]</u>
Solon-tenan'ny tompo- tany (fianakaviana/fokonolona)	<u>CHARLINE Fanelila</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>BENJAMIN Angelico</u>	<u>[Signature]</u>
Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamarinana)	<u>NDRIATIBUCUWA Stanyo</u>	<u>[Signature]</u>



282

LETRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : SEP

Lieu : NJIRAMA Date : 26.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à : NJIRAMA d'une superficie de 9m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet Construction de puits

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est/(sont) Mr/Mme SINGINY George qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/charger la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation n'a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : à NJIRAMA le 26.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>JUDYBY George</u>	<u>[Signature]</u>
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>CLAPHINE Emuelle</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>BETHARINA Angélie</u>	<u>[Signature]</u>
Représentant du projet (vérification)	<u>NJIRATIBUCIWA Mwango</u>	<u>[Signature]</u>



TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

86

Tetik'asa : Fampihariana nana fihira madio

Toerana : NOINAKA Date : 26.03.2023

Ito taratasy ito dia cotina ananafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny... NOINAKA

.....zay mirefy 7m7 ary

mitondra ny laharana kadasitra na titra faha.....

ho an'ny fokolonona mba anatanterahana ny tetik'asa... fampihariana nana

fihira madio ny nana nana

Izaho/Izahay tompon'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atao/Riva.....

..... BERNARDizay

miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokolonona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny

alalan'ny fanaovan-tsonia an'ito taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompon'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atoletro(ay) dia tsy misy olana na

disadisa na fanolanana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatodro nanana ny foto-

drafitrasa dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky

fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atoletro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny

famako(nay) manotolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokolonona ary

nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rebetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-

tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompon'ny tany	BERNARD	
Solon-tenan'ny tompon-tany (fianakaviana/fokolonona)	AGIN Franua ELMI	
Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamarinana)	BUDAHABOAOVA Masingy	



152

LETRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : K.P.

Lieu : BOGORA Date : 26.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à BOGORA d'une superficie de 2ha d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n° est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction de puits

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est(sont) Mr/Mme BERNARD qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : à BOGORA le 26.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	BERNARD	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	ASTIN Traoré ELNA	 
Représentant du projet (vérification)	NDIRIBAZANA Sainjo	



TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampidiviana nana foto media

Toerana : KITSEAKA Daty : 29.03.2022

Ito taratasy ito dia cetina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny KITSEAKA

zay mirefy 7m² ary mitondra ny laharana kadasitra na titra faha 1

ho an'ny fokonolona mba amantanterahana ny tetik'asa famanginana

nanan'ny

Izaho/Izahay tompo'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atoa/Rtoa

LIANA Marie Seaman izay miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny fanaovan-tsonia an'ity taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompo'ny tany dia mahaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny kumity vontodro itantana ny foto-drafitrasa dia malalaka tantserika amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia mahaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fanakoto(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia mirina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompo'ny tany	<u>LIANA Marie Seaman</u>	
Solon-tenan'ny tompo-tany (fianakaviana/fokonolona)	<u>ROSELINE Pirute</u>	
	<u>BÉRENO Claudine</u>	
Solon tenan'ny tetik'asa (fanamarinana)	<u>ANDRIANJANAHARY Kumbigo</u>	



LETTRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

83

Sous-Projet : KFP

Lieu : KUTORAKA Date : 26.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à KUTORAKA d'une superficie de 9m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet Construction de puits

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est(sont) Mr/Mme LINA Naou Seanny qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée :
à KUTORAKA le 26.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>LINA Naou Seanny</u>	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>ROSELINE Rinda</u>	
	<u>BIFENO Mandine</u>	
Représentant du projet (vérification)	<u>KUBIKIWAHON A Kingo</u>	



Lettre d'engagement du chef Fokontany

Lettre d'engagement

Le terrain Ankoraka appartenant à la Commune ANKOFABU
Commune Ranomafana s'engage à ce que le terrain qui la Commune lui a confié sert pour la
mise en place des infrastructures de pêche ou communautaire pour le village
Le terrain s'engage aussi à ne pas s'immiscer dans la gestion de ces infrastructures.

Fait à Ankoraka le 13/02/23

Signature du chef de Fokontany



NY FILOTRA
Jean
JEAN VENOIR

Planche photographique



Consultation publique



Site d'implantation BF 1



Site d'implantation BF 2



Site d'implantation BF 3

➤ **Ambodipaka**

Fiche d'examen environnemental et social préalable pour les sous-projets « infrastructures »

Informations générales

Initiateur du projet	Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue		
Nom du responsable technique du sous-projet	RAJADIARISON Mirana Alexandra		
Intitulé du sous-projet	Adduction d'eau potable		
Localisation du sous-projet (Région, District, Commune, Fokontany, Village, coordonnées géographiques)	Analanjirifo- Maroantsetra-Ivolona-Ambodipaka		
	BF1 Lat : -15.543145° S Long : 49.620030° E	BF2 Lat: -15.543932° S Long: 49.618020° E	BF3 Lat: -15.544912° S Long: 49.618342° E

Partie A : Brève description du sous-projet

Activités du sous-projet et caractéristiques des infrastructures à construire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m ○ Construction d'une margelle ○ Construction de plateforme en béton ordinaire: ○ Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture ; ○ Construction d'une aire d'assainissement ; ○ Construction de clôture.
Description de la conception technique des infrastructures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m : <ul style="list-style-type: none"> - Dalle de fond barbacanée ; - Matériaux filtrant (graviers) - Buse de 100cm diamètre et de 100 cm de hauteur de dont 3 perforées et le reste non perforé ; - Une pompe à motricité humaine type INDIA MARK III ou POMPE ROPE 2. Construction d'une margelle : Construction d'une margelle en maçonnerie d'agglomérés plein de 20. 3. Construction de plateforme: Construction de plateforme en béton ordinaire dosé à 250kg/m³ de CEM I 4. Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture :

	<p>5. Construction d'une aire d'assainissement composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un regard de 0,35 m x 0,40 m x 0,20 m muni de grille métallique 0,43 m x 0,48 m, - Un tuyau évacuant les eaux à partir du regard vers un puisard de dimension 1,00 m x 1,00m x 1,00m rempli de matériaux filtrants (sable, gravillon, caillasse) <p>6. Construction de clôture :</p> <p>Construction de clôture en maçonnerie de parpaing d'une longueur totale de 14 m et de hauteur 0,90 m.</p>
Zone à occuper pour le sous-projet (surface en m ²)	9m ² par borne fontaine
Type et utilisation actuelle des terrains (y compris les titres fonciers actuels)	<p>Propriété privé non titrée, appartenant à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - RAKOTOARIMANANA Jean Claude (BF1) - ANGELIN (BF2) - RAMANTENASON Hyalien (BF3)
Activités environnementales et sociales, réalisées et à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> ● Screening ● Plan de Protection Environnemental du Site : PPES

	Ressources utilisés et produits	Nature
INTRANTS	Matières premières	<p>Sables : 1,5m³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Gravillons : 2,5 m³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Fer HA (Haute Adhérence) : 70 kg provenant des quincailleries à Maroantsetra</p> <p>Ciments : 12 sacs provenant des quincailleries à Maroantsetra</p> <p>Bois : 33m² provenant de vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Eau : 500 litres provenant des puits existants aux villages</p>
	Energie	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase des travaux : <p>Groupe électrogène alimenté par un carburant (essence ou gasoil) ou par des batteries rechargeables avec des panneaux solaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Phase d'exploitation : <p>Manuel</p>
	Eau : source de prélèvement	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase des travaux : <p>Puits dans le village : (profondeur moyenne d'environ 4 à 5 m/ eau propre utilisée et consommée par les habitants)</p>

		<ul style="list-style-type: none"> ● Phase d'exploitation : Néant
	Autres produits (exemple : produits chimiques, biologiques)	Peintures, solvants, dissolvant, diluants, nettoyant, huiles de coffrage et démoulages Nb : Utilisation à petite quantité
EXTRANTS	Rejets liquides	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase de travaux : Eaux de chantier (eaux du nettoyage d'ouvrage, eaux en contact du béton frais ou de ciment), eaux sanitaires, fuites de la motopompe, déversement accidentel d'hydrocarbures, eaux issues du pompage de la motopompe. ● Phase d'exploitation : Eaux d'exploitation : rejet d'eau venant de la pompe intégrée au puits.
	Déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase des travaux : Débris de matériaux de construction, déchets ménagers, produits de fouilles (issus de l'excavation des puits) ● Phase d'exploitation : Néant
	Emission atmosphérique (exemple : fumées, poussières, gaz)	Emission des gaz d'échappement de la motopompe, groupe électrogène et dégagement de poussières pendant le transport de matériaux.
	Sources de nuisances telles que le bruit et les odeurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Phase de travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : moteurs (bruit de motopompe et de groupe électrogène), coup de marteaux) scie à métaux (sciage de métaux), scie à bois (sciage de bois). - Nuisances olfactives : Déchets ménagers, gaz d'échappement, fuites d'hydrocarbures. ● Phase d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : bruits issus des seaux durant le prélèvement d'eau, bruits issus de l'activation de la pompe manuelle et les vacarmes des utilisateurs

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux du sous-projet

Questions	Réponses		Observation
	Oui	Non	
1. Milieux physiques			
1.1 Le projet nécessitera-t-il l'acquisition ou la conversion de superficies importantes de terrains pour les réserves d'eau/l'usine de traitement d'eau, etc.?		X	Le projet nécessite la conversion de petite superficie pour l'implantation des bornes fontaines
• Si OUI est-il permanent ?			
1.2 Le projet nécessitera-t-il la construction ou l'amélioration d'infrastructures barrages, canaux, conduites, prises d'eaux, accès, etc.?		X	
1.3 Le projet nécessitera-t-il des remblais, terrassements ou déblais importants?	X		L'excavation du puits nécessite le déblai d'environ 7m ³ qui seront mis à la disposition de la population formulant une demande.
1.4 Le projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravillon, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		X	Les matériaux de construction tels que : Sables, gravillons, eaux, bois de chantier...proviennent des fournisseurs agréés.
1.5 Nécessitera-t-il un défrichage important?		X	
2. Diversité biologique			
2.1 Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importantes du point de vue économique, écologique, culturel?		X	

2.2 Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet? forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		X	
3. Zones protégées et sensibles			
3.1 La zone du projet(ou de ses composantes) comprend-t-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserve nationales, forêt protégée, site de patrimoine mondial) ?		X	
3.2 Si le projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères) ?		X	
3.3 Se situe-t-il ou affectera-t-il des zones à fort risque d'érosion ?		X	
3.4 Se situe-t-il dans des zones inondables ?		X	
3.5 Le projet conduit-il à terme à une destruction d'écosystème ?		X	
3.6 Le projet conduit-il à une perturbation de l'écoulement d'eau de surface, de zones humides ?		X	
4. Géologie et sols			
4.1 Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement)?		X	
4.2 Y a-t-il des zones à risque de salinisation ?		X	
5. Paysage / esthétique			

5.1 Le projet aurait-t-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?		X	
6. Sites historiques, archéologiques ou culturels			
6.1 Le projet pourrait-il affecter des sites historiques, archéologique ou culturels (par exemples sites sacrés, lieux de cérémonie, architecture ancienne) ou nécessiter des excavations ?		X	
7. Réinstallation y compris perte / perte d'accès à la terre, aux ressources et aux actifs,			
7.1 Le sous-projet entraîne-t-il un déplacement physique (perte d'habitation) ?		X	
7.2 Est-ce que le projet déclenche la perte temporaire ou permanente d'habitat (perte d'accès aux ressources naturelles et moyens de vie)?		X	
7.3 Est-ce que le projet déclenche la perte temporaire ou permanente de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques ?		X	
7.4 Est-ce que le projet peut provoquer la perte d'infrastructure publique comme les écoles Publiques, centre de Santé, Borne Fontaine, ... ?		X	
7.5 Le sous-projet limite-t-il l'accès des personnes aux parcs et aux zones protégées légalement désignées?		X	
7.6 Le sous-projet peut-il avoir des effets néfastes sur la disponibilité ou la qualité des ressources?		X	
7.7 Est-ce que le projet pourrait affecter les activités économiques de la population ?		X	

7.8 Y-a-t-il eu dans la zone, des projets ayant provoqué des impacts de réinstallations ?		X	
8. Pollution			
8.1 Le projet pourrait-il occasionner un accroissement de nuisance sonore?	X		Nuisance issue du bruit du motopompe et groupe électrogène, bruit produit par l'utilisation des matériels de construction tels que le marteau, les scies à bois et à métaux vacarme due à l'arrivée du personnel du chantier, etc...
8.2 Le projet conduit-il à un accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)?	X		Poussières dues au va-et-vient des ouvriers et au moment de mélange du ciment avec du sable et gravillon.
8.3 Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides?	X		Déchets de matériaux de construction (fer rond armature...) produit pendant et après les travaux. Ordures ménagères , eaux issues du pompage de la motopompe.
8.4 Si «oui» l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et leur élimination	X		Les déchets issus de matériaux de construction seront recyclés par la population locale qui formule une demande à l'Entreprise et la terre issue de l'excavation sera entreposée à l'endroit dédié à l'intérieur du chantier puis récupérée par la population locale.
8.5 Si « oui » Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion?		X	Entreposage à l'air libre.
8.6 Le projet risque pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine ? Sources d'eau potable	X		Fuites des hydrocarbures, rejet des eaux de chantier et des eaux sanitaires, rejet des eaux issus de l'excavation.
8.7 Le projet envisage-t-il le transport et stockage de produits dangereux ?	X		Stockage de réserve de carburant pour alimenter les groupes électrogènes et de bouteilles de gaz pour le poste à souder.
9. Condition de vie de la Population desservie			

9.1 Le projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		X	
9.2 Le projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?		X	
9.3 Le projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		X	
10. Santé sécurité			
10.1 Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations?	X		Blessure au cours de la manipulation des matériels, risque d'accident pendant le transport des matériaux et matériels de construction.
10.2 Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?	X		Maladie respiratoire due à l'inhalation de poussière lors de la manipulation de ciments, risque de blessure lors des manipulations des matériels.
10.3 Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?	X		Augmentation du risque de transmission et de propagation de maladies sexuellement transmissibles ou MST et du COVID 19..
11. Revenus locaux			
11.1 Le projet permet-il la création d'emploi ?	X		Augmentation de la clientèle pour le fournisseur de matériaux de construction, création de petites activités commerciales, possibilités de recrutement de main-d'œuvre locale.
11.2 Le projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres?		X	
12. Préoccupations de genre et groupes vulnérables			

12.1 Le projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?	X		Possibilité de recrutement pour les tâches faciles à faire et ne nécessitant pas beaucoup d'effort physique.
12.2 Le projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	X		Implication des femmes dans le comité de gestion des infrastructures.
13. Situation foncière			
13.1 A qui appartient le terrain?			<ul style="list-style-type: none"> - RAKOTOARIMANANA Jean Claude (BF1) - ANGELIN (BF2) - RAMANTENASON Hyalien (BF3)
13.2 Le terrain a-t-il un titre foncier ?		X	Terrain non titré
14. Perturbations sociales			
14.1 L'utilisateur actuel du terrain est-il différent du propriétaire ?		X	
14.2 Existe-t-il de litiges concernant l'occupation ou planification d'utilisation du terrain ?		X	
14.3 Le projet entraîne –t-il une perturbation de propriété foncière, affecte des accès ?		X	
14.4 Le projet occasionnera-t-il une interruption de la circulation routière ?		X	
14.5 Nécessitera-t-il la mise en place d'hébergements ou de services importants pour recevoir la main-d'œuvre pendant la construction ?		X	
14.6 Nécessitera-t-il des niveaux d'encadrement social, résolution de conflits, gestion de l'eau et information (par	X		La gestion de l'infrastructure serait confiée à un comité de gestion locale, une séance de formation et de sensibilisation

exemple, comité de gestion de points d'eau, association des utilisateurs, tours d'eau, etc.)?			est de ce fait nécessaire pour assurer la pérennité de l'infrastructure.
---	--	--	--

Consultation du public

La consultation et la participation du public sont recommandées lorsque les infrastructures vont être implantées dans une zone habitée. Il est nécessaire d'informer la population sur le sous-projet et ses éventuels impacts et de recueillir leurs préoccupations.

La consultation est-elle recommandée pour ce sous-projet ?

Oui

Si, « oui », décrire brièvement les mesures qui pourront être prises à cet effet (y compris le nombre de participants féminins et masculins).

<p>Date : 27/03/2023</p> <p>Lieu : AMBODIPAKA</p> <p>Nombre de participant : Hommes :30 / Femmes : 21</p> <p>Points discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Venant des responsables du projet : <ul style="list-style-type: none"> ○ Information sur les différentes phases de réalisation du projet ainsi que les éventuels impacts engendrés ; ○ Recueil des préoccupations relative à la mise en œuvre du projet ; ○ Identification des terrains et des propriétaires terriens ; ○ Signature des lettres de donations de terrains. ✓ Consentement et acceptation : <p>Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les représentants de la population locale ; ○ Les propriétaires terriens ; ○ La population présente lors de la consultation <ul style="list-style-type: none"> ✓ Venant de la population locale : <ul style="list-style-type: none"> ○ La préoccupation de la population concerne le détournement des mineurs par les employés de l'Entreprise ; ○ On note l'inexistence de « fady » dans le village ; ○ Un comité de gestion serait mis en place pour la gestion des infrastructures ; ○ Les produits de déblais seront mis à la disposition de la population qui en demanderait.

Partie C : Mesures d'atténuation

Pour toutes les réponses "Oui" dans la partie B, décrire brièvement les mesures prévues y afférentes.

Impacts / risques négatifs potentiels	Mesures d'atténuation proposées
Accroissement de nuisance sonore	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation de matériels à faible décibel (Groupe électrogènes n'émettant pas de son à plus de 55db, marteau piqueur émettant un bruit maximal de 94db);• Limitation des heures de travail (arrêt de travaux durant les heures de sommeil et de repos)• Port d'EPI spécifiques (casques anti-bruit) par les ouvriers exposés à un niveau de bruit supérieur ou égal à 80dB.
Accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)	<ul style="list-style-type: none">• Clôture temporaire de la zone pendant les travaux ;• Utilisation de camion bâché pour le transport de ciment et de sables ;• Entretien périodique des camions et véhicules.
Dépôt des déchets solides et liquides	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de collecte de déchets solides (Bacs à ordures);• Réutilisation des restes de matériaux encore en bonne qualité;• Acheminement systématique des déchets au niveau des décharges agréées ;• Stockage des huiles et eaux usées dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation ;• Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard
Risque d'incendie dû au stockage de produits dangereux tels que les peintures et les solvants ainsi que les ciments.	<ul style="list-style-type: none">• Stockage des produits dangereux dans un magasin de stockage correctement fermés avec un accès règlementé• Stockage des huiles dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation par l'Entreprise pour servir d'huiles de coffrages ou réutilisation des eaux pour le béton
Dégradation de la qualité des eaux de surface, souterraine	<ul style="list-style-type: none">• Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ;• Interdiction de transvasement ou d'approvisionnement en hydrocarbures près des ressources en eau ;• Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard mis en place à cet effet
Existence des conflits sociaux entre les différents usagers	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de gestion transparent, non discriminatoire à travers la création d'un comité de gestion participative et inclusive (tout le monde peut faire partie du comité de gestion sans discrimination de genre ou de religion ou d'origine)• Mise en place d'un système interne de gestion de plainte

<p>Accidents des travailleurs et des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ; • Exigence du port des équipements de protection individuel (Casque avec jugulaire, Gilet, Chaussures et bottes de sécurité, Masque, Gants, harnais de sécurité) • Balisage du chantier pendant la réalisation des travaux • Mise en place de système d'accès sécuritaire dans l'excavation (mise en place de support métallique portant une poulie rotative maintenant une corde statique) • Utilisation de sangle et d'harnais de sécurité • Utilisation de lampe frontale servant de source de luminosité dans l'excavation • Mise en place d'un système de communication à travers une corde et une cloche entre la personne dans l'excavation et celle à la surface • Mise en place de clôture de l'infrastructure • Mise en place de panneaux de sécurité de chantier et des panneaux indicatifs des règles générales d'utilisation et de la borne fontaine • Mise à disposition d'une boîte de premier secours sur le chantier.
<p>Des risques pour la santé des travailleurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Obligation du personnel du chantier de respecter le port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) ; • Mise à la disposition d'une trousse de secours permanente au niveau de chantier. • Contrôles médicaux (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
<p>Augmentation de la population des vecteurs de maladies</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Mise à la disposition de la boîte pharmaceutique permanente au niveau de chantier. • Contrôle médical (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
<p>Risque de conflit sociaux relatif à la gestion de l'infrastructures</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et sensibilisation des usagers sur les règles d'utilisation des infrastructures • Formation des comités de gestion participative sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mode de collecte et règlement des plaintes ;

	✓ Système d'entretien des infrastructures.
--	--

Partie D : Politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale déclenchées par le sous-projet

Selon les enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet, sélectionner les politiques de la Banque Mondiale qui sont déclenchées par le sous-projet

PO potentielle pour le sous-projet	PO déclenchée
PO 4.01 – Évaluation environnementale	X
PO 4.04 – Habitats naturels Si la réponse aux points 2, 3 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée.	
PO 4.11 – Management of Cultural Property in Bank-financed Projects Si la réponse au point 6 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée	
PO 4.12 – Réinstallation involontaire de personnes Si les réponses au point 7 de la partie B sont « Oui » alors cette PO est déclenchée	

Partie E: Catégorisation du projet et travail environnemental et social

A B X C

Partie F : Documents requis pour le sous-projet

Selon la catégorisation du sous-projet, sélectionner les documents qui devront être élaborés

Travail environnemental et social demandé	
Étude d'impact environnemental et social (EIES)	
Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)	
Plan de gestion de santé et sécurité au travail (PGSST)	
Plan de gestion de ravageurs (PGR)	
Plan de gestion des déchets (PGD)	
Plan de restauration des moyens d'existence (PRME)	
Plan d'action de réinstallation (PAR)	
Plan de Protection Environnemental du Site (PPES)	X
Manuel de bonnes pratiques (MBP)	
Aucun travail environnemental ou social nécessaire	

Date : 05 Avril 2023

ANDRIAMBOLOLONA Haingotiana Julia
Assistant Responsable Environnemental et Social

PV de réunion communautaire et acceptation de la population locale

Fianarana an-tsoatra fivoriana

Date: 27.03.2023

Toerana: NYBODIPAKA

Aimany : Fampahafahotana ny resopina mahakasika ny tetikasa sy ny fandraikan'ny fananterahana izany ary koa fandraisana ny fianarana izy ireo izany tetikasa izany na tsia.

Andriamby faha 27.03.2023 dia toaga navesy telo NYBODIPAKA ny solon-jenim'ny Fokontany sy ny kaominina, ny mponina, ny mpandrimba ny tetik'asa (LGP - UGL)

Rehefa vao ny teny fampifiana sy ny fanolorana ben'ambanonganany dia mandray fiainana ny avy no amin'ny mpandrimba ny tetik'asa mba hanaovana ireo teboka manaraka ireto :

- Tutoonty ny tetik'asa sy ny asa ho fananterahana sy ny toerana ilaina hametransana izany ;
- Ny fandraisan'ny fananterahana ny asa ;
- Ny mety ho fandraikan'ny fananterahana ny asa sy ny fampiasana ny fotodrafitrasa.

Rehefa vao izay dia mandray fiainana ny mpandray anjara mba hafaingan'izy ireo manambina ny fandraisana na fianarana ny fananterahana ny tetik'asa sy ireo mety ho tahotra na ahiahin'izy ireo mahakasika ny asa ho fananterahana.

Hevitra ny mpandray anjara mahakasika ny tetik'asa :

Manahy ny hantankarana ny asa ny ny fanangonana ny fotodrafitrasa ny mponina

ho an'ny ahiahin'ny mpandray anjara vavany nandritra ny fivoriana :

- Ny fanodikoanana gaza toy ampny dia amban'ny ahiahy ny mponina 2 mpianin'ny Enteky
- Toy mivy fahy ato hantankarana
- Namangana komite hihantana ny fotodrafitrasa
- Ny mponina no mandray aro hantana tany aro any amin'ny fandraisana avon'izany.

Tapaka nandritra ny fivoriana ary fa manome ny fankatoavany sy fianarana ny mpandray anjara mba hametransana ireo fotodrafitrasa any amin'ny tamin'ireto olona manaraka ireto :

Fotodrafitrasa 1: <u>Fumista</u>	Latitude : <u>-15.5455</u> Longitude : <u>49.618E</u>
Fotodrafitrasa 2: <u>701</u>	Latitude : <u>-15.5435</u> Longitude : <u>49.620E</u>
Fotodrafitrasa 3: <u>702</u>	Latitude : <u>-15.5445</u> Longitude : <u>49.618E</u>
Fotodrafitrasa 4: <u>703</u>	Latitude : <u>-15.5455</u> Longitude : <u>49.618E</u>
Fotodrafitrasa 5:	Latitude : Longitude :

Fihatsa an-tsoratra fanekena sy fankatoavana

Araky ny fivoriam-pokanjona mita, izahay solontena'ny Fokontany sy ny Kaominina dia manatoky sy manakato ny fanantantarama ny fotodrafitra mahakasika ny

Tamponjorano mason'ny an'ny loferan'ny Jela

na amin'ny tanana an'ny INDO-PAKA

Izahay solontena'ny isan'ny (mpisitraka ny tehisasa) dia mita manatoky sy manakato ny fanantantarama ny tehisasa na amin'ny tanana misy an'ny, ka izany dia apetraka eo amin'ny toerana tapaka nandritra ny fivoriam-pokanjona misao vokatany etsy ambony.

Izany RINDRINDRINA Jean Louis, NGELIN, VEONDRASANA, RINDRINDRINA

tanpon'ny tany dia manatoky ny fametrahana ny fotodrafitra eo amin'ny tanany.

Ireo tanpon'ny tany <u>RINDRINDRINA Jean C.</u>	Ny Fokontany <u>CHEF FOUCHTANY</u>	Ny Kaominina <u>LE DOCKÈME-ADJINT AU MARÉ</u>
 <u>NGELIN</u>  <u>VEONDRASANA Ramul</u>  <u>RINDRINDRINA Hyalin</u>		 <u>ANDRIS Volonany</u>

- 1/ Roman Pecay
- 2/ Marie Zimah Mr
- 3/ Flamo sy Silavoff
- 4/ Dacizy Jan
- 5/ Be Onarchel Rarolofo JE
- 6 - Launice Ally
- 7 Sela Pece
- 8/ Noimanana Sidonie JE
- 9 Elina JE
- 10 Beflorietty BEF
- 11 Ranarizelo Windo Duf
- 12 Rontane JE
- 13 Sao Lida JE

Procès-verbal de réunion communautaire

Date : 27.03.2023

Lieu : NTAZIWA

Objet : Réunion d'information sur le sous-projet d'infrastructure à réaliser et les impacts engendrés par la mise en œuvre du sous-projet

Aujourd'hui, le 27/03/2023 s'est réuni, les autorités locales, la population locale et les représentants de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et de l'Unité de Gestion Locale (UGL).

Après les salutations d'usage, les représentants de l'UGP ont pris la parole pour expliquer :

- Les caractéristiques du sous-projet à réaliser ainsi que le site d'implantation nécessaire;
- Le délai de mise en œuvre des travaux ;
- Les impacts engendrés par les activités à mener durant les travaux et la phase d'exploitation de l'infrastructure.

Après les explications faites, un temps de parole a été donné aux participants pour qu'ils puissent affiner leurs préoccupations vis à vis du sous-projet en général ainsi que les impacts engendrés par sa mise en œuvre.

Les principales préoccupations recueillies lors de la réunion sont :

Les participants à la réunion ont acceptés la mise en place des infrastructures

Les principales suggestions sont :

des préoccupations de la population comme le détournement des minéraux par les employés de l'Entreprise
On note l'existence de "gangs" dans le village
Un comité de gestion devrait être mis en place pour la gestion des infrastructures
- des produits de déchets seront mis à la disposition de la population qui en demanderait.

Il a été convenu lors de cette réunion l'acceptation par la communauté, l'emplacement des infrastructures au niveau des emplacements suivants :

Infra 1 : Emission	Latitude: -15.5455 Longitude: 49.618E
Infra 2 : 084	Latitude: -15.5455 Longitude: 49.620E
Infra 3 : 082	Latitude: -15.5445 Longitude: 49.618E
Infra 4 : 083	Latitude: -15.5455 Longitude: 49.618E
Infra 5 :	Latitude: Longitude:

Procès-verbal de consentement

Suivant la réunion communautaire faite, nous les représentants des autorités locales approuvent la réalisation du sous-projet d'infrastructure construction de fontaine

..... du Bourc Fontaine

au niveau du village BOGODIPAKA

Nous les représentants de la communauté (bénéficiaires) acceptent à l'unanimité la réalisation de ce sous-projet d'infrastructure au niveau de notre village au niveau des emplacements identifiés lors de la réunion communautaire.

Nous, Mr/Mme. FOURMA FRANÇOIS, ANGELIN, VELODIPAKA, FOTONIA EUGENE propriétaires du terrain, acceptent la mise en place de l'infrastructure sur notre propriété.

Propriétaires du terrain	Le Fokontany	La commune
<u>FOURMA FRANÇOIS</u> Sean Claude	CHEF FOKONTANY	LE DEUXIEME ADJOINT AU MAIRE
<u>ANGELIN</u>		
<u>VELODIPAKA</u> Romulé	<u>FOURMA François</u>	<u>LANDRIS Volcan</u>
<u>FOTONIA EUGENE</u> Nyulin		

- | | |
|------------------------------------|--------------------------------|
| 1/ Romain <u>R...</u> | 7 Sela <u>S...</u> |
| 2/ Maïne Zinah <u>M...</u> | 8 Noimanana Sidona <u>S...</u> |
| 3/ Flarazy - Sidazy | 9 Eline <u>E...</u> |
| 4/ Dacisy <u>D...</u> | 10 Beflotiet <u>B...</u> |
| 5/ Be Onardet Rasolefo <u>R...</u> | 11 Ranaivelo Winto <u>W...</u> |
| 6/ Laurence <u>L...</u> | 12 R. ontanee <u>R...</u> |
| | 13 Saolida <u>S...</u> |

Annexe 02 : Fiche de présence

Fiche de présence

Date : 27.03.2013
 Toerana : BOUEN
 Antony : Turomam. pombona

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonin
1	Laminiss Selonassars	x		chef Bouen / Agiri	
2	FOUTRA Tamis	x		chef Tokontony	
3	Amelinina	x		mpamboly	
4	Ramananterason Helyin	x		mpamboly	
5	Angelina	x		mpamboly	
6	R. Stanislasse	x		mpagnante	
7	Sean Rolix	x		mpagnante	
8	Romin	x		mpamboly	
9	Elinah Bente Razamane	x		mpialabantsolo	
10	JAONINA Aljido Antigue	x		mpamboly	
11	Beradine Ocine		x	mpamboly	
12	Jeania	x		mpamboly	
13	Lixson	x		mpamboly	
14	Bronardel Raseloff	x		mpamboly	
15	Mestide	x		mpamboly	
16	Maseclin	x		mpamboly	
17	Laurice	x		mpamboly	
18	Vianina Angelin		x	mpamboly	
19	Olandine		x	mpamboly	
20	Angelica	x		mpamboly	
21	Dhalé Holin	x		mpamboly	
22	Jean Badant	x		mpamboly	
23	Fidely	x		mpamboly	

LE DEUXIEME ADJOINT AU MAIRE
 LAZARENE FANONJANJAN
 St-François

FOURRA
 CHEF FOURRIER
 FOURRA François

Fiche de présence

Date : 27.03.2023
 Toerana : AMBODIANKA
 Antony : Fivimam-pubonkora

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
24	Sangana	x		Coifere	
25	Dacise	x		mpamboly	
26	Flacose		x	mpamboly	
27	Remonde		x	mpamboly	
28	Marie Zinah		x	mpamboly	
29	R. Ontanceline		x	mpamboly	
30	Leontine		x	mpamboly	
31	Desie		x	mpamboly	
32	Razoa Amanga Niaina		x	mpamboly	
33	Sidonie		x	mpianatra	
34	Noria Edimine		x	mpamboly	
35	Olicance		x	mpamboly	
36	Sery	x		mpamboly	
37	Rafidiso Vivien	x		mpamboly	
38	Didia	x		mpamboly	
39	Zenze	x		mpamboly	
40	Be Suolida	x	x	mpamboly	
41	Velo Zefa	x		mpamboly	
42	Rabetason Nestor	x		mpamboly	
43	Bericaony Zeoline		x	mpamboly	
44	Razanariso		x	mpamboly	
45	Elinah		x	mpamboly	
46	Be Florianette		x	mpamboly	

LE DEUXIEME ADJOINT AU MAIRE

 LAMPALOUAN
 Loc. de Zone

FOKOP

 CHEF FIANJANY
 FCUTRHA François

Lettre d'engagement de donation de terrain
 ✓ BF1

BF1

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Evanspidirana name fiavolo madia

Tuerana : MOBIDIPALA Date : 27.03.2023

Ito taratasy ito dia entina ananarifisana ny fanekenay ny fanoloran-tany any MOBIDIPALA

mitondra ny laharama kadasiha na fitra faha 9m² any

Iu an'ny fokolonona mha aolantarahana ny tetik'asa fananganana vava
ihano

Izaho/Izahay tompon'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atoa/Rice

RAKOTONRINANA Sean Claude izay miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokolonona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny famavon-tsonia an'ity taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompon'ny tany dia manakily fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olem na disadisa na fanolana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity vokatrodra itanana ny foto-drafitrasa dia mialaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompon'ny tany dia manakily fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mifoha ny 10% ny fanakaf(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivorian-pokolonona ary nankateavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia atao an-tsira-po tsy misy teritefy na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompon'ny tany	<u>RAKOTONRINANA Sean Claude</u>	
Solon-tenan'ny tompon-tany (fianakaviana/fokolonona)	<u>AMBIVINA VELO</u>	
Solon-tenan'ny tetik'asa (famamarisana)	<u>ANDRIAMBOALOUA MINGO</u>	

 **FOKONTANY AMBODIPALA**
CHEF FOKONTANY

FOURRA François

 **LE COMITÉ ADJOINT ADMAIRE**

ANDRISO Volonavy

Bf

LETRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : NEP
 Lieu : NIRODIPAKA Date : 27.03.2023
 La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à NIRODIPAKA d'une superficie de 9m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction du puits

Les/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est(sont) Me/Mme NIRODIPAKA Jean Claude qui avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : le 27.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>NIRODIPAKA Jean Claude</u>	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>NIRODIPAKA VELO</u>	
Représentant du projet (vérification)	<u>NIRODIPAKA Maingo</u>	

 **CHIEF FOKONTANY**

FOUTRMA François

 **LE DEUXIEME ADJOINT AU MAIRE**

LAJIRISS Volonty

✓ BF2

783

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampiasana an'ny fihatsarana

Tuerana : BOBONJAKA Daty : 27.02.2023

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany any BOBONJAKA

mitondra ny izarana kadasitra na tita faha ... zay mirefy 9m² ary

Ito an'ny fokonolona mba anatanterahana ny tetik'asa ... fampiasana an'ny fihatsarana

Izaho/Izahay tompon'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atou/Rtoa ...

... izay miantaka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alafan'ny fanaovan' tsonia an'ito taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompon'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disodisa na fanolana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatondro itanana ny foto-drafitra dia malalaka tantaraka amin'ny fampiasana ny tany. Izaho/Izahay tompon'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihosatra ny 10% ny fanakara(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriana-pokonolona ary nankatoavina ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra vualaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Solajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompon'ny tany	RUGELIN	
Solon-tenan'ny tompon-tany (fianakaviana/fokonolona)	RAKOTON Wesley Stanislas VELAZARANA Romulo	
Solon-tenan'ny tetik'asa (fianakaviana)	WIKIRIBALAZANA Mwingo	

CHIEF FOKONTANY

FOURMA François

LE DEUXIEME ADJOINT AU MAIRE

LAVOISIER Vionny Jocelyn

362

LETTRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : AF
 Lieu : NIRODANKA Date : 27.03.2023
 La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à NIRODANKA d'une superficie de 10m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet Construction de puits

Tous les propriétaires du terrain au sein de notre communauté est(sont) M/Mme MUGELIN qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée :
à NIRODANKA le 27.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>MUGELIN</u>	<u>[Signature]</u>
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>RNANTARINOSY Stanislas</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>VELONDRAKANA Romuld</u>	<u>[Signature]</u>
Représentant du projet (vérification)	<u>ANDRANJANANTANANA Kapingo</u>	<u>[Signature]</u>



CHEF FOKONTANY
[Signature]
FOUTRHA François



[Signature]
LOVANDRANANTANANA Apolonie Saifano

✓ BF3

783

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampiasana an'ny fihatsarana

Tuerana : BOBIPAKA Daty : 27.02.2023

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny BOBIPAKA

mitondra ny lizarana kadasitra na titra faha..... zay mirefy 9m² ary

Ito an'ny fokonolona mba anatanterahana ny tetik'asa fampiasana an'ny fihatsarana

Izaho/Izahay tompo'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atou/Rtoa..... BOBIPAKA

..... izay marika amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alafan'ny fanaovan' tsonia an'ito taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompo'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disodisa na fanolanana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatondro itanana ny foto-drafitra dia malalaka tantaraka amin'ny fampiasana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihosatra ny 10% ny fanakanto(ay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriana-pokonolona ary nankatoavina'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra vualaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Solajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompo'ny tany	<u>ANGELIN</u>	<u>[Signature]</u>
Solon-tenan'ny tompo-tany (fianakaviana/fokonolona)	<u>RAKOTOMI Wesley Stanislas</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>VELAZARANA Romulo</u>	<u>[Signature]</u>
Solon-tenan'ny tetik'asa (famamarihana)	<u>WIKIANTANANA Mwingo</u>	<u>[Signature]</u>

FOKONTANY BOBIPAKA
CHEF FOKONTANY
[Signature]
FOURMA François

LE DEUXIEME ADJOINT AU MAIRE
[Signature]
LEANDROS Viciany

263

LETTRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : N.P.
 Lieu : AMBODIPAKA Date : 27.03.2023
 La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à AMBODIPAKA d'une superficie de 9m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous projet construction de puits

Les/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est/sont) M^r/M^{me} RANIVANTERANSON Myalim qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : à AMBODIPAKA le 27.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	RANIVANTERANSON Myalim	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	ROTHU DASIF	
Représentant du projet (vérification)	ANDRANTZOUZOUA Maviso	

CHEF FOUNTANY

 FOUTRYHA François

LE DEUXIEME ADJOINT AU MAIRE

 LANDRISS Volanary

Lettre d'engagement du chef Fokontany

Lettre d'engagement

Le Fokontany Ambodipaka....., appartenant à la Commune... Ivolona.....
District Paroantseha....., s'engage à ce que le terrain que la Commune lui a confié sert pour la
mise en place des infrastructures de pêche ou communautaire pour le village... Borne fontaine

Le Fokontany s'engage aussi à ne pas s'immiscer dans la gestion de ces infrastructures.

Fait à Ambodipaka....., le 12/02/23

Signature et cachet du Chef Fokontany



Planche photographique



Consultation publique



Site d'implantation BF 1



Site d'implantation BF 2



Site d'implantation BF 3

➤ Rantohely

Fiche d'examen environnemental et social préalable pour les sous-projets « infrastructures »

Informations générales

Initiateur du projet	Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue		
Nom du responsable technique du sous-projet	RAJADIARISON Mirana Alexandra		
Intitulé du sous-projet	Adduction d'eau potable		
Localisation du sous-projet (Région, District, Commune, Fokontany, Village, coordonnées géographiques)	Analanjirofo- Maroantsetra- Rantabe- Rantohely		
	BF1 Lat: -15.662490° S Long: 49.643390° E	BF2 Lat: -15.660300° S Long: 49.643040° E	BF3 Lat: -15.656930° S Long: 49.644100° E

Partie A : Brève description du sous-projet

Activités du sous-projet et caractéristiques des infrastructures à construire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m ○ Construction d'une margelle ○ Construction de plateforme en béton ordinaire: ○ Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture ; ○ Construction d'une aire d'assainissement ; ○ Construction de clôture.
Description de la conception technique des infrastructures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m : <ul style="list-style-type: none"> - Dalle de fond barbacanée ; - Matériaux filtrant (graviers) - Buse de 100 cm de diamètre et de 100 cm de hauteur de dont 3 perforées et le reste non perforé ; - Une pompe à motricité humaine type INDIA MARK III ou POMPE ROPE 2. Construction d'une margelle : Construction d'une margelle en maçonnerie d'agglomérés plein de 20.

	<p>3. Construction de plateforme: Construction de plateforme en béton ordinaire dosé à 250kg/m³ de CEM I</p> <p>4. Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture :</p> <p>5. Construction d'une aire d'assainissement composé de : - Un regard de 0,35 m x 0,40 m x 0,20 m muni de grille métallique 0,43 m x 0,48 m, - Un tuyau évacuant les eaux à partir du regard vers un puisard de dimension 1,00 m x 1,00m x 1,00m rempli de matériaux filtrants (sable, gravillon, caillasse)</p> <p>6. Construction de clôture : Construction de clôture en maçonnerie de parpaing d'une longueur totale de 14 m et de hauteur 0,90 m.</p>
Zone à occuper pour le sous-projet (surface en m ²)	9m ² par borne fontaine
Type et utilisation actuelle des terrains (y compris les titres fonciers actuels)	Propriété privé non titrée appartenant à: - GERMAIN Mahafinaritra (BF1) - VELOMANANJARA (BF2) - SAHONDRANIRINA (BF3)
Activités environnementales et sociales, réalisées et à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Screening • Plan de Protection Environnemental du Site : PPES

	Ressources utilisés et produits	Nature
INTRANTS	Matières premières	<p>Sables : 1,5m³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Gravillons : 2,5 m³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Fer HA (Haute Adhérence) : 70 kg provenant des quincailleries à Mananara ou Maroantsetra</p> <p>Ciments : 12 sacs provenant des quincailleries à Mananara ou Maroantsetra</p> <p>Bois : 33m² provenant de vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Eau : 500 litres provenant des puits existants aux villages</p>
	Energie	<ul style="list-style-type: none"> • Phase des travaux :

		<p>Groupe électrogène alimenté par un carburant (essence ou gasoil) ou par des batteries rechargeables avec des panneaux solaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase d'exploitation : Manuel
	Eau : source de prélèvement	<ul style="list-style-type: none"> • Phase des travaux : Puits dans le village • Phase d'exploitation : Néant
	Autres produits (exemple : produits chimiques, biologiques)	<p>Peintures, solvants, dissolvant, diluants, nettoyant, huiles de coffrage et démoulages Nb : Utilisation à petite quantité</p>
EXTRANTS	Rejets liquides	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de travaux : Eaux de chantier (eaux du nettoyage d'ouvrage, eaux en contact du béton frais ou de ciment), eaux sanitaires, fuites de la motopompe, déversement accidentel d'hydrocarbures, eaux issues du pompage de la motopompe. • Phase d'exploitation : Eaux d'exploitation : rejet d'eau venant de la pompe intégrée au puits.
	Déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> • Phase des travaux : Débris de matériaux de construction, déchets ménagers, produits de fouilles (issus de l'excavation des puits) • Phase d'exploitation : Néant
	Emission atmosphérique (exemple : fumées, poussières, gaz)	Emission des gaz d'échappement de la motopompe, groupe électrogène et dégagement de poussières pendant le transports de matériaux.
	Sources de nuisances telles que le bruit et les odeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : moteurs (bruit de motopompe et de groupe électrogène), coup de marteaux) scie à métaux (sciage de métaux), scie à bois (sciage de bois). - Nuisances olfactives : Déchets ménagers, gaz d'échappement, fuites d'hydrocarbures. • Phase d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : bruits issus des seaux durant le prélèvement d'eau, bruits issus de l'activation de la pompe manuelle et les vacarmes des utilisateurs

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux du sous-projet

Questions	Réponses		Observation
	Oui	Non	
1. Milieux physiques			
1.1 Le projet nécessitera-t-il l'acquisition ou la conversion de superficies importantes de terrains pour les réserves d'eau/l'usine de traitement d'eau, etc.?		X	Le projet nécessite la conversion de petite superficie pour l'implantation des bornes fontaines
• Si OUI est-il permanent ?			
1.2 Le projet nécessitera-t-il la construction ou l'amélioration d'infrastructures barrages, canaux, conduites, prises d'eaux, accès, etc.?		X	
1.3 Le projet nécessitera-t-il des remblais, terrassements ou déblais importants?	X		L'excavation du puits nécessite le déblai d'environ 7m ³ qui seront mis à la disposition de la population formulant une demande.
1.4 Le projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravillon, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		X	Les matériaux de construction tels que : Sables, gravillons, eaux, bois de chantier...proviennent des fournisseurs agréés.
1.5 Nécessitera-t-il un défrichage important?		X	
2. Diversité biologique			

2.1 Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importantes du point de vue économique, écologique, culturel ?		X	
2.2 Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet? forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		X	
3. Zones protégées et sensibles			
3.1 La zone du projet(ou de ses composantes) comprend-t-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserve nationales, forêt protégée, site de patrimoine mondial) ?		X	
3.2 Si le projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères) ?		X	
3.3 Se situe-t-il ou affectera-t-il des zones à fort risque d'érosion ?		X	
3.4 Se situe-t-il dans des zones inondables ?		X	
3.5 Le projet conduit-il à terme à une destruction d'écosystème ?		X	
3.6 Le projet conduit-il à une perturbation de l'écoulement d'eau de surface, de zones humides ?		X	

4. Géologie et sols			
4.1 Ya-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement)?		X	
4.2 Ya-t-il des zones à risque de salinisation ?		X	
5. Paysage / esthétique			
5.1 Le projet aurait-t-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?		X	
6. Sites historiques, archéologiques ou culturels			
a. Le projet pourrait-il affecter des sites historiques, archéologique ou culturels (par exemples sites sacrés, lieux de cérémonie, architecture ancienne) ou nécessiter des excavations ?		X	
7. Réinstallation y compris perte / perte d'accès à la terre, aux ressources et aux actifs,			
a. Le sous-projet entraîne-t-il un déplacement physique (perte d'habitation) ?		X	
b. Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitat (perte d'accès aux ressources naturelles et moyens de vie)?		X	
c. Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente de cultures, de		X	

terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques ?			
d. Est-ce que le projet peut provoquer la perte d'infrastructure publique comme les écoles publiques, centre de Santé, Borne Fontaine, ... ?		X	
e. Le sous-projet limite-t-il l'accès des personnes aux parcs et aux zones protégées légalement désignées?		X	
f. Le sous-projet peut-il avoir des effets néfastes sur la disponibilité ou la qualité des ressources?		X	
g. Est-ce que le projet pourrait affecter les activités économiques de la population ?		X	
h. Y-a-t-il eu dans la zone, des projets ayant provoqué des impacts de réinstallations ?		X	
8. Pollution			
a. Le projet pourrait-il occasionner un accroissement de nuisance sonore?	X		Nuisance issue du bruit du motopompe et groupe électrogène, bruit produit par l'utilisation des matériels de construction tels que le marteau, les scies à bois et à métaux vacarme due à l'arrivée du personnel du chantier, etc...
b. Le projet conduit-il à un accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)?	X		Poussières dues au va-et-vient des ouvriers et au moment de mélange du ciment avec du sable et gravillon.

c. Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides?	X		Débris de matériaux de construction (fer rond armature...) produit pendant et après les travaux. Ordures ménagères, eaux issues du pompage de la motopompe.
d. Si «oui» l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et leur élimination	X		Les déchets issus de matériaux de construction seront recyclés par la population locale qui formule une demande à l'Entreprise et la terre issue de l'excavation sera entreposée à l'endroit dédié à l'intérieure du chantier puis récupérée par la population locale.
e. Si «oui» Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion?		X	Entreposage à l'air libre.
f. Le projet risque-t-il d'affecter la qualité des eaux de surface, souterraine ? Sources d'eau potable	X		Fuites des hydrocarbures, rejet des eaux de chantier et des eaux sanitaires, rejet des eaux issues de l'excavation.
g. Le projet envisage-t-il le transport et stockage de produits dangereux ?	X		Stockage de réserve de carburant pour alimenter les groupes électrogènes et de bouteilles de gaz pour le poste à souder.
9. Condition de vie de la Population desservie			
a. Le projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		X	
b. Le projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?		X	
c. Le projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		X	
10. Santé sécurité			

a. Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations?	X		Blessure au cours de la manipulation des matériels, risque d'accident pendant le transport des matériaux et matériels de construction.
b. Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?	X		Maladie respiratoire due à l'inhalation de poussière lors de la manipulation de ciments, risque de blessure lors des manipulations des matériels.
c. Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?	X		Augmentation de risque de transmission et de propagation de maladies Sexuellement transmissible ou MST et du COVID 19.
11. Revenus locaux			
a. Le projet permet-il la création d'emploi ?	X		Augmentation de la clientèle pour le fournisseur de matériaux de construction, création de petites activités commerciales, possibilités de recrutement de main d'œuvres locales.
b. Le projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres?		X	
12. Préoccupations de genre et groupes vulnérables			
a. Le projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?	X		Possibilité de recrutement pour les tâches faciles à faire et ne nécessitant pas beaucoup d'effort physique.
b. Le projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	X		Implication des femmes dans le comité de gestion des infrastructures.
13. Situation foncière			

a. A qui appartient le terrain?			<ul style="list-style-type: none"> - GERMAIN Mahafinaritra (BF1) - VELOMANANJARA (BF2) - SAHONDRANIRINA (BF3)
b. Le terrain a-t-il un titre foncier ?		X	Terrains non titrés
14. Perturbations sociales			
a. L'utilisateur actuel du terrain est-il différent du propriétaire ?		X	
b. Existe-t-il de litiges concernant l'occupation ou planification d'utilisation du terrain ?		X	
c. Le projet entraîne –t-il une perturbation de propriété foncière, affecte des accès ?		X	
d. Le projet occasionnera-t-il une interruption de la circulation routière ?		X	
e. Nécessitera-t-il la mise en place d'hébergements ou de services importants pour recevoir la main-d'œuvre pendant la construction ?		X	
f. Nécessitera-t-il des niveaux d'encadrement social, résolution de conflits, gestion de l'eau et information (par exemple, comité de gestion de points d'eau, association des utilisateurs, tours d'eau, etc.)?	X		La gestion de l'infrastructures serait confiée à un comité de gestion locale, une séance de formation et de sensibilisation est de ce fait nécessaire pour assurer la pérennité de l'infrastructures.

Consultation du public

La consultation et la participation du public sont recommandées lorsque les infrastructures vont être implantées dans une zone habitée. Il est nécessaire d'informer la population sur le sous-projet et ses éventuels impacts et de recueillir leurs préoccupations.

La consultation est-elle recommandée pour ce sous-projet ?

Oui

Si, « oui », décrire brièvement les mesures qui pourront être prises à cet effet (y compris le nombre de participants féminins et masculins).

Date : 28/03/2023

Lieu : RANTOHELY

Nombre de participant : Hommes : 26 / Femmes :14

Points discutés :

✓ **Venant des responsables du projet :**

- Information sur les différentes phases de réalisation du projet ainsi que les éventuels impacts engendrés ;
- Recueil des préoccupations relative à la mise en œuvre du projet ;
- Identification des terrains et des propriétaires terriens ;
- Signature des lettres de donations de terrains.

✓ **Consentement et acceptation :**

Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures

- Les représentants de la population locale ;
- Les propriétaires terriens ;
- La population présente lors de la consultation.

✓ **Venant de la population locale :**

- L'Entreprise effectuant le complexe pêche n'a aucun problème avec la population, de ce fait, cette dernière n'a pas de soucis pour la réalisation des travaux ;
- Un comité de gestion serait mis en place ;
- La population demande à ce que la formation du comité soit bien faite (circonscriit et claire).

Partie C : Mesures d'atténuation

Pour toutes les réponses "Oui" dans la partie B, décrire brièvement les mesures prévues y afférentes.

Impacts / risques négatifs potentiels	Mesures d'atténuation proposées
Accroissement de nuisance sonore	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation de matériels à faible décibel (Groupe électrogènes n'émettant pas de son à plus de 55db, marteau piqueur émettant un bruit maximal de 94db);• Limitation des heures de travail (arrêt de travaux durant les heures de sommeil et de repos)• Port d'EPI spécifiques (casques anti-bruit) par les ouvriers exposés à un niveau de bruit supérieur ou égal à 80dB.
Accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)	<ul style="list-style-type: none">• Clôture temporaire de la zone pendant les travaux ;• Utilisation de camion bâché pour le transport de ciment et de sables ;• Entretien périodique des camions et véhicules.
Dépôt des déchets solides et liquides	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de collecte de déchets solides (Bacs à ordures);• Réutilisation des restes de matériaux encore en bonne qualité;• Acheminement systématique des déchets au niveau des décharges agréées ;• Stockage des huiles et eaux usées dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation ;• Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard
Risque d'incendie dû au stockage de produits dangereux tels que les peintures et les solvants ainsi que les ciments.	<ul style="list-style-type: none">• Stockage des produits dangereux dans un magasin de stockage correctement fermés avec un accès règlementé• Stockage des huiles dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation par l'Entreprise pour servir d'huiles de coffrages ou réutilisation des eaux pour le béton
Dégradation de la qualité des eaux de surface, souterraine	<ul style="list-style-type: none">• Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ;• Interdiction de transvasement ou d'approvisionnement en hydrocarbures près des ressources en eau ;• Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard mis en place à cet effet
Existence des conflits sociaux entre les différents usagers	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de gestion transparent, non discriminatoire à travers la création d'un comité de gestion participative et inclusive (tout le monde peut faire partie du comité de gestion sans discrimination de genre ou de religion ou d'origine)• Mise en place d'un système interne de gestion de plainte
Accidents des travailleurs et des populations	<ul style="list-style-type: none">• Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Exigence du port des équipements de protection individuel (Casque avec jugulaire, Gilet, Chaussures et bottes de sécurité, Masque, Gants, harnais de sécurité) • Balisage du chantier pendant la réalisation des travaux • Mise en place de système d'accès sécuritaire dans l'excavation (mise en place de support métallique portant une poulie rotative maintenant une corde statique) • Utilisation de sangle et d'harnais de sécurité • Utilisation de lampe frontale servant de source de luminosité dans l'excavation • Mise en place d'un système de communication à travers une corde et une cloche entre la personne dans l'excavation et celle à la surface • Mise en place de clôture de l'infrastructure • Mise en place de panneaux de sécurité de chantier et des panneaux indicatifs des règles générales d'utilisation et de la borne fontaine • Mise à disposition d'une boîte de premier secours sur le chantier.
Des risques pour la santé des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Obligation du personnel du chantier de respecter le port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) ; • Mise à la disposition d'une trousse de secours permanente au niveau de chantier. • Contrôles médicaux (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
Augmentation de la population des vecteurs de maladies	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Mise à la disposition de la boîte pharmaceutique permanente au niveau de chantier. • Contrôle médical (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
Risque de conflit sociaux relatif à la gestion de l'infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et sensibilisation des usagers sur les règles d'utilisation des infrastructures • Formation des comités de gestion participative sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mode de collecte et règlement des plaintes ; ✓ Système d'entretien des infrastructures.

Partie D : Politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale déclenchées par le sous-projet

Selon les enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet, sélectionner les politiques de la Banque Mondiale qui sont déclenchées par le sous-projet

PO potentielle pour le sous-projet	PO déclenchée
PO 4.01 – Évaluation environnementale	X

PO 4.04 – Habitats naturels Si la réponse aux points 2, 3 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée.	
PO 4.11 – Management of Cultural Property in Bank-financed Projects Si la réponse au point 6 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée	
PO 4.12 – Réinstallation involontaire de personnes Si les réponses au point 7 de la partie B sont « Oui » alors cette PO est déclenchée	

Partie E: Catégorisation du projet et travail environnemental et social

A B X C

Partie F : Documents requis pour le sous-projet

Selon la catégorisation du sous-projet, sélectionner les documents qui devront être élaborés

Travail environnemental et social demandé	
Étude d'impact environnemental et social (EIES)	
Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)	
Plan de gestion de santé et sécurité au travail (PGSST)	
Plan de gestion de ravageurs (PGR)	
Plan de gestion des déchets (PGD)	
Plan de restauration des moyens d'existence (PRME)	
Plan d'action de réinstallation (PAR)	
Plan de Protection Environnemental du Site (PPES)	X
Manuel de bonnes pratiques (MBP)	
Aucun travail environnemental ou social nécessaire	

Date : 07 Avril 2023
ANDRIAMBOLOLONA Haingotiana Julia
Assistant Responsable Environnemental et Social

PV de réunion communautaire et acceptation de la population locale

Fitanana an-tsoratra fivoriana

Dasy : 28/08/2023

Toerana : RANJOHELY

Antony : Fampahafantarana ny mponina mahakasika ny tetikasa sy ny fiantseikan'ny fananterahana izany ary koa fandraisana ny faneken'izy ireo izany tetikasa izany na tsia.

Androany faha 28/08/2023 dia tena nivovy teto RANJOHELY ny saron-tenin'ny Fokontany sy ny kaominina, ny mponina, ny mpandrindra ny tetik'asa (UGP - UGL)

Rehefa via ny teny fampidirana sy ny fanolorana isan'ambaramonany dia nandray fitenenana ny xvy ao amin'ny mpandrindra ny tetik'asa mba hanazava ireto teboka manaraka ireto :

- Toetoeiry ny tetikasa sy ny asa ho tanterahina sy ny toerana ilaina hametrahana izany ;
- Ny fiantseikan'ny fananterahana ny asa ;
- Ny mety ho fantraikan'ny fananterahana ny asa sy ny fampiasana ny fotodrafitrasa.

Rehefa via izay dia nandray fitenenana ny mpandray anjara mba hafahaa'izy ireo manambava ny fandraisana na fankeny ny fananterahana ny tetikasa sy ireo mety ho tahotra na ahiahin'izy ireo mahakasika ny asa ho tanterahina.

Mevitry ny mpandray anjara mahakasika ny tetikasa :

Eken'ny olona sehatra tonga nandray ny fananterahana ny tetikasa

Ireo bahana sy ahiahin'ny mpandray anjara vokatry nandritra ny fivoriana :

- Izy ny Entrepus ifa manao ny "complex" dia toy manana ahiahy a fananterahana ny asa ny mponina
- Hanangana komity hitantana ny foto-drafitrasa ny mponina
- hangataka ny mponina mba ho tena aloa tsara ny mponina, tsia ny fampiasana azy komity hitantana ny foto-drafitrasa.

Tapaka nandritra ny fivoriana ary fa manome ny fankatoavany sy faneken'ny mpandray anjara mba hametrahana ireo fotodrafitrasa any amin'ny tanin'ireto olona manaraka ireto :

Fotodrafitrasa 1 : <u>Famin</u>	Latitude : -15.6625 Longitude : 49.648E
Fotodrafitrasa 2 : <u>Bf1</u>	Latitude : -15.6635 Longitude : 49.643E
Fotodrafitrasa 3 : <u>Psf2</u>	Latitude : -15.6605 Longitude : 49.643E
Fotodrafitrasa 4 : <u>Psf3</u>	Latitude : -15.6575 Longitude : 49.644E
Fotodrafitrasa 5 :	Latitude : Longitude :

Fitanana an-tsoratra fanekena sy fankatoavana

Araky ny fivoriana-pokonolona natao, izahay solontenan'ny Fokontany sy ny Kaominina dia manaiiky sy manakafoa ny famantarana ny fotodrafitrasa mahakasika ny

Tananganana lofirana- taha ny rano mano

eto amin'ny tanana an'ny RANTOHELY

Izahay solontenan'ny mpianina (mpisitrika ny tetikasa) dia miara manaiiky sy manakafoa ny famantarana ny tetikasa eto amin'ny tanana misy anay, ka izany dia apetraka eo amin'ny toerana tapaka nandritran'ny fivoriana-pokonolona natao voatondro etsy ambony.

Izany

tompon'ny tany dia manaiiky ny fametrahana ny fotodrafitrasa eo amin'ny tanany.

Ireo tompon'ny tany	Ny Fokontany	Ny Kaominina
GERMAN Mahajinaitika L. Velomanyaza VELONANDRANA SANDRANANINA Sach DANY Sean Benchin Dany		

- 1- Randrianisa Anna Aime 
- 2- Rakotoniana Ediliana 
- 3- Jona ry Frandoa 
- 4- Medelio 
- 5- Gerin Melthodye 
- 6- Randriamalala Delio 
- 7- Zaky Amie 
- 8- Harozaky 
- 9- Rodin 
- 10- Seaman Theodine 
- 11- Jultak 
- 12- Pisy 

Procès-verbal de réunion communautaire

Date : 28.03.2023

Lieu : RNDIHELY

Objet : Réunion d'information sur le sous-projet d'infrastructure à réaliser et les impacts engendrés par la mise en œuvre du sous-projet

Aujourd'hui, le 28/03/2023 s'est réuni, les autorités locales, la population locale et les représentants de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et de l'Unité de Gestion Locale (UGL).

Après les salutations d'usage, les représentants de l'UGP ont pris la parole pour expliquer :

- Les caractéristiques du sous-projet à réaliser ainsi que le site d'implantation nécessaire;
- Le délai de mise en œuvre des travaux ;
- Les impacts engendrés par les activités à mener durant les travaux et la phase d'exploitation de l'infrastructure.

Après les explications faites, un temps de parole a été donné aux participants pour qu'ils puissent affirmer leurs préoccupations vis-à-vis du sous-projet en général ainsi que les impacts engendrés par sa mise en œuvre.

Les principales préoccupations recueillies lors de la réunion sont :

Les participants à la réunion ont accepté la mise en place des infrastructures.

Les principales suggestions sont :

- L'Entreprise effectuant le complexe n'a aucun problème avec la population de ce fait cette dernière n'a pas de soucis pour la réalisation des travaux.
- un comité de gestion devrait être mis en place.
- la population demande à ce que la formation du comité soit bien faite, sincèrement et claire.

Il a été convenu lors de cette réunion l'acceptation par la communauté, l'emplacement des infrastructures au niveau des emplacements suivants :

Infra 1 : Fumois	Latitude: -15.6625 Longitude: 49.6430
Infra 2 : 204	Latitude: -15.6635 Longitude: 49.6430
Infra 3 : 202	Latitude: -15.6605 Longitude: 49.6430
Infra 4 : 203	Latitude: -15.6575 Longitude: 49.6440
Infra 5 :	Latitude: Longitude:

Procès-verbal de consentement

Suivant la réunion communautaire faite, nous les représentants des autorités locales approuvent la réalisation du sous-projet d'infrastructure ... construction de ... fontaine

..... et de bonne fontaine

au niveau du village ... RANTICHELY

Nous les représentants de la communauté (bénéficiaires) acceptent à l'unanimité la réalisation de ce sous-projet d'infrastructure au niveau de notre village au niveau des emplacements identifiés lors de la réunion communautaire.

Nous, Mr/Mme....., propriétaires du terrain, acceptent la mise en place de l'infrastructure sur notre propriété.

Propriétaires du terrain	Le Fokontany	La commune
<p>GERMAIN Rahisonirina</p> <p>↳ Velomayara</p> <p>VELOMANJARA</p> <p>JAKOUDRANIRINA</p> <p><u>SAT</u></p> <p>DANTY Sean Bertchin</p> <p><u>Dant</u></p>	<p>LE CHÉF DU FOKONTANY</p> <p><u>[Signature]</u></p> <p>BUGENE MIZOARPA</p>	<p>COMMUNE RURAL</p> <p>LE BUDJONT AU NAIRE</p> <p><u>[Signature]</u></p> <p>RANTICHELY ANADISON ACARON</p>

- 1- Randrianisa Anna Aime [Signature]
- 2- Rakotonirina & Ditiain [Signature]
- 3- Jonary Franison [Signature]
- 4- Medelio [Signature]
- 5- Gertin Melthodye [Signature]
- 6- Randriamalala Delio [Signature]
- 7- Zohy Annie [Signature]

Fiche de présence

Fiche de présence

Daty : 28.03.2023
 Toerana : RANTOMBEU
 Antony : Firsiham - pokasolona

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonja
01	RANDRIANARISON Armand	X		Adjia Maire	<i>[Signature]</i>
02	EUGENE MAZANDRY	X		CHEF Fokontany	<i>[Signature]</i>
03	NOSY Franquis Ebedio	X		Mpampianatra	<i>[Signature]</i>
04	Sahondra		X	Mpamboly	<i>[Signature]</i>
05	Justine		X	Mpamboly	<i>[Signature]</i>
06	Germain Mahafinaritan	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
07	Marozoky	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
08	Prosper	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
09	Velo Mampandro	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
10	Danty Jean Bertin	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
11	Mampiny	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
12	Bemiany	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
13	Ravongy	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
14	Edirien	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
15	Somaro François	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
16	Randriamalala Delio	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
17	Medelio	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
18	Gertin Meltodje	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
19	Eliria		X	Mpamboly	<i>[Signature]</i>
20	Rodin	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
21	Donte	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
22	Racel	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>
23	Botovelo Tonerien	X		Mpamboly	<i>[Signature]</i>

LE CHEF DU FOKONTANY
 EUGENE MAZANDRY

COMMUNE RANTOMBEU
 RANTAMBE

L'ADJOINT AU MAIRE
 RANDRIANARISON ARMAND

Fiche de présence

Date : 08/03/2013

Toerana : ANTOHELY

Antony : Fivorian - rivotona

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
24	Episy	X		Mpamboly	
25	Liolie		X	Mpamboly	
26	Soamaro theodie		X	Mpamboly	
27	Raholison Profela	X		Mpamboly	
28	Georgalie		X	Mpamboly	
29	Pony	X		Mpamboly	
30	Fidelisy	X		Mpamboly	
31	Neringy	X		Mpamboly	
32	TSARA Edynwige		X	Mpamboly	Edunisa
33	Zimaimo		X	Mpamboly	
34	Valeriny		X	Mpamboly	
35	Marie Rose		X	Mpamboly	↑
36	Sidonie		X	Mpamboly	us
37	Razandry		X	Mpamboly	
38	Zelta		X	Mpamboly	Jut
39	Zoby Annie		X	Mpamboly	
40	VELONANANISARA	X		Mpamboly	velonana

LE CHEF DU FOKONTANY
EUGENE Muzondry

COMMUNE RURALE
LE MAIRE
RANIVANANA RISONA

Lettre d'engagement de donation de terrain

✓ BF1

BF1

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampipihanana namo fitra madio

Toerana : RANIVELY Daty : 29 03 2023

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny RANIVELY zay mirefy 9m² ary mitondra ny laharana kadasitra na titra faha

ho an'ny fokolonona mba anatanterahana ny tetik'asa Fananganana namo

Izaho/Izahay tompo'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atao/Rtoa

GERMAIN Rakafimanitra izay miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny atalan'ny fanaovan-tsonia an'ito taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompo'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatodro itantana ny foto-drafitra dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fananako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokos ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompo'ny tany	<u>GERMAIN Rakafimanitra</u>	<u>X</u>
Solon-tenan'ny tompo-tany (fianakaviana/fokonolona)	<u>RAVONSY</u> <u>BE Rihary</u>	<u>Ravony</u> <u>BE</u>
Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamarinana)	<u>ANDRIANBOLAHANA</u> <u>stainyo</u>	<u>stainyo</u>

LE CHEF DU FOXTANTY
[Signature]
ROBERT RABOANANJATO

COMMUNE DE RANTABE
ADJOINT AU MAIRE
[Signature]
ANDRIANARISON ARUADE

BPL

LETTRÉ D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : NEP

Lieu : RANTOHELY Date : 28.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à RANTOHELY d'une superficie de 9m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction de borne fontaine

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est/(sont) Mr/Mme GERMAIN Mahafimaitra qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirme/ons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée :
à RANTOHELY le 28.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	GERMAIN Mahafimaitra	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	RAVONSY BE Nihary	Ravony 
Représentant du projet (vérification)	ANDRIANIBOLAWA Hariso	



TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

8F2

Tetik'asa : *Esompudizana mava fihia madio*

Tuerana : *RANTOHELY* Daty : *28.03.2023*

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny *RANTOHELY*

mitondra ny laharana kadasitra na titra faha *9m²* ary

ho an'ny fokolonona mba anatanterahana ny tetik'asa *fanangonana vono*

Izaho/Izahay tompon'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia *Atca/Rtoa*

VEBOMANAJARA izay miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokolonona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny fanaovan-tsonia an'ito taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompon'ny tany dia manaiky fa ny sembin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatodro itantana ny foto-drafitrasa dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sembin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fananako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity firany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompon'ny tany	<i>VEBOMANAJARA</i>	<i>Vebomanajara</i>
Solon-tenan'ny tompon-tany (fianakaviana/fokolonona)	<i>RODIN LAPÉ</i>	<i>[Signature]</i>
	<i>RANDRIANAMPINIA</i>	<i>[Signature]</i>
Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamarinana)	<i>RANDRITRADIANTAINO</i>	<i>[Signature]</i>

CHIEF DU FOKONTANY
[Signature]
EUGENE RIZONDRY

COMMUNE RURALE RANTOHELY
ADJOINT AU MAIRE
[Signature]
LANDR'ANARISON ARJANT

BF2

LETTRÉ D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : AEP
Lieu : RANTOHELY Date : 28.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à RANTOHELY d'une superficie de 9m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n° est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction de zone fontaine

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est/(sont) Mr/Mme VELOMANANJARA qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirme/ons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : à RANTOHELY le 27.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Table with 3 columns: Parties, Nom, Signature et date. Rows include Propriétaire du terrain (VELOMANANJARA), Représentant du propriétaire du terrain (ROBIN NARÉ, RANDRIMUNDIRINA), and Représentant du projet (vérfication) (MIDRINTSOLIANA Ruviny).

LE CHEF DU FOKONTANY
EUGENE MUZGARAND

COMMUNE RUP
RANTOBE
EXADJOINT AU MAIRE
RANDRIANA RISONA

✓ BF3

BF3

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampihorana rano fista madio

Toerana : RANTOHELY Daty : 22.03.2023

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny RANTOHELY ary mitondra ny laharana kadasitra na titra faha 9m²

ho an'ny fokonolona mba anatanterahana ny tetik'asa fampihorana rano fista madio

Izaho/Izahay tompon'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atoa/Rtoa SANTOANDRIANA izay

miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny fanaovan-tsonia an'ity taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompon'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanana-ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatodro itantana ny foto-drafitrasa dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia mansiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fananako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompon'ny tany	SANTOANDRIANA	
Solon-tenan'ny tompon-tany (fianakaviana/fokonolona)	JUSTINE	
	ENLIVA	
Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamarinana)	ANDRIANJOLAKA <i>Kainy</i>	<i>Kainy</i>

LE CHEF DU FOKONTANY

 EUGENE Mazondry

COMMUNE RUPALE
 RANTOHELY
 ADJOINT AU MAIRE

 ANDRIANA RISCN ACURAS

183

LETTRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : KEP

Lieu : PANTOHELY Date : 28.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à PANTOHELY

d'une superficie de 9m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°.....

est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction de Boam

fontaine

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est/(sont) Mr/Mme SAMONDRAIRINA qui,

avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirme/ons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée :

à PANTOHELY le 28.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>SAMONDRAIRINA</u>	<u>Salt</u>
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>JUSIWE</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>ENIVIA</u>	<u>[Signature]</u>
Représentant du projet (vérification)	<u>ANDRIANTSOLOANA Rainigo</u>	<u>[Signature]</u>

LE CHEF DU FOKONTANY

[Signature]
EUGENE Muzondry

ADJOINT AU MAIRE

[Signature]
ANDRIANANISON Arant

Annexe 04 : Lettre d'engagement du chef Fokontany

Lettre d'engagement

Le Fokontany RANTOHELY....., appartenant à la Commune RANTANANANAVE.....
District MANAKANDI.T.P.A......, s'engage à ce que le terrain que la Commune lui a confié sert pour la
mise en place des infrastructures de pêche ou communautaire pour le village RANTOHELY..

Le Fokontany s'engage aussi à ne pas s'immiscer dans la gestion de ces infrastructures.

Fait à RANTOHELY....., le 12.02.2023

Signature et cachet du Chef Fokontany



Le chef de Fokontany
[Signature]
Eugene Hazardry

Planche photographique



Consultation publique



Site d'implantation BF 1



Site d'implantation BF 2



Site d'implantation BF 3

➤ **Mahasoa**

Fiche d'examen environnemental et social préalable pour les sous-projets « infrastructures »

Informations générales

Initiateur du projet	Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue		
Nom du responsable technique du sous-projet	RAJADIARISON Mirana Alexandra		
Intitulé du sous-projet	Adduction d'eau potable		
Localisation du sous-projet (Région, District, Commune, Fokontany, Village, coordonnées géographiques)	Analanjirifo- Maroantsetra- Rantabe- Mahasoa		
	BF1 Lat: -15.684430° S Long: 49.641610° E	BF2 Lat: -15.682250° S Long: 49.642720° E	BF3 Lat: -15.678450° S Long: 49.645030° E

Partie A : Brève description du sous-projet

Activités du sous-projet et caractéristiques des infrastructures à construire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m ○ Construction d'une margelle ○ Construction de plateforme en béton ordinaire: ○ Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture ; ○ Construction d'une aire d'assainissement ; ○ Construction de clôture.
Description de la conception technique des infrastructures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m : <ul style="list-style-type: none"> - Dalle de fond barbacanée ; - Matériaux filtrant (graviers) - Buse de 100 cm de diamètre et de 100 cm de hauteur de dont 3 perforées et le reste non perforé ; - Une pompe à motricité humaine type INDIA MARK III ou POMPE ROPE 2. Construction d'une margelle : Construction d'une margelle en maçonnerie d'agglomérés plein de 20. 3. Construction de plateforme:

	<p>Construction de plateforme en béton ordinaire dosé à 250kg/m3 de CEM I</p> <p>4. Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture :</p> <p>5. Construction d'une aire d'assainissement composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un regard de 0,35 m x 0,40 m x 0,20 m muni de grille métallique 0,43 m x 0,48 m, - Un tuyau évacuant les eaux à partir du regard vers un puisard de dimension 1,00 m x 1,00m x 1,00m rempli de matériaux filtrants (sable, gravillon, caillasse) <p>6. Construction de clôture :</p> <p>Construction de clôture en maçonnerie de parpaing d'une longueur totale de 14 m et de hauteur 0,90 m.</p>
Zone à occuper pour le sous-projet (surface en m ²)	9m ² par borne fontaine
Type et utilisation actuelle des terrains (y compris les titres fonciers actuels)	<p>Propriété privée non titrée appartenant à:</p> <ul style="list-style-type: none"> - RANDRIANAMBININA Dieu Donné (BF1) - RAKOTONDRA SOA Emile Berthin (BF2) - MODESTE (BF3)
Activités environnementales et sociales, réalisées et à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Screening • Plan de Protection Environnemental du Site : PPES

	Ressources utilisés et produits	Nature
INTRANTS	Matières premières	<p>Sables : 1,5m³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Gravillons : 2,5 m³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Fer HA (Haute Adhérence) : 70 kg provenant des quincailleries à Mananara ou Maroantsetra</p> <p>Ciments : 12 sacs provenant des quincailleries à Mananara ou Maroantsetra</p> <p>Bois : 33m² provenant de vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Eau : 500 litres provenant des puits existants aux villages</p>
	Energie	<ul style="list-style-type: none"> • Phase des travaux : Groupe électrogène alimenté par un carburant (essence ou gasoil) ou par des batteries rechargeables avec des panneaux solaires. • Phase d'exploitation : Manuel

	Eau : source de prélèvement	<ul style="list-style-type: none"> • Phase des travaux : Puits dans le village • Phase d'exploitation : Néant
	Autres produits (exemple : produits chimiques, biologiques)	Peintures, solvants, dissolvant, diluants, nettoyant, huiles de coffrage et démoulages Nb : Utilisation à petite quantité
EXTRANTS	Rejets liquides	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de travaux : Eaux de chantier (eaux du nettoyage d'ouvrage, eaux en contact du béton frais ou de ciment), eaux sanitaires, fuites de la motopompe, déversement accidentel d'hydrocarbures, eaux issues du pompage de la motopompe. • Phase d'exploitation : Eaux d'exploitation : rejet d'eau venant de la pompe intégrée au puits.
	Déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> • Phase des travaux : Débris de matériaux de construction, déchets ménagers, produits de fouilles (issus de l'excavation des puits) • Phase d'exploitation : Néant
	Emission atmosphérique (exemple : fumées, poussières, gaz)	Emission des gaz d'échappement de la motopompe, groupe électrogène et dégagement de poussières pendant le transports de matériaux.
	Sources de nuisances telles que le bruit et les odeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : moteurs (bruit de motopompe et de groupe électrogène), coup de marteaux) scie à métaux (sciage de métaux), scie à bois (sciage de bois). - Nuisances olfactives : Déchets ménagers, gaz d'échappement, fuites d'hydrocarbures. • Phase d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : bruits issus des seaux durant le prélèvement d'eau, bruits issus de l'activation de la pompe manuelle et les vacarmes des utilisateurs

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux du sous-projet

Questions	Réponses		Observation
	Oui	Non	
1. Milieux physiques			
1.1 Le projet nécessitera-t-il l'acquisition ou la conversion de superficies importantes de terrains pour les réserves d'eau/l'usine de traitement d'eau, etc.?		X	Le projet nécessite la conversion de petite superficie pour l'implantation des bornes fontaines
• Si OUI est-il permanent ?			
1.2 Le projet nécessitera-t-il la construction ou l'amélioration d'infrastructures barrages, canaux, conduites, prises d'eaux, accès, etc.?		X	
1.3 Le projet nécessitera-t-il des remblais, terrassements ou déblais importants?	X		L'excavation du puits nécessite le déblai d'environ 7m ³ qui seront mis à la disposition de la population formulant une demande.
1.4 Le projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravillon, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		X	Les matériaux de construction tels que : Sables, gravillons, eaux, bois de chantier...proviennent des fournisseurs agréés.
1.5 Nécessitera-t-il un défrichage important?		X	
2. Diversité biologique			
2.1 Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importantes du point de vue économique, écologique, culturel ?		X	

2.2 Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet? forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		X	
3. Zones protégées et sensibles			
3.1 La zone du projet(ou de ses composantes) comprend-t-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserve nationales, forêt protégée, site de patrimoine mondial) ?		X	
3.2 Si le projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères) ?		X	
3.3 Se situe-t-il ou affectera-t-il des zones à fort risque d'érosion ?		X	
3.4 Se situe-t-il dans des zones inondables ?		X	
3.5 Le projet conduit-il à terme à une destruction d'écosystème ?		X	
3.6 Le projet conduit-il à une perturbation de l'écoulement d'eau de surface, de zones humides ?		X	
4. Géologie et sols			
4.1 Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement)?		X	

4.2 Y a-t-il des zones à risque de salinisation ?		X	
5. Paysage / esthétique			
5.1 Le projet aurait-t-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?		X	
6. Sites historiques, archéologiques ou culturels			
a. Le projet pourrait-il affecter des sites historiques, archéologique ou culturels (par exemples sites sacrés, lieux de cérémonie, architecture ancienne) ou nécessiter des excavations ?		X	
7. Réinstallation y compris perte / perte d'accès à la terre, aux ressources et aux actifs,			
a. Le sous-projet entraîne-t-il un déplacement physique (perte d'habitation) ?		X	
b. Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitat (perte d'accès aux ressources naturelles et moyens de vie)?		X	
c. Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques ?		X	
d. Est-ce que le projet peut provoquer la perte d'infrastructure publique comme les écoles Publiques, centre de Santé, Borne Fontaine, ... ?		X	

e. Le sous-projet limite-t-il l'accès des personnes aux parcs et aux zones protégées légalement désignées?		X	
f. Le sous-projet peut-il avoir des effets néfastes sur la disponibilité ou la qualité des ressources?		X	
g. Est-ce que le projet pourrait affecter les activités économiques de la population ?		X	
h. Y-a-t-il eu dans la zone, des projets ayant provoqué des impacts de réinstallations ?		X	
8. Pollution			
a. Le projet pourrait-il occasionner un accroissement de nuisance sonore?	X		Nuisance issue du bruit du motopompe et groupe électrogène, bruit produit par l'utilisation des matériels de construction tels que le marteau, les scies à bois et à métaux vacarme due à l'arrivée du personnel du chantier, etc...
b. Le projet conduit-il à un accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)?	X		Poussières dues au va-et-vient des ouvriers et au moment de mélange du ciment avec du sable et gravillon.
c. Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides?	X		Déchets de matériaux de construction (fer rond armature...) produit pendant et après les travaux. Ordures ménagères , eaux issues du pompage de la motopompe.
d. Si «oui» l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et leur élimination	X		Les déchets issus de matériaux de construction seront recyclés par la population locale qui formule une demande à l'Entreprise et la terre issus de l'excavation sera entreposé à l'endroit dédié à l'intérieure du chantier puis récupérer par la population locale.

e. Si « oui » Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion?		X	Entreposage à l'air libre.
f. Le projet risque pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine ? Sources d'eau potable	X		Fuites des hydrocarbures, rejet des eaux de chantier et des eaux sanitaires, rejet des eaux issues de l'excavation.
g. Le projet envisage-t-il le transport et stockage de produits dangereux ?	X		Stockage de réserve de carburant pour alimenter les groupes électrogènes et de bouteilles de gaz pour le poste à soudeuse.
9. Condition de vie de la Population desservie			
a. Le projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		X	
b. Le projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?		X	
c. Le projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		X	
10. Santé sécurité			
a. Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations?	X		Blessure au cours de la manipulation des matériels, risque d'accident pendant le transport des matériaux et matériels de construction.
b. Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?	X		Maladie respiratoire due à l'inhalation de poussière lors de la manipulation de ciments, risque de blessure lors des manipulations des matériels.
c. Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?	X		Augmentation de risque de transmission et de propagation de maladies Sexuellement transmissible ou MST et du COVID 19.
11. Revenus locaux			

a. Le projet permet-il la création d'emploi ?	X		Augmentation de la clientèle pour le fournisseur de matériaux de construction, création de petites activités commerciales, possibilités de recrutement de main d'œuvres locales.
b. Le projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres?		X	
12. Préoccupations de genre et groupes vulnérables			
a. Le projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?	X		Possibilité de recrutement pour les tâches faciles à faire et ne nécessitant pas beaucoup d'effort physique.
b. Le projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	X		Implication des femmes dans le comité de gestion des infrastructures.
13. Situation foncière			
a. A qui appartient le terrain?			<ul style="list-style-type: none"> - RANDRIANAMBININA Dieu Donné (BF1) - RAKOTONDRA SOA Emile Berthin (BF2) - MODESTE (BF3)
b. Le terrain a-t-il un titre foncier ?		X	Terrains non titrés
14. Perturbations sociales			
a. L'utilisateur actuel du terrain est-il différent du propriétaire ?		X	
b. Existe-t-il de litiges concernant l'occupation ou planification d'utilisation du terrain ?		X	
c. Le projet entraîne-t-il une perturbation de propriété foncière, affecte des accès ?		X	

d. Le projet occasionnera-t-il une interruption de la circulation routière ?		X	
e. Nécessitera-t-il la mise en place d'hébergements ou de services importants pour recevoir la main-d'œuvre pendant la construction ?		X	
f. Nécessitera-t-il des niveaux d'encadrement social, résolution de conflits, gestion de l'eau et information (par exemple, comité de gestion de points d'eau, association des utilisateurs, tours d'eau, etc.)?	X		La gestion de l'infrastructures serait confiée à un comité de gestion locale, une séance de formation et de sensibilisation est de ce fait nécessaire pour assurer la pérennité de l'infrastructures.

Consultation du public

La consultation et la participation du public sont recommandées lorsque les infrastructures vont être implantées dans une zone habitée. Il est nécessaire d'informer la population sur le sous-projet et ses éventuels impacts et de recueillir leurs préoccupations.

La consultation est-elle recommandée pour ce sous-projet ?

Oui

Si, « oui », décrire brièvement les mesures qui pourront être prises à cet effet (y compris le nombre de participants féminins et masculins).

Date : 29/03/2023

Lieu : MAHASOA

Nombre de participant : Hommes : 39 / Femmes : 24

Points discutés :

✓ **Venant des responsables du projet :**

- Information sur les différentes phases de réalisation du projet ainsi que les éventuels impacts engendrés ;
- Recueil des préoccupations relative à la mise en œuvre du projet ;
- Identification des terrains et des propriétaires terriens ;
- Signature des lettres de donations de terrains.

✓ **Consentement et acceptation :**

Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures

- Les représentants de la population locale ;
- Les propriétaires terriens ;
- La population présente lors de la consultation

✓ **Venant de la population locale :**

- La préoccupation de la population tourne autour du fait que les employés achètent des provisions sans payer ;
- Un comité de gestion serait mis en place au niveau du village ;
- Les produits de déblais seront utilisés pour remblayer les pistes au niveau du Fokontany.

Partie C : Mesures d'atténuation

Pour toutes les réponses "Oui" dans la partie B, décrire brièvement les mesures prévues y afférentes.

Impacts / risques négatifs potentiels	Mesures d'atténuation proposées
Utilisation des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de matériels à faible décibel (Groupe électrogènes n'émettant pas de son à plus de 55db, marteau piqueur émettant un bruit maximal de 94db); • Limitation des heures de travail (arrêt de travaux durant les heures de sommeil et de repos) • Port d'EPI spécifiques (casques anti-bruit) par les ouvriers exposés à un niveau de bruit supérieur ou égal à 80dB.
Accroissement de nuisance sonore	<ul style="list-style-type: none"> • Clôture temporaire de la zone pendant les travaux ; • Utilisation de camion bâché pour le transport de ciment et de sables ; • Entretien périodique des camions et véhicules.
Accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système de collecte de déchets solides (Bacs à ordures); • Réutilisation des restes de matériaux encore en bonne qualité; • Acheminement systématique des déchets au niveau des décharges agréées ; • Stockage des huiles et eaux usées dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation ; • Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard
Dépôt des déchets solides et liquides	<ul style="list-style-type: none"> • Stockage des produits dangereux dans un magasin de stockage correctement fermés avec un accès réglementé • Stockage des huiles dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation par l'Entreprise pour servir d'huiles de coffrages ou réutilisation des eaux pour le béton

<p>Risque d'incendie dû au stockage de produits dangereux tels que les peintures et les solvants ainsi que les ciments.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ; • Interdiction de transvasement ou d'approvisionnement en hydrocarbures près des ressources en eau ; • Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard mis en place à cet effet
<p>Dégradation de la qualité des eaux de surface, souterraine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système de gestion transparent, non discriminatoire à travers la création d'un comité de gestion participative et inclusive (tout le monde peut faire partie du comité de gestion sans discrimination de genre ou de religion ou d'origine) • Mise en place d'un système interne de gestion de plainte
<p>Existence des conflits sociaux entre les différents usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ; • Exigence du port des équipements de protection individuel (Casque, Gilet, Chaussure de sécurité, Masque, Gants) • Balisage du chantier pendant la réalisation des travaux • Mise en place de système d'accès sécuritaire dans l'excavation (mise en place de support portant une poulie rotative maintenant une plateforme de travail descendant dans la zone de fouille) • Utilisation de lampe frontale servant de source de luminosité dans l'excavation • Mise en place d'un système de communication à travers une corde et une cloche entre la personne dans l'excavation et celle à la surface • Mise en place de clôture de l'infrastructure • Mise en place de panneaux de sécurité de chantier et des panneaux indicatifs des règles générales d'utilisation et de la borne fontaine • Mise à disposition d'une boîte de premier secours sur le chantier.
<p>Accidents des travailleurs et des populations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ; • Exigence du port des équipements de protection individuel (Casque avec jugulaire, Gilet, Chaussures et bottes de sécurité, Masque, Gants, harnais de sécurité) • Balisage du chantier pendant la réalisation des travaux • Mise en place de système d'accès sécuritaire dans l'excavation (mise en place de support métallique portant une poulie rotative maintenant une corde statique) • Utilisation de sangle et d'harnais de sécurité • Utilisation de lampe frontale servant de source de luminosité dans l'excavation

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un système de communication à travers une corde et une cloche entre la personne dans l'excavation et celle à la surface • Mise en place de clôture de l'infrastructure • Mise en place de panneaux de sécurité de chantier et des panneaux indicatifs des règles générales d'utilisation et de la borne fontaine • Mise à disposition d'une boîte de premier secours sur le chantier.
Des risques pour la santé des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Mise à la disposition de la boîte pharmaceutique permanente au niveau de chantier. • Contrôle médical (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
Augmentation de la population des vecteurs de maladies	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et sensibilisation des usagers sur les règles d'utilisation des infrastructures • Formation des comités de gestion participative sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mode de collecte et règlement des plaintes ; ✓ Système d'entretien des infrastructures.
Risque de conflit sociaux relatif à la gestion de l'infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de matériels à faible décibel (Groupe électrogènes n'émettant pas de son à plus de 55db, marteau piqueur émettant un bruit maximal de 94db); • Limitation des heures de travail (arrêt de travaux durant les heures de sommeil et de repos) • Port d'EPI spécifiques (casques anti-bruit) par les ouvriers exposés à un niveau de bruit supérieur ou égal à 80dB.

Partie D : Politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale déclenchées par le sous-projet

Selon les enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet, sélectionner les politiques de la Banque Mondiale qui sont déclenchées par le sous-projet

PO potentielle pour le sous-projet	PO déclenchée
PO 4.01 – Évaluation environnementale	X
PO 4.04 – Habitats naturels Si la réponse aux points 2, 3 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée.	
PO 4.11 – Management of Cultural Property in Bank-financed Projects Si la réponse au point 6 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée	
PO 4.12 – Réinstallation involontaire de personnes Si les réponses au point 7 de la partie B sont « Oui » alors cette PO est déclenchée	

Partie E: Catégorisation du projet et travail environnemental et social

A B X C

Partie F : Documents requis pour le sous-projet

Selon la catégorisation du sous-projet, sélectionner les documents qui devront être élaborés

Travail environnemental et social demandé	
Étude d'impact environnemental et social (EIES)	
Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)	
Plan de gestion de santé et sécurité au travail (PGSST)	
Plan de gestion de ravageurs (PGR)	
Plan de gestion des déchets (PGD)	
Plan de restauration des moyens d'existence (PRME)	
Plan d'action de réinstallation (PAR)	
Plan de Protection Environnemental du Site (PPES)	X
Manuel de bonnes pratiques (MBP)	
Aucun travail environnemental ou social nécessaire	

Date : 07 Avril 2023

ANDRIAMBOLOLONA Haingotiana Julia
Assistant Responsable Environnemental et Social

PV de réunion communautaire et d'acceptation par la population locale

Fitanana an-tsoatra fivociana

Date: 29/03/2023

Toerana: MANAKOA

Antony: Fampahafantarana ny mpionina mahakasika ny tetikasa sy ny fantraikan'ny famantarana izany ary lina famantarana ny faneken'izy ireo izany tetikasa izany na tsia.

Androany faha 29 r. 03 2023 dia tonga nivory telo MANAKOA ny solon-tanin'ny Fokontany sy ny kaominina, ny mpionina, ny mpanandrindra ny tetik'asa (UGP - UGL)

Rehefa vao ny tany fampiasana sy ny famolazana issa' ambaratongany dia nandray fienera ny avy ao amin'ny mpanandrindra ny tetik'asa mba hantava ireo teboka manaraka ireo:

- Tutoetra ny tetikasa sy ny asa ho tanterahina sy ny inecana haina hametrahana izany;
- Ny faharetan'ny famantarana ny asa;
- Ny mety ho fantraikan'ny famantarana ny asa sy ny fampiasana ny fotodrafitrasa.

Rehefa vao izay dia nandray fienerana ny mpanandrindra anjara mba hafaña'izy ireo manambary ny fiantony na faneken'ny famantarana ny tetikasa sy ireo mety ho tsotra na ahahin'izy ireo mahakasika ny asa ho tanterahina.

Heviana ny mpanandrindra anjara mahakasika ny tetikasa:

My dona ahita tongo nivory dia manaity ny fametrahana ny fotodrafitrasa eto Manakoa

ny fiantony ny anjara mba hafaña'izy ireo manambary ny fiantony na faneken'ny famantarana ny tetikasa

- My tny fanjara tsara no tsotra ny mpanandrindra fahatongany ran'ny Entepirist
- Manangana kominity hitankana iro fotodrafitrasa
- Ireo ranon-tany sy avy fangadihana lava. Ianao dia hantambary tsara ny hantambary tsara eto an-tanana

Tapaka nandritra ny fivociana ary fa manome ny fankatoavany sy faneken'ny mpanandrindra anjara mba hametrahana ireo fotodrafitrasa avy amin'ny tanin'ireo olona manaraka ireo:

Fotodrafitrasa 1: Fumain	Latitude: -17.6895 Longitude: 49.660E
Fotodrafitrasa 2: Bf1	Latitude: -15.6845 Longitude: 49.642E
Fotodrafitrasa 3: Bf2	Latitude: -15.6825 Longitude: 49.643E
Fotodrafitrasa 4: Bf3	Latitude: -15.6785 Longitude: 49.645E
Fotodrafitrasa 5:	Latitude: Longitude:

Fiziana an-tsoetra fanekena sy fankatoavana

Araky ny fivorany-pokoan'ny mianin, izahay solaisenan'ny Tokompany sy ny Kaominina dia manaiaky sy manakato ny tanantambahoaka ny foto-drafitrasa mahakasika ny

Famangarana hafaon'ny haka ny samy hano

eto amin'ny tanana an'ny MAHARICA

Izahay solaisenan'ny mianin (mpibitraka ny telikasa) dia miasa manaiaky sy manakato ny famangarana ny telikasa eo amin'ny tanana misy anay, ka izany dia apetraka eo amin'ny toerana tapaka nandritran'ny fivorany-pokoan'ny natsio voalandro ety ambony.

Izahay TODESTE, RAKOUDRASA, ANDRIAMANTANINA, BOSSY

tanany ny tany dia manaiaky ny fametrahana ny foto-drafitrasa eo amin'ny tanany.

Ireo tanany ny tany	Ny Pokontany	Ny Kaominina
TODESTE		
RAKOUZARASA Emilie B.		
ANDRIAMANTANINA Dim Dornic		
BOSSY Vinympu		

- | | |
|-----------------------------|--------------------|
| 4/ Anke christian | 14/ Bezina Héliena |
| 4/ Rahainyosoa Berckimnia | 15/ ZARA Gaston |
| 3/ Fotogafy elascime | |
| 4/ NICLA PARITC | |
| 5/ RABELINA Bernardin | |
| 6/ Sonila | |
| 7/ Andriamalady Essilas | |
| 8/ RAHELIARISON Angalyse | |
| 9/ Ido furi | |
| 10/ Rahamiandrisoa cristouf | |
| 11/ Malama Augustin | |
| 12. Veya | |
| 13- Marie Claire | |

Procès-verbal de réunion communautaire

Date: 29.09.2023

Lieu: MATHARA

Objet: Réunion d'information sur le sous-projet d'infrastructure à réaliser et les impacts engendrés par la mise en œuvre du sous-projet

Aujourd'hui, le 29.09.2023 c'est-à-dire, les autorités locales, la population locale et les représentants de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et de l'Unité de Gestion Locale (UGL).

Après les salutations d'usage, les représentants de l'UGP ont pris la parole pour expliquer :

- Les caractéristiques du sous-projet à réaliser ainsi que le site d'implantation nécessaire;
- Le délai de mise en œuvre des travaux;
- Les impacts engendrés par les activités à mener durant les travaux et la phase d'exploitation de l'infrastructure.

Après les explications faites, un temps de parole a été donné aux participants pour qu'ils puissent affirmer leurs préoccupations vis-à-vis du sous-projet en général ainsi que les impacts engendrés par sa mise en œuvre.

Les principales préoccupations recueillies lors de la réunion sont :

la population accepte la mise en place des infrastructures au niveau du village de MATHARA

Les principales suggestions sont :

- la participation de la population locale autour du fait que les employés achète des provisions sans payer.
- un comité de gestion serait mis en place au niveau du village
- des produits de déchets seront utilisés pour remblayer les pistes au niveau du village

Il a été convenu lors de cette réunion l'acceptation par la communauté, l'emplacement des infrastructures au niveau des emplacements suivants :

Infra 1 : Faimon	Latitude: -15.6895 Longitude: 49.640E
Infra 2 : ASF	Latitude: -15.6845 Longitude: 49.642E
Infra 3 : ASF	Latitude: -15.6825 Longitude: 49.643E
Infra 4 : ASF	Latitude: -15.6786 Longitude: 49.645E
Infra 5 :	Latitude: Longitude:

Procès-verbal de consentement

Suivant la réunion communautaire faite, nous les représentants des autorités locales approuvent la réalisation du sous-projet d'infrastructure Construction du Baraka fortifié

à la fin
 au niveau du village DANTRON

Nous les représentants de la communauté (bénéficiaires) acceptent à l'unanimité la réalisation de ce sous-projet d'infrastructure au niveau de notre village au niveau des emplacements identifiés lors de la réunion communautaire.

Nous, Mr/Mme. ROBERTO, RAKOTONDRAKA, RANDRIANANTSIANA, BOSSY....., propriétaires du terrain, acceptent la mise en place de l'infrastructure sur notre propriété.

Propriétaires du terrain	Le Fokontany	La commune
ROBERTO <i>[Signature]</i>		
RANDRIANANTSIANA Emile B. <i>[Signature]</i>		
RANDRIANANTSIANA Dini Donni <i>[Signature]</i>		
BOSSY Veronique <i>[Signature]</i>		

- | | |
|--|---|
| 1/ Andree Christian <i>[Signature]</i> | 9/ JAO Justin <i>[Signature]</i> |
| 2/ Rahaingo soa Berkimcia <i>[Signature]</i> | 10/ Ramianandrianachristof <i>[Signature]</i> |
| 3/ Fotozafis Maxime <i>[Signature]</i> | 11/ etolana Augustin <i>[Signature]</i> |
| 4/ NICLE PATRICC <i>[Signature]</i> | 12/ Veya <i>[Signature]</i> |
| 5/ RABELINA Bernardin <i>[Signature]</i> | 13/ Marie Claire <i>[Signature]</i> |
| 6/ Sornila <i>[Signature]</i> | 14/ Bezmerina Hélière <i>[Signature]</i> |
| 7/ Andriamalady Isilas <i>[Signature]</i> | 15/ ZARA Gaston <i>[Signature]</i> |
| 8/ RAHELARISON Angelique <i>[Signature]</i> | |

Fiche de présence

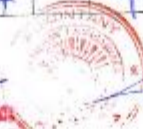
Fiche de présence

Date : 29-03-2023

Toerana : NABANON

Antony : Fianarison - Namboroa

N°	Anarana sy fanampio' anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Signa
01	DANDRIANARISON Armand	X		Adjoint Maire	
02	Dakotamandimby Sergely			chef Eki Hiza	
03	ROBERTÉ	Y		Mpamboly	
04	ANKOTONDROSA Emilie Bethin	Y		Mpamboly	
05	ANDRIANATIBUADIN Danni	X		Mpamboly	
06	BOSSY Veinonique		Y	Mpamboly	
07	SEBN DE DIEU	Y		Mpamboly	
08	MINAVASARA Delgenin	Y		Mpamboly	
09	MARIE Olivia		Y	Mpamboly	
10	TOTOZAFY Norim	Y		Mpananta	
11	RABETRANASARA Fabien	Y		Mpamboly	
12	BOLENA Nataha		Y	Mpamboly	
13	Kalo Sylvette		X	Mpamboly	
14	Berckmencia		X	Mpamboly	
15	Razafinjchaikoto Mafasa Andie Christa	X		Vic Pessiche	
16	Piccol Papicque	X		Mpamboly	
17	Saula	1		Mpamboly	
18	ANDRIANALAOX Essilas	X		Mpanjono	
19	RAKOTARISON Edsin	X		Mpamboly	
20	RABIZAKA Tolomanina	X		Mpamboly	
21	RAHELARISO Angelepe	X		KARITOMOBIL	
22	RAHARISON Bernardin	X		Mpanjono	
	Andriana	*		Mpamboly	



LE CHEF FOKONTANY

Fiche de présence

Date: 29.03.2023

Toerana: MPAH 2024

Antony: Fivorian, pisoronon

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
24	Ramisaudrasa Christophe	X		ampamboly	
25	Milalana Augustin	X		ampamboly	
26	Rakène		X	ampamboly	
27	Voya		X	ampamboly	
28	Marie Claire		X	ampamboly	
29	Dedès	X		ampamboly	
30	Ramilson	X		ampamboly	
31	Mamianta		X	ampamboly	Mamy
32	Redinot	X		ampamboly	REX
33	Ravelonirivo Stabide		X	ampamboly	RE
34	Razanambro Victoria		X	ampamboly	Rog
35	Soamantsara	X		ampamboly	
36	Rivabo	X		ampamboly	
37	Francel	X		ampamboly	
38	Lariss	X		ampamboly	
39	Franco	X		ampamboly	
40	ÉVINIE	X	X	ampamboly	
41	Vivienne		X	ampamboly	
42	Marcie H. Clémence Doline		X	ampamboly	RE
43	Habo Francine		X	ampamboly	olivia
44	Fredy	X		ampamboly	
45	Dominique	X		ampamboly	
46	Bruno	X	X	ampamboly	

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE
 LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE

Fiche de présence

Date : 27 03 2023

Toerana : Mahason

Antony : Firianism - notariats

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
47	Bernard Gaston	X		Mpamboly	
48	Miasalahy Janicot	X		Mpamboly	
49	Randriamifidy Norbert	X		Mpamboly	
50	Benot Rasingy		X	Mpamboly	
51	Rasoamanga Gisel		X	Mpamboly	
52	Zoziny		X	Mpamboly	
53	Teorlet	X	X	Mpamboly	
54	Tata Espere	X	X	Mpamboly	
55	Georges Fredin	X	X	Mpamboly	
56	Berisizince Helene	X	X	Mpamboly	
57	ZARA Gaston	X		Mpamboly	
58	MARISA & Saosy		X	Mpamboly	



LEOJINTANUAR

[Handwritten signature]

LEOJINTANUAR

LEOJINTANUAR

Lettre d'engagement de donation de terrain
 ✓ BF1

2/3

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampidrisana ... cano ... fista ... mandia ...

Toerana : MAHASA ... Daty : 29.03.2023

Ito taratasy ito dia esotra amamafiana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny ... MAHASA

... zay mirefy 7m² ary mitondra ny lahazana kadusitra na tana faha ...

ho an'ny fokolonona mba anatanterahana ny tetik'asa fanainganana ... isaron ... masa

Izaho/izahay tompon'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atna/Rita ...

RANJANANTERAKA Diin Jenni ... izay miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny famawan-tsonia an'ity taratasy ito.

Izaho/izahay, tompon'ny tany dia manafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatodro tantana ny foto-drafitra dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/izahay tompon'ny tany dia manafy fa ita fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fanamako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity izany.

Izaho/izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ahony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompon'ny tany	<u>RANJANANTERAKA</u> <u>Diin Jenni</u>	<u>[Signature]</u> <u>4</u>
Solon-tenan'ny tompon-tany (fianakaviana/fokonolona)	<u>RABENANJARA</u> <u>Elivito</u> <u>SARARA</u> <u>Nabuka</u>	<u>[Signature]</u> <u>[Signature]</u>
Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamafiana)	<u>KUDRIA</u> <u>Andriana</u> <u>Manigo</u>	<u>[Signature]</u>



LE ADJOINT AU YAIRI
[Signature]
LANDR'ANA RISONA AGAZO



01

LETTRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : ... DEP ...
 Lieu : ... MAHARA ... Date : ... 29.03.2023 ...
 La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à ... MAHARA ... d'une superficie de ... 90 ... d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n° ... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet ... Construction de bornes Fontaine ...

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est/est(s) M/Mme RANDRIANTSIANA Dini Donni qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée :
 à ... MAHARA ... le ... 29.03.2023 ...

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>RANDRIANTSIANA Dini Donni</u>	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>RANETRAVASARA Titilim</u> <u>SOLJARA Nibaha</u>	 
Représentant du projet (vérification)	<u>ANDRIANTSOAHA Mingo</u>	



LE PRÉSIDENT DU VILLAGE
RANDRIANARISON Amand

LE CHEF FOKONTANY
ANDRIANOMBY Sergalis

✓ BF2

082

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampihiana sava firtin madio

Toerana : NAHPSA Daty : 29.03.2023

Ito taratasy ito dia entina anamafisina ny fanekeny ny fanoloran-tany any NAHPSA

mitondra ny laharana kadasiha na titra fula 9ml ary

he an'ny fokolonona mba anatanterahana ny tetik'asa Famanganana

pano. chare

Izaho/Izahay tompo'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atao/Rioa

ANOTODRASA Emil Benhin izay miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokolonona, dia manamafy ny fanekeny amin'ny alalan'ny fanaovan-tsoria an'ity taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompo'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatondro itantana ny foto-drafitra dia mahaika tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay aticitra(ay) dia tsy mihotra ny 10% ny fanaokan(ay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao mandritry ny fivoiran-pokolonona ary nenkanavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompo'ny tany	<u>ANOTODRASA Emil Benhin</u>	<u>etb</u>
Solon-tenan'ny tompo-tany (fianakaviana/fokolonona)	<u>MARIE Olivia</u> <u>TOTOBIFY Maxime</u>	<u>Lw</u> <u>[Signature]</u>
Solon-tenan'ny tetik'asa (fianamarinana)	<u>ANDRIANARISONA Saviso</u>	<u>[Signature]</u>

 ANDRIANARISONA

 LE CHEF FOKONTANY
ANTOMANDRY Serpelin

7/3

LETTRÉ D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : ADP

Lieu : MAHASOA Date : 29.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situ   MAHASOA d'une superficie de 9m² d'une r  f  rence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n^o fontaine est mis    la disposition de la communaut   pour la r  alisation du sous-projet Construction de Banni

Le/les propri  taire(s) du terrain au sein de notre communaut   est(sont) M/Mme RAKOTONDRAFA Emile Bertin que, avec un deuxi  me membre de la famille/du village, confirment leur engagement en signant la pr  sente d  claration.

Je/ nous, le(s) propri  taire(s), confirmons par la pr  sente que cette parcelle de terrain n'est sujet    aucun diff  rend, ni contestation ou conflit et le repr  sentant du projet, ainsi que les comit  s nomm  s par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/am  liorer/  largir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/ nous le(s) propri  taire(s) convenons pleinement que cet engagement est irr  vocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donn   constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation n'a fait l'objet d'une consultation au sein du village    la date ci-apr  s indiqu  e : MAHASOA le 29.03.2023

Par la pr  sente, je/ nous confirmons que ce qui pr  c  de est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gr   et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propri��taire du terrain	<u>RAKOTONDRAFA Emile Bertin</u>	<u>[Signature]</u>
Repr��sentant du propri��taire du terrain (membre de la famille/du village)	<u>MARIE Olivia</u> <u>TOTOLASY Maxime</u>	<u>[Signature]</u> <u>[Signature]</u>
Repr��sentant du projet (v��rificateur)	<u>ANDRIANANTSOAVINA Afaingo</u>	<u>[Signature]</u>

 **ADJOINT AU MAIRE**
[Signature]
ANDRIANARISON ACIBRO

 **LE CHEF FOKONTANY**
[Signature]
ANDRIANANDIMBY Sergelin

✓ BF3

BF3

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Esampidiana manonjato madia

Tuerana : MANAROA Daty : 29.03.2013

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekeny ny fanoloran-tany any MANAROA

mitondra ny laharena kadasitra na tita faha zay mirefy 36m ary

ho an'ny fokolonona mba anatanterahana ny tetik'asa famarangana manonjato

Manonjato

Izaho/izahay tompon'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy aazy dia Atao/Rtoa

MODESTE izay

mioraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokolonona, dia manamafy ny fanekeny amin'ny alalan'ny fanaovan-tsaina an'io taratasy ito.

Izaho/izahay, tompon'ny tany dia manakely fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy ofana na disadisa na fanolozana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voalodro izantana ny fite-drafitrasa dia malalaka benteraka amin'ny fampiasana ny tany. Izaho/izahay tanpo'ny tany dia manakely fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idoviana.

Izaho/izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fananako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriana-pokolonona ary ankasavin'ity farany.

Izaho/izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an'isitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompon'ny tany	MODESTE	
Solon-tenan'ny tompon-tany (fianakaviana/fokolonona)	JEAN DE DIEU MANANARA Delgemain	
Solon-tenan'ny tetik'asa (famarangana)	ANDRIANARISONA Slaingo	

ADJOINT AU MAIRE

LENDR'ANARISONA ATANGA

LE CHEF FOKONTANY

LENDR'ANARISONA ATANGA

LETTRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

8/3

Sous-Projet : KEP

Lieu : MAHARUA Date : 29.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à MAHARUA d'une superficie de 1m d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n° est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction de puits foraire

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est(sont) Mr/Mme RODESE qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : à MAHARUA le 29.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	RODESE	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	JEAN DE DIEU HINDJARA Delgenin	 
Représentant du projet (vérification)	ANDRIANARAWA Maringo	



ADJUNTAU VAIRI

ANDRIANARISON AFUSA



Lettre d'engagement du chef Fokontany

Taratasy fanekena

Ny Fokontany MAHASOAeto amin'ny Kaominina RANTABE
Distrika TANONONABETRA dia manaiky ny fanorenana ny fotodrafitrasa mahakasika ny jono na
..... izay atao amin'ny tany eny MAHASOA izay
nomen'ny kaominina azy.

Ny Fokontany dia manaiky ihany koa fa tsy hiditra amin'ny fitantanana an'izay fotodrafitrasa izay
haorina eo.

Natao teto MAHASOA tamin'ny 12 02 2023

Sonia sy hajia ny Sefom-pokontany

LE CHEF FOKONTANY



RAKOTOMANDIMBY Seraselin

Planche photographique



Consultation publique



Site d'implantation BF 1



Site d'implantation BF 2



Site d'implantation BF 3

➤ **Rantabe**

Fiche d'examen environnemental et social préalable pour les sous-projets « infrastructures »

Informations générales

Initiateur du projet	Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue		
Nom du responsable technique du sous-projet	RAJADIARISON Mirana Alexandra		
Intitulé du sous-projet	Adduction d'eau potable		
Localisation du sous-projet (Région, District, Commune, Fokontany, Village, coordonnées géographiques)	Analanjirofo- Maroantsetra- Rantabe- Rantabe		
	BF1 Lat: -15.704510° S Long: 49.642940° E	BF2 Lat: -15.703370° S Long: 49.643380° E	BF3 Lat: -15.701840° S Long: 49.642040° E

Partie A : Brève description du sous-projet

Activités du sous-projet et caractéristiques des infrastructures à construire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m ○ Construction d'une margelle ○ Construction de plateforme en béton ordinaire: ○ Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture ; ○ Construction d'une aire d'assainissement ; ○ Construction de clôture.
Description de la conception technique des infrastructures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m : <ul style="list-style-type: none"> - Dalle de fond barbacanée ; - Matériaux filtrant (graviers) - Buse de 100cm diamètre et de 100 cm de hauteur de dont 3 perforées et le reste non perforé ; - Une pompe à motricité humaine type INDIA MARK III ou POMPE ROPE 2. Construction d'une margelle : Construction d'une margelle en maçonnerie d'agglomérés plein de 20. 3. Construction de plateforme: Construction de plateforme en béton ordinaire dosé à 250kg/m3 de CEM I

	<p>4. Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture :</p> <p>5. Construction d'une aire d'assainissement composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un regard de 0,35 m x 0,40 m x 0,20 m muni de grille métallique 0,43 m x 0,48 m, - Un tuyau évacuant les eaux à partir du regard vers un puisard de dimension 1,00 m x 1,00m x 1,00m rempli de matériaux filtrants (sable, gravillon, caillasse) <p>6. Construction de clôture :</p> <p>Construction de clôture en maçonnerie de parpaing d'une longueur totale de 14 m et de hauteur 0,90 m.</p>
Zone à occuper pour le sous-projet (surface en m ²)	9m ² par borne fontaine
Type et utilisation actuelle des terrains (y compris les titres fonciers actuels)	Propriété privée non titrée appartenant à: <ul style="list-style-type: none"> -TELO Philemon (BF 1) -JEAN YVES (BF 2) -MASSELINE (BF 3)
Activités environnementales et sociales, réalisées et à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Screening • Plan de Protection Environnemental du Site : PPES

	Ressources utilisés et produits	Nature
INTRANTS	Matières premières	<p>Sables : 1,5m³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Gravillons : 2,5 m³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Fer HA (Haute Adhérence) : 70 kg provenant des quincailleries à Mananara ou Maroantsetra</p> <p>Ciments : 12 sacs provenant des quincailleries à Mananara ou Maroantsetra</p> <p>Bois : 33m² provenant de vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Eau : 500 litres provenant des puits existants aux villages</p>
	Energie	<ul style="list-style-type: none"> • Phase des travaux : <p>Groupe électrogène alimenté par un carburant (essence ou gasoil) ou par des batteries rechargeables avec des panneaux solaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Phase d'exploitation : <p>Manuel</p>
	Eau : source de prélèvement	<ul style="list-style-type: none"> • Phase des travaux :

		<p>Puits dans le village</p> <p>Phase d'exploitation : Néant</p>
	Autres produits (exemple : produits chimiques, biologiques)	<p>Peintures, solvants, dissolvant, diluants, nettoyant, huiles de coffrage et démoulages</p> <p>Nb : Utilisation à petite quantité</p>
EXTRANTS	Rejets liquides	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de travaux : Eaux de chantier (eaux du nettoyage d'ouvrage, eaux en contact du béton frais ou de ciment), eaux sanitaires, fuites de la motopompe, déversement accidentel d'hydrocarbures, eaux issues du pompage de la motopompe. • Phase d'exploitation : Eaux d'exploitation : rejet d'eau venant de la pompe intégrée au puits.
	Déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> • Phase des travaux : Débris de matériaux de construction, déchets ménagers, produits de fouilles (issus de l'excavation des puits) Phase d'exploitation : Néant
	Emission atmosphérique (exemple : fumées, poussières, gaz)	Emission des gaz d'échappement de la motopompe, groupe électrogène et dégagement de poussières pendant le transports de matériaux.
	Sources de nuisances telles que le bruit et les odeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : moteurs (bruit de motopompe et de groupe électrogène), coup de marteaux) scie à métaux (sciage de métaux), scie à bois (sciage de bois). - Nuisances olfactives : Déchets ménagers, gaz d'échappement, fuites d'hydrocarbures. • Phase d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : bruits issus des seaux durant le prélèvement d'eau, bruits issus de l'activation de la pompe manuelle et les vacarmes des utilisateurs

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux du sous-projet

Questions	Réponses		Observation
	Oui	Non	
1. Milieux physiques			
1.1 Le projet nécessitera-t-il l'acquisition ou la conversion de superficies importantes de terrains pour les réserves d'eau/l'usine de traitement d'eau, etc.?		X	Le projet nécessite la conversion de petite superficie pour l'implantation des bornes fontaines
• Si OUI est-il permanent ?			
1.2 Le projet nécessitera-t-il la construction ou l'amélioration d'infrastructures barrages, canaux, conduites, prises d'eaux, accès, etc.?		X	
1.3 Le projet nécessitera-t-il des remblais, terrassements ou déblais importants?	X		L'excavation du puits nécessite le déblai d'environ 7m ³ qui seront mis à la disposition de la population formulant une demande.
1.4 Le projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravillon, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		X	Les matériaux de construction tels que : Sables, gravillons, bois de chantier...proviennent des fournisseurs agréés
1.5 Nécessitera-t-il un défrichage important ?		X	
2. Diversité biologique			
2.1 Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importantes du point de vue économique, écologique, culturel ?		X	

2.2 Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet? forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		X	
3. Zones protégées et sensibles			
3.1 La zone du projet(ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserve nationale, forêt protégée, site de patrimoine mondial) ?		X	
3.2 Si le projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères) ?		X	
3.3 Se situe-t-il ou affectera-t-il des zones à fort risque d'érosion ?		X	
3.4 Se situe-t-il dans des zones inondables ?		X	
3.5 Le projet conduit-il à terme à une destruction d'écosystème ?		X	
3.6 Le projet conduit-il à une perturbation de l'écoulement d'eau de surface, de zones humides ?		X	
4. Géologie et sols			
4.1 Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement)?		X	
4.2 Y a-t-il des zones à risque de salinisation ?		X	

5. Paysage / esthétique			
5.1 Le projet aurait-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?		X	
6. Sites historiques, archéologiques ou culturels			
a. Le projet pourrait-il affecter des sites historiques, archéologique ou culturels (par exemples sites sacrés, lieux de cérémonie, architecture ancienne) ou nécessiter des excavations ?		X	
7. Réinstallation y compris perte / perte d'accès à la terre, aux ressources et aux actifs,			
a. Le sous-projet entraîne-t-il un déplacement physique (perte d'habitation) ?		X	
b. Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitat (perte d'accès aux ressources naturelles et moyens de vie)?		X	
c. Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques ?		X	
d. Est-ce que le projet peut provoquer la perte d'infrastructure publique comme les écoles Publiques, centre de Santé, Borne Fontaine, ... ?		X	
e. Le sous-projet limite-t-il l'accès des personnes aux parcs et aux zones protégées légalement désignées?		X	
f. Le sous-projet peut-il avoir des effets néfastes sur la disponibilité ou la qualité des ressources?		X	

g. Est-ce que le projet pourrait affecter les activités économiques de la population ?		X	
h. Y-a-t-il eu dans la zone, des projets ayant provoqué des impacts de réinstallations ?		X	
8. Pollution			
a. Le projet pourrait-il occasionner un accroissement de nuisance sonore?	X		Nuisance issue du bruit du motopompe et groupe électrogène, bruit produit par l'utilisation des matériels de construction tels que le marteau, les scies à bois et à métaux vacarme due à l'arrivée du personnel du chantier, etc...
b. Le projet conduit-il à un accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)?	X		Poussières dues au va-et-vient des ouvriers et au moment de mélange du ciment avec du sable et gravillon.
c. Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides?	X		Déchets de matériaux de construction (fer rond armature...) produit pendant et après les travaux. Ordures ménagères, eaux issues du pompage de la motopompe.
d. Si «oui» l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et leur élimination	X		Les déchets issus de matériaux de construction seront recyclés par la population locale qui formule une demande à l'Entreprise et la terre issus de l'excavation sera entreposé à l'endroit dédié à l'intérieure du chantier puis récupérer par la population locale.
e. Si « oui » Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion?		X	Entreposage à l'air libre.
f. Le projet risque pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine ? Sources d'eau potable	X		Fuites des hydrocarbures, rejet des eaux de chantier et des eaux sanitaires, rejet des eaux issues de l'excavation.
g. Le projet envisage-t-il le transport et stockage de produits dangereux ?	X		Stockage de réserve de carburant pour alimenter les groupes électrogènes et de bouteilles de gaz pour le poste à soudure.

9. Condition de vie de la Population desservie			
a. Le projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		X	
b. Le projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?		X	
c. Le projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		X	
10. Santé sécurité			
a. Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations?	X		Blessure au cours de la manipulation des matériels, risque d'accident pendant le transport des matériaux et matériels de construction.
b. Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?	X		Maladie respiratoire due à l'inhalation de poussière lors de la manipulation de ciments, risque de blessure lors des manipulations des matériels.
c. Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?	X		Augmentation de risque de transmission et de propagation de maladies Sexuellement transmissible ou MST et du COVID 19.
11. Revenus locaux			
a. Le projet permet-il la création d'emploi ?	X		Augmentation de la clientèle pour le fournisseur de matériaux de construction, création de petites activités commerciales, possibilités de recrutement de main d'œuvres locales.
b. Le projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres?		X	
12. Préoccupations de genre et groupes vulnérables			

a. Le projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?	X		Possibilité de recrutement pour les tâches faciles à faire et ne nécessitant pas beaucoup d'effort physique.
b. Le projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	X		Implication des femmes dans le comité de gestion des infrastructures.
13. Situation foncière			
a. A qui appartient le terrain?			<ul style="list-style-type: none"> - TELO Philemon (BF 1) - JEAN YVES (BF 2) - MASSELINE (BF 3)
b. Le terrain a-t-il un titre foncier ?		X	Terrain non titré
14. Perturbations sociales			
a. L'utilisateur actuel du terrain est-il différent du propriétaire ?		X	
b. Existe-t-il de litiges concernant l'occupation ou planification d'utilisation du terrain ?		X	
c. Le projet entraîne –t-il une perturbation de propriété foncière, affecte des accès ?		X	
d. Le projet occasionnera-t-il une interruption de la circulation routière ?		X	
e. Nécessitera-t-il la mise en place d'hébergements ou de services importants pour recevoir la main-d'œuvre pendant la construction ?		X	
f. Nécessitera-t-il des niveaux d'encadrement social, résolution de conflits, gestion de l'eau et	X		La gestion de l'infrastructures serait confiée à un comité de gestion locale, une séance de formation et de sensibilisation est

information (par exemple, comité de gestion de points d'eau, association des utilisateurs, tours d'eau, etc.)?			de ce fait nécessaire pour assurer la pérennité de l'infrastructures.
--	--	--	---

Consultation du public

La consultation et la participation du public sont recommandées lorsque les infrastructures vont être implantées dans une zone habitée. Il est nécessaire d'informer la population sur le sous-projet et ses éventuels impacts et de recueillir leurs préoccupations.

La consultation est-elle recommandée pour ce sous-projet ?

Oui

Si, « oui », décrire brièvement les mesures qui pourront être prises à cet effet (y compris le nombre de participants féminins et masculins).

<p>Date : 30/03/2023</p> <p>Lieu : RANTABE</p> <p>Nombre de participant : Hommes : 24/ Femmes : 28</p> <p>Points discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Venant des responsables du projet : <ul style="list-style-type: none"> ○ Information sur les différentes phases de réalisation du projet ainsi que les éventuels impacts engendrés ; ○ Recueil des préoccupations relative à la mise en œuvre du projet ; ○ Identification des terrains et des propriétaires terriens ; ○ Signature des lettres de donation de terrains. ✓ Consentement et acceptation : <p>Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les représentants de la population locale ; ○ Les propriétaires terriens ; ○ La population présente lors de la consultation. ✓ Venant de la population locale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les préoccupations de la population locale sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Détournements des mineurs ; - Tapages faites par les employés ivres. ○ L'Entreprise doit consulter les sages des villages et le chef Fokontany avant de commencer les travaux pour savoir les rites à effectuer avant ; ○ Un comité de gestion serait mis en place pour gérer les infrastructures.

Partie C : Mesures d'atténuation

Pour toutes les réponses "Oui" dans la partie B, décrire brièvement les mesures prévues y afférentes.

Impacts / risques négatifs potentiels	Mesures d'atténuation proposées
Accroissement de nuisance sonore	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation de matériels à faible décibel (Groupe électrogènes n'émettant pas de son à plus de 55db, marteau piqueur émettant un bruit maximal de 94db);• Limitation des heures de travail (arrêt de travaux durant les heures de sommeil et de repos)• Port d'EPI spécifiques (casques anti-bruit) par les ouvriers exposés à un niveau de bruit supérieur ou égal à 80dB.
Accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)	<ul style="list-style-type: none">• Clôture temporaire de la zone pendant les travaux ;• Utilisation de camion bâché pour le transport de ciment et de sables ;• Entretien périodique des camions et véhicules.
Dépôt des déchets solides et liquides	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de collecte de déchets solides (Bacs à ordure);• Réutilisation des restes de matériaux encore en bonne qualité;• Acheminement systématique des déchets au niveau des décharges agréées ;• Stockage des huiles et eaux usées dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation ;• Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard
Risque d'incendie dû au stockage de produits dangereux tels que les peintures et les solvants ainsi que les ciments.	<ul style="list-style-type: none">• Stockage des produits dangereux dans un magasin de stockage correctement fermés avec un accès règlementé• Stockage des huiles dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation par l'Entreprise pour servir d'huiles de coffrages ou réutilisation des eaux pour le béton
Dégradation de la qualité des eaux de surface, souterraine	<ul style="list-style-type: none">• Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ;• Interdiction de transvasement ou d'approvisionnement en hydrocarbures près des ressources en eau ;• Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard mis en place à cet effet
Existence des conflits sociaux entre les différents usagers	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de gestion transparent, non discriminatoire à travers la création d'un comité de gestion participative et inclusive (tout le monde peut faire partie du comité de gestion sans discrimination de genre ou de religion ou d'origine)• Mise en place d'un système interne de gestion de plainte
Accidents des travailleurs et des populations	<ul style="list-style-type: none">• Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ;

	<ul style="list-style-type: none"> • Exigence du port des équipements de protection individuel (Casque avec jugulaire, Gilet, Chaussures et bottes de sécurité, Masque, Gants, harnais de sécurité) • Balisage du chantier pendant la réalisation des travaux • Mise en place de système d'accès sécuritaire dans l'excavation (mise en place de support métallique portant une poulie rotative maintenant une corde statique) • Utilisation de sangle et d'harnais de sécurité • Utilisation de lampe frontale servant de source de luminosité dans l'excavation • Mise en place d'un système de communication à travers une corde et une cloche entre la personne dans l'excavation et celle à la surface • Mise en place de clôture de l'infrastructure • Mise en place de panneaux de sécurité de chantier et des panneaux indicatifs des règles générales d'utilisation et de la borne fontaine • Mise à disposition d'une boîte de premier secours sur le chantier.
Des risques pour la santé des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Obligation du personnel du chantier de respecter le port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) ; • Mise à la disposition d'une trousse de secours permanente au niveau de chantier. • Contrôles médicaux (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
Augmentation de la population des vecteurs de maladies	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Mise à la disposition de la boîte pharmaceutique permanente au niveau de chantier. • Contrôle médical (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
Risque de conflit sociaux relatif à la gestion de l'infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et sensibilisation des usagers sur les règles d'utilisation des infrastructures • Formation des comités de gestion participative sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mode de collecte et règlement des plaintes ; ✓ Système d'entretien des infrastructures.

Partie D : Politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale déclenchées par le sous-projet

Selon les enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet, sélectionner les politiques de la Banque Mondiale qui sont déclenchées par le sous-projet

PO potentielle pour le sous-projet	PO déclenchée
PO 4.01 – Évaluation environnementale	X
PO 4.04 – Habitats naturels Si la réponse aux points 2, 3 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée.	

PO 4.11 – Management of Cultural Property in Bank-financed Projects Si la réponse au point 6 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée	
PO 4.12 – Réinstallation involontaire de personnes Si les réponses au point 7 de la partie B sont « Oui » alors cette PO est déclenchée	

Partie E: Catégorisation du projet et travail environnemental et social

A B X C

Partie F : Documents requis pour le sous-projet

Selon la catégorisation du sous-projet, sélectionner les documents qui devront être élaborés

Travail environnemental et social demandé	
Étude d'impact environnemental et social (EIES)	
Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)	
Plan de gestion de santé et sécurité au travail (PGSST)	
Plan de gestion de ravageurs (PGR)	
Plan de gestion des déchets (PGD)	
Plan de restauration des moyens d'existence (PRME)	
Plan d'action de réinstallation (PAR)	
Plan de Protection Environnemental du Site (PPES)	X
Manuel de bonnes pratiques (MBP)	
Aucun travail environnemental ou social nécessaire	

Date : 07 Avril 2023
ANDRIAMBOLOLONA Haingotiana Julia
Assistant Responsable Environnemental et Social

PV de réunion communautaire et acceptation par la population locale

Fitanana an-tsoratra fivoriana

Daty : 30 / 03 / 2023

Toerana : PAWITRAE

Anjany : Fampahafantarana ny mponina mahakasika ny tetikasa sy ny fantraikan'ny fananterahana izany ary kva fandraisana ny faneken'izy ireo izany tetikasa izany na tsia.

Androany faha 30 / 03 / 2023 dia tonga nivory teto PAWITRAE ny solon-tenan'ny Fokontany sy ny kaominina, ny mponina, ny mpanandrindra ny tetik'asa (UGP - UGL)

Rehefa vita ny ity fampidirana sy ny famokarana isan' ambaranompony dia mandray fitenera ny ivy ao amin'ny mpanandindres ny tetik'asa mba hanazava ireto teboka manaraka ireto :

- Trotoeriny ny tetikasa sy ny asa ho fantarahana sy ny toerana ilaina hametrahana izany ;
- Ny faharetan'ny fananterahana ny asa ;
- Ny mety ho fantraikan'ny fananterahana ny asa sy ny fampiasana ny fotodrafitrasa.

Rehefa vita izay dia mandray fitenerana ny mpanandrindra anjara mba hafaian'izy ireo manambara ny fandraisana na faneken'ny fananterahana ny tetikasa sy ireo mety ho tahotra na ahiahin'izy ireo mahakasa ny asa no tanterahina.

Hevitry ny mpanandrindra anjara mahakasika ny tetikasa :

Manomboky ny manantantantana ny tetikasa ny mpanandrindra anjara tao fivoriana

Ireo ahiahin'ny mpanandrindra anjara vokatry mandritra ny fivoriana :

- Ny manana manantantantana, ny manandika zava tery anjany taona ny manana manompa ny zava tery no ahiahy ny mponina.
- Rehefa hawonilaka ny asa dia mila manantona iro Tangalemuna ny sefo fivoriana manantany ny fomba tekonny setao
- Manangana komity hiantantana iro foto-drafitrasa.

Tapaka nandritra ny fivoriana ary fa manome ny fankatoavany sy faneken'ny mpanandrindra anjara mba hametrahana ireo fotodrafitrasa eny amin'ny tanin'ireto olona manaraka ireto :

Fotodrafitrasa 1 : <u>F1</u>	Latitude : <u>-15.7035</u> Longitude : <u>49.644E</u>
Fotodrafitrasa 2 : <u>F2</u>	Latitude : <u>-15.7055</u> Longitude : <u>49.643E</u>
Fotodrafitrasa 3 : <u>F3</u>	Latitude : <u>-15.7005</u> Longitude : <u>49.643E</u>
Fotodrafitrasa 4 : <u>F4</u>	Latitude : <u>-15.7015</u> Longitude : <u>49.642E</u>
Fotodrafitrasa 5 :	Latitude : Longitude :

Fitanana an-tsoatra fanekena sy fankatoavana

Araky ny fivoriam-pokonoiona natao, izahay solontenan'ny Fokontany sy ny Kaominina dia manaiky sy mankatona ny fanatanterahana ny fotodrafitrasa mahakasika ny

Fananganana lafonan'ny tany ny an'ny an'ny

eto amin'ny tanana an'ny RANTARÉ

Izahay solontenan'ny mpoina (mpisitrika ny tetikasa) dia miara manaiky sy mankatona ny fanatanterahana ny tetikasa eto amin'ny tanana misy anay, ka izany dia apetraka eo amin'ny toerana tapaka nandritran'ny fivoriam-pokonoiona natao voatondro etsy ambony.

Izany: TELO, Sean Yves, MASSIVE, RAVELARISON

tompon'ny tany dia manaiky ny fanatanterahana ny fotodrafitrasa eo amin'ny tanany.

Ireo tompon'ny tany	Ny Fokontany	Ny Kaominina
TELO Philémon		
Sean Yves		
MASSIVE		
RAVELARISON Isolance		

- Rahelina Mary Dalida
- Mangela He
- Roliny
- Véronique
- Jean Florian
- BIZAFY GENVÉ
- Moaly
- Rahotoniaina Séléstin
- Behalison
- Jocelin
- Rahary Pantemina
- Bemihata Juolin
- ~~Bernard Jean~~
- Sean de Dieu

Procès-verbal de réunion communautaire

Date : 30.03.2023

Lieu : BAWIARÉ

Objet : Réunion d'information sur le sous-projet d'infrastructure à réaliser et les impacts engendrés par la mise en œuvre du sous-projet

Aujourd'hui, le 30/03/2023 s'est réuni, les autorités locales, la population locale et les représentants de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et de l'Unité de Gestion Locale (UGL).

Après les salutations d'usage, les représentants de l'UGP ont pris la parole pour expliquer :

- Les caractéristiques du sous-projet à réaliser ainsi que le site d'implantation nécessaire;
- Le délai de mise en œuvre des travaux ;
- Les impacts engendrés par les activités à mener durant les travaux et la phase d'exploitation de l'infrastructure.

Après les explications faites, un temps de parole a été donné aux participants pour qu'ils puissent affirmer leurs préoccupations vis-à-vis du sous-projet en général ainsi que les impacts engendrés par sa mise en œuvre.

Les principales préoccupations recueillies lors de la réunion sont :

- Les participants à la réunion ont accepté la mise en place des infrastructures

Les principales suggestions sont :

- Les préoccupations de la population sont les suivantes :
- dérangements des ménages
- tapage fait par des employés irés.
- L'entreprise doit consulter les royes du village & le chef Tokontang avant de commencer les travaux pour savoir les sites à effectuer avant.
- Un comité de gestion serait mis en place pour gérer les infrastructures.

Il a été convenu lors de cette réunion l'acceptation par la communauté, l'emplacement des infrastructures au niveau des emplacements suivants :

Infra 1 : Fumai	Latitude: -15.7035 Longitude: 49.644E
Infra 2 : B1	Latitude: -15.7055 Longitude: 49.643E
Infra 3 : B2	Latitude: -15.7305 Longitude: 49.643E
Infra 4 : B3	Latitude: -15.7025 Longitude: 49.642E
Infra 5 :	Latitude: Longitude :

Procès-verbal de consentement

Suivant la réunion communautaire faite, nous les représentants des autorités locales approuvent la réalisation du sous-projet d'infrastructure ... construction d'une fontaine







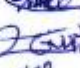


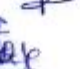


..... à Bram fontaine

au niveau du village ... RANTARÉ

Nous les représentants de la communauté (bénéficiaires) acceptent à l'unanimité la réalisation de ce sous-projet d'infrastructure au niveau de notre village au niveau des emplacements identifiés lors de la réunion communautaire.

Nous, Mr/Mme. TELO Jean Luc, MASSINE, RAVELOARISONA, propriétaires du terrain, acceptent la mise en place de l'infrastructure sur notre propriété.

Propriétaires du terrain	Le Fokontany	La commune
TELO Philémon 		
Jean Yve 		
MASSINE 		
RAVELOARISONA <u>Isidore</u> 		

Rahelitina Mama Dalida 	Joselin 
Margelèke 	Rahary Rauteriana 
Roliny 	Benihata Juolm 
Veronique 	Jean de Dieu 
Jean Florian	
BEZAFY Gerve 	
Maoly 	
Rakotonirina Sebestin 	
Be Dalison 	

Fiche de présence

Fiche de présence

Daty : 30.03.2023
 Toerana : RANTARÉ
 Antony : Fivoniam-pasandona

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
1	RANDRIANARISON Amant	X		Adjoint Maire	
2	RALITERA Gastel	X		chef F.K.T	
3	JEAN Yves	X		Mpanjono Tangalamena	
4	TELO PHILEMON	X		Mpanjono	
5	MASILINY		X	Mpanjoly Tangalamena	
6	RAVELOARISOA Isollance		X	Mpanjoly	
7	RASOANAMBININA Anizette M. Micille		X	Mpanjoly	
8	RAHELIANTA Vazeline Marie		X	Mpanjoly	
9	NOLETTE		X	Mpanjoly	
10	VOLOMARTINE Aurica		X	Mpanjoly	
11	ZAFIANAKA VERONIQUE		X	Mpanjoly	
12	RATSARA celi cine		X	Mpanjoly	
13	MARIE Angele		X	Mpanjoly	Angele.
14	MASILINY Bertine		X	Mpanjoly	
15	Zafitsara elmanaridra		X	Mpanjoly	
16	Rasoalini Anita		X	Mpanjoly	
17	Razafimahatratraha		X	Mpanjoly	
18	Ortance		X	Mpanjoly	
19	Rasoanovina		X	Mpanjoly	
20	Razafimdrason Harinette		X	Mpanjoly	
21	Ralohady Anisa		X	Mpanjoly	
22	ZEFA Lomika		X	Mpanjoly	
23	Vakiana Zafizambary		X	Mpanjoly	



Fiche de présence

Daty : 30.03.2023
 Toerana : RANTABE
 Antony : Euzouam - pidesonolona

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
24	Be Robine		x	Mpamboly	VOU
25	Jean Florian	x		Mpamboly	
26	JAO Fernin Maxime	x		Mpanjono	
27	Be Rodrig	x		Mpamboly	
28	Jean Sino Joseph	x		Mpamboly	
29	Clorisse	x		Mpanjono	
30	Jean Dedien	x		Mpamboly	
31	SAVEDIN	x		Mpamboly	
32	NICKO	x		Mpamboly	
33	Jean de Dieu	x		Mpanjono	
34	Rahary Pantenain	x		Mpanjono	
35	Be Socilin	x		Mpamboly	
36	Be Lalison	x		Mpanjono	
37	Rakotonisina Celestin	x		Mpanjono	
38	RAZAFIZARA MOALY			Mpanjono	
39	BEZAFY Gené	x		Mpanjono	
40	R. Jean Rocky	x		Mpanjono	
41	Marice	x		Mpanjono	
42	ehila	x		Mpanjono	
43	Gye Pie Rolice	x		Mpanjono	
44	Be Mitaanta Giclin	x		Mpanjono	
45	M. Betraslin	x			
46	Beha...	x	x		



ANTERA Postal

LENDRIANANISCH AT 230

Lettre d'engagement volontaire de donation de terrain

✓ BF1

BF1

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampichiana avon fahio masio

Toerana : RANTABE Daty : 30.03.2023

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany any RANTABE

mitondra ny laharana kadasitra na titra faha.....zay mirefy 9m² ary

ho an'ny fokonolona mba anatanterahana ny tetik'asa famangorana avon
jean

Izaho/Izahay tompon'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atoa/Rtoa.....

TELO Philémon izay miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny fanaovan-tsonia an'ity taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompon'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatodro itantana ny foto-drafitra dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fanako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompon'ny tany	<u>TELO Philémon</u>	
Solon-tenan'ny tompo-tany (fianakaviana/fokonolona)	<u>SNO PERLIN "twimi"</u> <u>Jean De Dieu</u>	
Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamarinana)	<u>NDRIANABAZINA</u> <u>Maningo</u>	



Bf1

LETTRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : KE.P

Lieu : RANTABE Date : 30-03-2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à RANTABE d'une superficie de 9m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction de puits

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est/(sont) Mr/Mme TELO Philémon qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirme/ons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci après indiquée :
à RANTABE le 30-03-2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>TELO Philémon</u>	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>SAO FERLIN Maxime</u> <u>Jean De Dieu</u>	 
Représentant du projet (vérification)	<u>ANDRIATIBOKLOA Maviso</u>	



BF2

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampidinana sava fahia madio

Toerana : RANTABE Daty : 30.03.2023

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny RANTABE

mitondra ny laharana kadasitra na titra faha 9 m² ary

ho an'ny fokonolona mba anatanterahana ny tetik'asa fampidinana sava

fahia madio / fananganana solon-diana

Izaho/Izahay tompo'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atao/Rtoa JEAN Yves

izay miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny fanaovan-tsonia an'ito taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompo'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanana-ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatodro itantana ny foto-drafitrasa dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fananako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompon'ny tany	<u>Jean Yves</u>	
Solon-tenan'ny tompo-tany (fianakaviana/fokonolona)	<u>RAZAFIENRA Hoaly</u>	
	<u>RAZETHANJA Sidin</u>	
Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamarinana)	<u>ANDRIMBOLONA Maingo</u>	



LETTRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

BE

Sous-Projet : KEP

Lieu : RANTABE Date : 30.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à RANTABE d'une superficie de 9m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction de puits

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est/(sont) Mr/Mme JEAN YVES qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirme/ons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : à RANTABE le 30.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	JEAN YVES	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	RAZAFIZARA Hoaly	
	BENIHAWA Justin	
Représentant du projet (vérification)	AUDRIANIBUDWA Alainjo	



BF3

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Tampindinana deano foto madio

Toerana : RANTABE Daty : 30.03.2023

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny RANTABE

zay mirefy 9m² ary mitondra ny laharana kadasitra na titra faha.....

ho an'ny fokonolona mba anatanterahana ny tetik'asa fananganana deano

Izaho/Izahay tompo'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atoa/Rtoa.....

HASSUNE izay miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny fanaovan-tsonia an'ito taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompo'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanana-ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatodro itantana ny foto-drafitrasa dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fananako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambonny dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompo'ny tany	<u>HASSUNE</u>	<u>[Signature]</u>
Solon-tenan'ny tompo-tany (fianakaviana/fokonolona)	<u>RASARA Uchi chin</u> <u>RAELIMIANA Vaxhri</u> <u>Mari</u>	<u>[Signature]</u> <u>[Signature]</u>
Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamarinana)	<u>ANDRIATSOLOANA</u> <u>Maiingo</u>	<u>[Signature]</u>



BF3

LETTRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : REP

Lieu : RANTARÉ Date : 30.03.2013

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à RANTARÉ d'une superficie de 9m² d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet Construction de Barrac

fontaine
Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est/(sont) Mr/Mme NASSINE qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée :
à RANTARÉ le 30.03.2013

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>NASSINE</u>	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>RAJARA Celofahtiny</u>	
	<u>RIDU DIHANTA Juseline Nainy</u>	
Représentant du projet (vérification)	<u>ANDRIANASOLOKA Nainy</u>	

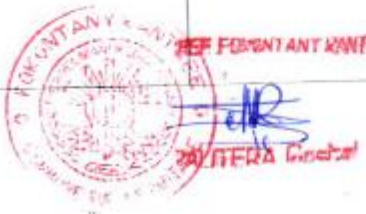


Planche photographique



Consultation publique



Site d'implantation BF 1



Site d'implantation BF 2



Site d'implantation BF 3

Maintimbato

Fiche d'examen environnemental et social préalable pour les sous-projets « infrastructures »

Informations générales

Initiateur du projet	Ministère de la Pêche et de l'Économie Bleue		
Nom du responsable technique du sous-projet	RAJADIARISON Mirana Alexandra		
Intitulé du sous-projet	Adduction d'eau potable		
Localisation du sous-projet (Région, District, Commune, Fokontany, Village, coordonnées géographiques)	Analanjirofo- Maroantsetra-Anandravola-Maintimbato		
	BF1 Lat: -15.772205° S Long: 49.673460° E	BF2 Lat: -15.768977° S Long: 49.670838° E	BF3 Lat: -15.768265° S Long: 49.669093° E

Partie A : Brève description du sous-projet

Activités du sous-projet et caractéristiques des infrastructures à construire	<ul style="list-style-type: none"> ○ Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m ○ Construction d'une margelle ○ Construction de plateforme en béton ordinaire: ○ Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture ; ○ Construction d'une aire d'assainissement ; ○ Construction de clôture.
Description de la conception technique des infrastructures	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construction d'un ouvrage : puits de profondeur de 7 m : <ul style="list-style-type: none"> - Dalle de fond barbacanée ; - Matériaux filtrant (gravières) - Buse de 100 cm de diamètre et de 100 cm de hauteur de dont 3 perforées et le reste non perforé ; - Une pompe à motricité humaine type INDIA MARK III ou POMPE ROPE 2. Construction d'une margelle : Construction d'une margelle en maçonnerie d'agglomérés plein de 20. 3. Construction de plateforme: Construction de plateforme en béton ordinaire dosé à 250kg/m³ de CEM I

	<p>4. Un aménagement anti-bourbeux en gravillon à l'intérieur de la clôture :</p> <p>5. Construction d'une aire d'assainissement composé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un regard de 0,35 m x 0,40 m x 0,20 m muni de grille métallique 0,43 m x 0,48 m, - Un tuyau évacuant les eaux à partir du regard vers un puisard de dimension 1,00 m x 1,00m x 1,00m rempli de matériaux filtrants (sable, gravillon, caillasse) <p>6. Construction de clôture :</p> <p>Construction de clôture en maçonnerie de parpaing d'une longueur totale de 14 m et de hauteur 0,90 m.</p>
Zone à occuper pour le sous-projet (surface en m ²)	9m ² par borne fontaine
Type et utilisation actuelle des terrains (y compris les titres fonciers actuels)	Propriété privée non titrée appartenant à : <ul style="list-style-type: none"> - MARO Vavy Gérantine (BF1) - FOSTIN Régustin (BF2) - SERGE (BF3)
Activités environnementales et sociales, réalisées et à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> • Screening • Plan de Protection Environnemental du Site : PPES

	Ressources utilisés et produits	Nature
INTRANTS	Matières premières	<p>Sables : 1,5m³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Gravillons : 2,5 m³ provenant des vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Fer HA (Haute Adhérence) : 70 kg provenant des quincailleries à Mananara ou Maroantsetra</p> <p>Ciments : 12 sacs provenant des quincailleries à Mananara ou Maroantsetra</p> <p>Bois : 33m² provenant de vendeurs agréés dans la Commune</p> <p>Eau : 500 litres provenant des puits existants aux villages</p>
	Energie	<ul style="list-style-type: none"> • Phase des travaux : Groupe électrogène alimenté par un carburant (essence ou gasoil) ou par des batteries rechargeables avec des panneaux solaires. • Phase d'exploitation : Manuel
	Eau : source de prélèvement	<ul style="list-style-type: none"> • Phase des travaux :

		Puits dans le village Phase d'exploitation : Néant
	Autres produits (exemple : produits chimiques, biologiques)	Peintures, solvants, dissolvant, diluants, nettoyant, huiles de coffrage et démoulages Nb : Utilisation à petite quantité
EXTRANTS	Rejets liquides	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de travaux : Eaux de chantier (eaux du nettoyage d'ouvrage, eaux en contact du béton frais ou de ciment), eaux sanitaires, fuites de la motopompe, déversement accidentel d'hydrocarbures, eaux issues du pompage de la motopompe. • Phase d'exploitation : Eaux d'exploitation : rejet d'eau venant de la pompe intégrée au puits.
	Déchets solides	<ul style="list-style-type: none"> • Phase des travaux : Débris de matériaux de construction, déchets ménagers, produits de fouilles (issus de l'excavation des puits) • Phase d'exploitation : Néant
	Emission atmosphérique (exemple : fumées, poussières, gaz)	Emission des gaz d'échappement de la motopompe, groupe électrogène et dégagement de poussières pendant le transport de matériaux.
	Sources de nuisances telles que le bruit et les odeurs	<ul style="list-style-type: none"> • Phase de travaux : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : moteurs (bruit de motopompe et de groupe électrogène), coup de marteaux) scie à métaux (sciage de métaux), scie à bois (sciage de bois). - Nuisances olfactives : Déchets ménagers, gaz d'échappement, fuites d'hydrocarbures. • Phase d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> - Nuisances sonores : bruits issus des seaux durant le prélèvement d'eau, bruits issus de l'activation de la pompe manuelle et les vacarmes des utilisateurs

Partie B: Identification des impacts environnementaux et sociaux du sous-projet

Questions	Réponses		Observation
	Oui	Non	
1. Milieux physiques			
1.1 Le projet nécessitera-t-il l'acquisition ou la conversion de superficies importantes de terrains pour les réserves d'eau/l'usine de traitement d'eau, etc.?		X	Le projet nécessite la conversion de petite superficie pour l'implantation des bornes fontaines
• Si OUI est-il permanent ?			
1.2 Le projet nécessitera-t-il la construction ou l'amélioration d'infrastructures barrages, canaux, conduites, prises d'eaux, accès, etc.?		X	
1.3 Le projet nécessitera-t-il des remblais, terrassements ou déblais importants?	X		L'excavation du puits nécessite le déblai d'environ 7m ³ qui seront mis à la disposition de la population formulant une demande.
1.4 Le projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravillon, latérite, eau, bois de chantier, etc.)?		X	Les matériaux de construction tels que : Sables, gravillons, eaux, bois de chantier...proviennent des fournisseurs agréés
1.5 Nécessitera-t-il un défrichage important ?		X	
2. Diversité biologique			
2.1 Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importantes du point de vue économique, écologique, culturel ?		X	

2.2 Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet? forêt, zones humides (lacs, rivières, zones d'inondation saisonnières) ?		X	
3. Zones protégées et sensibles			
3.1 La zone du projet(ou de ses composantes) comprend-elle des aires protégées (parcs nationaux, réserve nationale, forêt protégée, site de patrimoine mondial) ?		X	
3.2 Si le projet est en dehors, mais à faible distance, de zones protégées, pourrait-il affecter négativement l'écologie dans la zone protégée? (P.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères) ?		X	
3.3 Se situe-t-il ou affectera-t-il des zones à fort risque d'érosion ?		X	
3.4 Se situe-t-il dans des zones inondables ?		X	
3.5 Le projet conduit-il à terme à une destruction d'écosystème ?		X	
3.6 Le projet conduit-il à une perturbation de l'écoulement d'eau de surface, de zones humides ?		X	
4. Géologie et sols			
4.1 Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols (érosion, glissement de terrain, effondrement)?		X	
4.2 Y a-t-il des zones à risque de salinisation ?		X	

5. Paysage / esthétique			
5.1 Le projet aurait-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?		X	
6. Sites historiques, archéologiques ou culturels			
6.1 Le projet pourrait-il affecter des sites historiques, archéologique ou culturels (par exemples sites sacrés, lieux de cérémonie, architecture ancienne) ou nécessiter des excavations ?		X	
7. Réinstallation y compris perte / perte d'accès à la terre, aux ressources et aux actifs,			
a. Le sous-projet entraîne-t-il un déplacement physique (perte d'habitation) ?		X	
b. Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente d'habitat (perte d'accès aux ressources naturelles et moyens de vie)?		X	
c. Est-ce que le projet déclenchera la perte temporaire ou permanente de cultures, de terres agricoles, de pâturage, d'arbres fruitiers et d'infrastructures domestiques ?		X	
d. Est-ce que le projet peut provoquer la perte d'infrastructure publique comme les écoles publiques, centre de Santé, Borne Fontaine, ... ?		X	
e. Le sous-projet limite-t-il l'accès des personnes aux parcs et aux zones protégées légalement désignées?		X	
f. Le sous-projet peut-il avoir des effets néfastes sur la disponibilité ou la qualité des ressources?		X	

g. Est-ce que le projet pourrait affecter les activités économiques de la population ?		X	
h. Y-a-t-il eu dans la zone, des projets ayant provoqué des impacts de réinstallations ?		X	
8. Pollution			
a. Le projet pourrait-il occasionner un accroissement de nuisance sonore?	X		Nuisance issue du bruit du motopompe et groupe électrogène, bruit produit par l'utilisation des matériels de construction tels que le marteau, les scies à bois et à métaux vacarme due à l'arrivée du personnel du chantier, etc...
b. Le projet conduit-il à un accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)?	X		Poussières dues au va-et-vient des ouvriers et au moment de mélange du ciment avec du sable et gravillon.
c. Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides?	X		Déchets de matériaux de construction (fer rond armature...) produit pendant et après les travaux. Ordures ménagères, eaux issues du pompage de la motopompe.
d. Si «oui» l'infrastructure dispose-t-elle d'un plan pour leur collecte et leur élimination	X		Les déchets issus de matériaux de construction seront recyclés par la population locale qui formule une demande à l'Entreprise et la terre issus de l'excavation sera entreposé à l'endroit dédié à l'intérieure du chantier puis récupérer par la population locale.
e. Si « oui » Y a-t-il les équipements et infrastructures pour leur gestion?		X	Entreposage à l'air libre.
f. Le projet risque pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine ? Sources d'eau potable	X		Fuites des hydrocarbures, rejet des eaux de chantier et des eaux sanitaires, rejet des eaux issus de l'excavation.
g. Le projet envisage-t-il le transport et stockage de produits dangereux ?	X		Stockage de réserve de carburant pour alimenter les groupes électrogènes et de bouteilles de gaz pour le poste à soudeuse.

9. Condition de vie de la Population desservie			
a. Le projet peut-il entraîner des altérations du mode de vie des populations locales ?		X	
b. Le projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?		X	
c. Le projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?		X	
10. Santé sécurité			
a. Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs et des populations?	X		Blessure au cours de la manipulation des matériels, risque d'accident pendant le transport des matériaux et matériels de construction.
b. Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs et de la population ?	X		Maladie respiratoire due à l'inhalation de poussière lors de la manipulation de ciments, risque de blessure lors des manipulations des matériels.
c. Le projet peut-il entraîner une augmentation de la population des vecteurs de maladies ?	X		Augmentation de risque de transmission et de propagation de maladies Sexuellement transmissible ou MST et du COVID 19.
11. Revenus locaux			
a. Le projet permet-il la création d'emploi ?	X		Augmentation de la clientèle pour le fournisseur de matériaux de construction, création de petites activités commerciales, possibilités de recrutement de main d'œuvres locales.
b. Le projet favorise-t-il l'augmentation des productions agricoles et autres?		X	
12. Préoccupations de genre et groupes vulnérables			

a. Le projet favorise-t-il une intégration des femmes et autres couches vulnérables ?	X		Possibilité de recrutement pour les tâches faciles à faire et ne nécessitant pas beaucoup d'effort physique.
b. Le projet prend-t-il en charge les préoccupations des femmes et favorise-t-il leur implication dans la prise de décision ?	X		Implication des femmes dans le comité de gestion des infrastructures.
13. Situation foncière			
a. A qui appartient le terrain?			<ul style="list-style-type: none"> - MARO Vavy Gérantine (BF1) - FOSTIN Régustin (BF2) - SERGE (BF3)
b. Le terrain a-t-il un titre foncier ?		X	Terrain non titré
14. Perturbations sociales			
a. L'utilisateur actuel du terrain est-il différent du propriétaire ?		X	
b. Existe-t-il de litiges concernant l'occupation ou planification d'utilisation du terrain ?		X	
c. Le projet entraîne –t-il une perturbation de propriété foncière, affecte des accès ?		X	
d. Le projet occasionnera-t-il une interruption de la circulation routière ?		X	
e. Nécessitera-t-il la mise en place d'hébergements ou de services importants pour recevoir la main-d'œuvre pendant la construction ?		X	
f. Nécessitera-t-il des niveaux d'encadrement social, résolution de conflits, gestion de l'eau et	X		La gestion de l'infrastructures serait confiée à un comité de gestion locale, une séance de formation et de sensibilisation est

information (par exemple, comité de gestion de points d'eau, association des utilisateurs, tours d'eau, etc.)?			de ce fait nécessaire pour assurer la pérennité de l'infrastructures.
--	--	--	---

Consultation du public

La consultation et la participation du public sont recommandées lorsque les infrastructures vont être implantées dans une zone habitée. Il est nécessaire d'informer la population sur le sous-projet et ses éventuels impacts et de recueillir leurs préoccupations.

La consultation est-elle recommandée pour ce sous-projet ?

Oui

Si, « oui », décrire brièvement les mesures qui pourront être prises à cet effet (y compris le nombre de participants féminins et masculins).

<p>Date : 31/03/2023</p> <p>Lieu : MAINTIMBATO</p> <p>Nombre de participant : Hommes : 25 / Femmes : 33</p> <p>Points discutés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Venant des responsables du projet : <ul style="list-style-type: none"> ○ Information sur les différentes phases de réalisation du projet ainsi que les éventuels impacts engendrés ; ○ Recueil des préoccupations relative à la mise en œuvre du projet ; ○ Identification des terrains et des propriétaires terriens ; ○ Signature des lettres de donations de terrains. ✓ Consentement et acceptation : <p>Les participants à la réunion de consultation publique ont accepté à l'unanimité la mise en place des infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les représentants de la population locale ; ○ Les propriétaires terriens ; ○ La population présente lors de la consultation ✓ Venant de la population locale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les suggestions de la population par rapport à leurs préoccupations sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> -Les employés de l'Entreprise doivent respectés les règles de vies de la communauté et éviter tout ce qui peut provoquer des troubles ; -Les employés de doivent pas circuler la nuit pendant la période de la campagne de vanille ; ○ Un comité de gestion serait mis en place pour la gestion des infrastructures.
--

Partie C : Mesures d'atténuation

Pour toutes les réponses "Oui" dans la partie B, décrire brièvement les mesures prévues y afférentes.

Impacts / risques négatifs potentiels	Mesures d'atténuation proposées
Accroissement de nuisance sonore	<ul style="list-style-type: none">• Utilisation de matériels à faible décibel (Groupe électrogènes n'émettant pas de son à plus de 55db, marteau piqueur émettant un bruit maximal de 94db);• Limitation des heures de travail (arrêt de travaux durant les heures de sommeil et de repos)• Port d'EPI spécifiques (casques anti-bruit) par les ouvriers exposés à un niveau de bruit supérieur ou égal à 80dB.
Accroissement du niveau d'émission atmosphérique (poussière, gaz divers)	<ul style="list-style-type: none">• Clôture temporaire de la zone pendant les travaux ;• Utilisation de camion bâché pour le transport de ciment et de sables ;• Entretien périodique des camions et véhicules.
Dépôt des déchets solides et liquides	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de collecte de déchets solides (Bacs à ordure);• Réutilisation des restes de matériaux encore en bonne qualité;• Acheminement systématique des déchets au niveau des décharges agréées ;• Stockage des huiles et eaux usées dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation ;• Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard
Risque d'incendie dû au stockage de produits dangereux tels que les peintures et les solvants ainsi que les ciments.	<ul style="list-style-type: none">• Stockage des produits dangereux dans un magasin de stockage correctement fermés avec un accès réglementé• Stockage des huiles dans des barriques ou seaux en vue de leur réutilisation par l'Entreprise pour servir d'huiles de coffrages ou réutilisation des eaux pour le béton
Dégradation de la qualité des eaux de surface, souterraine	<ul style="list-style-type: none">• Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ;• Interdiction de transvasement ou d'approvisionnement en hydrocarbures près des ressources en eau ;• Drainer les eaux issues de la motopompe vers le puisard mis en place à cet effet
Existence des conflits sociaux entre les différents usagers	<ul style="list-style-type: none">• Mise en place d'un système de gestion transparent, non discriminatoire à travers la création d'un comité de gestion participative et inclusive (tout le monde peut faire partie du comité de gestion sans discrimination de genre ou de religion ou d'origine)• Mise en place d'un système interne de gestion de plainte

Accidents des travailleurs et des populations	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien systématique des véhicules utilisés pour le transport des matériels et matériaux de construction ; • Exigence du port des équipements de protection individuel (Casque avec jugulaire, Gilet, Chaussures et bottes de sécurité, Masque, Gants, harnais de sécurité) • Balisage du chantier pendant la réalisation des travaux • Mise en place de système d'accès sécuritaire dans l'excavation (mise en place de support métallique portant une poulie rotative maintenant une corde statique) • Utilisation de sangle et d'harnais de sécurité • Utilisation de lampe frontale servant de source de luminosité dans l'excavation • Mise en place d'un système de communication à travers une corde et une cloche entre la personne dans l'excavation et celle à la surface • Mise en place de clôture de l'infrastructure • Mise en place de panneaux de sécurité de chantier et des panneaux indicatifs des règles générales d'utilisation et de la borne fontaine • Mise à disposition d'une boîte de premier secours sur le chantier.
Des risques pour la santé des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Obligation du personnel du chantier de respecter le port d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) ; • Mise à la disposition d'une trousse de secours permanente au niveau de chantier. • Contrôles médicaux (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
Augmentation de la population des vecteurs de maladies	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des ouvriers sur le respect des mesures Santé, Sécurité et Hygiène ; • Mise à la disposition de la boîte pharmaceutique permanente au niveau de chantier. • Contrôle médical (visite médicale avant la prise de poste de tous les employés de l'Entreprise)
Risque de conflit sociaux relatif à la gestion de l'infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Formation et sensibilisation des usagers sur les règles d'utilisation des infrastructures • Formation des comités de gestion participative sur les thèmes suivants : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mode de collecte et règlement des plaintes ; ✓ Système d'entretien des infrastructures.

Partie D : Politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale déclenchées par le sous-projet

Selon les enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet, sélectionner les politiques de la Banque Mondiale qui sont déclenchées par le sous-projet

PO potentielle pour le sous-projet	PO déclenchée
PO 4.01 – Évaluation environnementale	X
PO 4.04 – Habitats naturels Si la réponse aux points 2, 3 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée.	
PO 4.11 – Management of Cultural Property in Bank-financed Projects Si la réponse au point 6 de la partie B est « Oui » alors cette PO est déclenchée	
PO 4.12 – Réinstallation involontaire de personnes Si les réponses au point 7 de la partie B sont « Oui » alors cette PO est déclenchée	

Partie E: Catégorisation du projet et travail environnemental et social

A B X C

Partie F : Documents requis pour le sous-projet

Selon la catégorisation du sous-projet, sélectionner les documents qui devront être élaborés

Travail environnemental et social demandé	
Étude d'impact environnemental et social (EIES)	
Plan de gestion environnementale et sociale (PGES)	
Plan de gestion de santé et sécurité au travail (PGSST)	
Plan de gestion de ravageurs (PGR)	
Plan de gestion des déchets (PGD)	
Plan de restauration des moyens d'existence (PRME)	
Plan d'action de réinstallation (PAR)	
Plan de Protection Environnemental du Site (PPES)	X
Manuel de bonnes pratiques (MBP)	
Aucun travail environnemental ou social nécessaire	

Date : 07 Avril 2023
ANDRIAMBOLOLONA Haingotiana Julia
Assistant Responsable Environnemental et Social

PV de réunion communautaire et acceptation de la population locale

Fitantsa an-tsoratra fivoriana

Daty : 01 / 03 / 2023

Toerana : MAINTIRANO

Antona : Fampahafantarana ny mpisaina mahakasika ny teikasa sy ny fantraikan'ny fananterahana trany ary kos Endrasena ny fiteken'izy ireo izany teikasa izany na tsia.

Andromy faha 01 / 03 / 2023 dia tonga navelo teto MAINTIRANO ny salan'ny tsiran'ny Fokontany sy ny kaominina, ny mponina, ny mpendra ny teik'asa (UGP - UGL)

Rehefa vao ny sony fampifanana sy ny fankasana isan'ambany amin'ny dia nandray fitaeny ny sony an'amin'ny mpendra ny teik'asa mba hanaovana ireto teboka manaraka ireto :

- Toetony ny teikasa sy ny asa ho fanterahana sy ny fizarana ilaina hametrahana izany ;
- Ny faharetan'ny fananterahana ny asa ;
- Ny mety ho fantraikan'ny fananterahana ny asa sy ny fampiasana ny fotodrafitrasa.

Rehefa vao izy dia nandray fitaeny ny mpanjray anjara mba hafaiza izy ireo manambona ny fitekeny sy fitekeny ny fananterahana ny teikasa sy ireo mety ho lahotra na ahiana'izy ireo malalaka ny asa ho fanterahana.

Hevitra ny mpanjray anjara mahakasika ny teikasa :

Nandray ny hametrahana ny fotodrafitrasa ny mpanjray anjara rehetra tamin'ny fivoriana

reo lahotra ny ahiana'ny mpanjray anjara samany momba ny fivoriana :

- Ireo sony no zavatra angahana'ny fizaraha morina,
 - mba hahafahany hiasa ny rafitra ny fizaraha morina
 - ary miasa tsia ary hiasa zavatra mety hampitomboana
 - ary miasa ahiaza 2 fizaraha'ny la rano
- Hamangy komity hahafahana ny fotodrafitrasa.

Tapaka nandritra ny fivoriana ary fa mamono ny fankatoavana sy fitekeny ny mpanjray anjara mba hametrahana ireo fotodrafitrasa any amin'ny tamin'ireto olona manaraka ireto :

Fotodrafitrasa 1 : <u>Fumoin</u>	Latitude : <u>-15.769 S</u> Longitude : <u>49.870 E</u>
Fotodrafitrasa 2 : <u>BT4</u>	Latitude : <u>-15.772 S</u> Longitude : <u>49.673 E</u>
Fotodrafitrasa 3 : <u>BT1</u>	Latitude : <u>-15.769 S</u> Longitude : <u>49.673 E</u>
Fotodrafitrasa 4 : <u>BT3</u>	Latitude : <u>-15.769 S</u> Longitude : <u>49.669 E</u>
Fotodrafitrasa 5 :	Latitude : Longitude :

Fizana an-tsootra fanekena sy fankatoavana

Arity ny fivoriam-pokanoloana natao, lohatry solas-tanany ny Fokontany sy ny Kaominina dia manatky sy mankatona ny fahasianterahana ny fotoanjarahana mahakasaka ny

Famanganana lafonson-doka ny rano-mano

eto amin'ny tanana an'ny MANIMARIE

Izany sokotena ny mpionina (mpisaisa ny teikasa) dia naita manatky sy mankatona ny fahasianterahana ny teikasa eto amin'ny tanana misy an'ny, ka izany dia apetraka eo amin'ny toerana tapaka nandritra ny fivoriam-pokanoloana natao voatominina ety ambonany.

lohatry NARY VAVY, PROSTIN, SERGE, LUCIA DULTA

tompon'ny rano dia manatky ny fametrahana ny fotoanjarahana eo amin'ny tanana.

Ireo tompon'ny rano	Ny Fokontany	Ny Kaominina
NARY VAVY <i>gerantany</i>		
PROSTIN <i>gerantany</i>		
SERGE <i>gerantany</i>		
LUCIA DULTA <i>gerantany</i>		

- Soankero marquette *So*
- Rasoana Genette Arline *Raso*
- Marie Fostine *Marie*
- Zafine Ranga *Zaf*
- Jeantienne *Je*
- Dalce *Dal*
- Eugena *Eug*
- Ravelomiconoma Marcel *Mar*
- Christien *Ch*
- Rasoanemana Velona Aime *Raso*
- Benjavita Alain *Ben*
- Seminob Zafy *Semi*
- Trocine kalotiana *Tro*
- Rasoana velonige *Raso*
- Rasoaline *Raso*

Procès-verbal de réunion communautaire

Date : 31/08/2023

Lieu : MOUTOURATO

Objet : Réunion d'information sur le sous-projet d'infrastructure à réaliser et les impacts engendrés par la mise en œuvre du sous-projet

Aujourd'hui, le 31/08/2023 s'est réunie, les autorités locales, la population locale et les représentants de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) et de l'Unité de Gestion Locale (UGL).

Après les salutations d'usage, les représentants de l'UGP ont pris la parole pour expliquer :

- Les caractéristiques du sous-projet à réaliser ainsi que le site d'implantation nécessaire;
- Le délai de mise en œuvre des travaux ;
- Les impacts engendrés par les activités à mener durant les travaux et la phase d'exploitation de l'infrastructure.

Après les explications faites, un temps de parole a été donné aux participants pour qu'ils puissent affirmer leurs préoccupations vis-à-vis du sous-projet en général ainsi que les impacts engendrés par sa mise en œuvre.

Les principales préoccupations recueillies lors de la réunion sont :

Les participants à la réunion ont acceptés la mise en place des infrastructures.

Les principales suggestions sont :

- Les suggestions de la population sont les suivant
• Les employés de l'Entreprise doivent respecter les règles de vie de la communauté & éviter tout ce qui peut provoquer des troubles
• Les employés ne doivent pas circuler la nuit pendant la période de campagne de récolte
- Un comité de gestion serait mis en place pour la gestion des infrastructures

Il a été convenu lors de cette réunion l'acceptation par la communauté, l'emplacement des infrastructures au niveau des emplacements suivants :

Infra 1 : Zumaï	Latitude: -15.769 S Longitude: 49.630 E
Infra 2 : BFA	Latitude: -15.772 S Longitude: 49.613 E
Infra 3 : BFG	Latitude: -15.769 S Longitude: 49.671 E
Infra 4 : BFG	Latitude: -15.768 S Longitude: 49.669 E
Infra 5 :	Latitude: Longitude:

Procès-verbal de consentement

Suivant la réunion communautaire faite, nous les représentants des autorités locales approuvent la réalisation du sous-projet d'infrastructure ... la construction d'une fontaine ...

..... fontaine à de Fumain
 au niveau du village MANANTIRAO

Nous les représentants de la communauté (bénéficiaires) acceptent à l'unanimité la réalisation de ce sous-projet d'infrastructure au niveau de notre village au niveau des emplacements identifiés lors de la réunion communautaire.

Nous, Mr/Mme. MARY VIVY, PHOSTIN, SERGE, LUCIA ... maître, propriétaires du terrain, acceptent la mise en place de l'infrastructure sur notre propriété.

Propriétaires du terrain	Le Fokontany	La commune
MARY VIVY Girantani <i>[Signature]</i>	LE PRESIDENT FOKONTANY <i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>
PHOSTIN Rigustin <i>[Signature]</i>	<i>[Signature]</i>	LE MAIRE <i>[Signature]</i>
SERGE <i>[Signature]</i>	R. JEAN CHRISTIAN <i>[Signature]</i>	CÉCILIEN Paul Aidor <i>[Signature]</i>
LUCIA Adulle <i>[Signature]</i>		

- | | |
|---|---|
| - Saakelo manette <i>[Signature]</i> | - Chien <i>[Signature]</i> |
| - Rasoa Genette Saline <i>[Signature]</i> | - Rasocimanana Velona Aina <i>[Signature]</i> |
| - Maïna Fostine <i>[Signature]</i> | - Benjararita Alain Jenny <i>[Signature]</i> |
| Zaglène Ranja <i>[Signature]</i> | - Seminot Zafy <i>[Signature]</i> |
| Jeanliane <i>[Signature]</i> | - Trocine kaldeiana <i>[Signature]</i> |
| Dalce <i>[Signature]</i> | - Rasoa Velonize <i>[Signature]</i> |
| Eugène <i>[Signature]</i> | - Rasoaaline <i>[Signature]</i> |
| Ravelomiasana Marcel <i>[Signature]</i> | |

Fiche de présence

Fiche de présence

Date: 31.03.2023
 Toerana: PIVANTANANO
 Antony: Euziaran. pibonolony

N°	Anarana sy fanampin'amarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
1	SERIMON Paul Alidor	X		Maire	
2	RAZAFIARIVÉLO Jean Christian	X		Chet de FKT	
3	FAUSTINI Raguste	✓		Mpamboly	
4	SERGE	+		Tangakamene	
5	MARVAVY Gerantini		+	Mpamboly	
6	Jhon	+		Mpanjono	
7	BÉTSAHONA	+		Mpanjono	
8	MIRANTSOA	+		Pêcheur	
9	JEAN Etienne	✓		Mpamboly	
10	JEAN Felix	✓		Mpanjono	
11	PÉROLIER	X		Mpamboly	
12	BRUNO Justin	X		Mpanjono	
13	DOLBY	+		Mpamboly	
14	Cémino	X		Mpanjono	
15	BE clarien	X		Pêcheur	
16	R. Velona Aimé	✓		Pêcheur	
17	RAVÉLOHIANANA Marcel	+		Mpanjono	
18	Rambua	+		Mpamboly	
19	Eugène	+		Mpamboly	
20	JAO ARSÈNE	+		Filôka Tangakamene	
21	TOTO Mora	X		Mpamboly	
22	Jugete		+	Mpamboly	
23	SOAVÉLO		+	Mpanjono	



LE MAÏTE



LE PRÉSIDENT FOKONTANY
R. Jean Christian

Fiche de présence

Daty 31.03.2023

Toerana: HINUMANTO

Antony: Firmin - pikononona

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
24	TSARAKALO		x	Mpamboly / Voamami	AK
25	Edvige		x	Voamami	Edvige
26	Sandrine Oricka		v	Mpamboly	SP
27	MORISTE		v	Mpamboly	NORINA
28	JACQUE chila	x		Mpamboly	JK
29	Rolande		v	Mpamboly	RO
30	MARIE Faustina		v	Mpamboly	MA
31	ZAFILINE Ranje		v	Mpamboly	ZK
32	IAVILINE		x	Voamami	IA
33	Rasoaman-Soehine		x	Mpamboly	RS
34	DASOA Genette Arlun		v	Coperative	DA
35	MARIEE Rasoatano		x	FRB Ravinala	MA
36	MAMIARISA charette		v	FRB Voamami	MA
37	GERTRIDE		x	FRB Voamami	GR
38	RADAFINY		x	Coperative	RA
39	DASOA VELOVIZY		v	FRB Ravinala	DA
40	KALO TROCINE		v	FRB Ravinala	KA
41	RASOALINE		v	FRB Ravinala	RA
42	RASOAZETE		v	FRB Ravinala	RA
43	ZAFIZANDRY		v	FRB Ravinala	ZA
44	Volazette		v	FRB Ravinala	VA
45	FRANCIA		v	Mpamboly	FR
46	BENJARAUNA		v	Filoha APOL	BE



CECILIEN Paul AMOR



LE PRESIDENT FUKON

M. Jean Christian

Fiche de présence

Date : 01.03.2023
 Teerana : MANUHOSSO
 Antony : Evariam - pakaondra

N°	Anarana sy fanampin'anarana	Lahy	Vavy	Asa atao	Sonia
47	SAFIME		+	Mpamboly	+
48	Ragnatiane M. Letiche		+	Mpamboly	+
49	R. Ernestine		+	Mpamboly	+
50	TANIA		+	Mpamboly	+
51	RASOATIANA Orange		+	- -	+
52	Rasa Celestine		+	- -	+
53	Charlotte		+	- -	+
54	FLORINE Razanavao		+	- -	+
55	Emilien	X		- -	+
56	R. Tania Angélique		+	FKB Ravinle	+
57	Benjavita	X		Mpamboly	+
58	ALVANCE	X		Mpamboly	+



Lettre d'engagement de donation de terrain
 ✓ BF1

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fampidiana sone foto madio
 Toerana : MAMARINANA Daty : 21.03.2023
 Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenany ny fanoloran-tany eny... MANTIMBATO
 ...zay mirefy Gen^e ary
 mitendra ny laharana kadasitra na fitra faha...
 ho an'ny fokonolona mba anatanterahana ny tetik'asa... fanampiana sone
 ...sone

Izaho/Izahay tompon'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atou/Rita...
MPV VNY Gerantany izay
 miaraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenany amin'ny
 alalan'ny famoavan-tsonia an'ity taratasy ita.

Izaho/Izahay, tompon'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na
 disadisa na fanolana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity vontodra ahitana ny foto-
 drafitra dia malalaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky
 fa ito fanekana izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny
 fananako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokencilena ary
 nankatoavin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-
 tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompon'ny tany	<u>MPV VNY Gerantany</u>	<u>[Signature]</u>
Solon-tenan'ny tompon- tany (fianakaviana/fokonolona)	<u>TOHIBANA Bruno Suter</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>TIHADISA</u>	<u>[Signature]</u>
Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamarinana)	<u>NEORATPAOANA Baringo</u>	<u>[Signature]</u>


 LE MAIRE
ECOLIEN Paul Aldor


 LE PRESIDENT FUKONTAN'Y
Jean Christian

013

LETRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : A.E.P.
Lieu : MAINTIMBATO Date : 31.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à MAINTIMBATO d'une superficie de 9000 d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction de puits de la main fontaine

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est(sont) Mr/Mme RAY VAY Germain qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : à MAINTIMBATO le 31.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>RAY VAY Germain</u>	<u>[Signature]</u>
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>TOUSHANA Fomina Suter</u> <u>PIERASTISWA</u>	<u>[Signature]</u> <u>[Signature]</u>
Représentant du projet (vérification)	<u>ANDRIANRANOLOA</u> <u>Muingo</u>	<u>[Signature]</u>



LE MAIRE
[Signature]
CECILIE Paul Aldor



LE PRESIDENT FOKONTANY
[Signature]
R. Jean Christian

✓ BF2

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Enampelohana mao fianta maula

Toerana : MANTIMATO Daty : 26.03.2022

Ito taratasy ito dia entina ananafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny MANTIMATO

.....zay mirefy 9m² ary mitondra ny baharana ka lasitra na fitra faha

ho an'ny fokelonana mba anatanterahana ny tetik'asa fananganana avon

Izaho/Izahay tompon'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atoa/Rtoa

PHOSTIN Reguella izay miasaka amin'ny solon-tenan'ny fanakaviana/fokelonana, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny fanaovan-tsoria an'ito taratasy ita.

Izaho/Izahay, tompon'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atoloto(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolanana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatodro antana ny foto-drafitra dia malalaka tanteraka amin'ny fampiasana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky fi ito fanekena izay atao ito dia tsy azo ilovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atoloto(ay) dia tsy mihoatra ny 10% ny fanako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatovin'ity farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marina avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonin sy Daty
Tompon'ny tany	<u>PHOSTIN Reguella</u>	
Solon-tenan'ny tompo-tany (fanakaviana/fokelonana)	<u>BE Tahaona</u>	
	<u>TINTARIGOA Karimila</u>	
Solon-tenan'ny tetik'asa (fanamarinana)	<u>ANDRIATSOLOAVA Haringo</u>	



Bre

LETTRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : KEP
Lieu : MAINTIMBATO Date : 31.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à MAINTIMBATO d'une superficie de 9m d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet construction de puits & de la bonne fontaine

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est(sont) Mr/Mme PROSTIN Requistin qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons/ons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée : à MAINTIMBATO le 31.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>PROSTIN Requistin</u>	
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>MR TANKRAMA</u>	
	<u>MAINTIMBATO Maimette</u>	
Représentant du projet (vérification)	<u>MAINTIMBATO Maimette</u>	

LE MAIRE
PROSTIN Paul Aldor

LE PRÉSIDENT DU CANTON
MAINTIMBATO
JEAN CHRISTIAN

✓ BF3

83

TARATASY FANEKENA NY FANOLORAN-TANY

Tetik'asa : Fanangomana hana fahia maha

Toerana : MAINTINANTO Daty : 18 Mars 2013

Ito taratasy ito dia entina anamafisana ny fanekenay ny fanoloran-tany eny... MAINTINANTO

mitondra ny laharana kadasitra na fitra faha zay mirefy 9m² ary

ho an'ny fokonolona mba anatanterahana ny tetik'asa fanangomana hana

Izaho/Izahay tompon'ny tany eto anivon'ny firahamonina misy anay dia Atao/Rtoa.....

izay mioraka amin'ny solon-tenan'ny fianakaviana/fokonolona, dia manamafy ny fanekenay amin'ny alalan'ny fanaovan-sonia an'ity taratasy ito.

Izaho/Izahay, tompon'ny tany dia manaiky fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy misy olana na disadisa na fanolamana ary ny solon-tenan'ny tetik'asa sy ny komity voatondro itanana ny foto-drafitrasa dia mahlaka tanteraka amin'ny fampisana ny tany. Izaho/Izahay tompo'ny tany dia manaiky fa ito fanekena izay atao ito dia tsy azo idovirana.

Izaho/Izahay dia manamafy fa ny sombin-tany izay atolotro(ay) dia tsy mihetra ny 10% ny fananako(nay) manontolo ary ny fanoloran-tany dia natao nandritry ny fivoriam-pokonolona ary nankatoavin'ny farany.

Izaho/Izahay dia manamafy fa izay rehetra voalaza etsy ambony dia marion avokoa ary ny fanoloran-tany dia natao an-tsitra-po tsy misy teritery na tsindry.

Sokajy	Anarana	Sonia sy Daty
Tompon'ny tany	<u>GERGE</u>	<u>[Signature]</u>
Solon-tenan'ny tompo-tany (fianakaviana/fokonolona)	<u>PIERROT Li</u>	<u>[Signature]</u>
	<u>ZARASOA Guegette</u>	<u>[Signature]</u>
Solon-tenan'ny tetik'asa (fanangomana)	<u>ANDRIANTSOLOVA Mungo</u>	<u>[Signature]</u>



813

LETTRE D'ENGAGEMENT DE DONATION DE TERRAIN

Sous-Projet : REP
Lieu : MAINTINTON Date : 31.03.2023

La présente lettre sert à confirmer notre engagement que le terrain situé à MAINTINTON d'une superficie de 9m d'une référence cadastre ou titre foncier ou certificat foncier n°..... est mis à la disposition de la communauté pour la réalisation du sous-projet Construction de puits foncier

Le/les propriétaire(s) du terrain au sein de notre communauté est(sont) Mr/Mme qui, avec un deuxième membre de la famille/ou village, confirment leur engagement en signant la présente déclaration.

Je/nous, le(s) propriétaire(s), confirmons par la présente que cette parcelle de terrain n'est sujet à aucun différend, ni contestation ou conflit et le représentant du projet, ainsi que les comités nommés par le village pour administrer l'infrastructure sont libres d'utiliser ledit terrain pour fournir/améliorer/élargir la fourniture de services directement offerts par l'infrastructure. Je/nous le(s) propriétaire(s) convenons pleinement que cet engagement est irrévocable.

Je/ nous confirmons que le terrain donné constitue moins de 10% de tous les biens du donateur et que cet acte de donation n'a fait l'objet d'une consultation au sein du village à la date ci-après indiquée :
à MAINTINTON le 31.03.2023

Par la présente, je/nous confirmons que ce qui précède est vrai et correct, que cette donation est faite de plein gré et que je n'ai subi aucune pression.

Parties	Nom	Signature et date
Propriétaire du terrain	<u>BERGE</u>	<u>[Signature]</u>
Représentant du propriétaire du terrain (membre de la famille/ou village)	<u>PERARO Lic</u> <u>EMANSON Georgette</u>	<u>[Signature]</u> <u>[Signature]</u>
Représentant du projet (vérification)	<u>ANDRIAN BOLAOA Muringo</u>	<u>[Signature]</u>

 LE MAIRE
[Signature]
CECILIE Paul Andry

 LE PRESIDENT FOKONTANY
[Signature]
R. Jean Christian

Lettre d'engagement du chef Fokontany

Taratasy fanekena

Ny Fokontany MANIMBAO.....eto amin'ny Kaominina ANANDRIVOLA.....
Distrika MANOMBEIRO..... dia manaiky ny fanorenana ny fotodrafitrasa mahakasika ny jono na
..... izay atao amin'ny tany eny MANIMBAO..... izay
nomen'ny kaominina azy.

Ny Fokontany dia manaiky ihany koa fa tsy hiditra amin'ny fitantanana an'izay fotodrafitrasa izay
haorina eo.

Natao teto MANIMBAO..... tamin'ny 12.02.2023.....

Sonja sy hafia ny Sefom-pokontany



LE PRESIDENT FOKONTANY

R. Jean Christian

Planche photographique



Consultation publique



Site d'implantation BF 1



Site d'implantation BF 2



Site d'implantation BF 3

Annexe 2 Clauses Environnementales et Sociales

Processus de contractualisation des clauses environnementales et sociales pour les entrepreneurs. Ce processus devra aussi être repris dans le Processus de Gestion de la Main-d'œuvre.

- Les appels à propositions (DAO) pour les travaux référeront aux exigences E3S (voir Annexe ci-jointe)
- Les soumissionnaires soumettront un plan environnemental et social préliminaire dans le cadre de leurs offres, décrivant les principes et la méthodologie qu'ils utiliseront pour traiter les questions environnementales, sociales, de santé et de sécurité dans le cadre du contrat, et incluront tous les coûts associés à la gestion des questions environnementales et sociales dans leurs offres.
- La qualité du plan environnemental et social préliminaire, les performances environnementales et sociales passées des soumissionnaires, ainsi que leur capacité à gérer les questions environnementales et sociales, seront pris en compte lors de la sélection des entreprises.
- Les entreprises sélectionnées prépareront un Plan de Gestion Environnementale et Sociale qui leur est spécifique (PGES-Entreprise), détaillant la manière dont les critères environnementaux et sociaux minimums seront mis en œuvre, y compris les procédures de mise en œuvre et le personnel requis.
- La CI devra approuver le PGES de chaque entreprise avant que celle-ci puisse démarrer ses activités.
- Le PGES préparé par chaque entreprise servira de référence lors du suivi et de l'évaluation de sa performance environnementale et sociale.

Prescriptions Environnementales, Sociales, Sanitaires et Sécuritaires (E3S) *applicables aux entreprises*

Cette annexe définit les prescriptions minimales concernant les mesures d'atténuation des risques environnementaux, sociaux, sanitaires, et sécuritaires (E3S), que les entreprises doivent prendre en considération lors de la préparation de leur PGES.

Dispositions Générales

Plan de Gestion de l'Entreprise

L'Entreprise doit établir et soumettre à l'approbation du Maître d'Ouvrage délégué un Plan détaillant comment l'Entreprise (PGES-Entreprise) satisfera les prescriptions environnementales, sociales, sanitaires, et sécuritaires (E3S). Ce Plan comprendra les sections suivantes :

- Formation E3S
- Gestion des Installations et Chantiers
- Gestion de la Sécurité au Travail
- Gestion de la Santé
- Gestion de la Main-D'œuvre
- Préparation et Réponse aux Urgences
- Sécurité Extérieure des Chantiers, Installations, et des Personnes
- Engagement des Parties Prenantes
- Suivi Environnemental et Social

Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement

L'Entreprise doit :

- Désigner un responsable 3SE qui veillera à ce les prescriptions 3SE soient rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les employés de l'Entreprise que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier.

Respect des Lois, Règlements, et Normes Nationales

L'Entreprise et ses sous-traitants doivent :

- Connaître, respecter et appliquer les lois, règlements, et normes en vigueur à Madagascar relatifs à l'environnement, ainsi qu'aux aspects sociaux, sanitaires et sécuritaires
- Assumer entière responsabilité pour toute réclamation liée à une activité sous leur contrôle qui n'a pas respecté ces lois, règlements, ou normes

Obligations Contractuelles

L'Entreprise doit :

- Redresser tout défaut, manquement, ou non-exécution des prescriptions E3S ou de son Plan E3S qui lui est dûment notifiées par le Maître d'Ouvrage délégué
- Assumer les coûts associés à tout retard ou interruption des travaux, ainsi qu'à tous travaux supplémentaires découlant du non-respect des prescriptions E3S ou de son Plan E3S.
- En application des dispositions contractuelles, le non-respect des E3S de manière générale, et du Plan E3S de l'Entreprise de manière spécifique, dûment constaté par le Maître d'Ouvrage délégué, peut être un motif de résiliation du contrat.
- L'Entreprise ayant fait l'objet d'une résiliation pour cause de non application des E3S ou du Plan E3S s'expose à des sanctions allant jusqu'à la suspension du droit de soumissionner pour une période déterminée par le Maître d'Ouvrage délégué, avec une réfaction sur le prix et un blocage de la retenue de garantie.
- Le non-respect d'une ou de plusieurs prescription E3S ou de son Plan E3S par l'Entreprise peut l'exposer au refus de réception provisoire ou définitive des travaux par la Commission de réception.
- Les obligations de l'Entreprise vis-à-vis les E3S courent jusqu'à la réception définitive des travaux qui ne sera acquise qu'après que toutes les mesures requises par les prescriptions E3S aient été satisfaites.

Formation E3S

L'Entreprise doit :

- Déterminer ses besoins de formation en matière d'E3S en collaboration avec le Maître d'Ouvrage délégué.
- Tenir un registre de toutes les formations, orientations et initiations en matière d'E3S.
- S'assurer, par des spécifications contractuelles appropriées et un suivi, que les prestataires de services, ainsi que la main-d'œuvre contractuelle et sous-traitants, sont formés de manière adéquate avant le début des travaux.
- Démontrer au Maître d'Ouvrage délégué que ses employés sont compétents pour exercer leurs activités et leurs fonctions en toute sécurité. À cette fin, l'Entreprise doit délivrer un certificat de compétence pour chaque personne travaillant sur le site (relatif au métier et à l'aspect de l'affectation du travail) qui précise les tâches qui peuvent être entreprises par chaque personnel clé.

Formation de base

- L'Entreprise s'assurera que tous les employés, y compris la direction, les superviseurs et les ouvriers, ainsi que les sous-traitants, ont reçu une formation et des informations sur la santé et la sécurité au travail, avant le début de nouveaux travaux. Cette formation doit leur permettre de comprendre les risques professionnels et de protéger leur santé contre les facteurs ambiants dangereux potentiels. Elle devrait couvrir de manière adéquate les processus étape par étape qui sont nécessaires pour que les travaux soient réalisés en toute sécurité.
- La formation devrait comprendre une sensibilisation aux dangers, y compris aux dangers spécifiques au site, aux pratiques de travail sûres, aux exigences en matière d'hygiène, au port et à l'utilisation d'équipements et de vêtements de protection, et aux procédures d'urgence en cas d'incendie, d'évacuation et de catastrophe naturelle, selon les cas. Tout danger spécifique à un site ou tout code de couleur utilisé devrait être examiné en détail dans le cadre de la formation d'orientation.

Orientation des visiteurs

- L'Entreprise établira un programme d'orientation et de contrôle des visiteurs, si les visiteurs du site de construction, y compris les fournisseurs, peuvent accéder aux zones où des conditions ou des substances dangereuses peuvent être présentes.
- Les visiteurs seront toujours accompagnés d'un membre autorisé de l'Entreprise ou d'un représentant du Maître d'Ouvrage délégué qui a suivi avec succès la formation d'orientation E3S et qui connaît bien les dangers spécifiques au site du projet, sa disposition, et les zones restreintes.

Gestion des Installations et Chantiers

Règles Générales

L'Entreprise doit :

- Définir le périmètre d'utilité publique où les travaux sont susceptibles d'être menés, y compris les emprises des chantiers. L'Entreprise peut aménager des zones secondaires pour le stationnement des engins qui ne sont pas autorisés à stationner sur la voie publique en dehors des heures de travail et de l'emprise des chantiers. Ces zones peuvent comporter également un espace permettant les travaux de soudure, d'assemblage, de petit usinage, et de petit entretien d'engins, mais ne pourront pas stocker des hydrocarbures.
- Tout stockage de quelque nature que ce soit, est formellement interdit en dehors des emprises de chantiers et des zones prédéfinies.
- Obtenir tous les permis nécessaires pour réaliser les travaux prévus dans le contrat, y compris les autorisations délivrées par les collectivités locales, les services forestiers (en cas de déboisement, ou d'élagage), les services miniers (en cas d'exploitation de carrières et de sites d'emprunt), les services d'hydraulique (en cas d'utilisation de points d'eau), ou de l'inspection du travail.
- Débuter les travaux dans les emprises privées que lorsque celles-ci sont libérées suite à une procédure d'acquisition.

- Éviter de circuler en dehors de la zone d'utilité publique, et surtout éviter d'endommager toute bien, propriété, ou aménagement existant, y compris les bâtiments, les clôtures, les champs de cultures, et les mares d'abreuvement
- Repérer les réseaux des concessionnaires (e.g., eau potable, électricité, téléphone, égouts) sur plan avant le démarrage des travaux, et formaliser ce repérage par un procès-verbal signé par toutes les parties (Entreprise, Maître d'Ouvrage délégué, concessionnaires).
- Maintenir un personnel en astreinte, tous les jours sans exception (samedi, dimanche, jours fériés), de jour comme de nuit pendant toute la durée du contrat, afin d'assurer la garde, la surveillance et le maintien en sécurité de ses chantiers et installations, et pour pallier à tout incident et/ou accident susceptible de se produire en relation avec ses activités.
- Collaborer avec les autres entreprises pour appliquer les exigences en matière de santé et de sécurité, lorsque les travailleurs de plusieurs entreprises travaillent ensemble dans un même lieu, sans préjudice de la responsabilité de chaque partie pour la santé et la sécurité de ses propres travailleurs.

Localisation des Bases-vie

L'Entreprise doit :

- Consulter et négocier avec les parties prenantes locales avant de proposer un emplacement pour ses camps
- Soumettre les emplacements proposés au Maître d'Ouvrage délégué pour approbation, y compris une justification de leur emplacement, ainsi que les mesures proposées pour atténuer les risques et les impacts environnementaux et sociaux autour du camp et pour renforcer les avantages sociaux.

Signalisation

L'Entreprise doit :

- Placer, préalablement à l'ouverture des chantiers et chaque fois que de besoin, une pré-signalisation et une signalisation des chantiers à longue distance (sortie de carrières ou de bases-vie, circuit utilisé par les engins, etc.) qui réponde aux lois et règlements en vigueur, être conforme aux normes internationales, et être facilement comprise par les ouvriers, les visiteurs et le grand public, selon le cas.
- Interdire l'accès des chantiers par le public, les protéger par des balises et des panneaux de signalisation, indiquer les différents accès, et prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter les accidents.

Gestion des paysages établis

Afin de préserver le paysage naturel, l'Entreprise doit :

- Mener les travaux de manière à éviter toute destruction, cicatrisation ou dégradation inutile de l'environnement naturel.
- Limiter les aménagements temporaires, tels que les aires d'entreposage et de stationnement, ou les chemins de contournement ou de travail, et surtout éviter de combler les mares temporaires existantes.
- Construire ses installations temporaires de façon à déranger le moins possible l'environnement, de préférence dans des endroits déjà déboisés ou perturbés lorsque de tels sites existent, ou sur des sites qui seront réutilisés lors d'une phase ultérieure pour d'autres fins.
- Strictement éviter toute activité ou implantation dans une aire protégée, ou un habitat naturel critique au sens de la NES 6 de la Banque mondiale
- Protéger tous les arbres et la végétation contre les dommages causés par les travaux de construction et les équipements de l'Entreprise, sauf lorsque le défrichement est nécessaire et convenu pour des travaux permanents, des routes de construction approuvées, ou des opérations d'excavation.
- Limiter au strict minimum le décapage, le déblaiement, le remblayage et le nivellement des aires de travail afin de respecter la topographie naturelle et de prévenir l'érosion.
- En cas de déboisement, découper et stocker les arbres abattus à des endroits agréés par le Maître d'Ouvrage délégué, et informer les populations riveraines de la possibilité de disposer de ce bois

à leur convenance. Les arbres abattus ne doivent pas être abandonnés sur place, ni brûlés ni enfouis sous les matériaux de terrassement.

- Après le décapage de la couche de sol arable, extraire et mettre en réserve la terre végétale et l'utiliser pour le réaménagement des talus et autres surfaces perturbées.
- Revégétaliser les zones endommagées à l'achèvement des travaux et, pour les zones qui ne peuvent pas être revégétalisées, scarifier la zone de travail de manière à faciliter la revégétalisation naturelle, à assurer un drainage adéquat et à prévenir l'érosion.
- Utiliser, dans la mesure du possible, des espèces locales appropriées pour revégétaliser, et éviter les espèces répertoriées comme nuisibles ou l'introduction de nouvelles espèces sans l'avis des services forestiers.
- Réparer, replanter, réensemencer ou corriger de toute autre manière, selon les instructions du Maître d'Ouvrage délégué, et aux frais de la société de projet, toute destruction, cicatrisation, dommage ou dégradation inutile du paysage résultant des activités de l'Entreprise.
- Prévenir les feux de brousse sur l'étendue de ses travaux, ainsi que sur ses installations, conformément aux instructions, lois et règlements édictés par les autorités compétentes.
- Tenir compte du calendrier des travaux afin de limiter les perturbations des activités agricoles (semences, récoltes).
- Identifier et éviter, en consultation avec les populations riveraines, les passages pour les animaux, le bétail et les personnes.

Patrimoine Culturel

L'Entreprise doit

- Prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les sites ou objets ayant une valeur culturelle ou patrimoniale (cimetières, sites sacrés, historiques, ou archéologiques) dans le voisinage des travaux.
- S'assurer avant le démarrage des travaux de la typologie et de l'implantation des sites culturels potentiels.
- Élaborer une procédure pour les découvertes fortuites de patrimoine culturel physique qui décrit les mesures à prendre si un patrimoine culturel jusque-là inconnu est rencontré pendant la construction :
 - Déterminer au préalable la possibilité de trouver du patrimoine culturel physique lors des travaux
 - Tenir un registre détaillé des découvertes et des mesures appliquées
 - Arrêter les travaux dans la zone concernée
 - Aviser immédiatement le Maître d'Ouvrage qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction, notamment la définition et la matérialisation d'un périmètre de protection.
 - Suspender les travaux à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.
 - Notifier les institutions nationales responsables du patrimoine culturel
 - Interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges
 - Définir une procédure pour la conservation des objets trouvés
 - Prévoir les éventuels arrêts de travail temporaires qui pourraient être nécessaires afin de gérer les découvertes fortuites.

Approvisionnement en Eau

- Éviter que les besoins en eau des chantiers ne portent préjudice aux sources d'eau utilisées par les communautés locales.
- Utiliser dans la mesure du possible les services publics d'eau potable, s'ils sont disponibles
- Au besoin, rechercher et exploiter des points d'eau qui seront à sa charge.
- Obtenir une autorisation du Service de l'hydraulique local, et respecter la réglementation en vigueur, en cas d'approvisionnement en eau à partir des eaux souterraines ou de surface.
- Désinfecter l'eau de surface destinée à la consommation humaine (personnel de chantier) par chloration ou autre procédé approuvé par les services environnementaux et sanitaires concernés.

Si l'eau n'est pas entièrement conforme aux critères de qualité d'une eau potable, l'Entreprise doit prendre des mesures alternatives telles que la fourniture d'eau embouteillée ou l'installation de réservoirs d'eau en quantité et en qualité suffisantes. Cette eau doit être conforme au règlement sur les eaux potables

Déblais et déchets d'excavation

L'Entreprise doit :

- Déposer les déblais non réutilisés dans des aires d'entreposage s'il est prévu de les utiliser plus tard ; sinon les transporter dans des zones de remblais préalablement autorisées.
- Collecter et gérer correctement tous les déchets solides provenant des travaux de construction.
- Transporter les déchets et débris de construction ou d'excavation dans des sites d'élimination approuvés par les autorités compétentes.
- Enlever dès que possible les matériaux d'excavation inutiles des sites de construction.

Émanations et Projections

L'Entreprise doit :

- Hermétiquement contenir au moyen d'une bâche le sable, le ciment et les autres matériaux fins durant leur transport, afin d'éviter l'envol de poussière ou leur déversement.
- Prendre des protections spéciales (filets, bâches) contre les risques de projections, émanations et chutes d'objets.
- Utiliser des méthodes de contrôle des poussières, telles que le recouvrement, l'arrosage, ou l'augmentation de la teneur en humidité des piles de stockage de matériaux à ciel ouvert, ou mettre en place des mesures de contrôle, y compris l'extraction et le traitement de l'air par un dépoussiéreur à sacs filtrants ou un cyclone pour les moyens de manutention des matériaux, telles que les convoyeurs et les bacs.
- Arroser pour contrôler la poussière sur les routes et pistes empruntées par ses engins de transport pour éviter la poussière, plus particulièrement au niveau des zones habitées. Les sous-produits du pétrole ne doivent pas être utilisés.
- Choisir l'emplacement des concasseurs et des équipements similaires en fonction du bruit et de la poussière qu'ils produisent. Le port de lunettes et de masques anti poussières est obligatoire.
- Nettoyer régulièrement les surfaces des routes sur les sites de construction pour éliminer les poussières accumulées, et nettoyer régulièrement les véhicules de transport.
- Utiliser des lave-roues dans les carrières, les usines de préparation de mélanges, les chantiers de construction et autres installations pour empêcher la formation de boue, de poussière et de saleté sur la voie publique.
- Minimiser la fumée des moteurs diesel par un entretien régulier et adéquat, notamment en veillant à ce que le moteur, le système d'injection et les filtres à air soient en bon état.

Produits Dangereux et Toxiques

Les produits et déchets dangereux, toxiques ou nocifs résultant des activités de construction requièrent une attention particulière afin de prévenir leur introduction dans l'environnement naturel, qui pourrait nuire aux personnes ou à l'environnement terrestre et aquatique. L'Entreprise doit :

- Transporter les produits pétroliers, les lubrifiants et les autres matières dangereuses de façon sécuritaire, dans des contenants étanches sur lesquels le nom du produit est clairement identifié. La livraison doit être effectuée par des camions citernes conformes à la réglementation en vigueur et les conducteurs doivent être sensibilisés sur les dégâts en cas d'accident.
- Étiqueter tous les récipients susceptibles de contenir des substances dangereuses en raison de leurs propriétés chimiques ou toxicologiques, ou de la température ou de la pression, en fonction de leur contenu et du danger qu'ils présentent, ou selon un code de couleur approprié.
- Installer les entrepôts de combustible, de lubrifiants et de produits pétroliers à une distance d'au moins 200 m des plans et cours d'eau. Les lieux d'entreposage doivent être localisés à l'extérieur de toute zone inondable et d'habitation, et être bien identifiés afin d'éviter des collisions entre les véhicules de chantier et les réservoirs de produits pétroliers.
- Faire effectuer les opérations de transbordement vers les citernes de stockage par un personnel

qualifié. Les citernes de stockage doivent être étanches et posées sur des surfaces protégées disposant d'un système de protection contre des épanchements intempestifs de produit.

- Utiliser des surfaces imperméables pour les zones de ravitaillement en carburant et autres zones de transfert de fluides
- Protéger les réservoirs de produits pétroliers et les équipements de remplissage par une cuvette pour la rétention du contenu en cas de déversement accidentel. Tous les réservoirs doivent être fermés quand ils ne sont pas utilisés.
- Prévoir un confinement secondaire adéquat pour les réservoirs de stockage de carburant et pour le stockage temporaire d'autres fluides tels que les huiles de lubrification et les fluides hydrauliques,
- Éviter de stocker ou de manipuler des liquides toxiques à proximité des installations de drainage ou de les évacuer vers celles-ci.
- Préparer un plan d'urgence en cas de déversement accidentel de contaminants et le soumettre au Maître d'Ouvrage délégué avant le début des travaux.
- Former les ouvriers sur le transfert et la manipulation corrects des carburants et des produits chimiques, et sur la réponse à apporter en cas de déversement. Les mesures de lutte et de contrôle contre les déversements de produits contaminants doivent être clairement définies et les ouvriers doivent les connaître et pouvoir les mettre en œuvre en cas d'accident.
- Garder des matériaux ou composés absorbants et d'isolants (e.g., coussins, feuilles, boudins) sur le site en quantités suffisantes correspondant à l'ampleur des déversements potentiels, ainsi que des récipients étanches bien identifiés, destinés à recevoir les résidus pétroliers et les déchets,
- Mettre en place sur le chantier et les installations des équipements portables de confinement et de nettoyage des déversements (e.g., pelles, pompes, machinerie, contenants, gants, isolants), les équipements de communication (radio émetteur et téléphone), ainsi que le matériel requis pour signaler le déversement.
- Verser les produits toxiques, tels que des liquides, des produits chimiques, du carburant, et des lubrifiants, dans des conteneurs en vue de leur récupération ou de leur transport ultérieur hors site.
- Nettoyer les aires de travail ou de stockage où des produits pétroliers ou autres contaminants ont été manipulés.

Entretien des engins et équipements de chantiers

L'Entreprise doit :

- Respecter les normes d'entretien des engins de chantiers et des véhicules et effectuer le ravitaillement en carburant et lubrifiant dans un lieu désigné à cet effet.
- Recueillir, traiter ou recycler tous les résidus pétroliers, les huiles usagées et les déchets produits lors des activités d'entretien ou de réparation de la machinerie. Il est interdit de les rejeter dans l'environnement ou sur le site du chantier.
- S'assurer que les aires de lavage et d'entretien d'engins soient bétonnées et pourvues d'un ouvrage de récupération des huiles et graisses, avec une pente orientée de manière à éviter l'écoulement des produits polluants vers les sols non revêtus. Les bétonnières et les équipements servant au transport et à la pose du béton doivent être lavés dans des aires prévues à cet effet.
- Effectuer les vidanges dans des fûts étanches et conserver les huiles usagées pour les remettre au fournisseur (recyclage) ou aux populations locales pour d'autres usages. Les pièces de rechange usagées doivent être envoyées à la décharge publique.

Gestion des déchets liquides

L'entreprise doit :

- Pouvoir les bureaux et les logements d'installations sanitaires en nombre suffisant (latrines, fosses septiques, lavabos et douches), en accord avec le Maître d'Ouvrage délégué, et en conformité avec les règlements sanitaires applicables.
- Assurer un traitement primaire adéquat des effluents d'assainissement par la mise en place un système d'assainissement autonome approprié, par exemple une fosse étanche ou septique.
- Éviter tout déversement ou rejet d'eaux usées, d'eaux de vidange des fosses, de boues, hydrocarbures, et polluants de toute nature, dans les eaux superficielles ou souterraines, les

égouts, ou les fossés de drainage.

Gestion des déchets solides

L'Entreprise doit :

- Déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches qui seront vidées périodiquement.
- Utiliser des bennes étanches en cas d'évacuation par les camions du chantier, de façon à ne pas laisser échapper de déchets.
- De préférence, collecter les ordures quotidiennement pour ne pas attirer les vecteurs, surtout durant les périodes de chaleur.
- Éliminer ou recycler les déchets de manière écologiquement rationnelle.
- Localiser les décharges pour l'élimination des déchets solides à au moins 100 m des cours d'eau, et les clôturer afin d'empêcher l'accès par les populations locales.
- Si possible, acheminer les déchets, vers les lieux d'élimination autorisés existants.

Étiquetage des Équipements

- Tous les récipients susceptibles de contenir des substances dangereuses en raison de leurs propriétés chimiques ou toxicologiques, ou de la température ou de la pression, doivent être étiquetés en fonction de leur contenu et du danger qu'ils présentent, ou porter un code de couleur approprié.

Bancs d'Emprunt et Carrières

Les matériaux nécessaires au remblayage qui ne sont pas disponibles sur place seront obtenus à partir de zones d'emprunt et de carrières que l'Entreprise identifiera, sous réserve de l'approbation du Maître d'Ouvrage délégué.

L'Entreprise doit :

- Obtenir tous les permis et autorisations nécessaires pour ouvrir et exploiter des bancs d'emprunt et des carrières (temporaires et permanents), en conformité à la législation nationale en la matière.
- Utiliser, dans la mesure du possible, un site existant.
- Situer les carrières aussi loin que possible des agglomérations. L'exploitation des carrières produira du bruit et de la poussière qui auront un impact sur les communautés voisines, même si des contrôles sont imposés.
- Clôturer et sécuriser les sites de carrières. Les parois abruptes des carrières constituent un danger pour les personnes et le bétail.
- Localiser les bancs d'emprunt et les carrières à au moins 100 m des cours d'eau ou des habitations humaines.
- Effectuer une inspection/enquête préalable à tout dynamitage, en consultation avec les résidents/propriétaires, avant d'exploiter une carrière, pour documenter l'état existant des bâtiments et identifier toute structure, élément de bâtiment ou contenu sensible. Les conditions du site et les informations de l'inspection doivent être utilisées pour concevoir l'opération de dynamitage afin d'éviter tout impact sur la propriété.
- Localiser, dans la mesure du possible, les bancs d'emprunt sur des terres qui ne sont pas utilisées pour la culture et qui ne sont pas boisées.
- Éviter les zones présentant un intérêt historique ou culturel local et éviter de creuser à moins de 25 m des tombes.
- Cacher, dans la mesure du possible, les bancs d'emprunt de la route, et concevoir les carrières et les bancs d'emprunt de manière à minimiser les impacts visibles sur le paysage.

Fermeture des chantiers et installations

L'entreprise doit à la fin des travaux :

- Laisser les sites qu'elle a occupé ou utilisé dans un état propre à leur affectation immédiate et faire constater cet état par le Maître d'Ouvrage délégué avant d'être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage. En cas de défaillance de l'Entreprise, le Maître d'Ouvrage délégué peut faire effectuer ces travaux par une entreprise de son choix aux frais du

défaillant.

- Remettre les installations permanentes qui ont été endommagées dans un état équivalent à ce qu'elles étaient avant le début des travaux.
- Débarrasser les chantiers et les installations des bâtiments temporaires, des clôtures ou autre obstacle à la circulation, de tout équipement, déchets solides ou liquides, et matériaux excédentaires, et les éliminer ou recycler d'une manière appropriée, tel qu'indiqué par les autorités compétentes.
- Enlever les revêtements de béton, les pavés et les dalles, les transporter aux sites de rejet autorisés, et recouvrir les sites recouverts de terre.
- Décontaminer les sols souillés (les parties contaminées doivent être décaissées et remblayées par du sable) et nettoyer et détruire les fosses de vidange.
- S'assurer que les sites sont exempts de toute contamination.
- Rectifier les défauts de drainage et régaler toutes les zones excavées
- Scarifier le sol partout où il a été compacté (aires de travail, voies de circulation, etc.) sur au moins 15 cm de profondeur pour faciliter la régénération de la végétation.
- Reboiser les zones initialement déboisées avec des espèces appropriées, en rapport avec les services forestiers locaux
- Protéger les ouvrages restés dangereux (puits, tranchées ouvertes, dénivelés, etc.)
- Rendre fonctionnel les chaussées, trottoirs, caniveaux, rampes et autres ouvrages rendus au service public
- Remettre les sites aux propriétaires initiaux, en tenant compte de leurs souhaits et de la législation nationale.
- Céder les installations fixes sans dédommagement s'il est de l'intérêt du Maître d'Ouvrage ou des collectivités locales de les récupérer pour une utilisation future
- Remettre les voies d'accès à leur état initial

Fermeture des Carrières

L'Entreprise doit :

- Remettre en état le site d'emprunt et/ou la carrière temporaire à la fin des travaux, selon un plan de restauration approuvé par le Maître d'Ouvrage délégué et les autorités compétentes, y compris :
 - Régaler le terrain et restaurer son couvert végétal (arbres, arbustes, pelouse, ou culture)
 - Rétablir les écoulements naturels antérieurs
 - Répartir et dissimuler les gros blocs rocheux
 - Aménager des fossés de garde afin d'éviter l'érosion des terres régalees
 - Aménager des fossés de récupération des eaux de ruissellement.
 - Aménager des plans d'eau (bassins, mares) pour les communautés locales qui en exprime le souhait, et au besoin conserver la rampe d'accès, si la carrière est déclarée utilisable pour le bétail ou les riverains

Gestion de la Sécurité au Travail (SST)

Intempéries

L'Entreprise doit :

- Désigner et construire les structures des lieux de travail pour résister aux intempéries et inclure une zone désignée comme refuge sûr, le cas échéant.
- Élaborer des procédures opérationnelles standard (POS) pour la fermeture du site, y compris un plan d'évacuation.

Toilettes et douches

L'Entreprise doit :

- Prévoir des installations sanitaires adéquates (toilettes et lavabos) pour le nombre de personnes qui travailleront sur le chantier, y compris des installations séparées pour les femmes, et inclure un mécanisme pour indiquer si les toilettes sont "en service" ou "vacantes". Les toilettes doivent également être équipées d'un approvisionnement suffisant en eau courante chaude et froide, de savon et de sèche-mains.

- Prévoir un local permettant aux ouvriers de prendre une douche et de se changer en vêtements de ville s'ils sont exposés à des substances toxiques.

Approvisionnement en eau potable

L'Entreprise doit :

- Assurer un approvisionnement suffisant en eau potable pour boire par une fontaine à jet ascendant ou par un moyen sanitaire de collecte de l'eau.
- Assurer que l'eau fournie aux zones de préparation des aliments ou à des fins d'hygiène personnelle (lavage ou bain) réponde aux normes de qualité de l'eau potable

Restauration

L'Entreprise doit !

- Mettre à disposition des ouvriers des zones de restauration propres qui ne sont pas exposés à des substances dangereuses ou nocives.

Protection du personnel

L'Entreprise doit :

- Fournir gratuitement au personnel de chantier des tenues de travail correctes réglementaires et en bon état.
- Fournir gratuitement au personnel de chantier et aux visiteurs tous les équipements personnels de protection (EPI) propres à leurs activités (e.g., casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes) appropriés, et veiller à ce que cette obligation soit répercutée sur les sous-traitants éventuels
- Rendre obligatoire l'utilisation des EPI appropriés sur les chantiers. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.
- Fournir à ses employés une formation suffisante sur l'utilisation, le stockage et l'entretien des EPI
- Entretien correctement les EPI, notamment en les nettoyant lorsqu'ils sont sales et en les remplaçant lorsqu'ils sont endommagés ou usés
- Déterminer les exigences en matière d'EPI standard et/ou spécifique à une tâche, sur la base d'une analyse de sécurité spécifique à la tâche
- Considérer l'utilisation des EPI comme un dernier recours lorsqu'il s'agit de contrôler et de prévenir les dangers, et toujours se référer à la hiérarchie des contrôles des dangers lors de la planification d'un processus de sécurité

Bruit

L'Entreprise doit mettre en place des mesures appropriées pour atténuer l'impact des bruits de construction à un niveau acceptable. Les précautions visant à réduire l'exposition des ouvriers au bruit doivent inclure, entre autres, les éléments suivants

- Aucun employé ne doit être exposé à un niveau de bruit supérieur à 85 dB(A) pendant plus de 8 heures par jour sans protection auditive. En outre, aucune oreille non protégée ne doit être exposée à un niveau de pression acoustique de pointe (instantané) supérieur à 140 dB(C).
- Appliquer activement l'utilisation de protection auditive lorsque le niveau sonore équivalent sur 8 heures atteint 85 dB(A), que les niveaux sonores de crête atteignent 140 dB(C), ou que le niveau sonore maximal moyen atteint 110 dB(A). Les dispositifs de protection auditive fournis doivent être capables de réduire les niveaux sonores à l'oreille à au moins 85 dB(A).
- Bien que la protection auditive soit préférable pour toute période d'exposition au bruit supérieure à 85 dB(A), un niveau de protection équivalent peut être obtenu, mais moins facilement géré, en limitant la durée d'exposition au bruit. Pour chaque augmentation de 3 dB(A) des niveaux sonores, la période ou la durée d'exposition "autorisée" doit être réduite de 50 %.
- Effectuer des contrôles auditifs médicaux périodiques sur les ouvriers exposés à des niveaux sonores élevés.

- Effectuer une rotation du personnel pour limiter l'exposition individuelle à des niveaux élevés.
- Installer des dispositifs pratiques d'atténuation acoustique sur les équipements de construction, tels que les silencieux. Des compresseurs d'air et des générateurs avec silencieux devraient être utilisés, et toutes les machines devraient être maintenues en bon état. Des silencieux doivent être installés sur les bulldozers, les compacteurs, les grues, les camions à benne, les pelles, les niveleuses, les chargeuses, les décapeuses et les pelles.
- Poser des panneaux indicateurs dans toutes les zones où le niveau de pression acoustique dépasse 85 dB(A).
- Limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail. Les seuils à ne pas dépasser sont : 55 à 60 décibels le jour ; 40 décibels la nuit.
- Prévenir les habitants si une activité causant un niveau de bruit élevé se déroule à proximité d'une communauté.

Gestion de la Santé

Premiers secours et accidents

L'Entreprise doit :

- Mettre en place un service médical courant et d'urgence à la base-vie, adapté à l'effectif de son personnel.
- Veiller à ce que les premiers secours soient toujours dispensés par un personnel qualifié. Des postes de premiers secours correctement équipés doivent être facilement accessibles depuis le lieu de travail.
- Fournir aux ouvriers chargés des tâches de sauvetage et de premiers secours une formation spécifique, afin de ne pas aggraver par inadvertance les expositions et les risques pour la santé, pour eux-mêmes ou pour leurs collègues. La formation doit inclure les risques d'infection par des agents pathogènes transmissibles par le sang suite à des contacts avec des fluides et des tissus corporels.
- Prévoir des douches oculaires et/ou des douches d'urgence à proximité de tous les postes de travail où il pourrait être nécessaire de se rincer immédiatement à l'eau.
- Assurer que des procédures d'urgence écrites sont disponibles pour le traitement des cas de traumatisme ou de maladie grave, y compris les procédures de transfert des patients vers un établissement médical approprié.
- Signaler immédiatement au Maître d'Ouvrage délégué toute situation susceptible de provoquer un accident grave, tels que les défaillances majeures d'équipements, le contact avec des lignes à haute tension, l'exposition à des matières dangereuses, les glissements ou les éboulements.
- Enquêter immédiatement concernant toute blessure ou maladie grave ou mortelle causée par les travaux dont l'Entreprise est responsable, et soumettre un rapport complet au Maître d'Ouvrage délégué.

Maladies à Transmission Vectorielle

La meilleure façon de réduire l'impact des maladies à transmission vectorielle sur la santé à long terme des ouvriers et des communautés voisines est d'éliminer les facteurs qui conduisent à la maladie.

L'Entreprise, en étroite collaboration avec les autorités sanitaires de la communauté, doit mettre en œuvre une stratégie intégrée de lutte contre les maladies transmises par les moustiques et autres arthropodes, y compris :

- Prévenir la propagation des larves et des adultes par des améliorations sanitaires, et l'élimination des habitats de reproduction à proximité des établissements humains
- Prévenir et minimiser la contamination et la propagation
- Éliminer les eaux stagnantes
- Mettre en œuvre des programmes de lutte intégrée contre les vecteurs
- Promouvoir l'utilisation de répulsifs, de vêtements, de filets et d'autres barrières pour prévenir les piqûres d'insectes
- Sensibiliser le personnel du projet aux risques, à la prévention et aux traitements disponibles
- Distribuer du matériel éducatif approprié

- Suivre les directives de sécurité pour le stockage, le transport et la distribution des pesticides afin de minimiser les risques de mauvaise utilisation, de déversement et d'exposition humaine accidentelle

Maladies Contagieuses

La mobilité de la main-d'œuvre pendant les travaux peut propager les maladies contagieuses, notamment les maladies sexuellement transmissibles (MST), telles que le VIH/SIDA. Reconnaissant qu'aucune mesure unique n'est susceptible d'être efficace à long terme, l'Entreprise doit inclure une combinaison de modifications comportementales et environnementales pour atténuer ces maladies transmissibles :

- Prévoir un dépistage actif, un diagnostic, des conseils et l'orientation des travailleurs vers un programme national dédié aux MST et au VIH/SIDA, (sauf accord contraire) de l'ensemble du personnel et de la main-d'œuvre du chantier.
- Mener des campagnes d'information, d'éducation et de consultation (IEC), au moins tous les deux mois, à l'intention de l'ensemble du personnel et de la main-d'œuvre du site (y compris tous les employés de l'Entreprise, tous les sous-traitants de tout niveau et les employés des consultants travaillant sur le site, ainsi que les chauffeurs de camion et les équipes effectuant des livraisons sur le site pour les travaux et les services exécutés dans le cadre du contrat), concernant les risques, les dangers et l'impact, et les comportements appropriés pour éviter la propagation.
- Fournir des préservatifs masculins ou féminins à l'ensemble du personnel et des travailleurs du site, selon le cas.
- Fournir un traitement par le biais d'une gestion de cas standard dans les établissements de soins de santé du site ou de la communauté.
- Garantir un accès facile au traitement médical, à la confidentialité et aux soins appropriés, en particulier en ce qui concerne les travailleurs migrants.
- Promouvoir la collaboration avec les autorités locales pour améliorer l'accès des familles des travailleurs et de la communauté aux services de santé publique et assurer l'immunisation des travailleurs contre les maladies courantes et localement répandues.
- Fournir une éducation de base sur les conditions qui permettent la propagation d'autres maladies telles que la fièvre de Lassa, le choléra et le virus Ébola. La formation doit couvrir l'éducation à l'hygiène sanitaire.
- Prévenir les maladies dans les communautés voisines des installations du Projet:
 - Mettre en œuvre une stratégie d'information pour renforcer les conseils de personne à personne sur les facteurs systémiques qui peuvent influencer le comportement individuel ainsi qu'en promouvant la protection individuelle et en protégeant les autres de l'infection, en encourageant l'utilisation de préservatifs
 - Former les travailleurs de la santé au traitement des maladies
 - Mener des programmes de vaccination pour les travailleurs des communautés locales afin d'améliorer la santé et de se prémunir contre les infections
 - Fournir des services de santé
 - Confier à un prestataire de services VIH la tâche d'être disponible sur place

COVID-19

Dans le contexte de la pandémie COVID-19, l'Entreprise devra élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à prévenir ou à réduire au minimum la pandémie, et indiquant ce qu'il convient de faire si un travailleur tombe malade. À ce titre, l'Entreprise doit :

- Identifier les employés qui présentent des problèmes de santé sous-jacents ou qui peuvent être autrement à risque
- Confirmer que les travailleurs sont aptes au travail, y compris en contrôlant leur température et en refusant l'entrée aux travailleurs malades
- Envisager des moyens afin de réduire au minimum les entrées/sorties sur le site ou le lieu de travail et de limiter les contacts entre les travailleurs et la communauté/le grand public
- Former les employés à l'hygiène et aux autres mesures préventives, et mettre en œuvre une

stratégie de communication, y compris des mises à jour régulières sur les questions liées à COVID-19 et le statut des travailleurs concernés

- Continuer de traiter les travailleurs qui s'isolent ou devraient s'isoler et/ou qui présentent des symptômes
- Évaluer les risques pour la continuité de l'approvisionnement en médicaments, en eau, en carburant, en nourriture et en EPI, en tenant compte des chaînes d'approvisionnement internationales, nationales et locales
- Réduire, stocker et éliminer les déchets médicaux
- Adapter des pratiques de travail permettant de réduire le nombre de travailleurs et d'accroître la distance sociale
- Développer les capacités de traitement sur le site par rapport au niveau habituel, développer les relations avec les établissements de santé locaux, et organiser le traitement des travailleurs malades
- Construire des logements pour les travailleurs plus éloignés les uns des autres, ou avoir un logement dans une zone plus isolée, qui peut être facilement converti en installations de quarantaine et de traitement, si nécessaire
- Établir la procédure à suivre si un travailleur tombe malade (en suivant les directives de l'OMS)
- Mettre en œuvre une stratégie de communication avec la communauté, les dirigeants communautaires et les autorités locales en ce qui concerne les questions relatives à COVID-19 sur les sites du Projet.

Gestion de la Main-D'œuvre

Conditions de Travail

L'Entreprise doit :

- Respecter le Code du Travail national.
- Mettre en place des processus pour que les travailleurs du projet puisse signaler les situations de travail qu'ils estiment ne pas être sûres ou saines, et pour qu'ils puisse se retirer d'une situation de travail pour laquelle ils ont des motifs raisonnables de croire qu'elle présente un danger imminent et grave pour leur vie ou leur santé. Les travailleurs de projet qui se soustraient à de telles situations ne seront pas tenus de retourner au travail tant que les mesures correctives nécessaires n'auront pas été prises pour remédier à la situation. Ils ne feront pas l'objet de représailles ou d'autres actions négatives pour avoir signalé ou retiré une situation de ce type.
- Indemniser les travailleurs et leurs familles en cas de blessures ou de décès sur le lieu de travail
- Engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus de main-d'œuvre possible dans la zone où les travaux sont réalisés. À défaut de trouver le personnel qualifié sur place, l'Entreprise peut engager la main d'œuvre à l'extérieur de la zone de travail.
- Embaucher des travailleurs par l'intermédiaire des bureaux de recrutement, et éviter d'embaucher "à la porte" pour décourager l'afflux spontané de demandeurs d'emploi ;
- S'assurer que les conditions de travail de ses employés respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Toute dérogation est soumise à l'approbation du Maître d'Ouvrage délégué. Dans la mesure du possible, (sauf en cas d'exception accordé par le Maître d'Ouvrage délégué), l'Entreprise doit éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos, ou les jours fériés.
- Offrir aux travailleurs la possibilité de retourner régulièrement dans leur famille
- Offrir aux travailleurs la possibilité de profiter d'opportunités de divertissement loin des communautés rurales d'accueil, et créer des zones de loisirs surveillées dans les camps de travailleurs.
- Éviter strictement d'employer directement ou indirectement des enfants et les mineurs dans le cadre du contrat
- Payer des salaires adéquats aux travailleurs afin de réduire l'incitation au vol
- Verser les salaires sur les comptes bancaires des travailleurs plutôt qu'en espèces
- Mettre en place des programmes de prévention et de gestion de la toxicomanie
- Élaborer et adopter un plan d'action pour l'égalité des sexes afin de promouvoir le transfert de compétences en matière de construction aux femmes locales, pour faciliter leur emploi sur le site du projet, y compris des objectifs de formation et de recrutement.

Code de Conduite

L'Entreprise doit élaborer et mettre en œuvre un Code de Conduite pour traiter les risques environnementaux et sociaux liés à ses activités. Le Code de Conduite s'appliquera à tout le personnel, les ouvriers et les autres employés sur le site de construction ou tout autre lieu où des activités liées à la construction sont menées. Il s'applique également au personnel de chaque sous-traitant et à tout autre personnel qui assiste l'Entreprise dans l'exécution des travaux.

L'objectif du Code de Conduite est de garantir un environnement dans lequel les comportements dangereux, offensants, abusifs, ou violents ne sont pas tolérés, et où toutes les personnes devraient se sentir à l'aise pour soulever des questions ou des préoccupations sans crainte de représailles.

Les entreprises veilleront à ce que tous les employés, y compris ceux des sous-traitants, soient informés du code de conduite et le signent :

CODE DE CONDUITE POUR LE PERSONNEL DE L'ENTREPRISE

Nous, l'entreprise [entrez le nom], avons signé un contrat avec le Projet D'appui au Plan Sectoriel de l'Éducation II (PAPSE II) pour [entrez la description des activités]. Ces activités seront menées à [entrez le site et les autres endroits où les activités seront menées]. Notre contrat exige que nous mettions en œuvre des mesures pour faire face aux risques environnementaux et sociaux liés aux activités, y compris les risques d'exploitation et d'agression sexuelles et de violence sexiste.

Ce code de conduite fait partie des mesures que nous prenons pour faire face aux risques environnementaux et sociaux liés à nos activités. Il s'applique à l'ensemble de notre personnel, y compris les ouvriers et les autres employés sur tous les lieux où les activités sont menées. Il s'applique également au personnel de chaque sous-traitant et à tout autre personnel qui nous assiste dans l'exécution des activités. Toutes ces personnes sont appelées "personnel du sous-traitant" et sont soumises au présent code de conduite.

Le présent code de conduite définit le comportement que nous exigeons de la part de tout le personnel de l'Entreprise

Notre lieu de travail est un environnement où les comportements dangereux, offensants, abusifs ou violents ne seront pas tolérés et où toutes les personnes doivent se sentir à l'aise pour soulever des questions ou des préoccupations sans crainte de représailles.

Conduite requise

Le personnel de l'Entreprise doit :

1. S'acquitter de ses tâches avec compétence et diligence.
2. Se conformer au présent code de conduite et à toutes les lois, réglementations et autres exigences applicables, y compris les exigences visant à protéger la santé, la sécurité et le bien-être des autres membres du personnel de l'Entreprise et de toute autre personne.
3. Maintenir un environnement de travail sûr, y compris en :
 - Veillant à ce que les lieux de travail, les machines, les équipements et les processus sous le contrôle de chaque personne soient sûrs et sans risque pour la santé ou la sécurité.
 - Portant les équipements de protection individuelle requis.
 - Utilisant les mesures appropriées relatives aux substances et agents chimiques, physiques et biologiques.
 - Suivant les procédures d'exploitation d'urgence applicables.

4. Ne pas détenir ou consommer des stupéfiants
5. Ne pas consommer des boissons alcoolisées pendant les heures de travail
6. Ne pas détenir ou transporter des armes exception faite des partenaires sécuritaires
7. Ne pas acquérir, détenir, ou de consommer les viandes et autres produits provenant de la faune sauvage protégée, ou participer ou assister à des activités de chasse de faune sauvage protégée.
8. Signaler les situations de travail qu'il/elle estime ne pas être sûres ou saines et se retirer d'une situation de travail dont il/elle pense raisonnablement qu'elle présente un danger imminent et grave pour sa vie ou sa santé.
9. Traiter les autres personnes avec respect et ne pas faire de discrimination à l'encontre de groupes spécifiques tels que les femmes, les personnes handicapées, les travailleurs migrants ou les enfants.
10. Ne pas se livrer à une forme quelconque de harcèlement sexuel, y compris des avances sexuelles non sollicitées, des demandes de faveurs sexuelles et tout autre comportement verbal ou physique non désiré de nature sexuelle avec le personnel d'autres entrepreneurs ou employeurs.
11. Ne pas se livrer à l'exploitation sexuelle, ce qui signifie tout abus ou tentative d'abus de position de vulnérabilité, de pouvoir différentiel ou de confiance, à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de tirer un profit monétaire, social ou politique de l'exploitation sexuelle d'autrui. Dans les projets financés par la Banque, l'exploitation sexuelle se produit lorsque l'accès à des biens, travaux, services de conseil ou services autres financés par la Banque, est utilisé pour en tirer un gain sexuel.
12. Ne pas se livrer à une agression sexuelle, ce qui signifie une activité sexuelle avec une autre personne qui n'y consent pas. Il s'agit d'une violation de l'intégrité corporelle et de l'autonomie sexuelle, qui dépasse les conceptions plus étroites du "viol", notamment parce que (a) il peut être commis par d'autres moyens que la force ou la violence, et (b) il n'implique pas nécessairement la pénétration.
13. Ne pas se livrer à une forme quelconque d'activité sexuelle avec des personnes âgées de moins de 18 ans, sauf en cas de mariage préexistant.
14. Suivre les cours de formation pertinents qui seront dispensés en rapport avec les aspects environnementaux et sociaux du contrat, y compris sur les questions de santé et de sécurité, et sur l'exploitation et les agressions sexuelles (EAS).
15. Signaler les violations du présent code de conduite.
16. Ne pas exercer de représailles contre toute personne qui signale des violations du présent code de conduite, que ce soit à nous ou à l'employeur, ou qui fait usage du [mécanisme de règlement des griefs [recours] du projet]. De telles représailles constitueraient en soi une violation du Code de Conduite.

Signaler des Fautes

Si une personne observe un comportement qui, selon elle, peut représenter une violation du présent code de conduite, ou qui la concerne d'une autre manière, elle doit soulever la question rapidement. Cela peut se faire de l'une ou l'autre des manières suivantes :

1. En contactant la personne désignée par l'Entreprise [indiquer le nom du contact]
2. Par écrit à l'adresse suivante []
3. Par téléphone au [].
4. En personne à [].
5. Appeler [] pour joindre la ligne directe de l'Entreprise et laisser un message (si disponible)

L'identité de la personne sera gardée confidentielle, à moins que la loi du pays n'impose de signaler les allégations. Des plaintes ou allégations anonymes peuvent également être soumises et seront dûment prises en considération. Nous prendrons au sérieux tous les signalements de fautes éventuelles et nous enquêterons et prendrons les mesures appropriées. Nous fournirons des références chaleureuses aux prestataires de services qui peuvent aider à soutenir le

la loi du pays. Des plaintes ou allégations anonymes peuvent également être déposées et seront dûment prises en considération. Nous prenons au sérieux tous les signalements de fautes éventuelles et nous enquêterons et prendrons les mesures appropriées. Au besoin, nous recommanderons des prestataires de services susceptibles de soutenir la personne qui a vécu l'incident présumé.

Il n'y aura pas de représailles à l'encontre de toute personne qui soulève de bonne foi une préoccupation concernant un comportement interdit par le présent code de conduite. De telles représailles constitueraient une violation du présent code de conduite.

Conséquences d'une violation du code de conduite

Toute violation du présent code de conduite par le personnel de l'Entreprise peut entraîner de graves conséquences, pouvant aller jusqu'à la résiliation et à l'éventuel renvoi devant les autorités judiciaires.

Pour le personnel de l'Entreprise

J'ai reçu un exemplaire du présent code de conduite rédigé dans une langue que je comprends. Je comprends que si j'ai des questions sur le présent code de conduite, je peux contacter [indiquer le nom de la personne de contact de l'Entreprise ayant une expérience pertinente dans le traitement de la violence fondée sur le sexe] pour demander des explications.

Nom du personnel du contractant : [insérer le nom]

Signature : _____

Date : (jour mois année) : _____

Contre-signature du représentant autorisé du contractant :

Signature : _____

Date : (jour mois année) : _____

Une copie du code de conduite en français doit être affichée dans un endroit facilement accessible par les communautés voisines et les personnes concernées par le projet. Il doit au besoin être fourni dans des langues compréhensibles pour la communauté locale, le personnel de l'Entreprise (y compris les sous-traitants et les travailleurs journaliers), le personnel du Maître d'ouvrage projet, et les personnes potentiellement affectées.

Mécanisme de Gestion des Griefs pour les Employés

L'Entreprise mettra en place un mécanisme de gestion des griefs pour ses employés et les employés de leurs sous-traitants qui sera proportionnel à leur effectif. Ce mécanisme de gestion des griefs sera distinct du mécanisme de gestion des griefs au niveau du projet et respectera les principes suivants :

- *Fourniture d'informations.* Tous les employés doivent être informés sur le mécanisme de gestion des griefs au moment de leur embauche, et les détails sur son fonctionnement doivent être facilement accessibles, par exemple, dans la documentation fournisseurs aux employés ou sur les tableaux d'affichage.
- *Transparence du processus.* Les ouvriers doivent savoir à qui ils peuvent s'adresser en cas de grief, et être informé du soutien et des sources de conseil qui sont à leur disposition. Tous les

cadres hiérarchiques et supérieurs doivent connaître le mécanisme de gestion des griefs de leur organisation.

- *Mise à jour.* Le mécanisme doit être régulièrement revu et mis à jour, par exemple en faisant référence à toute nouvelle directive statutaire, à tout changement de contrat ou de représentation.
- *Confidentialité.* Le mécanisme doit garantir que les plaintes sont traitées de manière confidentielle. Si les procédures spécifient que les plaintes doivent d'abord être adressées au supérieur hiérarchique, il doit également être possible de porter plainte en premier lieu auprès d'un autre responsable, par exemple le responsable des ressources humaines.
- *Représailles.* Le mécanisme doit garantir que tout employé sera à l'abri de toutes formes de représailles.
- *Délais raisonnables.* Le mécanisme doit indiquer le temps requis pour examiner les plaintes de manière approfondie, mais doit aussi viser à une résolution rapide. Plus la durée de la procédure est longue, plus il peut être difficile pour les deux parties de revenir à la normale par la suite. Des délais doivent être fixés pour chaque étape de la procédure, par exemple, un délai maximum entre le moment où une plainte est communiquée et la tenue d'une réunion pour l'examiner.
- *Droit de recours.* Un employé doit pouvoir faire appel auprès de la Banque mondiale ou des tribunaux nationaux, s'il n'est pas satisfait de la conclusion initiale.
- *Droit d'être accompagné.* Lors de toute réunion ou audience, l'employé doit avoir le droit d'être accompagné par un collègue, un ami ou un représentant syndical.
- *Maintien d'un registre.* Un registre écrit doit être tenu afin de documenter tous les stades de la gestion d'une plainte, notamment une copie de la plainte initiale, la réponse de l'Entreprise, les notes de toute réunion, les conclusions et les raisons de ces conclusions. Tout dossier relatif à l'exploitation sexuelle ou l'abus sexuel doit être enregistré séparément et sous la plus stricte confidentialité.
- *Relation avec les conventions collectives.* Les procédures de réclamation doivent être conformes à toute convention collective.
- *Relation avec la réglementation.* Le mécanisme de gestion des griefs doit être conforme avec le code national du travail.

Gestion de la Circulation Routière

L'Entreprise assurera la sécurité de la circulation de tout le personnel du projet pendant les déplacements vers et depuis le lieu de travail, et pendant l'exploitation des équipements du projet sur les routes privées ou publiques. À ce titre, l'Entreprise doit appliquer les bonnes pratiques en matière de sécurité routière à l'ensemble de ses activités, afin de prévenir les accidents de la circulation et de réduire au minimum les blessures subies par le personnel du projet et le public

Sécurité routière au niveau de l'Entreprise

L'Entreprise doit :

- Exiger le permis de conduire pour toute personne conduisant un véhicule de l'Entreprise
- Former tous les conducteurs de l'Entreprise à la conduite préventive avant qu'ils ne commencent leur travail
- Adopter des limites pour la durée des trajets et établir un suivi documenté des conducteurs pour éviter la fatigue excessive
- Éviter les itinéraires et les moments dangereux de la journée pour réduire le risque d'accident
- Utiliser des dispositifs de contrôle de la vitesse (régulateurs) sur les camions, et des dispositifs de surveillance à distance des actions des conducteurs
- Exiger le port de la ceinture de sécurité par les conducteurs et les passagers. Les contrevenants seront sanctionnés.
- Entretenir régulièrement les véhicules, et utiliser de pièces approuvées par le constructeur afin de réduire au minimum les accidents potentiellement graves causés par un mauvais fonctionnement ou une défaillance prématurée des équipements.
- Se conformer aux prescriptions du code de la route en vigueur à Madagascar, notamment en ce

qui concerne le poids des véhicules en charge.

- Limiter l'accès au chantier aux matériels strictement indispensables.
- Interdire de circuler avec des engins de chantier en dehors des accès, des lieux de passage désignés et des aires de travail
- Limiter de manière rigoureuse la vitesse pour tous les véhicules de chantier circulant sur la voie publique, avec un maximum de 60 km/h en rase campagne et 40 km/h au niveau des agglomérations et à la traversée des villages. Les conducteurs dépassant ces limites feront l'objet de mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.
- Éviter toute circulation lourde et toute surcharge lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables afin de ne pas accentuer l'instabilité du sol

Sécurité routière des communautés

L'Entreprise doit :

- Ajuster faire approuver par le Maître d'Ouvrage délégué l'horaire et l'itinéraire des véhicules lourds qui doivent traverser des zones d'habitation, de façon à réduire les nuisances (bruit, poussière, et congestion)
- Réduire au minimum les interactions entre les piétons et les véhicules du chantier, en particulier au niveau des écoles et des marchés, grâce à une signalisation appropriée, des sentiers aménagés, ou des dispositifs de ralentissement de la circulation tels les dos d'ânes.
- Collaborer avec les communautés voisines et les autorités responsables afin d'améliorer la signalisation, la visibilité de la circulation routière, et la sécurité générale des routes d'accès, en particulier le long des tronçons situés près des écoles ou d'autres endroits où les enfants peuvent être présents.
- Utiliser des mesures de contrôle de la circulation sécuritaires, notamment des panneaux de signalisation et des porteurs de drapeaux pour avertir des conditions dangereuses.
- Éviter d'obstruer les accès publics, afin de maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours de travaux.
- Identifier avec le Maître d'Ouvrage délégué et les autorités locales les dispositions requises pour maintenir l'accès par les services publics tels la police, les pompiers, et les ambulances.
- Assurer l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que la jouissance des entrées charretières et piétonnes, des vitrines d'exposition, au moyen de ponts provisoires ou passerelles munis de garde-corps, placés au-dessus des tranchées ou autres obstacles créés par les travaux.
- Veiller à ce qu'aucune fouille ou tranchée ne reste ouverte la nuit, sans signalisation adéquate acceptée par le Maître d'Ouvrage délégué.
- Veiller à ce que les déviations provisoires permettent une circulation facile et sans danger.
- Obtenir l'accord préalable des autorités avant d'utiliser des routes locales comme route de déviation. L'entreprise doit maintenir ces routes locales afin d'éviter leur dégradation prématurée, et les remettre à leur état original à la fin des travaux.

Préparation et Réponse aux Urgences

L'Entreprise doit :

- Préparer et mettre en œuvre un Plan de réponse aux situations d'urgence, en collaboration avec les tiers appropriés et pertinents.
- Le plan couvrira : (i) les situations d'urgence qui pourraient affecter le personnel et le chantier, (ii) la nécessité de protéger la santé et la sécurité des ouvriers du projet, et (iii) la nécessité de protéger la santé et la sécurité des communautés voisines. Il doit plus particulièrement inclure
 - L'identification des scénarios d'urgence
 - Des procédures spécifiques d'intervention en cas d'urgence
 - La formation préalable des équipes d'intervention
 - Les contacts d'urgence et systèmes/protocoles de communication (y compris la communication avec les communautés voisines si nécessaire)
 - Des procédures d'interaction avec les autorités gouvernementales (autorités d'urgence, sanitaires ou environnementales)
 - L'identification des itinéraires d'évacuation et des points de rassemblement
 - Des exercices de préparation pour les urgences, selon une périodicité qui est fonction des

niveaux d'urgence attribués

- Des procédures de décontamination et un protocole pour déployer les mesures correctives urgentes afin de contenir, limiter et réduire la pollution dans les limites physiques des chantiers.

Sécurité Extérieure des Chantiers, Installations, et des Personnes

De manière complémentaire au Plan d'urgence ci-dessus, chaque Entreprise doit préparer un Plan de sécurité qui couvrira les rubriques suivantes :

- Principes appliqués
- Aperçu de l'environnement opérationnel
 - Risques environnementaux/naturels
 - Météo et climat
 - Résumé des menaces
- Signalement et gestion des incidents
 - Rapports d'incidents
- Lieux fixes liés au projet
 - Bases vies ou logements
 - Autres installations, y compris les carrières
- Caractéristiques physiques des installations de l'Entreprise
 - Positionnement
 - Murs / clôtures
 - Portes
 - Barrières routières routes
 - Portes et fenêtres
 - Sécurité des personnes
 - Serrures, clés et combinaisons
- Moral, bien-être, lieux de loisirs
- Mesures de transport
 - Contrôle des déplacements
 - Sécurité des transports
 - Sélection des itinéraires
 - Lieux de refuge
 - Briefing des passagers
 - Arrivées et départs
 - Dans le véhicule
 - Aux points de contrôle
 - Transports publics
- Premiers soins et soins médicaux
 - Trousses de premiers soins et formation
 - Services d'ambulance
 - Soins hospitaliers
 - Évacuation médicale
- Communications
 - Sécurité de l'information
 - Sauvegarde des données informatiques
 - Sécurité des documents et des fichiers informatiques
 - Préoccupations et orientations concernant les médias sociaux
 - Rencontres avec les médias et médias négatifs
- Autres directives administratives
 - Procédures de gestion des espèces (monnaie)
 - Documentation personnelle
 - Enregistrement des données d'urgence
 - Briefing et formation sur la sécurité

- Sécurité des visiteurs
- Actions immédiates
 - Feu
 - Chocs électriques
 - Urgences médicales
 - Confrontation, vol et agression
 - Tir d'armes à feu
 - Embuscade
 - Tir indirect (artillerie, mortier ou roquettes)
 - Grenades
 - Incidents liés à des explosifs (attentats à la bombe)
 - Enlèvements et prises d'otages
 - Captivité
 - Négociation
 - Libération
- Évacuations

Engagement des Parties Prenantes

L'Entreprise doit :

- Préparer un plan d'engagement des parties prenantes avec les personnes et les communautés voisines du site de construction, et informera ces personnes et communautés des plans et des calendriers qui pourraient les affecter avant que leurs mises en œuvre.
- Se concerter avec les communautés riveraines des chantiers avant le démarrage des travaux, afin de prendre des arrangements qui faciliteront leur déroulement.
- Informer les populations concernées avant toute activité de destruction de champs, des biens impactés dans le cadre du projet. La libération de l'emprise doit se faire selon un calendrier défini en accord avec les populations affectées et le Maître d'ouvrage.
- S'assurer que les indemnités/compensations sont effectivement payées aux ayants-droits par le Maître d'ouvrage avant l'installation et le début des travaux
- Organiser des réunions avant le démarrage des travaux, sous la supervision du Maître d'ouvrage, avec les autorités locales, les représentants des populations présentes dans la zone du projet ainsi que les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée, des itinéraires concernés et les emplacements susceptibles d'être affectés.

Suivi Environnemental et Social

L'Entreprise doit :

- Tenir à jour un journal de chantier, dans lequel seront consignés les réclamations, les manquements ou incidents ayant un impact significatif sur l'environnement ou à un incident avec la population. Le journal de chantier est unique pour le chantier et les notes doivent être écrites à l'encre.
- Informer le public en général, et les populations riveraines en particulier, de l'existence de ce journal, avec indication du lieu où il peut être consulté.
- Assurer le suivi, tenir des registres et rendre compte sur les points suivants :
 - **Disponibilité du personnel clé.** Responsable E3S, spécialiste de la gestion environnementale, spécialiste de la gestion sociale, spécialiste santé et sécurité, et responsable des relations avec les communautés.
 - **Sécurité.** Heures travaillées, incidents enregistrables, et analyse des causes sous-jacentes
 - **Incidents environnementaux et quasi-accidents.** Incidents environnementaux et quasi-accidents à fort potentiel (poussière, érosion, déversements, dégradation de l'habitat), comment ils ont été résolus, ce qui reste à faire, et les leçons tirées.
 - **Accidents de la circulation (véhicules du projet et véhicules hors projet).** Indiquer la date, le lieu, les dommages, la cause, et le suivi.
 - **Statut des permis et des accords.** Zones/installations pour lesquelles des permis sont requis, dont les carrières, zones pour lesquelles des accords avec les propriétaires fonciers

- sont requis (zones d'emprunt et de déversement, campements).
- **Principaux travaux.** Ceux qui ont été entrepris et achevés, les progrès réalisés par rapport au calendrier du projet, et les principales zones de travaux.
 - **Prescriptions E3S.** Incidents de non-conformité avec les permis et la législation nationale (non-conformité légale), engagements du projet ou autres prescriptions E3S.
 - **Inspections et audits E3S.** Effectués par l'Entreprise, un ingénieur indépendant, le Maître d'ouvrage délégué ou autre - avec indication de la date, du nom de l'inspecteur ou de l'auditeur, des sites visités et des dossiers examinés, des principales constatations et des mesures prises.
 - **Ouvriers.** Nombre d'ouvriers, indication de l'origine (expatrié, local, ressortissants non locaux), sexe, âge avec preuve qu'il n'y a pas de travail des enfants, et niveau de compétence (non qualifié, qualifié, supervision, professionnel, gestion).
 - **Logements.** État de la conformité des logements et campements avec la législation et les bonnes pratiques nationales et locales ; mesures prises pour recommander/exiger l'amélioration des conditions, ou pour améliorer les conditions.
 - **Formation E3S.** Y compris abus et exploitation sexuels : dates, nombre de stagiaires et thèmes.
 - **Gestion de l'emprise.** Détails de tout travaux effectués en dehors des limites du site ou des impacts majeurs hors site causés par la construction en cours - y compris la date, le lieu, les impacts et les activités entreprises.
 - **Engagement des parties prenantes externes.** Faits marquants, y compris les réunions formelles et informelles, ainsi que la divulgation et la diffusion des informations, y compris une ventilation des femmes et des hommes consultés.
 - **Griefs des parties prenantes externes.** Grief et date de soumission, action(s) prise(s) et date(s), résolution (le cas échéant) et date, et suivi à prendre - les griefs énumérés doivent inclure ceux reçus depuis le rapport précédent et ceux qui n'étaient pas résolus au moment de ce rapport. Les données relatives aux griefs doivent être ventilées par sexe.
 - **Risques de sécurité.** Détails des risques auxquels les ouvriers peuvent être exposés pendant l'exécution de leur travail - les menaces peuvent provenir de tiers extérieurs au projet.
 - **Réclamations des ouvriers et employés.** Détails, y compris la date de l'incident, la réclamation et la date à laquelle elle a été soumise ; les mesures prises et les dates ; la résolution (le cas échéant) et la date ; et le suivi qui reste à faire - les réclamations doivent inclure celles reçues depuis le rapport précédent et celles qui n'étaient pas résolues au moment du nouveau rapport.
 - **Changements majeurs apportés aux pratiques environnementales et sociales de l'Entreprise.**
 - **Gestion des insuffisances et de la performance E3S.** Les mesures prises en réponse à des avis d'insuffisance ou à des observations antérieures concernant les performances en matière d'E3S et/ou les plans d'actions à prendre. Ces mesures ou plans doivent continuer à être signalés au Maître d'ouvrage délégué jusqu'à ce que celle-ci détermine que le problème est résolu de manière satisfaisante.

Codes de conduite

Chantier :

Contrat n° :

Titulaire :

Financement :

Ce code de bonne conduite s'applique au personnel (ouvriers et cadres) ainsi que ceux des éventuels sous-traitants de l'Entreprise chargée de l'exécution des travaux.

Il a pour objectif d'assurer le bon déroulement du chantier et la bonne exécution des travaux, et permet au personnel de l'Entreprise de travailler dans de bonnes conditions.

Article 1: PRESERVATION DE L'IMAGE DU CLIENT ET DE SES PARTENAIRES FINANCIERS ET TECHNIQUES

Tout au long de l'exécution du Contrat, le Titulaire et ses sous-traitants veillent à montrer une bonne image du Client sur tous les plans : social, environnemental, administratif autres.

Article 2: COMPORTEMENT GENERAL

Chaque employé (ouvriers et cadres) s'engage (i) à respecter les mœurs et coutumes locales et (ii) à éviter d'avoir des comportements de violences physiques ou verbales envers ses homologues et les communautés locales, sur les lieux de travail.

Article 3 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque employé s'engage à éviter de (i) polluer volontairement l'environnement, (ii) abattre les arbres dans le campement et les zones environnantes, que ce soit pour la commercialisation de bois de chauffe, du charbon de bois ou pour les besoins personnels, (iii) consommer ou s'adonner au commerce et/ou trafic de tout ou partie d'espèces protégées et/ou d'espèces provenant des aires protégées.

Article 4 : HYGIENE ET SECURITE

L'Entreprise, les sous-traitants et chaque employé sont tenus de respecter les mesures d'hygiène et de sécurité ainsi que les prescriptions de la médecine du Travail qui résultent de la réglementation en vigueur.

L'Entreprise veille à (i) fournir les services de premiers secours nécessaires, y compris le transfert des membres du personnel blessés à l'hôpital, le cas échéant, (ii) mettre à la disposition du personnel des Equipements de Protection Individuelle (EPI) et autres matériels de sécurité nécessaires.

Article 5 : MALADIES SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES (MST) ET VIH/SIDA

Au démarrage du chantier et durant l'exécution des travaux, le personnel sera informé et sensibilisé en permanence sur : (i) les dangers liés au VIH/SIDA et MST, (ii) les moyens de prévention (dépistage, abstinence, utilisation des préservatifs).

L'Entreprise devra mettre gratuitement à la disposition des employés, des préservatifs.

Article 6 : VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG)

Le personnel de l'Entreprise, ceux des sous-traitants ainsi que ceux de la Mission de Contrôle et Surveillance sont tenus d'assister aux séances d'information et de sensibilisation sur les Violences Basées sur le Genre, au démarrage du chantier et durant l'exécution des travaux.

Une entité spécialisée y afférente sera contractée par le Projet. Des clauses y afférentes seront annexées au Contrat.

Article 7 : EXPLOITATION DES ENFANTS

L'emploi et l'exploitation des enfants sont strictement interdits au sein de l'Entreprise et ses sous-traitants ainsi que les mains d'œuvre locales recrutées au niveau des chantiers.

Article 8 : DISCRETION PROFESSIONNELLE ET CONFIDENTIALITE

Le Titulaire qui reçoit une communication, à titre confidentiel, des renseignements sur l'état de santé d'un employé donné est tenu de maintenir confidentielle ladite information et de la traiter en conséquence selon les dispositions juridiques en vigueur.

Le cas échéant, il peut prendre l'attaché du CLLS pour l'appuyer (*counselling*, appuis divers au malade).

Article 9 : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Au moins une fois par mois, et/ou durant les réunions de chantier, un bilan de mise en œuvre du présent Code sera fait : toute irrégularité sera mentionnée dans le rapport mensuel.

Article 10 : MOYENS DE DIFFUSION DU PRESENT CODE

Ce Code sera affiché dans les bureaux et au niveau de la base-vie avec le Code général.

Le Chef de la Mission de Contrôle

L'Ingénieur des Travaux de l'Entreprise

Code de conduite de l'Entreprise

Mise en œuvre des normes HSSE et SST

Prévention des Violences Basées sur le Genre et les Violences Contre les Enfants

L'Entreprise s'engage à veiller à ce que le sous-projet soit mis en œuvre de manière à minimiser les impacts négatifs sur l'environnement local, les communautés et les travailleurs. Cela se fera en respectant les normes d'Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSSE) et en veillant à ce que les normes appropriées en matière de santé et de sécurité au travail (SST) soient respectées. L'Entreprise s'engage également à créer et maintenir un environnement dans lequel la Violence Basée sur le Genre (VBG) et la Violence Contre les Enfants (VCE) n'ont pas leur place et où elles ne seront tolérées par aucun employé, sous-traitant, fournisseur, associé ou représentant de l'entreprise.

Par conséquent, pour s'assurer que tous les participants au sous-projet sont conscients de cet engagement, l'Entreprise s'engage à respecter les principes fondamentaux et les normes de comportement suivants qui s'appliquent à tous les employés, associés et représentants de l'Entreprise, y compris les sous-traitants et les fournisseurs, sans exception :

Général

1. L'Entreprise et ses employés, associés, représentants, sous-traitants et fournisseurs, s'engagent à se conformer à toutes les lois, règles et réglementations nationales pertinentes.
2. L'Entreprise s'engage à mettre en œuvre intégralement son « Plan de Gestion Environnementale et Sociale de Chantier » (PGES-C).
3. L'Entreprise s'engage à traiter les femmes, les enfants (personnes de moins de 18 ans) et les hommes avec respect quelle que soit leur race, couleur, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale, ethnique ou sociale, propriété, handicap, naissance ou un autre statut. Les actes de VBG et de VCE sont en violation de cet engagement.
4. L'Entreprise doit s'assurer que les interactions avec les membres de la communauté locale sont faites avec respect et sans discrimination.
5. L'Entreprise doit interdire à ses employés, associés, représentants, sous-traitants et fournisseurs toute forme de langage et de comportement avilissants, menaçants, harcelants, abusifs, culturellement inappropriés ou sexuellement provocateurs.
6. L'Entreprise suivra toutes les instructions de travail raisonnables (y compris en ce qui concerne les normes environnementales et sociales).
7. L'Entreprise protégera et assurera l'utilisation appropriée des biens (par exemple, pour interdire le vol, la négligence ou le gaspillage).

Santé et sécurité

8. L'Entreprise veillera à ce que le plan de gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail (SST) du sous-projet soit mis en œuvre efficacement par son personnel, ainsi que par ses sous-traitants et fournisseurs.
9. L'Entreprise veillera à ce que toutes les personnes sur le site portent un Equipement de Protection Individuelle (EPI) approprié et prescrit, empêchant les accidents évitables et les conditions ou pratiques qui présentent un danger pour la sécurité ou qui menacent l'environnement.
10. L'Entreprise s'engage à :

1. interdire l'usage de l'alcool pendant l'exécution des travaux.
 2. interdire l'usage de stupéfiants ou d'autres substances qui peuvent altérer les facultés.
11. L'Entreprise veillera à ce que des installations d'assainissement adéquates soient disponibles sur le site et dans les locaux d'accueil fournis aux personnes travaillant sur le sous-projet.

Violence Basée sur le Genre et Violence Contre les Enfants

12. Les actes de VBG ou de VCE constituent une faute grave et sont donc des motifs de sanctions, qui peuvent inclure des sanctions et/ou la cessation d'emploi, et si nécessaire le renvoi à la police pour d'autres mesures.
13. Toutes les formes de VBG et de VCE, y compris l'abus sexuel, sont inacceptables, qu'elles aient lieu sur le lieu de travail, dans les camps de travailleurs ou dans la communauté locale.
 1. Le harcèlement sexuel par exemple : faire des avances sexuelles inopportunes, des demandes de faveurs sexuelles et d'autres comportements verbaux ou physiques, de nature sexuelle, y compris des actes subtils d'un tel comportement, est interdit.
 2. Les faveurs sexuelles par exemple : faire des promesses ou un traitement favorable dépendant d'actes sexuels ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou d'exploitation sont interdites.
14. Le contact ou l'activité sexuelle avec des enfants de moins de 18 ans y compris par le biais des moyens de communication numérique (message téléphonique, internet) est interdit. La connaissance ou croyance erronée concernant l'âge d'un enfant n'est pas une défense. Le consentement de l'enfant n'est pas non plus une défense ou une excuse.
15. À moins d'un consentement total de toutes les parties impliquées dans l'acte sexuel, les interactions sexuelles entre les employés de l'Entreprise (à tous les niveaux) et les membres des communautés environnantes du site sont interdites. Cela inclut les relations impliquant la retenue / la promesse d'une prestation réelle (monétaire ou non monétaire) aux membres de la communauté en échange de rapports sexuels. Une telle activité sexuelle est considérée comme « non consensuelle » dans le champ d'application de ce Code.
16. Outre les sanctions imposées aux entreprises, les poursuites judiciaires contre ceux qui commettent des actes de VBG ou de VCE seront effectuées le cas échéant.
17. Tous les employés, y compris les bénévoles et les sous-traitants, sont fortement encouragés à signaler les actes présumés ou réels de VBG et/ou de VCE par un collègue, que ce soit dans la même entreprise ou non. Les rapports doivent être faits conformément aux procédures de déclaration VBG et VCE du Projet.
18. Les Gestionnaires sont tenus de signaler et d'agir pour contrer les actes présumés ou réels de VBG et/ou de VCE, car ils ont la responsabilité de respecter les engagements de l'entreprise et de tenir leurs subordonnés directs responsables.

Mise en œuvre

Pour s'assurer que les principes ci-dessus sont mis en œuvre efficacement, l'Entreprise s'engage à assurer que :

19. Tous les gestionnaires signent le « Code de conduite du gestionnaire », détaillant leurs responsabilités pour la mise en œuvre des engagements de l'entreprise et l'application des responsabilités dans le « Code de conduite individuel ».

20. Tous les employés signent le « Code de conduite individuel », confirmant leur accord pour se conformer aux normes HSSE et SST, et ne s'engagent pas dans des activités entraînant la VBG ou la VCE.
21. Afficher les Codes de conduite de l'entreprise et de chacun au niveau du site (camps de travailleurs, bureaux et espaces publics telles que zones d'attente, de repos et d'accueil, cantine et des cliniques...).
22. Veiller à ce que des copies de Codes de conduite individuels soient traduites dans la langue du travail et en langue maternelle pour le personnel de nationalité internationale.
23. Une personne appropriée est désignée comme « point focal » de l'entreprise pour traiter les questions de VBG et de VCE, y compris représenter l'entreprise au sein de l'équipe de conformité VBG et VCE (ESVV).
24. Veiller à ce qu'un plan d'action efficace en matière de VBG et de VCE soit élaboré en consultation avec l'ESVV, ce qui comprend au minimum :
 - i. Procédure de déclaration de VBG et de VCE pour signaler les problèmes de VBG et de VCE par le biais du Mécanisme de Dialogue et de Gestion des Plaintes (MDGP) du Projet (section 4.3 - Plan d'action) ;
 - ii. Mesures de responsabilisation pour protéger la confidentialité de toutes les parties concernées (section 4.4 - Plan d'action) ; et,
 - iii. Protocole de réponse applicable aux Victimes et auteurs de VBG et de VCE (section 4.7 - Plan d'action)
25. Que l'entreprise mette en œuvre efficacement le plan d'action final sur la VBG et la VCE convenu, en fournissant des commentaires à l'ESVV pour des améliorations et des mises à jour, le cas échéant.
26. Tous les employés suivent un cours de formation initiale avant de commencer à travailler sur le site pour s'assurer qu'ils connaissent bien les engagements de l'entreprise envers les normes HSSE et SST, ainsi que les Codes de conduite VBG et VCE du Projet.
27. Tous les employés suivent un cours de formation obligatoire une fois par mois pour la durée du contrat à compter de la première formation initiale avant le début des travaux pour renforcer la compréhension des normes HSSE et SST du Projet et du Code de conduite VBG et VCE.

Je reconnais par la présente avoir lu le Code de Conduite de l'Entreprise susmentionné et, au nom de l'entreprise, j'accepte de me conformer aux normes qui y sont contenues. Je comprends mon rôle et mes responsabilités pour soutenir les normes SST et HSSE du Projet, et pour prévenir et répondre à la VBG et à la VCE. Je comprends que toute action incompatible avec le présent Code de Conduite de l'Entreprise ou l'omission d'agir conformément au présent Code de conduite de l'Entreprise peut entraîner des mesures disciplinaires.

Nom de l'Entreprise : _____

Signature : _____

Nom en majuscules : _____

Titre : _____

Date : _____

Code de Conduite du gestionnaire

Mise en œuvre des normes HSSE et SST

Prévention des Violences Basées sur le Genre et les Violences Contre les Enfants

Les gestionnaires de tous les niveaux ont la responsabilité de respecter l'engagement de l'entreprise à mettre en œuvre les normes HSSE et SST, et de prévenir et combattre la VBG et la VCE. Cela signifie que les gestionnaires ont la responsabilité de créer et de maintenir un environnement qui respecte ces normes et empêche la VBG et la VCE. Les gestionnaires doivent soutenir et promouvoir la mise en œuvre du Code de conduite de l'Entreprise. À cette fin, les gestionnaires doivent respecter le Code de conduite de Gestionnaire et signer le Code de conduite individuel. Ceci les engage à soutenir la mise en œuvre du PGES-C et du plan de gestion de SST, et à développer des systèmes qui facilitent la mise en œuvre du Plan d'action sur la VBG et la VCE. Ils doivent maintenir un environnement de travail sûr, ainsi qu'un environnement exempt de VBG et sans VCE sur le site et dans la communauté locale. Ces responsabilités incluent mais ne sont pas limitées à :

Mise en œuvre

Pour assurer l'application effective des Codes de conduite individuels et de l'Entreprise, les gestionnaires s'engagent à :

1. Montrer clairement les Codes de conduite individuels et de l'Entreprise au niveau du site (camps de travailleurs, bureaux et espaces publics telles que zones d'attente, de repos et d'accueil, cantine et des cliniques...).
2. S'assurer que les copies de Codes de conduite individuels et de l'Entreprise distribués soient traduites dans la langue du travail et en langue maternelle pour le personnel de nationalité internationale.
3. Expliquer verbalement et par écrit les Codes de conduite individuels et de l'Entreprise.
4. S'assurer que :
 - i. Tous les employés directs signent le « Code de conduite individuel », en mentionnant qu'ils ont « lu et accepté » le Code de conduite.
 - ii. Des listes du personnel et des copies signées du Code de conduite individuel sont fournies au gestionnaire de SST, à l'ESVV et au Client.
 - iii. Participer avec l'ensemble du personnel à la formation indiquée ci-dessous.
 - iv. Mettre en place un mécanisme permettant au personnel de :
 - (a) signaler les préoccupations relatives à l'HSSE ou à la conformité à la SST; et,
 - (b) signaler confidentiellement les incidents de VBG ou de VCE par l'entremise du Mécanisme de Dialogue et de Gestion des Plaintes (MDGP).
 - v. Le personnel est encouragé à signaler les problèmes HSSE, SST, VBG ou VCE suspectés ou réels, en soulignant la responsabilité du personnel envers la Société et le pays d'accueil, et en insistant sur le respect de la confidentialité.
5. Empêcher les auteurs d'exploitation et d'abus sexuels d'être embauchés, réembauchés ou déployés, en conformité avec les lois applicables et dans le cadre de ses capacités. Vérifier les antécédents et références criminelles pour tous les employés.

6. Dans le cadre des accords de partenariats, de sous-traitances, de fournisseurs ou des accords similaires, ces accords doivent:
 - i. Incorporer les Codes de conduite HSSE, SST, VBG et VCE en pièce jointe.
 - ii. Inclure des clauses exigeant que ces entités ainsi que leurs employés et bénévoles, doivent se conformer aux Codes de conduite individuels.
 - iii. Mentionner que dans l'incapacité de ces entités, ses employés et bénévoles, à assurer la conformité aux normes HSSE et SST, à prendre des mesures préventives contre la VBG et la VCE, à enquêter sur les allégations, ou prendre des mesures correctives lorsque la VBG ou la VCE a eu lieu, des sanctions conformément aux Codes de conduite individuels seront prises allant jusqu'à la résiliation des accords.
7. Fournir un soutien et des ressources à l'ESVV pour créer et diffuser des initiatives de sensibilisation interne grâce à la stratégie de sensibilisation dans le cadre du Plan d'action sur la VBG et la VCE.
8. Veiller à ce que tout problème de VBG ou de VCE justifiant une action de la police soit immédiatement signalé à la police, au Client et à la Banque Mondiale.
9. Signaler et agir conformément au protocole de réponse (section 4.7 - Protocole de réponse) tout acte suspecté ou réel de VBG et/ou de VCE.
10. S'assurer que tout incident HSSE ou SST majeur est signalé au Client et au Responsable de contrôle et surveillance des travaux immédiatement.

Formation

Les gestionnaires doivent :

11. S'assurer que le plan de gestion de SST soit mis en œuvre avec une formation appropriée pour tout le personnel, y compris les sous-traitants et les fournisseurs ; et,
12. S'assurer que le personnel a une bonne compréhension du PGES-C ainsi que sa mise en œuvre.
13. Suivre un cours de gestionnaire des travaux avant de commencer à travailler sur le site. Ceci, afin de se familiariser avec les rôles et responsabilités relatifs aux éléments de VBG et VCE de ces Codes de conduite. Cette formation sera distincte au cours initial exigé à tous les employés et fournira au gestionnaire la compréhension et le soutien technique nécessaires pour élaborer un plan d'action sur la VBG et la VCE et aborder les questions de VBG et de VCE.
14. Assister, chaque mois, à la formation fournit par le Projet, pour tous les employés. Le gestionnaire est tenu de présenter les auto-évaluations des formations reçues à partir d'enquête de satisfaction afin d'évaluer la qualité de formation donnée et fournir des recommandations quant à son amélioration.
15. S'assurer que de temps soit fournis pendant les heures de travail et que le personnel, avant de commencer les travaux sur le site, assiste à la formation d'initiation obligatoire, facilitée par le Projet, sur :
 - i. SST et HSSE ; et,
 - ii. VBG et VCE requise de tous les employés.

16. Pendant les travaux de génie civil, s'assurer à ce que le personnel assiste à la formation continue en matière de SST et d'HSSE, ainsi qu'un cours de remise à niveau mensuel soit obligatoire et réalisé pour tous les employés afin de faire face au risque accru de VBG et de VCE.

Réponses

17. Les gestionnaires seront tenus de prendre les mesures appropriées pour traiter les incidents liés à l'HSSE ou à la SST.
18. En ce qui concerne la VBG et la VCE :
 - i. Fournir des commentaires sur les procédures de déclaration de VBG et VCE (section 4.2 - Plan d'action) et le protocole d'intervention (section 4.7 - Plan d'action) élaborés par l'ESVV dans le cadre du plan d'action final sur la VBG et la VCE.
 - ii. Une fois adoptées par la Société, les gestionnaires respecteront les mesures de responsabilisation (section 4.4) prévues dans le plan d'action VBG et VCE pour maintenir la confidentialité de tous les employés qui signalent ou (prétendent) commettent des cas de VBG et de VCE (à moins qu'une violation de confidentialité est nécessaire pour protéger les personnes ou les biens d'un préjudice grave ou lorsque la loi l'exige).
 - iii. Si un responsable développe des inquiétudes ou des soupçons concernant une forme de VBG ou de VCE par l'un de ses subordonnés directs, ou par un employé travaillant pour un autre contractant sur le même site de travail, il est tenu de signaler le cas au MDGP.
 - iv. Une fois qu'une sanction a été décidée, le(s) gestionnaire(s) concerné(s) est (sont) personnellement responsable(s) de l'exécution effective de la mesure, dans un délai maximum de 15 jours à compter de la date de la sanction.
 - v. Si un gestionnaire a un conflit d'intérêts en raison de ses relations personnelles ou familiales avec le Victime et/ou l'auteur de l'infraction, il doit aviser la société concernée et l'ESVV. La Société sera tenue de nommer un autre gestionnaire sans conflit d'intérêts pour répondre aux plaintes.
 - vi. Veiller à ce que tout problème de VBG ou de VCE justifiant une action de la police soit immédiatement signalé à la police, au Client et à la Banque Mondiale.
19. Les cadres qui échouent à traiter les incidents HSSE ou SST ou qui ne respectent pas les dispositions relatives à la VBG et à la VCE peuvent faire l'objet de mesures disciplinaires, à déterminer et à prendre par le PDG, le Directeur Général ou un supérieur hiérarchique équivalent. Ces mesures peuvent inclure :
 - i. Avertissement informel ;
 - ii. Avertissement formel ;
 - iii. Avertissement supplémentaire ;
 - iv. Perte jusqu'à une semaine de salaire ;
 - v. Suspension de l'emploi (sans paiement de salaire), pour une période minimale d'un mois jusqu'à un maximum de six mois ;
 - vi. Cessation d'emploi.
20. Finalement, le fait de ne pas répondre efficacement aux cas d'HSSE, de SST, de VBG et de VCE, sur le lieu de travail, par les gestionnaires ou le PDG de l'Entreprise peut donner lieu à des poursuites judiciaires par les autorités compétentes.

Je reconnais par la présente avoir lu le Code de Conduite du gestionnaire, accepter de me conformer aux normes qui y sont énoncées et comprendre mes rôles et responsabilités pour prévenir et répondre aux exigences HSSE, SST, VBG et VCE. Je comprends que toute action incompatible avec le Code de Conduite de ce gestionnaire ou l'omission d'agir conformément au Code de Conduite du gestionnaire peut entraîner des mesures disciplinaires.

Signature : _____

Nom en majuscules : _____

Titre : _____

Date : _____

Code de conduite individuel

Mise en œuvre des normes HSSE et SST

Prévention des Violences Basées sur le Genre et les Violences Contre les Enfants

Je, _____, reconnais qu'il est important de respecter les normes d'Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSSE), de respecter les exigences de Santé et de Sécurité au Travail (SST) du Projet et de prévenir la Violence Basée sur le Genre (VGB) et la Violence Contre les Enfants (VCE).

L'Entreprise considère que le non-respect des normes HSSE et SST ou la participation à des activités VBG ou VCE, que ce soit sur le lieu de travail, dans les camps de travailleurs ou dans les communautés avoisinantes, constitue une faute grave, sous-peine de sanctions allant jusqu'à la cessation d'emploi. Des poursuites peuvent être engagées par la police contre les auteurs de VBG ou de VCE si nécessaire.

Je suis d'accord que tout en travaillant sur le sous-projet, je vais :

1. Assister et participer activement à des cours de formation liés à l'HSSE, SST, VIH/SIDA, VBG et VCE comme demandé par mon employeur.
2. Porter l'Équipement de Protection Individuelle (EPI) en tout temps sur le lieu de travail ou dans le cadre d'activités liées au sous-projet.
3. Prendre toutes les mesures pratiques pour mettre en œuvre le Plan de Gestion Environnementale et Sociale de Chantier (PGES-C).
4. Mettre en œuvre le Plan de Gestion de la SST.
5. Adhérer à une politique sans alcool pendant les activités de travail et s'abstenir d'utiliser des stupéfiants ou d'autres substances qui peuvent altérer les facultés en tout temps.
6. Consentir à la vérification des antécédents de la police.
7. Traiter les femmes, les enfants (personnes de moins de 18 ans) et les hommes avec respect sans distinction de race, couleur, langue, religion, opinion politique ou autre, origine nationale, ethnique ou sociale, propriété, handicap, naissance ou autre statut.
8. Ne pas utiliser de langage ou de comportement inapproprié, harcelant, abusif, sexuellement provocateur, humiliant ou culturellement inapproprié envers les femmes, les enfants ou les hommes.
9. Ne pas se livrer à du harcèlement sexuel- par exemple, faire des avances sexuelles importunes, des demandes de faveurs sexuelles et tout autre comportement verbal ou physique de nature sexuel, y compris des actes subtils d'un tel comportement (par exemple, regarder quelqu'un de haut en bas, s'embrasser, hurler ou claquer des sons, traîner autour de quelqu'un, siffler et appeler, donner des cadeaux personnels, faire des commentaires sur la vie sexuelle de quelqu'un, etc.).
10. Ne pas se livrer à des faveurs sexuelles - par exemple, faire des promesses ou un traitement favorable dépendant d'actes sexuels - ou d'autres formes de comportement humiliant, dégradant ou d'exploitation.
11. Ne pas participer à un contact ou à une activité sexuelle avec des enfants - y compris l'abus sexuel ou le contact par le biais de médias numériques. Une croyance erronée concernant l'âge d'un enfant n'est pas une défense. Le consentement de l'enfant n'est pas non plus une défense ou une excuse.

12. À moins d'avoir le plein consentement de toutes les parties concernées, je n'aurai aucune interaction sexuelle avec les membres des communautés environnantes. Cela inclut les relations impliquant la rétention ou la promesse de fournir un avantage (monétaires ou non) aux membres de la communauté en échange de rapports sexuels - une telle activité sexuelle est considérée comme «non consensuelle» dans le champ d'application de ce Code.
13. Envisager de signaler par l'intermédiaire du MDGP ou à mon supérieur, toute VBG ou VCE suspectée ou réelle effectuée par un collègue, qu'il soit employé ou non de l'Entreprise, ou tout manquement au présent Code de conduite.

En ce qui concerne les enfants de moins de 18 ans :

14. Dans la mesure du possible, assurez-vous qu'un autre adulte soit présent lorsque vous travaillez à proximité d'enfants.
15. Ne pas inviter chez moi des enfants non accompagnés et sans lien de parenté avec moi, à moins qu'ils ne courent un risque de blessure ou de danger physique.
16. N'utilisez pas d'ordinateurs, de téléphones mobiles, de caméras vidéo et numériques ou tout autre support pour exploiter ou harceler des enfants ou accéder à la pornographie infantile (voir aussi "Utilisation d'images pour enfants à des fins professionnelles" ci-dessous).
17. S'abstenir de punir physiquement pour discipliner les enfants.
18. S'abstenir d'embaucher des enfants pour des travaux domestiques ou autres, en dessous de l'âge minimum de 14 ans, à moins que la législation nationale ne spécifie un âge plus élevé ou qui les expose à un risque important de blessure.
19. Respecter toutes les lois locales pertinentes, y compris les lois du travail relatives au travail des enfants et les politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale sur le travail des enfants et l'âge minimum.
20. Être prudent lorsqu'on photographie ou filme des enfants.

Utilisation d'images d'enfants à des fins professionnelles :

Pour photographier ou filmer un enfant à des fins professionnelles, je dois :

21. Avant de photographier et de filmer un enfant, évaluer et essayer de respecter les traditions locales ou les restrictions relatives à la reproduction d'images personnelles.
22. Avant de photographier ou de filmer un enfant, obtenir le consentement éclairé de l'enfant et d'un parent ou tuteur de l'enfant. Dans le cadre de cela, je dois expliquer comment la photo ou le film sera utilisé.
23. Veiller à ce que les photographies, les films, les vidéos et les DVD présentent les enfants d'une manière digne et respectueuse et non d'une manière vulnérable ou soumise. Les enfants doivent être vêtus de manière adéquate et ne pas avoir de poses pouvant être perçues comme sexuellement suggestives.
24. M'assurer que les images sont des représentations honnêtes du contexte et des faits.
25. M'assurer que les étiquettes de fichiers ne révèlent pas d'informations sur l'identité de l'enfant lors de l'envoi d'images par voie électronique.

Sanctions

Je comprends que si je ne respecte pas ce Code de conduite individuel, mon employeur prendra des mesures disciplinaires qui pourraient inclure :

1. Avertissement informel ;
2. Avertissement formel ;
3. Avertissement supplémentaire ;
4. Perte jusqu'à une semaine de salaire ;
5. Suspension de l'emploi (sans paiement de salaire), pour une période minimum d'un mois jusqu'à un maximum de six mois ;
6. Cessation d'emploi ;
7. Poursuite judiciaire si nécessaire.

Je comprends qu'il est de ma responsabilité de veiller à ce que les normes d'Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSSE) soient respectées. Que je vais adhérer au plan de gestion de la Santé et de la Sécurité au Travail (SST). Que je vais éviter les actions ou les comportements qui pourraient être interprétés comme Violence Basée sur le Genre (VGB) et la Violence Contre les Enfants (VCE). De telles actions constitueront une violation de ce Code de conduite individuel. Je reconnais par la présente avoir lu le Code de conduite individuel ci-dessus, accepter de me conformer aux normes qui y sont énoncées et comprendre mes rôles et responsabilités pour prévenir et répondre aux questions HSSE, SST, VBG et VCE. Je comprends que toute action incompatible avec ce Code de conduite individuel ou toute omission d'agir conformément au présent Code de conduite peut entraîner des mesures disciplinaires et affecter mon emploi en cours.

Signature : _____

Nom en majuscules : _____

Titre : _____

Date: _____

